

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana



TOME 3

CADRE A MOYEN TERME

ANNEXE

A L'ORDONNANCE N°2019-016

PORTANT LOI DE FINANCES

POUR 2020



AVANT – PROPOS

Dans le cadre d'une programmation au sens strict du développement, les pays prennent de plus en plus conscience de la nécessité de coordonner les décisions et les actions des divers Institutions et ministères d'une même organisation gouvernementale. Or les décisions, les choix, les lignes d'action publiques trouvent leur efficacité et se concrétisent finalement dans le Budget de l'Administration Publique.

Depuis l'application du Budget de Programme à Madagascar, l'approche pluriannuelle du Budget poursuit ses démarches dans la modernisation et l'amélioration de la Gestion des Finances Publiques. L'Etat ne cesse de trouver des alternatives quant à la mise en place effective d'une vision plus orientée vers la pluriannualité. Le but est de donner aux outils de programmation une vocation plus modernisée capable de prévenir les actions futures, et de bien coordonner à l'avance les axes de développement cohérents aux choix politiques du Gouvernement.

A partir de 2020, les cadres à moyen terme, à savoir le CMBMT, le CBMT et le CDMT seront dotés d'une conception plus élargie à l'unanimité des décideurs afin d'apporter encore plus de précision à la gestion macro-budgétaire pluriannuelle. De plus, la limite des ressources crée des contraintes aux dépenses et requiert de ce fait des choix plus judicieux afin d'affecter les ressources disponibles aux besoins jugés prioritaires.

Le Tome 3 annexé à ce Projet de Loi de Finances 2020 s'articulera autour des trois documents suivants :

- le Cadre Macro-Budgétaire à Moyen Terme (CMBMT) 2020 - 2022 qui synthétise les grands équilibres des finances publiques par des prévisions agrégées des recettes (recettes fiscales, douanières et autres) et des dépenses (par nature de dépenses) ;
- le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2020 - 2022 qui présente de manière consolidée par catégorie les dépenses pluriannuelles des Institutions et Ministères ;
- le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2020 - 2022 qui définit les politiques et stratégies sectorielles déclinées en Missions, Programmes, Activités et Produits.

CADRE MACRO-BUDGETAIRE A MOYEN TERME
2020 - 2022

I. CMBMT 2020 – 2022

Le Cadre Macro-Budgétaire à Moyen terme pour 2020-2022 tente de fixer un objectif de croissance plus ambitieux en cohérence avec une nouvelle version du cadrage macroéconomique sur la révision des prix de référence comme base des études. Dans ce cas, la prévision des agrégats macro-budgétaires à moyen terme sur ces trois années reflète une politique publique axée vers les objectifs d'une économie émergente. Cette nouvelle disposition requiert autant de précision tant du point de vue ressources que de dépenses.

Le CMBMT doit présenter les agrégats principaux des ressources totales (fiscales, non fiscales et extérieures), des dépenses publiques totales, des arriérés et le déficit budgétaire. Il montre également les performances acquises et le nouveau cadrage à travers les objectifs de développement en termes de proportion par rapport au PIB. Théoriquement, la pluriannualité exige la stabilité de tous les paramètres anticipés au cours de 2020-2022, quelques mises à jour seront apportées annuellement selon la situation, sans pour autant bouleverser l'équilibre préétabli.

Le contexte macroéconomique de l'élaboration du CMBMT 2020-2022 avec ses hypothèses sont présentés brièvement ci-dessous.

I. 1 CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1.1 *Environnement économique mondial actuel*

La croissance mondiale devrait atteindre 3,9% au premier semestre de 2019 la projection est revu à la baisse à 3 % soit à son rythme le plus lent depuis la crise financière mondiale. Actuellement, les choses ont bien changé : l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, les tensions macroéconomiques en Argentine et en Turquie, les perturbations du secteur automobile en Allemagne, le durcissement de la politique du crédit en Chine et le resserrement des conditions financières, combinés à la normalisation de la politique monétaire dans les plus grands pays avancés, ont contribué à un fléchissement marqué de la croissance mondiale.

Comme cette faiblesse devrait persister en 2019, les Perspectives de l'économie mondiale (PEM) prévoient un ralentissement de la croissance au début de 2020 pour 70% de l'économie mondiale. La croissance mondiale, a atteint près de 4% en 2017, a fléchi à 3,6% en 2018, et devrait encore ralentir en 2019, à environ 3%. Bien qu'une croissance mondiale plus de 3% sera atteint en 2020, les perspectives de nombreux pays sont très rudes, avec des incertitudes considérables à court terme, d'autant que les taux de croissance des pays avancés présentent assez d'espoir et convergent vers leur potentiel plus serré à long terme.

Dans la zone euro, les exportations et les investissements sont en baisse. Aux États-Unis, le rythme de croissance devrait fléchir à 2,5% en 2019, puis se replier à 1,7% en 2020. Les perspectives dans la zone euro tablent sur un rythme de 1,4% environ pour la période 2020-2021. Le ralentissement des échanges et de la demande intérieure pesant sur l'activité malgré la poursuite des mesures de soutien monétaire.

Dans les pays émergents et les économies en développement, la croissance devrait retomber à 4% en 2019, son niveau le plus bas depuis quatre ans, avant de se redresser à 4,6% en 2020 — certains pays connaissent toujours des difficultés financières et une situation politique incertaine. Ces freins devraient se relâcher à la faveur du léger redressement attendu du commerce international, même si l'année 2019 devrait connaître le plus faible niveau de croissance des échanges commerciaux depuis la

crise financière d'il y a dix ans. Les effets combinés de la hausse des taux d'intérêt et de la volatilité croissante des marchés des actions et des produits de base ont entraîné un durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale. Ces risques indiquent la vulnérabilité croissante de l'économie mondiale à de nouveaux chocs et la probabilité croissante d'une récession dans les années à venir.

D'après les nouvelles recherches sur lesquelles se fondent l'édition des Perspectives de l'économie Africaine montre que cinq mesures de politique commerciale pourraient porter les gains totaux de l'Afrique à 4,5% de son PIB, soit 134 milliards de dollars EU par an. Premièrement, il faut éliminer tous les tarifs bilatéraux appliqués aujourd'hui en Afrique. Deuxièmement, les règles d'origine doivent rester simples, souples et transparentes. Troisièmement, il faut éliminer tous les obstacles non tarifaires au commerce des biens et des services sur la base de la nation la plus favorisée. Quatrièmement, il faut mettre en œuvre l'accord de facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce afin de réduire les temps de passage aux frontières et les coûts de transaction liés à des mesures non tarifaires. Cinquièmement, il faut négocier avec d'autres pays en développement en vue de réduire de moitié leurs barrières tarifaires et non tarifaires sur la base de la nation la plus favorisée.

1.1.2 Evolution de l'économie malgache

Théoriquement, l'économie malgache se dresse vers la croissance des activités. La note de conjoncture économique de Madagascar publiée par la Banque mondiale indique que "La croissance de l'économie malgache est restée forte en 2018, affichant un taux de 5,2% et se situant au-dessus de la moyenne régionale et mondiale". Pour la cinquième année consécutive, le taux de croissance économique du pays a excédé le taux de croissance démographique estimé à 2,7%. En 2019, la révision d'une nouvelle base de calcul des prix (base 2007) indique un taux de croissance du PIB réel à 5%. Malgré le ralentissement de la croissance observé au cours du premier trimestre de 2019, la croissance devrait atteindre 5,3% en 2020, tirée par l'augmentation attendue des investissements publics, notamment dans les infrastructures routières, de santé et éducatives, et par un rebond des investissements privés, à la faveur du rétablissement progressif de la confiance. Une réelle estimation de cette croissance ne puisse toutefois être pertinente qu'aux vues des performances observées aux termes du semestre en cours. Les Zones Franches Industrielles reprennent ses forces avec des performances positives garantissant déjà des meilleurs résultats à la fin de 2019. Le secteur énergétique reste encore incertain à cause des difficultés qui se montrent à propos de l'atteinte de la vérité des prix et le recours à la politique de la transition énergétique. Les démarches opérés laissent envisager un bon redressement à partir de 2020.

Aux vues des tendances enregistrées durant les trois premiers mois de l'année 2019, la croissance du PIB resterait positive et soutenue. L'inflation devrait se stabiliser à 6,8 % en 2019 et en 2020. Les importations en équipement s'élèvent d'un ordre de 16,5% par rapport à l'année précédente et la masse monétaire a augmenté grâce aux crédits octroyés à l'économie par les banques primaires. Un léger repli des exportations se profile tant en volume qu'en valeur confrontées avec celles de la même période de l'année antérieure. Globalement, les faits les plus marquants concernent la baisse massive de l'importation de produits alimentaires de base comme le riz et la chute de l'exportation comme de la vanille.

Le déficit budgétaire a été contenu à environ 2,7% du PIB en 2019, contre 3.5% en 2018, grâce à des mesures ciblant la politique d'austérité appliqué depuis 2013, en limitant les dépenses peu prioritaires.

Selon la Stratégie de la Dette à Moyen Terme, le portefeuille de la dette du Gouvernement central est constitué essentiellement par les emprunts extérieurs ; représentant 76,7% de la totalité. A fin Décembre 2018, la dette extérieure est estimée à 11 449,7 milliards MGA (c/v 3 452,9 millions USD) ce qui est prévu atteindre 11 732,3 en 2020 et se compose principalement de dettes envers les organismes multilatéraux. La dette intérieure représente 23,3% de la totalité de la dette du Gouvernement Central, soit 3 483,9 milliards MGA (c/v 1 050,6 millions USD) en 2018 et de 3 877,2 en 2019 d'après les prévisions. Généralement, la dette extérieure reste soutenable à moyen et à long terme.

Selon les statistiques, les réserves officielles brutes ont atteint 4,3 mois d'importations en 2018, 4,7 en 2019 et devrait atteindre 4,8 en 2020. Le déficit de la balance courante s'est détérioré pour atteindre environ 1,0% du PIB en 2018 et 1,5 en 2019 en raison d'une augmentation de la valeur des importations de pétrole et de la valeur des biens d'équipement. Les exportations sont dominées par les produits à faible valeur ajoutée, notamment les clous de girofle, la vanille et les produits miniers. A fin décembre 2018, le niveau des réserves s'est établi à 1 224,5 millions de DTS représentant ces 4,3 mois d'importations de biens et de services non-facteurs (BSNF), avec une vision optimiste de 4,7 mois d'importations à la fin de 2019 soit de 1 440,6 millions de DTS.

1.1.3 Les nouvelles stratégies de la Politique Générale

La Politique Générale adoptée par l'Etat depuis 2019 vise à mettre en œuvre une structure de pilotage de suivi et d'accompagnement pour coordonner les activités au niveau de l'Administration dans le but d'atteindre les objectifs de l'émergence dans les meilleurs délais.

Ces objectifs contiennent des axes prioritaires dotés de stratégies de développement très solides prévu générer des résultats tangibles répondants aux attentes de la population.

1° La paix et la sécurité, une priorité absolue : Protéger nos frontières et nos ressources naturelles, lutter contre l'insécurité quotidienne, renforcer la défense de notre territoire. L'objectif est de garantir la paix durable dans tout le pays

2° L'énergie et l'eau pour tous : doubler la production énergétique dans cinq ans et de réduire le tarif de l'énergie. Augmenter de manière substantielle l'approvisionnement en eau potable de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire de Madagascar

3° La lutte contre la corruption avec Zéro tolérance et de créer une justice équitable : Restauration de la confiance de la population envers l'Etat, garant de la paix sociale. Rapprocher les services publics des citoyens, réformer et renforcer l'Administration judiciaire.

4° L'éducation et la culture pour tous : Afin de préparer le citoyen à participer au développement du pays il faut instaurer un système éducatif pour tous visant l'excellence, la valorisation de l'enseignement technique et professionnel ainsi que l'éducation civique.

5° La santé pour tous et à tout âge : La santé est un droit inaliénable pour chaque citoyen, l'Etat prévoit à l'augmentation du Budget alloué à la santé publique pour assurer l'accès aux soins, améliorer la santé mère-enfant, prévenir les maladies, réformer le système de retraite.

6° L'emploi décent pour tous : augmenter le nombre d'emplois, former et aider à trouver un emploi, renforcer les compétences nationales, créer une agence pour l'emploi. Accompagner la population active notamment les jeunes vers des activités génératrices de revenus et d'emplois afin de promouvoir l'industrialisation et l'investissement.

7° L'industrialisation de Madagascar : Soutenir l'entrepreneuriat malgache, favoriser l'investissement dans le secteur industriel, promouvoir le « *Made in Madagascar* ».

8° Nos femmes et nos jeunes pour l'avenir : Tendre vers l'égalité hommes/femmes dans la société et les institutions, préparer nos jeunes à l'émergence du pays.

9° L'autosuffisance alimentaire : mise en place des mesures d'incitation aux investissements dans le secteur agricole pour atteindre l'objectif de 500.000 tonnes de production de riz avant 2024. Développer l'élevage et la production halieutique, soutenir les agriculteurs et innover dans de nouvelles productions agricoles, améliorer les capacités de production régionales.

10° La gestion durable de nos ressources naturelles : Lutter contre la destruction de notre environnement. L'objectif est de reboiser et de couvrir 40.000 hectares de surfaces par an avec la mobilisation des élèves/étudiants, des militaires et des agents de l'Etat qui représentent approximativement 6 millions d'individus. Le recours à de nouvelles technologies de reforestation à grande échelle est à l'étude.

11° La modernisation de Madagascar : Créer des villes « nouvelles » pour soulager les grandes villes, rénover les routes, les ponts et les voies ferrées. Construire des logements sociaux et faciliter le crédit au logement. Assainir l'espace public et gérer nos déchets. Mettre en place la ville numérique. L'Etat s'engage à répondre aux besoins des différentes catégories socio-professionnelles en termes de logements, il est prévu de construire 50.000 logements en 5 ans.

12° L'autonomisation et responsabilisation de nos collectivités territoriales décentralisées : Donner aux collectivités leur autonomie financière. Ainsi, le versement de leur Budget directement dans leurs caisses, mais aussi les 5% des redevances liées à la production locale en matière de ressources minières ou autres sont préconisés.

13° Le sport, doit être un tremplin pour porter haut la fierté nationale : Construire de nouvelles infrastructures sportives en priorité, l'académie nationale de sport de haut niveau, intégrer nos jeunes par le sport, améliorer la santé par le sport, créer des centres et académies sportifs nationaux, octroyer des bourses sportives.

Le taux de pression fiscale est estimé pour l'année 2019 à 12,2% (contre 12,1% en 2018) ; une légère augmentation est due à la poursuite des nouvelles mesures de réforme de la Direction générale des Impôts entamées depuis quelques années et tendant vers la dématérialisation. Une nouvelle plateforme de télé déclaration généralisée des impôts et taxes (IS, IR, IRSA et TVA) est désormais opérationnelle dont le lancement officiel a été fait le 16 juillet 2018.

I.2 HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU CMBMT 2019-2021

Selon les objectifs de l'émergence annoncés dans la politique générale et conformément au cadrage macroéconomique élaboré à partir d'une nouvelle année de base de calcul des prix (base 2007), le principal objectif vise à atteindre un taux de croissance du PIB réel à 6,5% en 2022. En 2019, le chiffre a atteint 5% de taux de croissance. Les prévisions affichent la nécessité d'un effort de l'ordre de 0.5 point de croissance par an. Dans ce cas, l'Etat essaye constamment à chercher toute une stratégie de gestion permettant d'atteindre efficacement le résultat attendu. Le montage modélise ainsi une prévision du taux de pression fiscal à 13,6% du PIB en 2022 soit à 11,5% en 2020 qui était de 10,7% en 2019. A ce stade, les recettes prévoient la rentrée d'une somme de 8 384,5 milliards ariary contre 7 227,2 milliards ariary en 2019. Les dépenses s'élèvent à 9 943,3 milliard ariary et qui prévoient un déficit de 1 605,5 milliard ariary ou -2,8% du PIB contre -2,7% dans la Loi de Finances rectificative 2019. Les dépenses en Investissement public devraient atteindre 8,7% du PIB tandis que ce taux était de 7,4% du PIB dans la Loi de Finances Rectificative 2019.

La stratégie de financement du déficit est axée sur la maximisation du recours aux emprunts concessionnels. Selon la Stratégie de la Dette à Moyen Terme 2019-2021, atteindre les objectifs fixés, s'agit d'obtenir à fin 2021, un portefeuille de la dette composé de :

(i) à 78,6% de dette extérieure, (ii) 52,6% de dettes hautement concessionnelles, de 20,8% de dettes concessionnelles, de 4,2% de dettes semi concessionnelles et de 1% de dettes commerciales.

Pour obtenir cette composition de portefeuille optimale, des prévisions de tirages pour 2019-2021 ainsi qu'un plan d'emprunts extérieurs pour 2019 ont été établis.

Figurent parmi les principales sources de financement intérieur du déficit : le Bon de Trésor par Adjudication qui constitue une part de plus de 65,0%, les Bons du Trésor à Moyen Terme (7,5% en 2019 et 9,2% en 2020) et les Bons du Trésor Spéciaux à taux fixe et à taux variable.

1.2.1 En matière de recettes

La disponibilité de statistiques plus fiables issues du dernier recensement général de la population et de l'habitation est un atout majeur qui aidera le gouvernement à mieux élaborer sa politique de développement économique. En matière de recettes, des efforts ont été effectués au niveau de la Direction générale des douanes et des Impôts pour élargir l'assiette fiscale.

Pour atteindre un taux de pression fiscal de 15% en 2025 les prévisions ont montré que le total des recettes de 2020 devrait gagner un niveau de 8 384,5 Milliards ariary soit à 11,5% du taux de pression fiscal. La proportion des recettes par rapport au PIB reste encore stable aux environ de 14,4% en 2020 et de 14,3% en 2019.

La nouvelle orientation de l'Administration fiscale se progresse vers la modernisation de la qualité de service. Le système d'informatisation de la télé déclaration est engagé. Prioriser la Sécurisation des recettes et poursuivre les efforts pour le recouvrement des arriérés. Par ailleurs, elle se mobilise également à prévenir l'évasion fiscale, maîtriser les fraudes et réduire les situations informelles, en renforçant les collaborations avec les autres administrations et institutions.

Pour l'Administration douanière, des amendements ont été apportés au Code des douanes visant principalement le renforcement des dispositions permettant à l'Administration de mener à bien ses actions. En 2019, une révision des tarifs douaniers sur des produits jugés indispensable à l'application du Plan émergence de Madagascar a été apportée, entre autres, les kits solaires (lampes et tubes LED,

de boîtier de chargement avec ou sans batterie incorporée et de panneaux photovoltaïques), selon la Direction Générale des Douanes ces nouvelles dispositions douanières occasionnent un impact fiscal estimé à 3 milliards d'ariary de perte soit 0,1% de l'objectif de recettes pour l'année 2019.

1.2.2 En matière de dépenses

En 2020, le total des dépenses atteint 9 943,3 Milliards d'Ariary contre 8 555,2 Milliards d'Ariary dans la Loi de Finances Rectificative 2019 soit une hausse de 16.2% et représente 17% du PIB. Cette année, les dépenses publiques doivent impérativement tenir compte des projets liés à la réalisation du « Plan Emergence Madagascar – PEM », ainsi qu'aux engagements de l'Etat concernant l'amélioration du niveau de vie des couches les plus démunies. Le niveau de déficit s'élève à 1 606,5 Milliards d'Ariary pour 2020, ce qui présente 2,8% en pourcentage du PIB. Les dépenses en capital s'élèvent à 5 048,3 Milliards d'Ariary dont 2 351 Milliards d'Ariary en Financement interne. Une part importante du Budget 2020 est consacrée à des dépenses liées au développement des infrastructures, du secteur social, de l'éducation, de la santé et de la sécurité intérieur. Le paiement des arriérés au sein des Institutions/Ministères sont aussi vivement recommandés par l'Etat central afin d'apurer les passifs de l'Administration.

CADRAGE MACRO-BUDGETAIRE 2020 - 2022

	2020	En % du PIB	Var°	2021	En % du PIB	Var°	2022	En % du PIB	Var°
PIB NOMINAL	58 324,8			65 412,2			73 627,8		
Taux de croissance du PIB réel	5,5%			6,0%			6,5%		
Taux d'inflation fin de période	6,2%			5,2%			5,4%		
Taux de pression fiscale net	11,5%			12,5%			13,6%		
RECETTES									
Recettes fiscales nettes	6 710,2	11,5%	21,0%	8 155,1	12,5%	21,5%	9 986,2	13,6%	22,5%
Impôt	3 759,9	6,4%	27,3%	4 715,2	7,2%	25,4%	5 941,8	8,1%	26,0%
Douanes	2 950,3	5,1%	13,9%	3 439,9	5,3%	16,6%	4 044,4	5,5%	17,6%
Recettes non fiscales	200,3	0,3%	96,0%	205,8	0,3%	2,7%	222,3	0,3%	8,0%
Dons	1 474,0	2,5%	-15,6%	882,4	1,3%	-40,1%	913,7	1,2%	3,5%
Dons courants	350,5	0,6%	-53,4%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%
Dons en capital	1 123,5	1,9%	13,0%	882,4	1,3%	-21,5%	913,7	1,2%	3,5%
Recettes totales	8 384,5	14,4%	13,4%	9 243,3	14,1%	10,2%	11 122,2	15,1%	20,3%
DEPENSES									
Dépenses du personnel	2 903,3	5,0%	12,7%	3 230,0	4,9%	11,3%	3 566,9	4,8%	10,4%
Solde	2 700,0	4,6%	14,4%	2 960,0	4,5%	9,6%	3 261,9	4,4%	10,2%
Indemnités	203,3	0,3%	-5,4%	270,0	0,4%	32,8%	305,0	0,4%	13,0%
Fonctionnement	1 365,1	2,3%	-13,1%	1 680,8	2,6%	23,1%	2 739,8	3,7%	63,0%
Biens et Services	428,2	0,7%	9,2%	461,5	0,7%	7,8%	820,2	1,1%	77,7%
Transferts (hors arriérés)	936,9	1,6%	-20,5%	1 219,3	1,9%	30,1%	1 919,7	2,6%	57,4%
Intérêts	452,1	0,8%	4,5%	523,2	0,8%	15,7%	613,4	0,8%	17,2%
AONT	174,5	0,3%	37,5%	195,7	0,3%	12,2%	220,2	0,3%	12,6%
Dépenses en capital	5 048,3	8,7%	31,2%	6 043,8	9,2%	19,7%	6 808,8	9,2%	12,7%
Financement interne	2 351,0	4,0%	53,0%	2 636,7	4,0%	12,2%	2 967,9	4,0%	12,6%
Financement externe (yc AEP)	2 697,3	4,6%	16,7%	3 407,1	5,2%	26,3%	3 840,9	5,2%	12,7%
Dépenses totales	9 943,3	17,0%	16,2%	11 673,5	17,8%	17,4%	13 949,2	18,9%	19,5%
Variation des arriérés	-46,7	-0,1%	-79,5%	-50,0	-0,1%	7,1%	-30,0	0,0%	-40,0%
Déficit (base caisse, yc dons)	-1 605,5			-2 480,2			-2 857,0		
Déficit en % du PIB	-2,8%			-3,8%			-3,9%		

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME
2020 - 2022

II. CBMT 2020 – 2022

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme est un nouvel outil de cadrage du Budget utilisé par l'Administration depuis 2017. Il permet d'améliorer les prévisions pluriannuelles du Budget pour avoir une meilleure prévision des activités de développement en cohérence avec les objectifs visés dans la Politique Générale de l'Etat.

Le CBMT est une prévision d'une allocation intersectorielle et interministérielle rationnelle qui traduit les grandeurs macroéconomiques cadré dans le CMBMT en une combinaison de stratégies chiffré du Budget des Institutions/Ministères à moyen terme (3ans). Cadré avec les besoins sectoriels, le CBMT devrait donner pour l'Administration une vision plus précise du chemin de développement à entreprendre.

Conjointement, il doit refléter une Stratégie de Gestion des Investissements Publics et de montrer les étalements des dépenses budgétaires des projets à moyen terme tout en visant un cadre favorable à la croissance économique.

II.1 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE FINANCES PUBLIQUES.

Les principaux facteurs déterminants du cadrage tiennent compte évidemment le cadre macroéconomique courant et les prévisions des agrégats dans le futur. Il met en évidence également le plan et les stratégies de développement élaborés à partir de la politique Générale de l'Etat ainsi que les besoins structurels de fonctionnement de l'Administration tout entière. Le CBMT de l'année courant devrait aussi prendre en considération les anciens paramètres conçus de l'année précédente notamment en matière d'Investissement public. Pour l'année 2020, les perspectives budgétaires cherchent à transcrire de manière fidèle les priorités gouvernementales telles que la paix et la sécurité, l'énergie et l'eau, la lutte contre la corruption, l'éducation, la santé, l'industrialisation, la modernisation de Madagascar...

La démarche d'élaboration du CBMT repose sur un long processus regroupant plusieurs activités en amont et en aval, dont la détermination des objectifs et de la politique, le montage du cadrage macroéconomique, la concrétisation budgétaire des politiques sectorielles et des priorités gouvernementales, ainsi que l'arbitrage avec les besoins et les attentes des parties prenantes (l'administration, les Sociétés Civiles, les citoyens, etc.).

II.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE CHOIX D'ALLOCATION DE RESSOURCES

2.2.1.1 Dépenses de solde

Les efforts d'assainissement de la gestion du personnel de l'Etat et des pensionnés sont renforcés grâce à l'adoption du système AUGURE pour le recensement des agents de l'Etat.

Une hausse de 14,4% des dépenses liées à la solde est en vue par rapport à la Loi de Finances Rectificative 2019. Les prévisions enregistrent les divers recrutements aux seins des Ministères tels que le renforcement des agents de la force de l'ordre (élèves gendarmes, élèves policiers, les armés), le recrutement des enseignants FRAM, et la prévision des nouvelles recrues par voie de concours.

2.2.1.2 Indemnités

Pour 2020, la rubrique « Indemnités » diminuera de 5,4% par rapport à Loi de Finances Rectificative (LFR) 2019. Cette diminution résulte de l'affectation des ressources pour l'affermissement des dépenses génératrices de croissance dont les dépenses en Investissement et la Solde.

Biens et Services

La rubrique « Biens et Services » s'élève à 428,2 Milliards d'Ariary en 2020, soit une augmentation de 9,2% par rapport à la LFR 2019. La mise en place des structures régionales engendre des coûts récurrents en fonctionnement. De plus, pour assurer le bon fonctionnement de l'Administration, une légère augmentation en crédit de carburant et lubrifiants a été marquée.

2.2.1.3 Transferts et subventions

En vue de prévenir le renforcement des dépenses en Investissement provenant des ressources propres de l'Administration, le montant des Transferts pour 2020 est fixé à 936,9 contre 1 179 Milliards d'Ariary dans la LFR 2019, soit une diminution de 20,5%.

L'Etat essaye de construire une structure financière plus solide pouvant financer les grands défis de sa politique de développement. Dans ce cas, l'apurement des arriérés de l'Administration devient une priorité. Pour 2020, les arriérés inclus dans la rubrique « Transferts et Subventions » concernent entre autres les contributions internationales, les frais médicaux, les transferts vers les Collectivités Territoriales Décentralisées et les arriérés de la JIRAMA. Cette rubrique contient également le renflouement de la Caisse de Retraite Civil et Militaire et la prévision de la mise en place des nouveaux gouvernorats des Régions.

2.2.1.4 Projets d'Investissements Publics

La Stratégie de Gestion des Investissements Publics (GIP) introduite dans la préparation du Budget appliquée depuis 2019 précise le fait que les projets doivent offrir des avantages socio-économiques bien tangibles pour la population.

Pour l'année 2020, les dépenses en capital enregistrent une hausse de 31,2% soit à 5 048,3 Milliards d'Ariary. Les projets couverts par le financement extérieur s'élèvent à 2 697,3 contre, 2 351 Milliards d'Ariary pour les projets financés par les ressources propres internes.

En général, il s'agit des projets liés aux engagements présidentiels, les projets de sécurisation de nos ressources marines par l'achat d'un patrouilleur, la construction de prisons spéciales de haute sécurité, les dotations pour le développement du transport ferroviaire, les crédits nécessaires au démarrage du projet « Tanamasoandro », la construction et la réhabilitation des routes nationales, les contreparties nationales pour les projets en partenariat avec les bailleurs de fonds ainsi que la construction de nouvelles infrastructures dites « manara-penitra ».

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2020-2022

En Millions d'Ariary

MINISTRES/ INSTITUTIONS	PLF12020					P 2021					P 2022				
	Soled	Indemnites	Biens et Services	Transferts	PIP Externe	PIP Interne	TOTAL	Soled	Indemnites	Biens et Services	Transferts	PIP Externe	PIP Interne	TOTAL	
PRM	13 373	23 226	36 628	19 254	53 107	69 644	215 232	14 643	24 852	39 558	20 718	3 235	70 539	173 546	
SENAT	0	10 818	4 015	692	0	0	15 525	0	11 575	4 336	744	0	0	16 656	
AN	0	31 920	13 538	554	1 500	1 500	47 512	0	34 154	14 621	596	0	1 650	51 022	
HCC	0	4 445	3 569	92	1 000	1 000	9 105	0	4 756	3 854	99	0	1 100	9 809	
PRIMATURE	11 000	15 374	10 982	8 679	57 574	16 666	120 275	12 045	16 450	11 861	9 340	48 624	16 714	115 033	
CFM	0	4 826	2 395	34	750	8 005	0	0	5 164	2 587	36	0	825	8 612	
CENI	0	9 404	1 906	263	24 334	35 908	0	10 062	2 059	283	0	0	26 768	39 173	
MDN	260 326	27 811	24 186	1 205	93 521	407 050	285 057	29 758	26 106	1 296	0	102 873	445 091		
MAE	53 217	3 386	6 924	10 932	6 600	81 059	58 273	3 623	7 478	11 763	0	7 260	88 397		
MINJUS	118 784	7 818	19 796	5 112	5 196	25 326	130 069	8 366	21 380	5 501	6 207	27 912	199 435		
MEF	433 774	17 238	947 413	532 652	155 043	820 061	474 982	70 955	67 594	803 988	187 900	815 147	2 420 566		
MID	36 364	1 339	54 310	80 565	23 358	174 814	370 751	39 819	1 433	57 166	86 693	59 912	186 860		
MSP	134 473	455	17 205	1 303	35 400	188 835	147 247	486	17 813	1 402	0	38 940	205 889		
MATHTP	23 405	3 615	4 106	9 819	851 434	309 270	25 629	3 869	4 434	10 566	1 452 564	454 095	1 951 157		
MENETP	863 769	10 125	49 014	78 830	134 386	209 249	949 326	10 833	52 935	84 826	68 131	231 129	1 397 181		
MINSAN	215 875	2 283	19 183	36 959	307 017	94 715	236 383	2 443	21 318	39 228	411 683	115 368	826 424		
MAEP	31 837	3 150	9 361	15 616	555 469	90 550	34 862	3 371	10 086	16 804	581 932	97 759	744 814		
MEEH	7 939	1 818	4 077	5 427	218 439	104 031	8 693	1 945	4 392	5 840	305 414	133 595	459 880		
MMRS	5 136	1 694	17 371	1 115	4 815	30 131	5 624	1 813	17 601	1 200	0	5 537	31 776		
MITM	8 341	1 701	7 809	11 398	9 003	61 233	9 134	1 820	8 285	12 265	16 057	77 069	124 629		
MTEPPLS	15 431	1 041	3 429	3 106	7 034	30 041	16 897	1 114	3 703	3 342	0	7 737	32 794		
MESUPRES	122 990	520	6 781	107 187	26 000	263 478	134 674	556	7 323	115 339	0	29 900	287 793		
MICA	15 755	4 166	5 777	30 143	10 383	73 798	17 252	4 402	6 163	13 009	11 879	8 701	61 406		
MEDD	14 608	1 050	11 144	927	78 077	26 817	15 996	1 124	11 282	998	68 889	28 540	126 829		
MPTDN	2 480	141	570	19	3 634	7 400	2 715	151	615	20	39 497	13 095	56 093		
MPPSPF	6 942	1 063	4 650	4 513	24 312	15 512	7 602	1 137	5 022	4 856	0	14 822	33 440		
MUS	13 066	1 964	1 056	9 701	3 844	42 022	14 307	2 102	1 141	10 439	0	47 840	75 829		
MCC	12 071	2 210	5 719	3 170	1 075	27 311	13 218	2 365	6 176	3 411	1 113	30 034	56 318		
SEG	278 783	5 628	22 429	893	40 845	348 578	305 267	6 022	24 223	961	0	44 930	381 403		
HCDDDD	0	0	0	1 805	0	1 805	0	0	0	1 943	0	0	1 943		
CNIDH	0	0	0	1 641	0	1 641	0	0	0	1 766	0	0	1 766		
HCI	260	3 084	353	7	0	3 704	285	3 300	381	7	0	0	3 973		
TOTAL	2 700 000	203 314	1 315 697	983 614	2 491 351	2 343 994	10 037 969	2 960 000	270 000	461 495	1 269 283	3 263 037	2 636 740	10 860 556	
								3 261 900	305 000	820 151	1 949 651	3 719 315	2 967 907	13 023 923	

CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME
2020 - 2022

III. CDMT 2020 – 2022

L'amélioration de la gestion des Finances Publiques initiée depuis l'adoption de la LOLF, de la programmation pluriannuelle et la prise de la Stratégie de Gestion des Investissement Publics exige des nouvelles méthodes de programmation. Ainsi, la coordination des différentes politiques publiques émanant de tous les secteurs exige une présentation plus concrète et plus raffiné des objectifs, des stratégies et des activités à budgétiser.

Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) est un agencement de l'évolution des dépenses des Institution et des Ministères sur une période de trois années. Contrairement au Budget des Moyens, le CDMT permet d'associer le Budget non seulement avec les politiques ou stratégies sectorielles mais aussi avec les perspectives de performance. Autrement dit, le CDMT est un document qui présente à la fois la stratégie à moyen terme suivie par une Institution ou un Ministère ainsi que son Budget, toujours dans une perspective de moyen terme. Il en évalue la performance attendue à travers une répartition fine de l'enveloppement de l'Institution ou du Ministère

Le présent document regroupe les CDMT 2020 - 2022 de tous les Institutions et Ministères dont la structure est la suivante :

- 1- Introduction
- 2- Objectifs et stratégies
- 3- Revue des programmes
- 4- CDMT par programme

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

01 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1. INTRODUCTION

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
001 - Administration Et Coordination	001-1 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA PRÉSIDENTE	001-1-1 - ASSURER LA COORDINATION ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS ET PROJETS RELEVANT DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	001-1-1-1 - Les distinctions honorifiques , toutes les grades confondus sont décernées aux bénéficiaires	001-1-1-1-R1 - Nombre de distinctions honorifiques décernées	NOMBRE	27000	28500	30000
			001-1-1-2 - LE BUDGET ALLOUÉ À LA PRÉSIDENTE EST UTILISÉ À BON ESCIENT	001-1-1-2-R1 - TAUX D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES	%	98	98	98
			001-1-1-4 - Coordination de suivi des Projets présidentiels assurée	001-1-1-4-R1 - Pourcentage des projets identifiés incorporés dans le plan de suivi consolidé des projets de la DGPP (Priorisation, compilation, synchronisation)	%	100	100	100
			001-1-1-5 - Divers matériels acquis	001-1-1-5-R1 - Nombre des divers matériels et mobiliers acquis pour assurer le bon fonctionnement et la continuité des services administratifs	NOMBRE	14	-	-
			001-1-1-6 - Les dossiers de demande de distinctions honorifiques et de proposition de liste de bénéficiaires à soumettre à l'approbation du Président de la République sont instruits	001-1-1-6-R1 - Nombre des dossiers instruits	NOMBRE	35419	35736	35800
			001-1-1-7 - L'ANIMATION, LA COORDINATION ET LA SUPERVISION DES ACTIVITÉS ET PROJETS DES SERVICES RELEVANT DE LA PRÉSIDENTE SONT ASSURÉES EFFICACEMENT	001-1-1-7-R1 - NOMBRE DES RÉUNIONS DE COORDINATION EFFECTUÉES	NOMBRE	4	4	4
			001-1-1-8 - Sécurité des Palais assurée	001-1-1-8-R1 - Murs et clôtures construits sur la tracée de la limite du domaine des sites présidentiels d'Avoloha construits	M	3800	-	-
			001-1-3 - Assurer le Bon fonctionnement de DGPP	001-1-3-1 - Réalisation des activités	001-1-3-1-R1 - Taux de réalisation des moyens nécessaires	Pourcentage	100	100
		001-1-4 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DES RÉFORMES Y AFFÉRENTES	001-1-4-1 - LA SÉCURISATION DU TERRITOIRE NATIONAL EST APPORTÉE	001-1-4-1-R1 - Nombre de moyens matériels acquis au niveau du QG et des antennes	NOMBRE	9	-	-
				001-1-4-1-R2 - Nombre de bâtiments construits et réhabilités auprès QG et antennes	NOMBRE	3	-	-
				001-1-4-1-R3 - Nombre de distinctions honorifiques discerne	NOMBRE	27000	28500	30000
		001-1-5 - Préserver la paix et protection sociale	001-1-5-1 - Participation des populations défavorisées a la vie sociale et au progrès collectif	001-1-4-1-R4 - Nombre des atteintes à la sécurité nationale déjouées	NOMBRE	2	2	2
				001-1-5-1-R1 - Taux de populations bénéficiaire	%	35	69	-
		001-1-6 - ASSURER DE FAÇON PERMANENTE LA SÉCURITÉ DES HAUTES PERSONNALITÉS, DES INFRASTRUCTURES ET DU PATRIMOINE DE LA PRÉSIDENTE	001-1-6-1 - LA SÉCURISATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DE SON ENTOURAGE EST ASSURÉE	001-1-6-1-R1 - Assurance de la Sécurité du Président de la République et son entourage	%	100	100	-
001-1-6-2 - Formations et recyclages organisés	001-1-6-2-R1 - Organisation effectives de la formation et de recyclage			NOMBRE	3	5	-	
001-1-6-3 - LA SÉCURISATION ET L'ENTRETIEN DES BIENS DE LA PRÉSIDENTE SONT ASSURÉS	001-1-6-3-R1 - Garant de la Sécurité et des biens de la Présidence			NOMBRE	80	90	-	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022	
		001-1-8 - REORIENTER LES ACTIVITES DE L'ANRE POUR DEVENIR LE PRINCIPAL F A I E ET M V N O POUR L'ETAT	001-1-8-1 - Agence apte à acquérir les équipes de développement et de formation	001-1-8-1-R1 - Taux des Equipements techniques de développemnt acquis	%	0	100	100	
			001-1-8-2 - Infrastructure à clés publiques : partie opérationnalisation effectuée	001-1-8-2-R1 - Taux d'opérationnalité Infrastructure PKI opérationnel	%	0	13	13	
			001-1-8-3 - Agents de l'ANRE à jour et aptes à vulgariser les Technologies et les normes en matière de TIC	001-1-8-3-R1 - Nombre de Bundles Support de Cours achetés	NOMBRE	2	4	4	
			001-1-8-4 - Capacités des agents de l'ANRE renforcées	001-1-8-4-R1 - Nombre de Personnel ANRE formés	NOMBRE	6	8	25	
				001-1-8-4-R2 - Taux de visibilité de l'ANRE	%	100	0	0	
				001-1-8-5 - Infrastructure à clés publiques : partie logicielle et équipement acquise	001-1-8-5-R1 - Processus d'acquisition de package de Logiciels de PKI terminé	%	9	18	18
				001-1-8-7 - Salle de formation équipée en Système de sonorisation, Matériels de vidéo projection et équipement réseau et matériels informatiques pour recevoir des cours à distance	001-1-8-7-R1 - Taux d'opérationnalité du Système de sonorisation pour formation	%	0	0	20
					001-1-8-7-R3 - Taux d'opérationnalité des Matériels de vidéo projection	%	0	41	41
			001-1-8-8 - Salle de formation équipée en matériel de Visio conférence pour recevoir des cours à distance	001-1-8-8-R1 - Taux d'opérationnalité du Matériel visioconférence	%	0	0	100	

Projets d'Investissement Public concernés

193 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES (SGP-DSP-DGCIS)

205 - PROJET PRESIDENTIEL

207 - DEFENSE ET SECURITE NATIONALE VOLET DIRECTION GENERALE DU CENTRAL INTELLIGENCE SERVICE

208 - MISE AUX NORMES DES MOYENS À DÉPLOYER POUR LA SÉCURITÉ PRÉSIDENTIELLE

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
138 - Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit	138-1 - RENFORCER L'AUTORITÉ DE L'ETAT, LA BONNE GOUVERNANCE ET L'ETAT DE DROIT	138-1-1 - RENFORCER LES SYSTEMES JUDICIAIRE, ANTI-CORRUPTION, ANTI-BLANCHIMENT ET ANTI-FINANCEMENT DU TERRORISME	138-1-1-1 - LE SYSTEME DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EST RENFORCE	138-1-1-1-R1 - Dossiers jugés par les PAC(et/ou Juridictions) (1)	NOMBRE	275	360	490
				138-1-1-1-R2 - Dossiers de corruption dénoncés, traités et transmis par le BIANCO aux juridictions (2)	NOMBRE	550	600	700
				138-1-1-1-R3 - Pourcentage (Taux en %) des dossiers jugés par les PAC(et/ou Juridictions) par rapport aux dossiers de corruption dénoncés, traités et transmis par le BIANCO aux juridictions: (Augmentation de 10% par année pour atteindre 60% en 2020)	%	50	60	70
				138-1-1-2-R1 - Taux de textes mis en conformité identifiés	%	50	-	-
				138-1-1-2-R2 - Nombre du personnels bénéficiaires de formation	NOMBRE	5	-	-
				138-1-1-2-R3 - Nombre des secteurs prioritaires actifs dans la lutte contre la corruption et la promotion de la Gouvernance	NOMBRE	6	-	-
			138-1-1-2-R4 - Nombre de séances d'informations tenues	NOMBRE	7	-	-	
			138-1-1-2-R5 - Nombre de thématiques sur les principes de Gouvernance développés	NOMBRE	12	-	-	
			138-1-1-2-R6 - Document référentiel sur la Gouvernance Publique	NOMBRE	10	12	12	
			138-1-1-3 - LE SYSTEME JUDICIAIRE EST RENFORCE	138-1-1-3-R1 - NOMBRE DE DOLÉANCES REÇUES PAR LE CSM (INDICATEUR DE RESULTAT TRADUISANT DES GAINS EN RÉDUCTION)	NOMBRE	33	29	29
			138-1-1-4 - LE DISPOSITIF NATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME EST CONFORME AUX NORMES REQUISES	138-1-1-4-R1 - POURCENTAGE DES CRITÈRES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DU GAFI	%	60	80	80
			138-1-1-5 - Les mesures de renforcement de l'efficacité du SAMIFIN sont mises en œuvre	138-1-1-5-R1 - Taux d'absorption des DOS traitées et transmises aux autorités compétentes	%	58	61	-

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022	
		138-1-2 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU AUX USAGERS	138-1-2-1 - LA DÉFENSE DES USAGERS CONTRE LES DYSFONCTIONNEMENTS DE L'ADMINISTRATION EST ASSURÉE	138-1-2-1-R1 - NOMBRE DES DOSSIERS TRAITÉS	NOMBRE	264	278	300	
			138-1-2-2 - LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS EST APPROPRIÉE PAR LES AGENTS DE L'ÉTAT	138-1-2-2-R1 - CONTRAT DE PERFORMANCE	NOMBRE	4	4	4	
			138-1-2-3 - LES RÉFORMES INITIÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET (DGI, DGD), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (MEN), MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION (MID), MINISTÈRE AUPRÈS DE LA PRÉSIDENT EN CHARGE DES MINES ET DES PÉTROLES (MPMP)	138-1-2-3-R1 - Taux des réformes réalisés/ prévus	%	40	40	40	
			138-1-2-4 - L'évaluation des contrats/programmes des performance effectué	138-1-2-4-R1 - Nombre de bureaux de perception dont les contrats/programmes de performance ont fait l'objet d'une évaluation externe'	NOMBRE	4	8	>8	
			138-1-2-5 - Le FEFFI mis en place et PEC opérationnel dans les écoles primaires des Régions de Analamanga, Alaotra Mangoro et Sofia	138-1-2-5-R1 - Proportion des écoles ciblées par la composante dotée d'un FEFFI opérationnel planifiant et mettant en œuvre un PEC	%	60	75	>75	
			138-1-2-6 - Le Système d'Administration Fiscale Intégrée (SAFI) opérationnel	138-1-2-6-R1 - Taux d'opérationnalisation du Système d'Administration Fiscale Intégrée (SAFI)	%	60	80	100	
			138-1-2-7 - Les transactions douanières suspectes découvertes	138-1-2-7-R1 - Taux de confirmation de transactions douanières suspectes (en cas d'inspection physique)	%	>12,5	>15 (Non cumulé)	>15 (Non cumulé)	
			138-1-3 - Inciter et tisser des relations permanentes et durables avec les parties prenantes en vue d'éviter des crises politiques	138-1-3-1 - Une base politique solide est créée et occupée	138-1-3-1-R1 - Nombre annuel de comités de base mis en place et opérationnels	NOMBRE	300	300	-
			138-1-4 - Promouvoir l'adhésion populaire à la Politique adoptée	138-1-4-1 - Dialogue politique et social pérenne	138-1-4-1-R1 - Taux de participation de la population par rapport aux directives émises	Pourcentage	50	75	-
			138-1-5 - Assurer le bon fonctionnement de la DGPAP	138-1-5-1 - Efficacité et épanouissement dans l'exécution des missions attribuées	138-1-5-1-R1 - Taux d'accomplissement des missions attribuées	POURCENTAGE	100	100	-
		138-1-6 - Assurer la mise en œuvre des directives du Président de la République	138-1-6-1 - Stabilité et sérénité politique	138-1-6-1-R1 - Taux d'adhésion des partis politiques et organisations à la plate-forme de soutien au Président	Pourcentage	50	75	-	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
			138-1-7-1 - LES LIAISONS ENTRE LES ENTITÉS ÉTATIQUES CHARGÉES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA DÉFENSE NATIONALE SONT SÉCURISÉES ET INTERCONNECTÉES PAR UN SYSTÈME COMMUN	138-1-7-1-R1 - Pourcentage des entités étatiques connectées et sécurisées	%	100	100	100
			138-1-7-2 - LES CONTRÔLES DES ACTIVITÉS DES GRANDES FORMATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE (GN) ET LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LES TRAFICS ILLICITES DE TOUT GENRE SONT INTENSIFIÉS	138-1-7-2-R1 - NOMBRE D'INSPECTION EFFECTUÉE	NOMBRE	16	22	22
			138-1-7-3 - IGE doté en véhicules d'inspections	138-1-7-3-R1 - Nombre de véhicules acquis	NOMBRE	7	14	29
			138-1-7-4 - LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES A POSTERIORI DE LA GESTION DES FINANCES ET DES RESSOURCES PUBLIQUES, DU PATRIMOINE PUBLIC ET DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION SONT AMÉLIORÉES	138-1-7-4-R1 - Pourcentage de rapports de vérification ayant fait l'objet de suivi des recommandations	%	40	50	50
		138-1-7 - AMÉLIORER LA FONCTION DE COORDINATION ET DE CONTRÔLE DE LA GESTION DES RESSOURCES PUBLIQUES	138-1-7-5 - LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF, FINANCIER ET LES MATÉRIELS TECHNIQUES DES UNITÉS MILITAIRES SONT CONTRÔLÉS ET SUIVIS	138-1-7-5-R1 - Réunions avec les chefs hiérarchiques	NOMBRE	25	25	-
			138-1-7-5-R2 - NOMBRE DE MISSIONS	NOMBRE	42	84	84	
			138-1-7-5-R3 - NOMBRE DE RAPPORT D'ACTIVITÉS	NOMBRE	42	84	84	
			138-1-7-5-R4 - Dossiers traités et taux de répartition équitable l'effectif des éléments de l'Armée	NOMBRE	30	20	-	
			138-1-7-5-R5 - Taux d'insécurité	PORCENTAGE	30	40	-	
			138-1-7-5-R6 - NOMBRE DE PV DE RÉCEPTION	NOMBRE	42	84	84	
			138-1-7-5-R7 - Ratio éléments-Formation	NOMBRE	30	20	-	
			138-1-7-6 - Le système commun est fonctionnel, constamment amélioré et maîtrisé par les agents de l'Etat	138-1-7-6-R1 - Pourcentage de réalisation du système commun	%	785	100	100
			138-1-7-7 - Les systèmes d'informations sur les finances publiques et le fonctionnement des services publics sont contrôlés par l'IGE	138-1-7-7-R1 - Nombre de systèmes d'informations concernant les finances publiques, les ressources et patrimoines publics auxquelles l'IGE peut se connecter	NOMBRE	2	5	5
		138-1-8 - Assurer la coordination des investissements et de leurs financements	138-1-8-1 - Les investissements prioritaires programmés sont effectivement exécutés	138-1-8-1-R1 - Volume d'investissement décaissé par an	USD	700000000	750000000	800000000
		138-1-9 - VALORISER L'ETHIQUE POLITIQUE	138-1-9-1 - Opérationnalisation de la plateforme de dialogue politique entre les parties prenantes	138-1-9-1-R1 - Taux de participation des parties prenantes	%	60	70	80
			138-1-9-2 - Sérénité politique	138-1-9-2-R1 - Taux d'adhésion des partis politiques et organisations à la plateforme de soutien au Président	%	60	70	80

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
	138-2 - Evaluer la contribution de l'Armée dans la réalisation du volet défense et sécurité	138-2-1 - Appui à la restauration de la discipline au sein des formations militaires	138-2-1-1 - Amélioration du professionnalisme de l'Armée Malagasy	138-2-1-1-R1 - Ratio éléments-Formation	Pourcentage	50	30	30
			138-2-1-2 - Augmentation de confiance de la population vis-à-vis de l'Armée Malagasy	138-2-1-2-R1 - taux d'insécurité	Pourcentage	70	30	40
		138-2-2 - Suivi et évaluation du fonctionnement administratif et logistique des formations	138-2-2-1 - Harmonisation de l'administration militaire en général	138-2-2-1-R1 - Dossiers traités et taux de répartition équitable l'effectif des éléments de l'Armée	NOMBRE	50	30	20
			138-2-2-2 - Développement économique grâce à l'optimisation des décisions en terme de répartition des Forces de sécurité en fonction du niveau d'insécurité de chaque région.	138-2-2-2-R1 - Taux d'insécurité	%	70	30	30
	138-2-2-3 - Contribution à la préparation de la prise de décision du Président de la République en matière de défense	138-2-2-3-R1 - Réunions avec les chefs hiérarchiques	NOMBRE	50	25	25		
138-4 - Appliquer la politique de tolérance zéro pour la corruption	138-4-1 - Système judiciaire impartial et indépendant, administration publique et sécurité	138-4-1-1 - Défi 69: Lutte contre la corruption à tolérance zéro	138-4-1-1-R1 - Pourcentage de rapports de vérification ayant fait l'objet de suivi des recommandations	Pourcentage	40	50	50	

Projets d'Investissement Public concernés

079 - PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

191 - RENFORCEMENT DU BIANCO

198 - RENFORCEMENT DE CAPACITES DE L'OCSIF

200 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SÉCURISÉ ET MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES DU SAMIFIN

202 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES DU BIANCO NOTAMMENT POUR SON OPÉRATIONNALISATION

203 - RENFORCEMENT DU COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTÉGRITÉ (CSI)

206 - DIGITAL GOVERNANCE AND IDENTIFICATION MANAGEMENT SYSTEM PROJECT (PRODIGY)

209 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ETAT

210 - REDYNAMISATION DES ATTRIBUTIONS DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ARMÉE MALAGASY

211 - RENFORCEMENT DES ACTIONS DE L'IGGN CONTRE LA FRAUDE ET LES TRAFICS ILLICITES

212 - RENFORCEMENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

620 - Appui au développement social et économique	620-1 - CONTRIBUTION À UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	620-1-1 - RÉDUIRE D'AU MOINS 50% LE NOMBRE DE NOUVELLES INFECTIONS À VIH DANS LES SOUS	620-1-1-1 - LES POPULATIONS CLÉS LES PLUS EXPOSÉES AU VIH ET LES PERSONNES AYANT DES RAPPORTS SEXUELS OCCASIONNELS ADOPTENT DES COMPORTEMENTS ET PRATIQUES SEXUELLES À MOINDRE RISQUE	620-1-1-1-R1 - POURCENTAGE DES POPULATIONS CLÉS LES PLUS EXPOSÉES AU VIH AYANT UTILISÉ UN PRÉSERVATIF AU COURS DE LEUR DERNIER RAPPORT SEXUEL/ANAL	%	PS=90%	0	0
			620-1-1-2 - LES BESOINS EN RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL DE RIPOSTE AU SIDA COUVERTS	620-1-1-2-R1 - MONTANT DES RESSOURCES ALLOUÉES À LA RÉPONSE NATIONALE AU SIDA	USD	>613.583 USD	>613.583 USD	>613.583 USD
			620-1-1-3 - LES ADULTES DE 15-49 ANS ONT DES ATTITUDES DE NON-STIGMATISATION ET NON-DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH	620-1-1-3-R1 - POURCENTAGE DES ADULTES DE 15-49 ANS QUI EXPRIMENT LES 4 ATTITUDES DE TOLÉRANCE VIS-À-VIS DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH	%	Hommes : >50%	Hommes : >50%	Hommes : >50%
				620-1-1-3-R2 - POURCENTAGE DES ADULTES DE 15-49 ANS QUI EXPRIMENT LES 4 ATTITUDES DE TOLÉRANCE VIS-À-VIS DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH	%	Femmes : >50%	Femmes : >50%	Femmes : >50%
		620-1-1-4 - LES ADULTES ET ENFANTS VIVANT AVEC LE VIH BÉNÉFICIE D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE, PSYCHOLOGIQUE, SOCIALE ET JURIDIQUE DE QUALITÉ	620-1-1-4-R1 - POURCENTAGE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH (ADULTES ET ENFANTS) QUI ONT BÉNÉFICIÉ DES SERVICES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE, SOCIAL ET JURIDIQUE PARMİ CELLES QUI SONT SUIVIES	%	0.87	0.9	0.9	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		620-1-2 - PRESERVER LA PAIX SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	620-1-2-1 - SPDSN opérationnel	620-1-2-1-R1 - Taux de réalisations des objectifs liés à la gestion administrative et financière.	%	100	100	100
			620-1-2-2 - Les capacités technologiques et industrielles relatives à la défense et la sécurité nationale développées	620-1-2-2-R1 - Nombre de départements ou services dotés d'outils et de matériels de sécurité adéquats	NOMBRE	22	22	22
			620-1-2-3 - Participation des populations défavorisées à la vie sociale et au progrès collectif	620-1-2-3-R1 - Taux de populations bénéficiaires	%	100	-	-
			620-1-2-4 - Insécurité sur l'ensemble du territoire réduite	620-1-2-4-R1 - Taux d'insécurité par zone et par secteur d'intervention réduit	%	10	20	20
		620-1-3 - PILOTAGE DE LA REFORME RELATIVE A LA R.S.S	620-1-3-1 - Documents de politique de défense et de stratégie de sécurité nationale élaborés	620-1-3-1-R1 - Nombre de documents cadres relatifs au renforcement de sécurité national validés	NOMBRE	2	0	0
			620-1-3-2 - Insécurité sur l'ensemble du territoire réduite	620-1-3-2-R1 - Taux d'insécurité par zone et par secteur d'intervention réduit	%	10	15	30
			620-1-3-3 - Capacités du SPDSN renforcées	620-1-3-3-R1 - Nombre de Personnel du SPDSN performant dans la gestion de la sécurité nationale	NOMBRE	1	21	-
				620-1-3-3-R2 - Nombre de succursales mis en réseau	NOMBRE	0	7	-
			620-1-3-4 - Les capacités technologiques et industrielles relatives à la défense et la sécurité nationale développées	620-1-3-4-R1 - Nombre de départements ou services dotés d'outils et de matériels de sécurité adéquats	NOMBRE	2	4	4
			620-1-3-5 - Pilotage de la RSS appuyé	620-1-3-5-R1 - Nombre de documents stratégiques validés et appliqués par les secteurs sécuritaires	NOMBRE	2	0	0
				620-1-3-5-R2 - Nombre de personnel du SPDSN performant en matière de pilotage de la RSS	NOMBRE	1	7	20
			620-1-3-6 - SPDSN opérationnel	620-1-3-6-R1 - Taux de réalisations des objectifs liés à la gestion administrative et financière.	%	100	100	100
		620-1-3-7 - Salle de crise pour la gestion de la sécurité nationale mise en place	620-1-3-7-R1 - Taux cumulé de l'opérationnalisation de la salle de crise	%	50	75	100	
		620-1-4 - PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL	620-1-4-1 - Stabilité au niveau des communes et Fokontany améliorées	620-1-4-1-R1 - Pourcentage des activités/projets ayant atteint les résultats escomptés	%	55	100	-
		620-1-5 - DÉVELOPPER LE SECTEUR PRIVÉ ET LE SECTEUR RELAIS	620-1-5-1 - LES INVESTISSEMENTS PRIVES NOTAMMENT LE TEXTILE ONT AUGMENTÉ	620-1-5-1-R1 - Volume d'exportation AGOA (en DTS)	DTS	>500.000.000	>500.000.000	>500.000.000
			620-1-5-2 - LE CLIMAT DES AFFAIRES EST AMÉLIORÉ	620-1-5-2-R1 - Classement Doing business	RANG	<130	-	-
			620-1-5-3 - LE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE EST DÉVELOPPÉ	620-1-5-3-R1 - Nombre de contrats PPP établis	NOMBRE	1	2	-

Projets d'Investissement Public concernés

031 - COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA
078 - PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (PAPI)
188 - RENFORCEMENT DES CAPACITES ET POTENTIALITES LOCALES
196 - SERVICE CIVIQUE AU SERVICE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET DURABLE_PHASE II
197 - MISE EN PLACE D'UNE SALLE DE CRISE POUR LA GESTION DE LA SECURITE NATIONALE
199 - APPUI AU PILOTAGE DE LA RSS (REFORME DU SECTEUR SECURITAIRE)
201 - RENFORCEMENT DE CAPACITES DU SECRETARIAT PERMANENT A LA DEFENSE ET A LA SECURITE NATIONALE

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
001 - Administration Et Coordination	13 373	58 167	0	54 088	125 627	14 643	61 893	0	54 783	131 319	15 932	66 894	0	61 174	144 000
138 - Appui à la gouvernance et à l'Etat de droit	0	18 149	12 032	10 024	40 204	0	20 128	3 235	10 152	33 516	0	21 543	14 247	11 337	47 127
501 - Santé-Planning familial et lutte contre le VIH/SIDA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
620 - Appui au développement social et économique	0	2 792	41 075	5 533	49 400	0	3 107	0	5 604	8 711	0	3 349	0	6 258	9 607
801 - Solidarité nationale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	13 373	79 108	53 107	69 644	215 232	14 643	85 129	3 235	70 539	173 546	15 932	91 786	14 247	78 769	200 733

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

02 - SENAT

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 002-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Étant donné que le sénat est la deuxième institution de la République de Madagascar, elle se doit d'établir une bonne gouvernance financière. Dans le souci de montrer une transparence en matière de gestion budgétaire, l'institution essaie d'être un modèle dans le respect des principes de la Finances Publiques, et se reflète sur la continuité des affaires courantes.

DEFIS :

Mise en place d'une gestion budgétaire efficiente.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Axe 4 : « Capital humain adéquats au processus de développement »

*** PROGRAMME 119-GESTION OPÉRATIONNELLE DES MISSIONS DES PARLEMENTAIRES DU SÉNAT ***

CONTEXTE :

Étant donné que le sénat est la deuxième institution de la République de Madagascar, elle se doit d'établir une bonne gouvernance financière. Dans le souci de montrer une transparence en matière de gestion budgétaire, l'institution essaie d'être un modèle dans le respect des principes de la Finances Publiques, et se reflète sur la continuité des affaires courantes.

DEFIS :

Mise en place d'une gestion budgétaire efficiente.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Axe 4 : « Capital humain adéquats au processus de développement »

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 002-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Raffermisssement de la Démocratie,de l'Etat de droit,du respect des droits humains ainsi que de la bonne gouvernance à tous les échelons .

MISSION :

Sénat (Équilibre de pouvoir).

STRATEGIE :

Instaurer une bonne Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale.

*** PROGRAMME 119-GESTION OPÉRATIONNELLE DES MISSIONS DES PARLEMENTAIRES DU SÉNAT ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Raffermisssement de la Démocratie,de l'Etat de droit,du respect des droits humains ainsi que de la bonne gouvernance à tous les échelons .

MISSION :

Sénat (Équilibre de pouvoir).

STRATEGIE :

Instaurer une bonne Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
002 - Administration Et Coordination	002-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE L' ADMINISTRATION DU SENAT	002-1-1 - ASSURER LA BONNE GESTION DES MOYENS MATÉRIELS, FINANCIERS ET HUMAINS BONNE COORDINATION DES ACTIVITÉS DU SENAT	002-1-1-1 - AGENTS EFFICACES, COMPÉTENTS ET MOTIVÉS	002-1-1-1-R1 - DUREE MOYENNE DU TRAITEMENT DES DOSSIERS	Jour	28	28	28
			002-1-1-2 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DÉCENT	002-1-1-2-R1 - NOMBRE DE LOCAUX RÉPONDANT AUX NORMES	NOMBRE	40	40	40
		002-1-2 - ASSURER UNE BONNE COORDINATION DES ACTIVITÉS DU SENAT	002-1-2-1 - GESTION TRANSPARENTE ET EFFICIENTE DES ACTIVITÉS DU SENAT	002-1-2-1-R1 - NOMBRE DE RAPPORTS ET COMPTE RENDU	NOMBRE	8	10	10
		002-1-3 - ASSURER LA BONNE GESTION DES MOYENS MATERIELS, FINANCIERS ET HUMAINS	002-1-3-1 - AGENTS EFFICACES,COMPETENTS ET MOTIVES	002-1-3-1-R1 - DUREE MOYENNE DU TRAITEMENT DES DOSSIERS	JOUR	28	28	28
			002-1-3-2 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DÉCENT	002-1-3-2-R1 - NOMBRE DE LOCAUX REPONDANT AUX NORMES	NOMBRE	40	50	50
Projets d'Investissement Public concernés								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
119 - Gestion opérationnelle des missions des parlementaires du Sénat	119-1 - PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE ET LA BONNE GOUVERNANCE DU SÉNAT	119-1-1 - RENFORCER LES RÔLES : LÉGISLATIF, DU CONSEIL AU GOUVERNEMENT ET DU CONTRÔLE SUR L'EXÉCUTIF DU SÉNAT ET ÉVALUATION	119-1-1-1 - POUVOIR LÉGISLATIF OPÉRATIONNEL ET EFFICACE	119-1-1-1-R1 - TAUX D'ASSIDUITÉ DES SÉNATEURS AUX TRAVAUX PARLEMENTAIRES	Pourcentage	80	95	95
		119-1-2 - RENFORCER LA CULTURE DE REDEVABILITÉ, DE TRANSPARENCE ET LE RÔLE DES SÉNATEURS DANS LE PROCESSUS DE LA DÉCENTRALISATION	119-1-2-1 - SÉNATEURS REDEVABLES ET RESPONSABLES	119-1-2-1-R1 - POURCENTAGE DE COMPTE-RENDU PÉRIODIQUE POUR CHAQUE MISSION DES SÉNATEURS	Pourcentage	95	95	95
		119-1-3 - RENFORCER LA STABILITÉ INSTITUTIONNELLE	119-1-3-1 - APAISEMENT POLITIQUE	119-1-3-1-R1 - DIMINUTION DE TAUX DES MANIFESTATIONS	POURCENTAGE	15	10	15
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
002 - Administration Et Coordination	0	10 575	0	0	10 575	0	11 278	0	0	11 278	0	12 083	0	0	12 083
119 - Gestion opérationnelle des missions des parlementaires du Sénat	0	4 950	0	0	4 950	0	5 379	0	0	5 379	0	5 793	0	0	5 793
TOTAL	0	15 525	0	0	15 525	0	16 656	0	0	16 656	0	17 876	0	0	17 876

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

03 - ASSEMBLEE NATIONALE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 101-GOUVERNANCE RESPONSABLE ***

CONTEXTE :

L'Assemblée Nationale est une des Institutions de la République à fonction législative. Elle partage cette fonction législative avec le Sénat. L'Assemblée nationale est composée de 151 membres élus pour cinq ans qui portent le titre de « Députés ». Leur mandat est national et incompatible avec l'exercice de tout autre mandat public électif et de tout emploi public excepté l'enseignement.

DEFIS :

Renforcer l'Etat de droit et affirmer la démocratie au niveau international.

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Bonne gouvernance
- Etat de droit
- Démocratie

*** PROGRAMME 003-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

L'Assemblée Nationale est une des Institutions de la République à fonction législative. Elle partage cette fonction législative avec le Sénat. L'Assemblée nationale est composée de 151 membres élus pour cinq ans qui portent le titre de « Députés ». Leur mandat est national et incompatible avec l'exercice de tout autre mandat public électif et de tout emploi public excepté l'enseignement.

DEFIS :

Rendre l'Administration parlementaire plus performante en vue d'accroître son efficacité.

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Bonne gouvernance
 - Etat de droit
 - Démocratie
-

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
003 - Administration et Coordination	003-1 - RENDRE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE PLUS PERFORMANTE EN VUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1 - RENFORCER L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE EN VUE D'ACCROITRE SON EFFICACITE	003-1-1-1 - Administration parlementaire efficace renforcée	003-1-1-1-R2 - Délai de traitement des dossiers	NB DE JOUR	10	10	10
Projets d'Investissement Public concernés 002 - REHABILITATION/EXTENSION ET EQUIPEMENT ASSEMBLEE NATIONALE								
101 - Gouvernance Responsable	101-1 - RENFORCER L'ETAT DE DROIT ET AFFIRMER LA DEMOCRATIE AU NIVEAU INTERNATIONAL	101-1-1 - RENFORCER LES RELATIONS ENTRE LES ÉLUS ET LES CITOYENS	101-1-1-1 - Relations entre les élus et les citoyens renforcées	101-1-1-1-R1 - Nombre de contrôles parlementaires 101-1-1-1-R2 - Nombre de tournées parlementaires	Nombre	10 1500	10. 1500	10 1500
		101-1-2 - SOUTENIR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PARLEMENTAIRES ET ASSURER LE PAIEMENT DES SALAIRES ET AVANTAGES DES DÉPUTÉS	101-1-2-1 - Capacités des parlementaires renforcées, et paiement des salaires et avantages des Députés assuré	101-1-2-1-R1 - Nombre de lois votées 101-1-2-1-R2 - Taux d'exécution budgétaire	NOMBRE %	48 99,65	48 99,70	48 99,75
		101-1-3 - PARTICIPER À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES	101-1-3-1 - Relations internationales raffermiss	101-1-3-1-R1 - Nombres de participations à des réunions internationales	NOMBRE	15	17	20
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
003 - Administration et Coordination	0	16 073	0	1 500	17 573	0	17 794	0	1 650	19 444	0	19 548	0	1 815	21 363
101 - Gouvernance Responsable	0	29 938	0	0	29 938	0	31 577	0	0	31 577	0	33 434	0	0	33 434
TOTAL	0	46 012	0	1 500	47 512	0	49 372	0	1 650	51 022	0	52 982	0	1 815	54 797

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

04 - HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 004-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

L'état des lieux au niveau de la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) a permis de constater qu'elle se heurte à des obstacles ne lui permettant pas de répondre de manière satisfaisante à son rôle de garante de la bonne gouvernance, du raffermissement de l'État de droit, de l'effectivité de la démocratie et de la protection des droits et libertés fondamentaux. Par ailleurs, ces défis font appel à une Justice constitutionnelle moderne et indépendante :

- Les infrastructures et les matériels actuellement à la disposition de la Haute Cour sont soit hors d'usage soit vétustes, ne répondent plus aux normes requises et en nombre insuffisant. Par conséquent, ils ne lui permettent pas d'exercer pleinement ses attributions avec professionnalisme et en toute indépendance ;
- Les capacités logistiques sont insuffisantes empêchant la HCC d'être totalement opérationnelle et efficace ;
- La plupart des agents sont des contractuels dont les compétences nécessitent un renforcement des capacités afin de leur permettre de fournir de manière efficace et effective l'appui technique nécessaire aux juges constitutionnels dans l'exercice de leur mandat et à l'effectivité de la bonne gouvernance ;
- Le système de pilotage stratégique et de suivi-évaluation en place doit être actualisé afin d'intégrer les mesures nécessaires à la prévention des risques d'échec des programmes ;
- Les juges constitutionnels et les cadres n'ont pas un accès suffisant à une documentation spécialisée et actualisée leur permettant d'enrichir le droit constitutionnel national et d'exploiter les informations tendant à la consolidation de l'État de droit, de la démocratie et de la gouvernance ;
- La mise en place et l'opérationnalisation de quelques structures prévues par le nouvel organigramme ne sont pas effectives.

La Haute Cour Constitutionnelle est une des Institutions de l'État, garante de l'État de droit et de la démocratie. Elle est également l'organe régulateur de l'exercice des compétences des Institutions et de l'activité des pouvoirs publics. Madagascar a connu depuis plusieurs décennies des crises politiques et socio-économiques cycliques. Ces crises trouvent, en général, leur origine dans la fragilité de l'État de droit et de la démocratie. La réussite de l'élection présidentielle et des élections législatives ont permis de sortir du cycle de crises pré ou post-électorales. Il convient désormais de consolider les avancées démocratiques et de mettre en place des institutions fortes, dont la Haute Cour Constitutionnelle doit être un acteur majeur.

DEFIS :

Développer une Justice constitutionnelle moderne et indépendante

Faire de la Haute Cour Constitutionnelle un véritable pivot incontournable de l'État de droit, de la démocratie et un réel garant des droits et libertés fondamentaux.

*** PROGRAMME 102-GOUVERNANCE RESPONSABLE ***

CONTEXTE :

L'état des lieux au niveau de la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) a permis de constater qu'elle se heurte à des obstacles ne lui permettant pas de répondre de manière satisfaisante à son rôle de garante de la bonne gouvernance, du raffermissement de l'État de droit, de l'effectivité de la démocratie et de la protection des droits et libertés fondamentaux. Par ailleurs, ces défis font appel à une Justice constitutionnelle moderne et indépendante :

- Les infrastructures et les matériels actuellement à la disposition de la Haute Cour sont soit hors d'usage soit vétustes, ne répondent plus aux normes requises et en nombre insuffisant. Par conséquent, ils ne lui permettent pas d'exercer pleinement ses attributions avec professionnalisme et en toute

indépendance ;

- Les capacités logistiques sont insuffisantes empêchant la HCC d'être totalement opérationnelle et efficace ;
- La plupart des agents sont des contractuels dont les compétences nécessitent un renforcement des capacités afin de leur permettre de fournir de manière efficace et effective l'appui technique nécessaire aux juges constitutionnels dans l'exercice de leur mandat et à l'effectivité de la bonne gouvernance;
- Le système de pilotage stratégique et de suivi-évaluation en place doit être actualisé afin d'intégrer les mesures nécessaires à la prévention des risques d'échec des programmes ;
- Les juges constitutionnels et les cadres n'ont pas un accès suffisant à une documentation spécialisée et actualisée leur permettant d'enrichir le droit constitutionnel national et d'exploiter les informations tendant à la consolidation de l'État de droit, de la démocratie et de la gouvernance ;
- La mise en place et l'opérationnalisation de quelques structures prévues par le nouvel organigramme ne sont pas effectives.

La Haute Cour Constitutionnelle est une des Institutions de l'État, garante de l'État de droit et de la démocratie. Elle est également l'organe régulateur de l'exercice des compétences des Institutions et de l'activité des pouvoirs publics. Madagascar a connu depuis plusieurs décennies des crises politiques et socio-économiques cycliques. Ces crises trouvent, en général, leur origine dans la fragilité de l'État de droit et de la démocratie. La réussite de l'élection présidentielle et des élections législatives ont permis de sortir du cycle de crises pré ou post-électorales. Il convient désormais de consolider les avancées démocratiques et de mettre en place des institutions fortes, dont la Haute Cour Constitutionnelle doit être un acteur majeur.

DEFIS :

Développer une Justice constitutionnelle moderne et indépendante

Faire de la Haute Cour Constitutionnelle un véritable pivot incontournable de l'État de droit, de la démocratie et un réel garant des droits et libertés fondamentaux.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 004-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- mettre en place une justice constitutionnelle moderne, indépendante, soustraite aux contingences politiques et d'allégeance ;
- mettre à la disposition des différentes structures des moyens suffisants et adaptés permettant à la Cour d'accomplir convenablement et en toute indépendance les missions qui lui sont dévolues ;
- disposer une culture de performance au sein de son administration et de renforcer les actions de contrôle et de suivi évaluation ;
- actualiser régulièrement les connaissances techniques et juridiques des juges leur permettant de disposer de compétences renforcées dans la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie et dans la protection des droits et libertés fondamentaux ;
- réunir les conditions nécessaires aux attentes des élections fiables, crédibles, transparentes et acceptées par tous, de perfectionner le processus électoral face aux exigences de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- renforcer les capacités des cadres et du personnel leur permettant de fournir de manière efficace et effective l'appui technique nécessaire aux juges constitutionnels dans l'exercice de leur mandat ;
-

MISSION :

La Haute Cour Constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est le juge de la constitutionnalité de la Loi, elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques, elle constitue l'un des éléments essentiels à l'avènement de l'Etat de droit et à l'effectivité de la démocratie. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des Institutions et de l'activité des pouvoirs publics.

STRATEGIE :

- Instaurer au sein de l'Administration de l'Institution une culture de résultats, de transparence et de l'évaluation, d'une gestion axée sur les résultats et l'obligation de rendre compte ;
- Rendre effective l'autonomie administrative, financière et réglementaire de l'Institution ;
- Assurer la gestion efficace et conformément aux règles de la bonne gouvernance des ressources financières, humaines et matérielles de l'Institution ;
- Mettre à la disposition des différentes structures des moyens suffisants et adaptés permettant à la Cour d'accomplir convenablement et en toute indépendance les missions qui lui sont dévolues ;
- Assurer la sécurité de la Haute Cour lui permettant de travailler en toute sérénité ;
- Améliorer l'accès aux documents et informations ;
- Mettre en place et rendre opérationnelles progressivement les structures prévues par le nouvel organigramme ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités du personnel de la HCC à tous les niveaux : renforcer les capacités des cadres et du personnel pour leur permettre de fournir de manière efficace et effective l'appui technique nécessaire aux juges constitutionnels dans l'exercice de leur mandat et à l'effectivité de la bonne gouvernance ;
- garantir le respect de la Constitution en tant que loi suprême du pays ;
- actualiser régulièrement les connaissances techniques et juridiques des juges pour leur permettre de disposer de compétences renforcées dans la consolidation de l'État de droit et de la démocratie et dans la protection des droits et libertés fondamentaux ;
- améliorer les capacités électorales de la HCC en accordant une place primordiale à la formation ;
- Mettre en place un dispositif d'évaluation régulière des performances en matière de gestion du processus électoral.
- Favoriser l'accès à l'information et aux différents documents ;
- Mettre en place une stratégie de communication efficace à travers des portes ouvertes, des réunions et des échanges interactifs d'informations visant à donner plus de visibilité et à informer sur les orientations et les actions de la HCC

*** PROGRAMME 102-GOUVERNANCE RESPONSABLE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- mettre en place une justice constitutionnelle moderne, indépendante, soustraite aux contingences politiques et d'allégeance ;
- mettre à la disposition des différentes structures des moyens suffisants et adaptés permettant à la Cour d'accomplir convenablement et en toute indépendance les missions qui lui sont dévolues ;
- disposer une culture de performance au sein de son administration et de renforcer les actions de contrôle et de suivi évaluation ;
- actualiser régulièrement les connaissances techniques et juridiques des juges leur permettant de disposer de compétences renforcées dans la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie et dans la protection des droits et libertés fondamentaux ;
- réunir les conditions nécessaires aux attentes des élections fiables, crédibles, transparentes et acceptées par tous, de perfectionner le processus électoral face aux exigences de la démocratie et de l'Etat de droit ;
- renforcer les capacités des cadres et du personnel leur permettant de fournir de manière efficace et effective l'appui technique nécessaire aux juges constitutionnels dans l'exercice de leur mandat ;
-

MISSION :

La Haute Cour Constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est le juge de la constitutionnalité de la Loi, elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques, elle constitue l'un des éléments essentiels à l'avènement de l'Etat de droit et à l'effectivité de la démocratie. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des Institutions et de l'activité des pouvoirs publics.

STRATEGIE :

- Instaurer au sein de l'Administration de l'Institution une culture de résultats, de transparence et de l'évaluation, d'une gestion axée sur les résultats et l'obligation de rendre compte ;
- Rendre effective l'autonomie administrative, financière et réglementaire de l'Institution ;
- Assurer la gestion efficace et conformément aux règles de la bonne gouvernance des ressources financières, humaines et matérielles de l'Institution ;
- Mettre à la disposition des différentes structures des moyens suffisants et adaptés permettant à la Cour d'accomplir convenablement et en toute indépendance les missions qui lui sont dévolues ;
- Assurer la sécurité de la Haute Cour lui permettant de travailler en toute sérénité ;
- Améliorer l'accès aux documents et informations ;
- Mettre en place et rendre opérationnelles progressivement les structures prévues par le nouvel organigramme ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités du personnel de la HCC à tous les niveaux : renforcer les capacités des cadres et du personnel pour leur permettre de fournir de manière efficace et effective l'appui technique nécessaire aux juges constitutionnels dans l'exercice de leur mandat et à l'effectivité de la bonne gouvernance ;
- garantir le respect de la Constitution en tant que loi suprême du pays ;
- actualiser régulièrement les connaissances techniques et juridiques des juges pour leur permettre de disposer de compétences renforcées dans la consolidation de l'État de droit et de la démocratie et dans la protection des droits et libertés fondamentaux ;
- améliorer les capacités électorales de la HCC en accordant une place primordiale à la formation ;
- Mettre en place un dispositif d'évaluation régulière des performances en matière de gestion du processus électoral.
- Favoriser l'accès à l'information et aux différents documents ;
- Mettre en place une stratégie de communication efficace à travers des portes ouvertes, des réunions et des échanges interactifs d'informations visant à donner plus de visibilité et à informer sur les orientations et les actions de la HCC

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
004 - Administration et Coordination	004-1 - PROMOUVOIR UNE JUSTICE CONSTITUTIONNELLE MODERNE ET INDÉPENDANTE	004-1-1 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT OPTIMAL DE L'INSTITUTION ET PRÉSERVER SON INDÉPENDANCE	004-1-1-1 - Coordination des activités assurée et améliorée	004-1-1-1-R1 - Nombre de réunions du staff et/ou de la Cellule Financière	NOMBRE	24	24	24
			004-1-1-2 - Système de contrôle et de suivi évaluation rigoureux et efficace	004-1-1-2-R1 - Nombre de contrôles effectués 004-1-1-2-R2 - Nombre de Directions ayant fait leurs rapports d'activités	NOMBRE	3 8	3 8	3 8
			004-1-1-3 - Effectivité de l'autonomie de l'Institution	004-1-1-3-R1 - Nombre de délibérations à caractère administratif et financier adoptées	NOMBRE	4	4	4
			004-1-1-4 - Visibilité et présence effective de l'Institution	004-1-1-4-R2 - Nombre de déplacements, représentations et visites	NOMBRE	32	34	36
			004-1-1-5 - Centre de documentation et d'études opérationnel	004-1-1-5-R1 - Nombre de consultation et de prêts enregistrés	NOMBRE	210	220	240
			004-1-2 - Assurer la sécurité des hautes personnalités, des infrastructures et du patrimoine de la HCC	004-1-2-1-R1 - Pourcentage des agents de sécurité ayant suivi de formation 004-1-2-1-R3 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures de sécurité	Taux (%) Taux (%)	35 50	50 70	60 80

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
			004-1-3-1 - Entretien des biens de la HCC assurée	004-1-3-1-R1 - Taux de réalisation des entretiens et maintenance	Taux (%)	75	80	85
			004-1-3-2 - Gestion des ressources automatisée, bonne gouvernance assurée	004-1-3-2-R1 - Nombre de manuels de procédure élaborés 004-1-3-2-R2 - Nombre d'applications informatiques de gestion développées	NOMBRE NOMBRE	2 2	2 3	2 4
			004-1-3-3 - Capacités techniques et opérationnelles des agents améliorées	004-1-3-3-R1 - Taux de réalisation des activités de formation	%	60	70	80
			004-1-3-4 - Dossiers du personnel en souffrance réduits	004-1-3-4-R1 - Taux de dossiers du personnel traités	%	75	100	100
			004-1-3-5 - Environnement de travail favorable au dialogue	004-1-3-5-R1 - Structure de dialogue mise en place et opérationnelle 004-1-3-5-R2 - Taux de doléances traitées	LOGIQUE Taux (%)	oui 85	oui 90	oui 100
			004-1-3-6 - Personnel en bonne santé et dynamique	004-1-3-6-R1 - Nombre d'activités physiques et sportives organisées 004-1-3-6-R2 - Service Médico-social mis en place et opérationnel	NOMBRE LOGIQUE	25 oui	30 oui	30 oui
			004-1-3-7 - Utilisation des ressources financières optimisée	004-1-3-7-R1 - Taux d'exécution du budget	%	96	98	98
			004-1-3-8 - Efficacité de l'organe de commande publique	004-1-3-8-R1 - Taux de réalisation des marchés publics	%	95	98	99
			004-1-3-9 - Besoins en matériels et en infrastructures satisfaits, condition de travail décente	004-1-3-9-R1 - Ratio du nombre de postes informatiques/nombre d'agents 004-1-3-9-R2 - Taux de satisfaction des besoins en matériels et en infrastructures	RATIO %	0.7 75	0.8 78	0.8 80
Projets d'Investissement Public concernés								
004 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DE LA HCC								
102 - Gouvernance responsable	102-1 - CONSOLIDER OU RENFORCER L'ETAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE	102-1-1 - AVOIR DES ÉLECTIONS FIABLES, CRÉDIBLES ET TRANSPARENTES	102-1-1-1 - Capacités électorales de la HCC améliorées ou renforcées	102-1-1-1-R1 - Nombre de sessions, d'ateliers ou séminaires d'appropriation des cadres légaux et réglementaires des élections organisés 102-1-1-1-R2 - Disponibilité du manuel de procédure sur le contentieux électoral 102-1-1-1-R3 - Nombre de réunions avec les autres Institutions impliquées dans le processus électoral 102-1-1-1-R6 - Nombre d'acteurs du processus électoral formés 102-1-1-1-R7 - Nombre de voyages d'études ou d'échanges d'expériences en matière électorale avec les Cours étrangères organisés	NOMBRE LOGIQUE NOMBRE NOMBRE	5 oui 2 36 1	6 oui 1 36 2	7 oui 1 36 1
			102-1-1-2 - Régularité et sincérité du scrutin assurée	102-1-1-2-R1 - Nombre d'applications informatiques de gestion du contentieux et de traitement des résultats développées	NOMBRE	1	1	0
			102-1-1-3 - Transparence des actions de l'Institution en matière électorale	102-1-1-3-R1 - Nombre de Régions bénéficiant des séances de sensibilisation et d'information	NOMBRE	12	18	22
			102-1-2-1 - Respect de la Constitution garanti	102-1-2-1-R1 - Nombre d'audiences 102-1-2-1-R2 - Nombre de décisions prises, d'arrêts rendus et d'avis émis	NOMBRE NOMBRE	32 42	32 36	28 30
		102-1-2 - PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA CONSTITUTION PAR LES ORGANES ÉTATIQUES	102-1-2-2 - Professionnalisme des juges, des cadres et du personnel du Greffe	102-1-2-2-R1 - Nombre de formations, de voyages d'étude et/ou d'échanges d'expériences tant à l'intérieur qu'à l'extérieur 102-1-2-2-R2 - Nombre de participations aux réunions statutaires des Cours ou Conseils constitutionnels étrangers	NOMBRE NOMBRE	2 2	2 2	2 2

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		102-1-3 - AMELIORER LE SYSTEME D'INFORMATION	102-1-3-1 - Citoyens mieux informés : citoyens responsables et participatifs à la vie socio-politique et économique	102-1-3-1-R1 - Nombre de visiteurs du site web	NOMBRE	80000	90000	100000
				102-1-3-1-R2 - Nombre de portes ouvertes organisées	NOMBRE	6	6	6
				102-1-3-1-R3 - Disponibilité de la stratégie de l'information	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI
				102-1-3-1-R4 - Nombre de personnes ayant accédé au Centre de documentation	NOMBRE	120	200	250
			102-1-3-2 - Système informatique sécurisé et efficace	102-1-3-2-R1 - Système informatique intègre	LOGIQUE	oui	oui	oui
				102-1-3-2-R2 - Taux de bureaux interconnectés	Taux (%)	70	80	85
				102-1-3-2-R3 - Nombre de techniciens et d'utilisateurs informatiques formés	NOMBRE	12	12	12
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
004 - Administration et Coordination	0	5 553	0	1 000	6 553	0	5 953	0	1 100	7 053	0	6 382	0	1 210	7 592
102 - Gouvernance responsable	0	2 553	0	0	2 553	0	2 756	0	0	2 756	0	2 976	0	0	2 976
TOTAL	0	8 105	0	1 000	9 105	0	8 709	0	1 100	9 809	0	9 359	0	1 210	10 569

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

05 - PRIMATURE

1. INTRODUCTION

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
005 - Administration et Coordination	005-1 - ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE L' ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA PRIMATURE	005-1-1 - ASSURER UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES	005-1-1-1 - ADMINISTRATION DE LA PRIMATURE PERFORMANT	005-1-1-1-R1 - Administration performant (Oui-Non)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI
		005-1-2 - ASSURER LA SÉCURITÉ DU PREMIER MINISTRE, ET DU DOMAINE DE MAHAZOARIVO EN TANT QUE PALAIS D'ÉTAT (DS)	005-1-2-1 - DOMAINE DE MAHAZOARIVO EN TANT QUE PALAIS D'ÉTAT (DS) SÉCURISÉE	005-1-2-1-R1 - DOMAINE DE MAHAZOARIVO EN TANT QUE PALAIS D'ÉTAT (DS) SÉCURISÉE(OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI
		005-1-2-2 - SÉCURITÉ DU PREMIER MINISTRE ASSURÉE	005-1-2-2-R1 - Intégrité physique et morale du PM assurées(oui-non)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI	
		005-1-3-1 - L'IMAGE DU PREMIER MINISTRE PROTÉGÉE	005-1-3-1-R1 - Taux de critiques à l'encontre du Premier Ministre par rapport aux articles de presses axées sur la vie de la Nation	%	10	7	7	
		005-1-3-2 - DÉLAI DE TRAITEMENT DES DOSSIERS RÉDUIT, ÉCONOMIE DE COÛT ET D'ÉNERGIE	005-1-3-2-R1 - Doléances reduites (gain en réduction)	NOMBRE	6	0	0	
Projets d'Investissement Public concernés								
123 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
139 - Pilotage et coordination, appui, mise en œuvre, suivi et contrôle des actions gouvernementales	139-1 - HARMONISER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS	139-1-1 - ASSURER LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES TEXTES ET LA DÉFENSE DE L'INTÉRÊT DE L'ÉTAT	139-1-1-1 - TEXTES EN VIGUEUR ET INTÉRÊT DE L'ÉTAT PROTÉGÉ	139-1-1-1-R1 - Textes en vigueur et intérêt de l'Etat protégé (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI
		139-1-2 - HARMONISER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE NATIONALE	139-1-2-1 - PLANS STRATEGIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DÉFENSE ÉLABORÉS ET OPÉRATIONNELS	139-1-2-1-R1 - Nombre de documents de stratégie nationale de sécurité élaboré et validé	NOMBRE	2	2	2
		139-1-3 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES	139-1-3-1 - LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE TRAFICS ILLICITES SONT EFFECTIVES	139-1-3-1-R1 - Actions de lutte contre toutes formes de trafics illicites effectives (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI
		139-1-4 - PILOTAGE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT	139-1-4-1 - ADMINISTRATION PUBLIQUE EFFICIENTE ET EFFICACE	139-1-4-1-R1 - Indice de performance	1	1	1	1

Projets d'Investissement Public concernés

113 - MECANISME DE COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE
125 - MISE EN PLACE D'UN CENTRE OPERATIONNEL POUR VEILLE INFORMATIONNELLE
187 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE D'INFORMATIONS ET DES DONNÉES MARITIMES
188 - MODERNISATION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION DES TEXTES ADMINISTRATIFS AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT
190 - RÉINGÉNÉRIE DES PROCESSUS ET PÉRENNISATION DE LA PERFORMANCE DE LA DLC, POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS FONDAMENTAUX DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS
192 - LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS
193 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES EN MATIÈRE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE
194 - APPUI À LA STRUCTURE NATIONALE D'ORIENTATION DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME (SNOLT)
196 - PRÉVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE
197 - APPUI À LA CONSERVATION DES ARCHIVES DES RÉGIONS

827 - Appui au développement	827-2 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR MADAGASCAR	827-2-1 - SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES FACE AUX RISQUES ET AUX ALÉAS CLIMATIQUES	827-2-1-1 - RÉSILIENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET INFRASTRUCTURES CLÉES RENFORCÉE	827-2-1-1-R1 - Ratio des nombres de personnes touchées par des aléas avant et après le projet	RATIO	3	6	6
		827-2-2 - AMÉLIORER LE SECTEUR SOCIAL DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF	827-2-2-1 - LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VULNÉRABLES POUR UNE AUTONOMIE FINANCIÈRE AMÉLIORÉES	827-2-2-1-R1 - Conditions de vie des personnes vulnérables pour une autonomie financière améliorées(OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI
		827-2-3 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES AIDES AU DÉVELOPPEMENT	827-2-3-1 - UN DISPOSITIF DE COORDINATION ET UN DOCUMENT DE POLITIQUE GÉNÉRALE RÉGISSANT LA GESTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EST DISPONIBLE ET APPROPRIÉ PAR TOUS LES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT.	827-2-3-1-R1 - Disponibilité d'un document de politique de coopération au développement (OUI-NON)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI
			827-2-3-2 - LES INTERVENTIONS EN MILIEU RURAL AINSI QUE LES ACTEURS AU DÉVELOPPEMENT RURAL SONT COORDONNÉS ET HARMONISÉS SUIVANT LE CADRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PGE, IEM)	827-2-3-2-R1 - Interventions en milieu rural ainsi que les acteurs au développement rural sont coordonnés et harmonisés (Oui-Non)	LOGIQUE	OUI	OUI	OUI
827-2-4 - RENFORCER LES CAPACITÉS ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES (CAPACITY DEVELOPMENT) À TRAVERS L'ACCÈS À DES FORMATIONS ET À DES CONNAISSANCES DE HAUT NIVEAU	827-2-4-1 - INFORMATIONS ET CONNAISSANCES DÉTERMINANTES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	827-2-4-1-R1 - Taux d'impact socio-économique	%	80	85	85		

Projets d'Investissement Public concernés

070 - PROJET RETARD DE CROISSANCE
105 - FILETS SOCIAUX DE SECURITES(FSS)

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
116 - PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT 120 - OFFICE NATIONAL DE NUTRITION 126 - AMELIORER LE SYSTEME D'ALERTE PRECOCE AFIN DE RENFORCER LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE AUX CYCLONES INONDATIONS 127 - RENFORCEMENT LES ACTIONS SECTORIELLES DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES 189 - PREVENTION DE LA VULNERABILITE NUTRITIONNELLE 191 - RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES ET MARINES A MADAGASCAR 195 - PROGRAMME DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE EN AFRIQUE 198 - COMMUNES VITRINES DE LA NUTRITION 199 - DEVELOPPEMENT DE MECANISME DE PROTECTION FINANCIERE FACE AUX SECHERESSES DANS LE SUD 200 - DEVELOPPEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES DE GESTION INTEGREE DES ZONES CÔTIÈRES ET MARINES DE MADAGASCAR 201 - PROJET D'APPUI AU PILOTAGE ET DE SUIVI DU DEVELOPPEMENT RURAL								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
005 - Administration et Coordination	11 000	16 791	0	960	28 751	12 045	18 360	0	960	31 365	13 105	19 511	0	960	33 576
139 - Pilotage et coordination, appui, mise en œuvre, suivi et contrôle des actions gouvernementales	0	12 538	0	412	12 950	0	9 480	0	412	9 891	0	10 429	0	412	10 840
402 - Développement rural	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
403 - Nutrition et Sécurité Alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
827 - Appui au développement	0	5 707	57 574	15 294	78 575	0	9 811	48 624	15 342	73 777	0	10 601	51 786	16 828	79 215
TOTAL	11 000	35 035	57 574	16 666	120 275	12 045	37 650	48 624	16 714	115 033	13 105	40 541	51 786	18 199	123 631

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

06 - CONSEIL DU FAMPIHAVANANA MALAGASY

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 823-RÉCONCILIATION NATIONALE ***

CONTEXTE :

Depuis son indépendance acquise en 1960, Madagascar a connu des crises politiques cycliques générées par divers facteurs à la fois d'ordre historique, sociopolitique, économique et géostratégique, qui mettent chaque fois en danger l'unité nationale, et obligent chaque nouveau régime à faire la difficile recherche de reconnaissance internationale.

Il en résulte une détérioration du tissu social, une dégradation des conditions de vie de la population et un climat politique délétère. Aussi la confiance entre la population et les différents acteurs politiques ainsi qu'envers l'Etat est-elle rompue. La perte des valeurs éthiques et morales, l'incivisme des citoyens et la déliquescence progressive de l'Etat prennent une ampleur très considérable. La sécurité des personnes et des biens sur le territoire national laisse beaucoup à désirer. Il en est de même de la crédibilité de presque toutes les Institutions étatiques.

Face à cette situation, l'Etat malagasy ainsi que les citoyens ont pris conscience de la nécessité de recourir au « Fampihavanam-pirenena » pour faire de Madagascar un pays profondément réconcilié, harmonieux et développé.

Ainsi, les citoyens, avec les classes politiques et la société civile, éprouvant la nécessité d'engagement d'un dialogue entre les Malgaches pour le retour à l'ordre constitutionnel, ont essayé, depuis quelques années, diverses initiatives pour organiser des réunions régionales et nationales et des sommets des anciens Chefs d'Etat, en vue de :

- traiter du "" Fampihavanana Malagasy "" ,
- éradiquer et prévenir les crises récurrentes,
- traiter et guérir les blessures individuelles et collectives du passé,
- et établir des bases solides pour l'avenir et le développement économique de la Nation.

A cet effet, il a été prévu dans le préambule de la Constitution du 11 décembre 2010 de la Quatrième République de Madagascar, ainsi que dans les dispositions des articles 25, 26 et 27 de la Feuille de route du 17 septembre 2011 de mettre fin aux crises répétitives, de mettre en place un organe chargé de conduire le processus de la réconciliation nationale, dont les Membres représentent les diversités et les sensibilités de la population Malagasy.

Dès lors, plusieurs instruments juridico-politiques ont été adoptés et mis en œuvre. Toutefois, certains devaient être ultérieurement révisés pour rendre plus efficace le processus de la réconciliation nationale.

C'est ainsi qu'a été adoptée en 2017, la Loi n° 2016-017 du 02 février 2017 sur la réconciliation nationale, laquelle a pour objectif principal d'institutionnaliser un nouveau processus capable de promouvoir et de renforcer la culture de dialogue, de tolérance, de solidarité et d'équité pour une paix durable, ainsi que de promouvoir la refondation de la Nation Malagasy.

A ce titre, le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) était créé en vue de faire la relève du Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy (FFM) pour assurer la facilitation, l'impulsion et l'accompagnement de toutes les initiatives visant à promouvoir et à redynamiser la réconciliation nationale ainsi que la refondation de la Nation.

DEFIS :

- Répétition des crises cycliques à Madagascar : renforcer le processus démocratique et instaurer un climat serein et apaisé avant, pendant et après les élections à travers la promotion et le renforcement de la culture de dialogue, de la tolérance, de la solidarité et de l'équité pour une paix durable ;
- Manque de cadre de concertation, de coordination, de dialogue et d'échange d'expérience entre les acteurs sociaux et politiques au niveau des régions et au niveau national : mettre en place une plateforme régionale regroupant ces acteurs de la région afin de permettre la concertation et l'échange d'expérience,

et d'accroître l'impact de leurs stratégies plaidoyer ;

-Non-implication effective des citoyens et des infrastructures communautaires de base dans la vie de la Nation : consolider la sensibilisation citoyenne et renforcer les activités des infrastructures communautaire de paix de type traditionnel ;

-Perte du Soatoavina Malagasy : faire des sensibilisations pour la revalorisation de la culture Malagasy axée sur le Fihavanana, la solidarité et l'unité nationale ;

-Manque de cohésion sociale et de la paix au niveau des communautés de base : renforcer la capacité des Chefs traditionnels, des femmes et des jeunes, ainsi que de leurs organisations en matière de la consolidation de la paix, de la prévention de crise et de la gestion des conflits.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Les missions du CFM, dans le cadre de ses missions/programmes, présentent de la conformité avec la PGE actuelle :

-L'unité nationale et la cohésion nationale dans la mission du CFM correspondent à la ""Nation solidaire"" ;

-L'atmosphère politique sereine, l'Etat de droit, la résolution pacifique des conflits et la paix sociale correspondent à ""la paix et la sécurité durable"" ;

-La lutte contre l'impunité correspond à la ""lutte contre la corruption"".

*** PROGRAMME 057-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Depuis son indépendance acquise en 1960, Madagascar a connu des crises politiques cycliques générées par divers facteurs à la fois d'ordre historique, sociopolitique, économique et géostratégique, qui mettent chaque fois en danger l'unité nationale, et obligent chaque nouveau régime à faire la difficile recherche de reconnaissance internationale.

Il en résulte une détérioration du tissu social, une dégradation des conditions de vie de la population et un climat politique délétère. Aussi la confiance entre la population et les différents acteurs politiques ainsi qu'envers l'Etat est-elle rompue. La perte des valeurs éthiques et morales, l'incivisme des citoyens et la déliquescence progressive de l'Etat prennent une ampleur très considérable. La sécurité des personnes et des biens sur le territoire national laisse beaucoup à désirer. Il en est de même de la crédibilité de presque toutes les Institutions étatiques.

Face à cette situation, l'Etat malagasy ainsi que les citoyens ont pris conscience de la nécessité de recourir au « Fampihavanam-pirenena » pour faire de Madagascar un pays profondément réconcilié, harmonieux et développé.

Ainsi, les citoyens, avec les classes politiques et la société civile, éprouvant la nécessité d'engagement d'un dialogue entre les Malgaches pour le retour à l'ordre constitutionnel, ont essayé, depuis quelques années, diverses initiatives pour organiser des réunions régionales et nationales et des sommets des anciens Chefs d'Etat, en vue de :

-traiter du "" Fampihavanana Malagasy "" ,

-éradiquer et prévenir les crises récurrentes,

-traiter et guérir les blessures individuelles et collectives du passé,

-et établir des bases solides pour l'avenir et le développement économique de la Nation.

A cet effet, il a été prévu dans le préambule de la Constitution du 11 décembre 2010 de la Quatrième République de Madagascar, ainsi que dans les dispositions des articles 25, 26 et 27 de la Feuille de route du 17 septembre 2011 de mettre fin aux crises répétitives, de mettre en place un organe chargé de conduire le processus de la réconciliation nationale, dont les Membres représentent les diversités et les sensibilités de la population Malagasy.

Dès lors, plusieurs instruments juridico-politiques ont été adoptés et mis en œuvre. Toutefois, certains devaient être ultérieurement révisés pour rendre plus efficace le processus de la réconciliation nationale.

C'est ainsi qu'a été adoptée en 2017, la Loi n° 2016-017 du 02 février 2017 sur la réconciliation nationale, laquelle a pour objectif principal d'institutionnaliser un nouveau processus capable de promouvoir et de renforcer la culture de dialogue, de tolérance, de solidarité et d'équité pour une paix durable, ainsi que de promouvoir la refondation de la Nation Malagasy.

A ce titre, le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) était créé en vue de faire la relève du Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy (FFM) pour assurer

la facilitation, l'impulsion et l'accompagnement de toutes les initiatives visant à promouvoir et à redynamiser la réconciliation nationale ainsi que la refondation de la Nation.

DEFIS :

- Répétition des crises cycliques à Madagascar : renforcer le processus démocratique et instaurer un climat serein et apaisé avant, pendant et après les élections à travers la promotion et le renforcement de la culture de dialogue, de la tolérance, de la solidarité et de l'équité pour une paix durable ;
- Manque de cadre de concertation, de coordination, de dialogue et d'échange d'expérience entre les acteurs sociaux et politiques au niveau des régions et au niveau national : mettre en place une plateforme régionale regroupant ces acteurs de la région afin de permettre la concertation et l'échange d'expérience, et d'accroître l'impact de leurs stratégies plaidoyer ;
- Non-implication effective des citoyens et des infrastructures communautaires de base dans la vie de la Nation : consolider la sensibilisation citoyenne et renforcer les activités des infrastructures communautaire de paix de type traditionnel ;
- Perte du Soatoavina Malagasy : faire des sensibilisations pour la revalorisation de la culture Malagasy axée sur le Fihavanana, la solidarité et l'unité nationale ;
- Manque de cohésion sociale et de la paix au niveau des communautés de base : renforcer la capacité des Chefs traditionnels, des femmes et des jeunes, ainsi que de leurs organisations en matière de la consolidation de la paix, de la prévention de crise et de la gestion des conflits.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Les missions du CFM, dans le cadre de ses missions/programmes, présentent de la conformité avec la PGE actuelle :

- L'unité nationale et la cohésion nationale dans la mission du CFM correspondent à la ""Nation solidaire"" ;
- L'atmosphère politique sereine, l'Etat de droit, la résolution pacifique des conflits et la paix sociale correspondent à la ""paix et la sécurité durable"" ;
- La lutte contre l'impunité correspond à la ""lutte contre la corruption"".

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 057-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- a)Renforcement de la capacité du Conseil de Fampihavanana Malagasy (CFM) et des connaissances de toutes les Communautés malagasy sur les thématiques en lien avec les missions et attributions du CFM, ainsi qu'avec les tenants et aboutissants du processus de la réconciliation nationale.
- b)Etablissement de la vérité sur les faits liés aux événements politiques de 2002 jusqu'à la fin de la Transition ;
- c)Prévention et résolution des conflits pouvant porter atteinte à l'unité nationale et à la paix sociale sur la base du concept « Vérité-Réconciliation » ;
- d)Redynamisation des mécanismes et dispositifs juridico-politiques nécessaires à la mise en œuvre du processus de l'Amnistie;
- e)Création et opérationnalisation des mécanismes et dispositifs pour la guérison des blessures individuelles et collectives entre 2002 et la fin de la Transition;
- f)Implication de tous les citoyens, y compris les infrastructures communautaires de base dans le processus de la consolidation d'une paix durable à Madagascar ;
- g)Edification des saines bases de la refondation pour l'avenir de Madagascar.

MISSION :

Les missions du CFM sont définies par la Loi n°2016-037 du 02 février 2017 relative à la réconciliation nationale :

- conduire le processus de réconciliation nationale en mettant en œuvre les dispositifs prévus à cette fin par la dite loi ;
- contribuer à instaurer une atmosphère politique sereine pour garantir la non répétition des situations conflictuelles pouvant porter atteinte à l'unité nationale d'une part ; et d'autre part un environnement favorable au respect de la Constitution, de l'Etat de droit, au respect des droits de l'homme et de l'

approche genre;

-formuler des recommandations de nature à permettre la résolution pacifique de toutes les situations conflictuelles et de tout problème dont la gravité risque de constituer une atteinte à la cohésion nationale ou communautaire, un facteur de blocage au fonctionnement régulier des pouvoirs publics ou aux rouages de l'économie, ou une entrave au développement harmonieux et équitable des territoires.

STRATEGIE :

-La mise en œuvre du processus de la réconciliation est basée sur un cadre participatif, axé sur la consultation, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs relevant de toutes les composantes de la vie politique, économique et sociale, de toutes les sensibilités et de toutes les régions de Madagascar ;
-De plus, ce processus sera réalisé dans un esprit d'appropriation de la stratégie par les populations à la base et surtout par les acteurs qui sont censés de le mettre en œuvre ;
-Dans le cadre de la mise en œuvre de ce processus de la réconciliation nationale, outre le fonctionnement et l'organisation structurelle mis en place au niveau de central, il est aussi prévu par la Loi 2016-037 du 02/02/2017, la création des structures décentralisées du CFM au niveau de toutes les Régions et Communes de Madagascar, ainsi que la mise en place d'un organe indépendant chargé de l'évaluation de ses missions ;
-De même, le CFM va travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs sociaux et politiques et étrangers pour l'instauration d'un climat apaisé et serein dans le pays et la promotion de la démocratie.

*** PROGRAMME 823-RÉCONCILIATION NATIONALE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- a)Renforcement de la capacité du Conseil de Fampihavanana Malagasy (CFM) et des connaissances de toutes les Communautés malagasy sur les thématiques en lien avec les missions et attributions du CFM, ainsi qu'avec les tenants et aboutissants du processus de la réconciliation nationale.
- b)Etablissement de la vérité sur les faits liés aux événements politiques de 2002 jusqu'à la fin de la Transition ;
- c)Prévention et résolution des conflits pouvant porter atteinte à l'unité nationale et à la paix sociale sur la base du concept « Vérité-Réconciliation » ;
- d)Redynamisation des mécanismes et dispositifs juridico-politiques nécessaires à la mise en œuvre du processus de l'Amnistie;
- e)Création et opérationnalisation des mécanismes et dispositifs pour la guérison des blessures individuelles et collectives entre 2002 et la fin de la Transition;
- f)Implication de tous les citoyens, y compris les infrastructures communautaires de base dans le processus de la consolidation d'une paix durable à Madagascar ;
- g)Edification des saines bases de la refondation pour l'avenir de Madagascar.

MISSION :

Les missions du CFM sont définies par la Loi n°2016-037 du 02 février 2017 relative à la réconciliation nationale :

- conduire le processus de réconciliation nationale en mettant en œuvre les dispositifs prévus à cette fin par la dite loi ;
- contribuer à instaurer une atmosphère politique sereine pour garantir la non répétition des situations conflictuelles pouvant porter atteinte à l'unité nationale d'une part ; et d'autre part un environnement favorable au respect de la Constitution, de l'Etat de droit, au respect des droits de l'homme et de l'approche genre;
- formuler des recommandations de nature à permettre la résolution pacifique de toutes les situations conflictuelles et de tout problème dont la gravité risque de constituer une atteinte à la cohésion nationale ou communautaire, un facteur de blocage au fonctionnement régulier des pouvoirs publics ou aux rouages de l'économie, ou une entrave au développement harmonieux et équitable des territoires.

STRATEGIE :

- La mise en œuvre du processus de la réconciliation est basée sur un cadre participatif, axé sur la consultation, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs relevant de toutes les composantes de la vie politique, économique et sociale, de toutes les sensibilités et de toutes les régions de Madagascar.
- De plus, ce processus sera réalisé dans un esprit d'appropriation de la stratégie par les populations à la base et surtout par les acteurs qui sont censés de le mettre en œuvre.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de ce processus de la réconciliation nationale, outre le fonctionnement et l'organisation structurelle mis en place au niveau de central, il est aussi prévu par la Loi 2016-037 du 02/02/2017, la création des structures décentralisées du CFM au niveau de toutes les Régions et Communes de Madagascar, ainsi que la mise en place d'un organe indépendant chargé de l'évaluation de ses missions.
- De même, le CFM va travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs sociaux et politiques et étrangers pour l'instauration d'un climat apaisé et serein dans le pays et la promotion de la démocratie.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
057 - Administration et Coordination	057-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE 057-2 - Assurer les conditions favorables au bon fonctionnement de l'Administration du CFM	057-1-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ	057-1-1-1 - RESSOURCES FINANCIERES UTILISEES A BON ESCIENT	057-1-1-1-R1 - Taux d'exécution budgétaire	POURCENT AGE	97	97	97
		057-2-1 - Instaurer une administration efficiente et efficace	057-2-1-1 - Ressources financières utilisées à bon escient	057-2-1-1-R1 - Ressources financières utilisées à bon escient	%	98	98	98
			057-2-1-2 - Gestion améliorée des Ressources humaines et du Patrimoine	057-2-1-2-R1 - Gestion améliorée des Ressources humaines et du Patrimoine	%	95	95	95
			057-2-2 - Assurer la coordination des activités du CFM	057-2-2-1 - Activités du CFM coordonnées 057-2-2-2 - Communication interne et externe renforcée	057-2-2-1-R1 - Activités du CFM coordonnées 057-2-2-2-R1 - Communication interne et externe renforcée	NOMBRE %	15 80	15 90
		Projets d'Investissement Public concernés 002 - PROJET DE REHABILITATION DES BATIMENTS DU CONSEIL FAMPPIHAVANANA MALAGASY						
823 - Réconciliation Nationale	823-1 - PROMOUVOIR UNE POPULATION RÉCONCILIÉE, UNE SOCIÉTÉ PAISIBLE ET UNE NATION DÉVELOPPÉE	823-1-1 - ERADIQUER ET PRÉVENIR LES CRISES RÉCURRENTES	823-1-1-3 - ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU RESPECT DE LA DÉMOCRATIE, INSTAURÉ	823-1-1-3-R1 - Nombre d'initiatives de réconciliation et de paix déployées	NOMBRE	6	7	10
			823-1-1-4 - RESPECT MUTUEL DE LA CULTURE, TRADITION ET RELIGION, CONSOLIDÉ	823-1-1-4-R1 - Nombre d'initiatives entreprises	NOMBRE	6	10	10
			823-1-1-5 - DINAM-PIARAHAMONINA EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET TEXTES EN VIGUEUR	823-1-1-5-R1 - Nombre d'initiatives entreprises	NOMBRE	6	10	10
			823-1-1-7 - RESPECT DE L'ETAT DE DROIT ET DE LA DÉMOCRATIE, RENFORCÉ	823-1-1-7-R1 - Nombre d'initiatives entreprises	NOMBRE	6	6	6
		823-1-2 - PROMOUVOIR LA REFONDATION DE LA NATION ET DE LA REPUBLIQUE	823-1-2-2 - STABILITE SOCIALE RESTAURÉE ET CONSOLIDÉE	823-1-2-2-R1 - Nombre de forums organisés	NOMBRE	22	22	1
823-1-2-3 - PROCESSUS POUR LA PAIX DURABLE OPERATIONNALISE	823-1-2-3-R1 - Nombre d'initiatives de réconciliation et de paix déployées		NOMBRE	7	9	9		

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		823-1-4 - RÉPARER ET/OU INDEMNISER LES VICTIMES DES CONFLITS POLITIQUES	823-1-4-1 - VICTIMES RÉPARÉES ET/OU INDEMNISÉES	823-1-4-1-R1 - Nombre de victimes identifiées	NOMBRE	1000	500	500
			823-1-4-2 - INSTRUMENT JURIDICO-POLITIQUE ELABORE	823-1-4-2-R1 - Nombre de textes	NOMBRE	1	0	0
			823-1-4-3 - VICTIMES IDENTIFIÉES	823-1-4-3-R1 - Victimes identifiés	NOMBRE	1500	1000	500
			823-1-4-4 - DOSSIERS PARVENUS AU CFM TRAITÉS	823-1-4-4-R1 - Nombre de dossiers traités	NOMBRE	50	50	50
		823-1-5 - FINALISER LE PROCESSUS DE L'AMNISTIE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DE 2002 À LA FIN DE LA TRANSITION	823-1-5-1 - DOSSIERS PARVENUS AU CFM TRAITÉS	823-1-5-1-R1 - Nombre d'initiatives entreprises	NOMBRE	28	38	22
			823-1-5-2 - RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT ET DE LA DÉMOCRATIE RENFORCÉ	823-1-5-2-R1 - Nombre d'initiatives entreprises	NOMBRE	6	6	6
		823-1-6 - PROCÉDER À LA GESTION EFFICACE DES RESSOURCES HUMAINES	823-1-6-1 - RESSOURCES HUMAINES BIEN GÉRÉES	823-1-6-1-R1 - Pourcentage de personnel assidu et compétant	POURCENTAGE	50	80	80
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
057 - Administration et Coordination	0	6 248	0	750	6 998	0	6 724	0	825	7 549	0	7 237	0	908	8 144
823 - Réconciliation Nationale	0	1 007	0	0	1 007	0	1 063	0	0	1 063	0	1 122	0	0	1 122
TOTAL	0	7 255	0	750	8 005	0	7 787	0	825	8 612	0	8 359	0	908	9 266

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME
07 - COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

1. INTRODUCTION

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
060 - Administration et Coordination	060-1 - ASSURER L'INDÉPENDANCE, L'OPÉRATIONNALITÉ ET LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI	060-1-1 - ASSURER L'INDÉPENDANCE DE LA CENI	060-1-1-1 - ADEQUATION : STATUT- MISSION - REGLES (ADMINISTRATIF ET FINANCIER) - MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	060-1-1-1-RA - Utilisation des Indemnités mensuelles de Salaires/indemnités et charges sociales de 293 agents du SEN (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RB - Utilisation en Eau et électricité pour Siège CENI, d'un CEP et 35 districts (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RC - Utilisation en Consomptibles informatiques pour le Siège CENI, 6 CEP, 22 CER et 119 CED	%	100	100	100
				060-1-1-1-RD - Utilisation de ressources en Véhicules entretenus/réparés pour 40 voitures et 29 motos cross du Siège de la CENI, 6 motos cross des CEP, 22 motos cross des CER et 119 motos cross des CED (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RE - Utilisation en Fournitures et articles de bureau pour le Siège CENI, 6 CEP, 22 CER, 119 CED (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RF - Utilisation en Carburants pour fonctionnement du Siège CENI, 6 CEP, 22 CER, 119 CED (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RG - Utilisation de ressources en Ateliers, cadre de concertation pour Siège CENI, pour 6 CEP et 22 CER (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RH - Utilisation de ressources en Cotisation pour Cotisation annuelle au RECEF (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RI - Utilisation des Indemnités mensuelles de 39 membres de cabinet (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RJ - Utilisation des Indemnités mensuelles de 9 commissaires électoraux nationaux (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RK - Utilisation en Petit outillage médical pour le Service médical Siège CENI (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RL - Utilisation de ressources en Mission intérieure pour personnel du Siège CENI, des 6 CEP, 22 CER et 119 CED (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RM - Utilisation en Produits pharmaceutiques Médicaments pour le Service médical Siège CENI (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RN - "Utilisation des Indemnités mensuelles de Salaires/indemnités et charges sociales des démembrements (en 6 chefs-lieux de province CEP, 22 chefs-lieux de région CER, 119 districts CED) (%)"	%	100	100	100
				060-1-1-1-RO - "Utilisation des Indemnités mensuelles de Salaires/indemnités et charges sociales des démembrements (en 6 chefs-lieux de province CEP, 22 chefs-lieux de région CER, 119 districts CED) (%)"	%	100	100	100
				060-1-1-1-RP - Utilisation en Internet pour Siège CENI : abonnement fibre optique (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RQ - Utilisation en Consommables médicaux pour le Service médical Siège CENI (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-RR - Utilisation de ressources en Transports divers pour Siège CENI: déploiement ou rapatriement de matériel et fourniture vers ou à partir district (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-R1 - Utilisation de ressources en Frais médicaux payés moyennant Remboursement frais médicaux et paiement des prises en charge auprès des établissements agréés (IPM, IMM)	%	100	100	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
060 - Administration et Coordination	060-1 - ASSURER L'INDÉPENDANCE, L'OPÉRATIONNALITÉ ET LE PROFESSIONNALISME DE LA CENI	060-1-1 - ASSURER L'INDÉPENDANCE DE LA CENI	060-1-1-1 - ADEQUATION : STATUT- MISSION - REGLES (ADMINISTRATIF ET FINANCIER) - MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	pour les agents de la CENI et de ses démembrements ainsi que leur famille (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-R2 - Utilisation en Produits alimentaires moyennant Eau minérale et collations pour réunions Siège CENI (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-R3 - Utilisation de ressources en Mission extérieure pour Siège CENI: déploiement ou rapatriement de matériel et fourniture vers ou à partir district (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-R4 - Utilisation de ressources en Documents divers moyennant Documents divers pour Siège CENI (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-R5 - Utilisation en Produits de nettoyage pour le Siège CENI (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-R6 - Utilisation de ressources en Bâtiments entretenus/réparés pour Siège CENI , 6 CEP, 22 CER et 119 CED (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-R7 - Utilisation de ressources en Quote part eau et électricité ININFRA pour contribution mensuelle aux charges communes de JIRAMA (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-R8 - Utilisation de ressources en Matériels informatiques, électrique, électroniques réparés pour Ordinateurs, imprimantes, climatiseurs du Siège de la CENI (%)	%	100	100	100
				060-1-1-1-R9 - Utilisation en Imprimés, cachets et documents pour le Siège CENI, 6 CEP, 22 CER, 119 CED	%	100	100	100
						060-1-2 - ASSURER L'OPÉRATIONNALITÉ DE LA CENI	060-1-2-1 - ADEQUATION : STATUT- MISSION - REGLES (administratif et financier) - MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	060-1-2-1-R1 - Utilisation de ressources en Batiments administratifs pour Construction de batiments administratifs pour CER et CED (%)
Projets d'Investissement Public concernés								
001 - CONSTRUCTION-REHABILITATION BATIMENTS ET EQUIPEMENT CENI								
126 - Mise en Oeuvre du Processus Electoral	126-1 - Garantir le droit de vote pour tous les citoyens ayant droit	126-1-1 - Assurer l'indépendance de la CENI	126-1-1-1 - SUPPRIME	126-1-1-1-R1 - ANNULE 126-1-1-1-R2 - Paiement des charges permanentes de la CENI et de ses démembrements	% %	100 100	100 100	100 100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
			126-1-2-1 - Les matériels électoraux sont renouvelés et sont disponibles pour les scrutins à organiser	126-1-2-1-R1 - Acquisition de matériels électoraux	%	72	100	-
			126-1-2-2 - Le Siège de la CENI comme ses démembrements disposent de locaux et mobiliers adéquats pour gérer efficacement les opérations électorales	126-1-2-2-R1 - Acquisition de mobiliers 126-1-2-2-R2 - Renforcement de la sécurité des bureaux de 114 CED 126-1-2-2-R3 - Construction/réhabilitation des bureaux	% % %	72 72 72	100 100 100	- - -
		126-1-2 - Renforcer les capacités d'organisation des élections de la CENI	126-1-2-3 - Le Centre national de traitement des données informatiques, les centres informatiques régionaux ainsi que les centres informatiques de district sont opérationnels et sont à même de réaliser effectivement et efficacement les tâches qui leur incombent	126-1-2-3-R1 - Utilisation de ressources en Ordinateurs et imprimantes pour Ordinateurs de bureau, serveur et imprimantes à grande capacité 126-1-2-3-R2 - Taux d'Acquisition de mobiliers pour le CNTDI, les CIR et les CID 126-1-2-3-R3 - Réparation de matériels informatiques usagés	% % %	72 72 72	100 100 100	- - -
			126-1-2-4 - Les capacités du Service de la logistique électorale sont améliorées	126-1-2-4-R1 - Entretien des véhicules administratifs réquisitionnés au niveau régional 126-1-2-4-R2 - Acquisition de matériels et outillages pour le Service de la logistique électorale au niveau du Siège 126-1-2-4-R3 - Acquisition de véhicules multifonction pour la logistique électorale au niveau du Siège	% % %	79 72 100	100 100 100	- - -
		126-1-3 - Renforcer les capacités de communication de la CENI	126-1-3-1 - La population est mieux informée du déroulement des activités du processus électoral	126-1-3-1-R1 - Acquisition de matériels informatiques pour le Service de la communication de la CENI	%	72	100	100
		126-1-4 - Organiser des élections crédibles, transparentes et acceptées par tous	126-1-4-2 - Tous les personnels responsables des opérations électorales sont indemnisés et assument de manière efficace leurs tâches	126-1-4-2-R1 - "Utilisation de ressources en Indemnités de session pour Indemnités de session: - 6x3 membres de CEP - 22x3 membres de CER - 119x3 membres de CED - 1695x3 membres de CEC - 174 membres de Structures d'appui - 18 990 agents électoraux - 18 990x2 membres de CLRE - Opérateurs de saisie (nombre variable) - 119 chefs de districts - 119 agents du Trésor public	%	72	100	-
		126-1-5 - promouvoir la participation des citoyens au vote responsable	126-1-5-1 - SUPPRIMER	126-1-5-1-R1 - Taux de réalisation de toutes les élections prévues dans l'échéance électorale 2018 - 2020 126-1-5-1-R2 - Pourcentage de bureaux de vote servis à temps des matériels sensibles et fournitures électoraux	% %	100 100	0 100	- 100
			126-1-5-2 - Les citoyens sont informés de leurs droits et leurs responsabilités vis-à-vis de l'élection	126-1-5-2-R1 - Utilisation de ressources en Abonnement mensuel : téléphone moyennant Flotte téléphonique pour Siège CENI, 6 CEP, 22 CER et 119 CED	%	72	100	-

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		126-1-6 - ASSURER UNE LECTURE COMMUNE DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES SUR LES ELECTIONS	126-1-6-1 - LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS SONT INFORMEES ET S'APPROPRIENT DES ACTIVITES DANS LE PROCESSUS ELECTORAL	126-1-6-1-R1 - Pourcentage des nouveaux titulaires de CNI inscrits dans la liste électorale	%	100	100	100
			126-1-6-2 - ELECTIONS PRESIDENITELLES, LEGISLATIVES ET COMMUNALES REALISEES DANS LES MEILLEURES CONDITIONS JURIDIQUES (LE NOMBRE DE RECUEILS EST SUIVANT LE TYPE DE L'ELECTION)	126-1-6-2-R1 - Nombre des intervenants outillés et utilisant les recueils de textes régissant les élections	NOMBRE	30000	3000	0
			126-1-6-3 - PROCEDURE CONTENTIEUSE PLUS ALLEGEE ET ACCESSIBLE A TOUS	126-1-6-3-R1 - pourcentage de couverture nationale de cadre de concertation(119/119 district, 6/6 provinces)	%	100	0	0
			126-1-6-4 - OBSERVATIONS ELECTORALES BIEN ENCADREES ET BIEN ORGANISEES	126-1-6-4-R1 - Nombre des intervenants outillés et utilisant les recueils de textes régissant les élections 126-1-6-4-R2 - pourcentage de rapport d'observation exploité	NOMBRE %	30000 100	3000 100	0 0
			126-1-6-6 - CONNAISSANCE DES PROCEDURES CONTENTIEUSE EN MATIERE ELECTORALE APPROPRIEE PAR TOUS	126-1-6-6-R1 - pourcentage de manuel de procédure conçue par rapport au nombre d'élection organisé 126-1-6-6-R2 - pourcentage de partie prenante dotée de manuel de procédure	% %	100 100	0 0	0 0
			126-1-7 - ASSURER L'EFFICACITE DE LA GESTION DE LA LOGISTIQUE ELECTORALE	126-1-7-1 - Tous les bureaux de vote mis en place sont opérationnels	126-1-7-1-R1 - Pourcentage de textes législatifs et règlementaires relatifs au processus électoral étoffés et en cohérence	%	95	100
			126-1-7-2 - BV servis à temps pour les élections	126-1-7-2-R1 - Pourcentage de bureaux de vote servis à temps des matériels sensibles et fournitures électoraux	%	100	100	100
		126-1-8 - RENFORCER LES CAPACITES D'ORGANISATION DES ELECTIONS DE LA CENI	126-1-8-1 - Le Centre national de traitement des données informatiques, les centres informatiques régionaux ainsi que les centres informatiques de district sont opérationnels et sont à même de réaliser effectivement et efficacement les tâches qui leur incombent	126-1-8-1-R1 - Taux d'Acquisition de matériels informatiques pour le CNTDI, les CIR et les CID	%	72	100	-
			126-1-8-3 - Le Siège de la CENI comme ses démembrements disposent de locaux et mobiliers adéquats pour gérer efficacement les opérations électorales	126-1-8-3-R1 - Taux de Construction d'un bâtiment R+1 pour le Siège des structures de la CENI (CEP+CER+CED) au niveau de chaque chef-lieu de région	%	72	100	-
			126-1-8-4 - Les matériels électoraux sont renouvelés et sont disponibles pour les scrutins à organiser	126-1-8-4-R1 - Taux d'Acquisition de matériels électoraux	%	72	100	-

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
	126-2 - Mettre en œuvre la stratégie nationale d'éducation civique électorale	126-2-1 - Promouvoir l'inscription dans la liste électorale	126-2-1-1 - "Atteindre un taux d'inscription de 90% sur la liste électorale jusqu'en 2022 (norme internationale = 90%) "	126-2-1-1-R1 - Utilisation de ressources en Transports pour Transports des imprimés et fournitures de la RALE	%	100	100	100
126-2-1-1-R2 - Utilisation de ressources en Imprimés, fournitures et consommables informatiques pour Achat d'imprimés, de fournitures et consommables informatiques pour la RALE				%	100	100	100	
126-2-1-1-R3 - "Utilisation de ressources en Indemnités de session pour Indemnités de session: - 6x3 membres de CEP - 22x3 membres de CER - 119x3 membres de CED - 1695x3 membres de CEC - 174 membres de Structures d'appui - 18 990 agents électoraux - 18 990x2 membres de CLRE - Opérateurs de saisie (nombre variable) - 119 chefs de districts - 119 agents du Trésor public				%	100	100	100	
				126-2-1-1-R4 - Utilisation de ressources en Fichier électorale pour Mise à jour annuelle (du 1er décembre au 15 mai) de la base de données des électeurs	%	100	100	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
	126-3 - Assurer l'indépendance, l'opérationnalité et le professionnalisme de la CENI	126-3-1 - Assurer le professionnalisme de la CENI	126-3-1-1 - Election organisées de manière professionnelle	126-3-1-1-RA - Utilisation de ressources en Liste électorale pour Edition des listes électorales	%	100	100	100
126-3-1-1-RB - "Utilisation de ressources en Session de formations pour Formations en cascade sur fonctionnement des BV, des SRMV et des OVEC : -formation de formateurs Siège CENI : CEN et personnel SE - formations de formateurs niveau région : CEP, CER, CED -formations des membres des OVEC niveau province - formation des membres BV niveau district			%	100	100	100		
126-3-1-1-RC - "Utilisation de ressources en Election des Sénateurs pour Suffrage universel indirect Collège électoral : élus des organes des CTD (maires et conseillers en l'absence d'élus régionaux) (%)"			%	100	100	100		
126-3-1-1-RD - Utilisation de ressources en Référendum pour Consultation populaire au suffrage universel direct			%	100	100	100		
126-3-1-1-RE - Utilisation de ressources en Transports de matériels électoraux pour Conditionnement en entrepôt, manutention, déploiement des matériels électoraux, collecte et acheminement des résultats			%	100	100	100		
126-3-1-1-RF - "Utilisation de ressources en Session de formations pour Formations en cascade sur fonctionnement des BV et des SRMV: - formation de formateurs Siège CENI : CEN et personnel SE -formations de formateurs niveau région : CEP, CER, CED -formation des membres BV (25896 BVx5 personnes) niveau commune			%	100	100	100		
126-3-1-1-R1 - "Utilisation de ressources en Indemnités des intervenants pour Indemnités de session: - 6x3 membres de CEP - 22x3 membres de CER - 119x3 membres de CED - 1695x3 membres de CEC - 174 membres de Structures d'appui - 18 990 agents électoraux - 119 chefs de districts - 119 agents du Trésor public - Personnel de la CENI			%	100	100	100		
126-3-1-1-R2 - Utilisation de ressources en Imprimés, documents et matériels électoraux pour Imprimés (bulletins de vote, PV, badges, ...), documents (guides, recueil de textes...), matériels (encre, emballages divers, panneaux...) et fournitures et consommables (kits BV, consommables informatiques, papiers ...)			%	100	100	100		
126-3-1-1-R3 - Utilisation de ressources en Tenué du jour "J" pour Prise en charge des indemnités des membres de BV			%	100	100	100		
126-3-1-1-R4 - Utilisation de ressources en Ordinateurs et imprimantes pour Ordinateurs de bureau, serveur et imprimantes à grande capacité			%	100	100	100		
126-3-1-1-R5 - "Utilisation de ressources en Résultats provisoires pour -Recrutement d'agents d'exploitation, d'opérateurs de saisie - Achat de fournitures et consommables -	%	100	100	100				

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
	126-3 - Assurer l'indépendance, l'opérationnalité et le professionnalisme de la CENI	126-3-1 - Assurer le professionnalisme de la CENI	126-3-1-1 - Election organisées de manière professionnelle	Location des matériels et restauration - Cérémonie de proclamation des résultats	%	100	100	100
				126-3-1-1-R6 - "Utilisation de ressources en Supports de communication pour Diffusion de spots audiovisuels dans les média impression et diffusion d'affiches et flyers (%)"	%	100	100	100
				126-3-1-1-R7 - Utilisation de ressources en Missions de supervision pour Supervision des opérations réalisée par le Siège et par les membres des CEP, CER et CED	%	100	100	100
				126-3-1-1-R8 - Utilisation de ressources en Liste électorale pour Edition de la liste des grands électeurs	%	100	100	100
				126-3-1-1-R9 - "Utilisation de ressources en Résultats provisoires pour Recrutement d'agents d'exploitation, d'opérateurs de saisie - achat de fournitures et consommables - cérémonie de proclamation des résultats	%	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
002 - GESTION DES OPERATIONS ELECTORALES								
825 - Education Electorale et Communication	825-1 - METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE NATIONALE D'ÉDUCATION CIVIQUE ÉLECTORALE	825-1-1 - PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES CITOYENS AU VOTE RESPONSABLE	825-1-1-1 - Les citoyens sont informés de leurs droits et leurs responsabilités vis-à-vis de l'élection	825-1-1-1-R1 - Utilisation de ressources en Fournitures et articles de bureau pour Siège CENI (%)	%	100	100	100
				825-1-1-1-R2 - Utilisation de ressources en Insertions publicitaires pour Insertion dans les journaux par Siège CENI (%)	%	100	100	100
				825-1-1-1-R3 - Utilisation de ressources en Consomptibles informatiques pour Siège CENI (%)	%	100	100	100
				825-1-1-1-R4 - Utilisation de ressources en Abonnements journaux moyennant Abonnement journaux pour Siège CENI (%)	%	100	100	100
				825-1-1-1-R5 - Utilisation de ressources en Abonnement mensuel : téléphone moyennant Flotte téléphonique pour Siège CENI, 6 CEP, 22 CER et 119 CED (%)	%	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020				Prév 2021				Prév 2022						
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
060 - Administration et Coordination	0	8 183	0	690	8 873	0	8 772	0	759	9 531	0	9 406	0	835	10 240
TOTAL	0	8 183	0	690	8 873	0	8 772	0	759	9 531	0	9 406	0	835	10 240

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
126 - Mise en Oeuvre du Processus Electoral	0	3 161	0	23 644	26 806	0	3 385	0	26 009	29 393	0	3 624	0	28 610	32 234
825 - Education Electorale et Communication	0	230	0	0	230	0	248	0	0	248	0	268	0	0	268
TOTAL	0	11 574	0	24 334	35 908	0	12 405	0	26 768	39 173	0	13 298	0	29 445	42 742

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

12 - MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 106-MARINE NATIONALE ***

CONTEXTE :

Dans le cadre de la MISSION 123 Armée Malagasy, le programme 106 Marine Nationale a pour principal objectif de restaurer l'autorité de l'Etat en Mer, protéger l'espace maritime sous la juridiction de l'Etat Malagasy.

DEFIS :

Effectuer des missions de dissuasion et de souveraineté (patrouilles de sécurisation maritime)

Effectuer des missions d'intervention portuaire et au large (constatation des infractions en mer et transmission des PV aux entités compétentes, reconnaissance, visites, déroutements, poursuites et escortes des navires)

Effectuer des missions conjointes en mer (Action de l'Etat en Mer) en collaboration avec les autres départements ministériels et autres entités (Douanes, Transport, Environnement, Centre de Fusion des Informations Maritimes)

Effectuer des missions de recherche et de sauvetage en mer (SAR), assumer les obligations de l'état dans le concert des nations (conventions Internationales/ International Maritime Operation)

Effectuer des missions de désenclavement en cas de catastrophes naturelles

ALLIGNEMENT A LA PGE :

Bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy.

*** PROGRAMME 008-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Dans le cadre de la réalisation de la MISSION 123 Armée Malagasy, le programme 008 "Administration et Coordination" a pour objectif d'appuyer les programmes Terre-Air-Mer afin de faciliter l'interopérabilité des trois Forces et de créer un environnement propice à un développement durable au diapason de la politique générale de l'Etat.;

DEFIS :

Rétablir la situation sécuritaire à un niveau acceptable sur l'ensemble du territoire (terrestre et maritime) afin de mettre la population à l'abri de la peur et de réduire leur sentiment d'insécurité en les rassurant sur les capacités et les intentions des forces de sécurité à la protéger;

Ramener la confiance de la population envers l'Etat, via les forces de sécurité;

Inverser l'évolution de la situation sécuritaire à Madagascar;

Conscientiser la population sur la sécurité nationale.

Sensibiliser la population sur le civisme et le patriotisme

Les ZRPS dans tout le pays

ALLIGNEMENT A LA PGE :

Bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy.

*** PROGRAMME 007-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Le programme 007 "Administration et coordination" auprès de la portion centrale du Ministère de la Défense Nationale regroupe les centres de responsabilité décisionnelle centraux exerçant des activités relatives aux affaires générales : cabinet du ministre, secrétariat général, coordination générale des projets, direction des ressources humaines, direction du système informatique, direction de la communication, direction administrative et financière ainsi que la direction des affaires juridiques.

DEFIS :

Ces instances poursuivent l'objectif global "d'entretenir une capacité organisationnelle et administrative en adéquation avec les enjeux de la défense et de la sécurité"

ALIGNEMENT A LA PGE :

La poursuite de cet objectif s'accorde avec la concrétisation de l'axe 1 de la Politique Générale de l'Etat consistant à l'instauration durable de la paix et de la sécurité.

*** PROGRAMME 103-PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE ***

CONTEXTE :

Le programme 103 "pilote de la politique de défense" consiste généralement en la traduction stratégique des politiques de défense et de sécurité en plan d'actions ministérielles.

DEFIS :

Les directions générales (Direction Générale de la Planification Stratégique, Direction Générale Des Organismes de Défense), avec leurs directions rattachées, la Direction Administrative et Financière (dans ses activités transversales) et les organismes directement rattachés au Secrétariat Général (Académie Militaire, Office Militaire du Sport et de la Culture, Usine Militaire, Office National Malagasy de Anciens Combattants) poursuivent l'objectif globale "d'adapter en permanence le dispositif national de sécurité et de défense au contexte" qui s'avère souvent volatile, incertain, complexe et ambigu.

ALIGNEMENT A LA PGE :

La poursuite de cet objectif s'accorde avec la concrétisation de l'axe 1 de la Politique Générale de l'Etat consistant à l'instauration durable de la paix et de la sécurité.

*** PROGRAMME 104-ARMÉE DE TERRE ***

CONTEXTE :

Dans le cadre de la MISSION 123 Armée Malagasy, le programme 104 Armée de Terre a pour objectif la mise en œuvre des activités opérationnelles incombant à l'Armée de Terre à travers les Forces Terrestres déployés sur l'étendue du territoire national.

DEFIS :

Rétablir la situation sécuritaire à un niveau acceptable sur l'ensemble du territoire (terrestre et maritime) afin de mettre la population à l'abri de la peur et de

réduire leur sentiment d'insécurité en les rassurant sur les capacités et les intentions des forces de sécurité à la protéger;
Ramener la confiance de la population envers l'Etat, via les forces de sécurité;
Inverser l'évolution de la situation sécuritaire à Madagascar;
Conscientiser la population sur la sécurité nationale.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy.

*** PROGRAMME 105-ARMÉE DE L'AIR ***

CONTEXTE :

Dans le cadre de la MISSION 123 Armée Malagasy, le programme 105 Armée de l'Air a pour principal objectif de restaurer l'autorité de l'Etat dans l'espace aérien sous la juridiction de l'Etat Malagasy.

DEFIS :

Effectuer des missions de dissuasion et de souveraineté survol et patrouilles aériennes

Appuyer les missions d'intervention opérationnelles des Forces terrestres ou de la Marine Nationale.

Effectuer des missions conjointes en collaboration avec les autres départements ministériels et autres entités Transport, Environnement

Effectuer des missions de recherche, de sauvetage et d'évacuation pour assumer les obligations de l'état dans le concert des nations (conventions Internationales)

Effectuer des missions de désenclavement en cas de catastrophes naturelles

ALIGNEMENT A LA PGE :

Bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 007-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Dans cette mission, les entités rattachées à la concrétisation du programme 007 « Administration et coordination » sont assignées à l'objectif spécifique de coordonner les affaires administratives, techniques et financières du Ministère de la Défense Nationale en parfaite cohérence avec les spécificités du secteur de la sécurité et de la défense.

MISSION :

Dans l'architecture globale de la loi de finances, la mission de la portion centrale du Ministère de la Défense Nationale consiste à assurer la défense et la sécurité à travers le territoire national et dans le cadre des participations aux opérations de maintien de la paix et sécurisation maritime pour les coopérations régionales (code mission 122).

STRATEGIE :

Afin d'atteindre cet objectif, les entités rattachées à la concrétisation du programme 007 « Administration et coordination » mènent les principales activités suivantes :

- coordonner les affaires administratives générales et techniques

- veiller à la cohérence des projets ministériels
- pourvoir une assistance logistique au cabinet ministériel
- gérer les emplois et les compétences
- gérer la communication du ministère
- administrer le système informatique et les télécommunications en place avec le projet 080 de « concevoir et mettre en place une plateforme de télécommunication et informatique adaptée au secteur de la défense et de la sécurité »
- optimiser l'adéquation des dispositions administratives et financières aux enjeux de sécurité et de défense
- gérer les affaires juridiques relatives au secteur de la défense et de la sécurité
- optimiser les commandes publiques liées à la défense et à la sécurité

*** PROGRAMME 008-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Mutualiser les ressources disponibles pour assurer l'interopérabilité des Forces rattachées à l'Etat-Major Général de l'Armée Malagasy ;
- Contrôler l'adéquation programmation-exécution du CDMT pour la mission 123.

MISSION :

Contribuer à la concrétisation de la Politique Générale de l'Etat en matière de sécurité et de défense nationale en mettant en œuvre une gestion rationnelle des ressources budgétaires allouées et en assurant le soutien opérationnelle et logistique des services et unités militaires rattachées à l'Etat-Major Général de l'Armée Malagasy.

STRATEGIE :

- Renforcer le contrôle et suivi (activités et budget) des entités et services rattachées à l'Etat-Major Général de l'Armée Malagasy ;

*** PROGRAMME 103-PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

A moyen terme, l'objectif spécifique « d'établir, de planifier et de mettre à jour la stratégie de défense nationale pour la période 2020 à 2023 conformément aux défis de la PGE » est assigné à la Direction Générale de la Planification Stratégique tandis que celui de « promouvoir l'esprit de défense et de sécurité » revient à la Direction Générale Des Organismes de Défense.

MISSION :

Dans l'architecture globale de la loi de finances, la mission de la portion centrale du Ministère de la Défense Nationale consiste à assurer la défense et la sécurité à travers le territoire national (code mission 122).

STRATEGIE :

Afin d'atteindre ces objectifs, d'une part, la planification de la stratégie de défense nationale retient les principales activités suivantes :

- coordonner la planification stratégique, les opérations de sécurité et de défense ainsi que les reformes en cours
- suivre et évaluer les opérations de sécurité et de défense en cours
- conduire des études prospectives et proposer des reformes
- concevoir les besoins capacitaires futures de défense et de sécurité

- appuyer la logistique centrale de défense et de sécurité avec le projet 082 de « mise en adéquation des infrastructures et des équipements avec la nouvelle stratégie de sécurisation nationale »
- former des futurs officiers avec le projet de « renforcement de capacités matériel et logistique de l'Académie Militaire »
- optimiser la productivité auprès de l'usine militaire avec le projet de « sécurisation de l'armement et des munitions »

D'autre part, la promotion de l'esprit de défense et de sécurité se reflète par les activités :

- promouvoir l'esprit de défense ;
- coordonner la gestion des réserves et la sensibilisation au service national ;
- coordonner le système de santé militaire avec le projet de « modernisation du système de santé militaire » ;
- entretenir le devoir de mémoire envers les combattants nationalistes ;
- promouvoir l'excellence physique, sportive et la culture militaire ;
- entretenir la mémoire envers les anciens combattants et victimes de guerre ;
- entretenir la capacité d'accueil de l'Hôpital Militaire d'Antsiranana ;

*** PROGRAMME 104-ARMÉE DE TERRE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Entraîner les Forces Terrestres
- Déployer les Forces Terrestres au niveau des ZRPS
- Sensibiliser et accompagner la population sur la défense nationale et la sécurité à travers les Actions civilo-militaires.

MISSION :

Contribuer à la concrétisation de la Politique Générale de l'Etat en matière de sécurité et de défense nationale en réalisant des actions et des activités par le biais des Forces Terrestres dans le respect de la réglementation en vigueur et du cadre budgétaire.

STRATEGIE :

Assurer la disponibilité des Forces Terrestres (homme, temps, matériels).

*** PROGRAMME 105-ARMÉE DE L'AIR ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Entraîner les Forces Aériennes
- Déployer les Forces Aériennes en appui aux ZRPS
- Sensibiliser et accompagner la population sur la défense nationale et la sécurité à travers les Actions civilo-militaires.

MISSION :

Contribuer à la concrétisation de la Politique Générale de l'Etat en matière de sécurité et de défense nationale en réalisant des actions et des activités par le biais des Forces Aériennes dans le respect de la réglementation en vigueur et du cadre budgétaire.

STRATEGIE :

Assurer la disponibilité des Forces Aériennes (homme, temps, matériels)

*** PROGRAMME 106-MARINE NATIONALE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Entraîner les Forces Navales
- Déployer les Forces Navales dans les ZMPI
- Sensibiliser et accompagner la population sur la défense du littoral et les actions de l'Etat en mer.

MISSION :

Contribuer à la concrétisation de la Politique Générale de l'Etat en matière de sécurité et de défense nationale en réalisant des actions et des activités par le biais des Forces Navales dans le respect de la réglementation en vigueur et du cadre budgétaire.

STRATEGIE :

Assurer la disponibilité des Forces Navales (homme, temps, matériels)

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
007 - Administration et Coordination	007-1 - ENTRETEENIR UNE CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET ADMINISTRATIVE EN ADÉQUATION AVEC LES ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE	007-1-1 - COORDONNER LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES EN COHÉRENCE AVEC LES EXIGENCES DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE	007-1-1-1 - RESSOURCES DÉFINIES CONFORMÉMENT AUX ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE	007-1-1-1-R1 - Taux de conformité des ressources définies aux enjeux de sécurité et de défense	%	70	75	80
				007-1-1-1-R2 - Taux d'adéquation de l'emploi des ressources face aux enjeux de sécurité et de défense	%	65	70	80
Projets d'Investissement Public concernés								
008 - Administration et Coordination	008-1 - GERER RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES POUR SOUTENIR LES FORCES ARMEES	008-1-1 - MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DEDIEES A L' OPERATIONALITE DES FORCES	008-1-1-1 - INFRASTRUCTURES MODERNISEES ET ADAPTEES AUX EXIGENCES DES FORCES ARMEES	008-1-1-1-R1 - Taux d'avancement des travaux de normalisation des infrastructures militaires	Pourcentage	40	55	65
				008-1-1-1-R2 - Taux de normalisation des infrastructures militaires	Pourcentage	40	55	65
				008-1-2-1-R1 - Taux d'interopérabilité des forces	Pourcentage	70	80	90
				008-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des besoins en soutien opérationnel	Pourcentage	75	80	90
008-1-4 - RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES OPERATIONNELLES	008-1-4-1 - CAPACITE TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE RENFORCEE	008-1-4-1-R1 - TAUX D'INTEROPERABILITE OPERATIONNELS	008-1-4-1-R2 - Taux d'opérabilité technique	Pourcentage	50	75	100	
			008-1-4-1-R3 - Taux d'interopérabilité techniques des forces	Pourcentage	50	75	100	
			008-1-4-1-R4 - TAUX D'INTEROPERABILITE TECHNIQUES ET OPERATIONNELS DES FORCES	%	50	75	100	
Projets d'Investissement Public concernés								
078 - APPUI A LA NORMALISATION DE LA GESTION DE L'EFFECTIF DE L'ARMEE MALAGASY 086 - APPUI A LA MISE AUX NORMES DES ECOLES MILITAIRES (SEMPI ET ENSOA)								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
103 - Pilotage de la politique de défense	103-1 - ADAPTER EN PERMANENCE LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE AU CONTEXTE	103-1-1 - PROMOUVOIR L'ESPRIT DE DEFENSE ET DE SECURITE	103-1-1-1 - LIEN RENFORCE ENTRE LES FORCES-ARMEES ET LA SOCIETE	103-1-1-1-R1 - TAUX D'IMPREGNATION DE LA CULTURE ET DE L'ESPRIT DE DEFENSE AUPRES DE LA SOCIETE	%	70	75	80
		103-1-2 - ETABLIR, PLANIFIER ET METTRE A JOUR LA STRATEGIE DE DEFENSE NATIONALE 2020-2023 CONFORMEMENT AUX DEFIS DE LA PGE	103-1-2-1 - DOCTRINE D'EMPLOI DES FORCES ARMEES ADAPTEE ET FORMALISEE	103-1-2-1-R1 - TAUX DE REALISATION DES BESOINS CAPACITAIRES DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE	%	65	70	75
Projets d'Investissement Public concernés								
080 - CONCEPTION ET MISE EN PLACE DE PLATEFORMES DE TELECOMMUNICATION ET INFORMATIQUE ADAPTEES AU SECTEUR DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE								
082 - MISE EN ADEQUATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS AVEC LA NOUVELLE STRATEGIE DE SECURISATION NATIONALE								
083 - SECURISATION DE L'ARMEMENT ET DES MUNITIONS								
084 - MODERNISATION DU SYSTEME DE SANTE MILITAIRE								
085 - RENFORCEMENT DE CAPACITES MATERIEL ET LOGISTIQUE DE L'ACADEMIE MILITAIRE								
104 - Armée de Terre	104-1 - ASSURER LA DEFENSE OPERATIONNELLE TERRESTRE	104-1-1 - DEVELOPPER LES ACQUIS MILITAIRES (SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE, SAVOIR-VIVRE)	104-1-1-1 - CONNAISSANCES MILITAIRES ACQUISES ET MAITRISEES	104-1-1-1-R1 - Nombre de stages effectués par spécialités	NOMBRE	15	15	15
		104-1-2 - RAMENER ET REHAUSSER LA CONFIANCE DE LA POPULATION ENVERS LES FORCES ARMEES (VIA LES FDS) - INSTAURER UNE DYNAMIQUE D'ACTIONS CIVILO-MILITAIRE (CADRAGE DES DINA)	104-1-2-1 - LES LIENS ENTRE LES FORCES ARMÉES ET LA SOCIÉTÉ SONT RENFORCÉS	104-1-2-1-R1 - NOMBRE DE PLATEFORMES DE DIALOGUES ETABLIES ET APPUYEES, AVEC LES COMMUNAUTES PAR DES ACTIONS CIVILO-MILITAIRES (ACM)	NOMBRE	20	22	28
		104-1-3 - RÉTABLIR LA SÉCURITÉ PAR LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE ADOPTÉE DE SÉCURISATION DES ZONES RURALES INCLUANT LA FRANGE MARITIME	104-1-3-2 - TERRITOIRE NATIONAL SECURISE	104-1-3-2-R1 - TAUX DE RESTITUTION DE ZEBUS VOLES	%	60	80	100
				104-1-3-2-R2 - TAUX DE REDUCTION DU NOMBRE D'ACTES DE VOLS DE ZEBUS	%	60	80	100
				104-1-3-2-R3 - TAUX DE REDUCTION DU NOMBRE DE ZEBUS VOLES	%	60	80	100
				104-1-3-2-R4 - TAUX DE REDUCTION DE L'INSECURITE DANS LES ZRPS OCCUPES	%	60	80	100
		104-1-4 - APPUYER LA SECURISATION DU TERRITOIRE NATIONAL (INTERVENTIONS)	104-1-4-1 - TERRITOIRE NATIONAL SECURISE	104-1-4-1-R1 - Taux de régression de l'insécurité sur l'ensemble du territoire national	Pourcentage	65	85	100
		104-1-5 - DEVELOPPER LES ACQUIS MILITAIRES (SAVOIR.FAIRE, SAVOIR.ÊTRE, SAVOIR.VIVRE)	104-1-5-1 - CONNAISSANCES MILITAIRES ACQUISES ET MAITRISEES	104-1-5-1-R1 - NOMBRE DE STAGES EFFECTUES PAR SPECIALITES	NOMBRE	16	16	16
104-1-6 - ENTRAINER LES FORCES TERRESTRES (TOUS CORPS - MCO)	104-1-6-1 - FORCES TERRESTRES ENTRAINEES ET APTES AU COMBAT	104-1-6-1-R1 - Nombre d'activités d'entraînement effectué par chaque régiment	NOMBRE	50	75	100		
104-1-8 - RASSURER LA POPULATION SUR LES CAPACITÉS ET LES INTENTIONS DES FDS À LA PROTÉGER OU REHAUSSER L'EFFICACITÉ DE L'ARMÉE .	104-1-8-1 - LA FERMETÉ, LA RIGUEUR ET L'AUTO-DISCIPLINE RESTAURES DANS LE RANG DES ELEMENTS DES FORCES ARMEES SUR TERRAIN	104-1-8-1-R2 - NOMBRE DE MISSIONS DE CONTROLE-QUALITE EFFECTUEES	NOMBRE	45	75	90		
	104-1-8-2 - LA LEGALITE DES REGLES D'ENGAGEMENT EST STRICTEMENT RESPECTEE (APPLICATION ET CONTRÔLE)	104-1-8-2-R1 - POURCENTAGE DES MILITAIRES EN OPERATION MAITRISANT LES REGLES D'ENGAGEMENT	%	90	90	90		
Projets d'Investissement Public concernés								
074 - EQUIPEMENT LOGISTIQUE ET TECHNIQUE DES FORCES ARMEES MALAGASY								
079 - APPUI A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET AUX METIERS DES JEUNES MALAGASY								
105 - Armée de l'Air	105-1 - RENFORCER L'OPÉRATIONNALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DANS LES ESPACES TERRESTRES	105-1-1 - RENDRE EFFECTIVE LA CAPACITE OPERATIONNELLE DE SECURISATION DANS LES ESPACES TERRESTRE, AERIEN ET MARITIME	105-1-1-1 - MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONEL DE LA TROUPE	105-1-1-1-R1 - Taux d'avancement global du projet	%	40	70	100
			105-1-1-1-R2 - Taux d'avancement du projet	%	40	70	100	
			105-1-1-1-R3 - Nombre d'entretien périodique effectué	NOMBRE	10	15	20	
			105-1-1-1-R4 - Nombre de mission opérationnelle effectuée	NOMBRE	10	15	20	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
	105-2 - RENFORCER L'OPÉRATIONNALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA DÉFENSE AÉRIENNE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL	105-2-1 - RENDRE EFFECTIVE LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DE SÉCURISATION DANS LES ESPACES TERRESTRE, AÉRIEN ET MARITIME	105-2-1-1 - CAPACITÉ D'INTERVENTION AÉROTERRESTRE RAPIDE ASSURÉE DE MANIÈRE EFFECTIVE ET EFFICACE	105-2-1-1-R1 - HEURE DE VOL EFFECTUEE	NOMBRE	240	480	480
			105-2-1-2 - CAPACITÉ DE REPONSE AERIEENNE AU BESOIN DE LA PROTECTION CIVILE	105-2-1-2-R1 - TAUX DE REPONSE AERIEENNE AUX BESOINS DE LA PROTECTION CIVILE	%	25	50	75
			105-2-1-3 - CAPACITÉ DE REPONSE SÉCURITAIRE POUR LA SURVEILLANCE DES ESPACES TERRESTRE, AÉRIEN ET MARITIME ASSURÉE DE MANIÈRE EFFECTIVE ET EFFICACE	105-2-1-3-R2 - Taux de couverture sécuritaire effective et efficace dans le cadre de la surveillance des espaces terrestre, aérien et maritime	Pourcentage	40	60	65
			105-2-1-4 - CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION CIVILE RÉÉVALUÉE DE MANIÈRE PERMANENTE POUR RÉPONDRE À L'ATTENTE DE LA POPULATION	105-2-1-4-R1 - Nombre d'opérations de sécurité et de protection civile effectuées par l'Armée de l'Air au profit de la population	Heures	6	6	6
		105-2-2 - OPTIMALISER ET MUTUALISER TOUS LES MOYENS PAR LA FORMATION/ PLANIFICATION DANS LA GESTION DES RESSOURCES (HUMAINES, MATÉRIELLES...) ET L'APPUI TECHNIQUE	105-2-2-1 - FORMATION ADAPTÉE ET RESSOURCES HUMAINES GÉRÉES RATIONNELLEMENT	105-2-2-1-R1 - Nombre PN et PNNT formés et affectés	NOMBRE	30	44	60
Projets d'Investissement Public concernés								
075 - RELEVÉS OPERATIONNELLES DES MATERIELS, EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE L'ARMEE DE L'AIR								
106 - Marine Nationale	106-1 - RESTAURER L'AUTORITE DE L'ETAT MALAGASY EN MER	106-1-1 - PROTEGER L'ESPACE MARITIME MALAGASY	106-1-1-1 - ESPACE MARITIME PROTEGE	106-1-1-1-R1 - NOMBRE DE JOURS DE PATROUILLE EN MER	NOMBRE	477	525	578
			106-1-2 - PARTICIPER A L'ACTION DE L'ETAT MALAGASY EN MER : MIN PECHE, MEEF, OLEP, DOUANES, CFIM	106-1-2-1 - INFRACTIONS EN MER, ACCIDENTS EN MER ET ZONES ENCLAVEES REDUITS (AEM)	106-1-2-1-R1 - TAUX DES INFRACTIONS (AEM) /DES ACCIDENTS EN MER /DES ZONES ENCLAVEES REDUITS	TAUX	12	14
Projets d'Investissement Public concernés								
081 - RENFORCER LA SECURITE ET DE LA SURETE MARITIMES DANS L'ESPACE MARITIME MALAGASY								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
007 - Administration et Coordination	260 326	10 516	0	0	270 842	285 057	11 221	0	0	296 278	310 142	12 090	0	0	322 232
008 - Administration et Coordination	0	15 044	0	4 050	19 094	0	16 414	0	4 455	20 869	0	17 527	0	4 900	22 428
103 - Pilotage de la politique de défense	0	11 664	0	85 521	97 185	0	12 599	0	94 073	106 672	0	13 497	0	103 480	116 977
TOTAL	260 326	37 224	0	89 571	387 121	285 057	40 234	0	98 528	423 819	310 142	43 114	0	108 381	461 637

PROGAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
104 - Armée de Terre	0	13 848	0	1 850	15 698	0	14 725	0	2 035	16 760	0	15 845	0	2 238	18 084
105 - Armée de l'Air	0	1 142	0	900	2 042	0	1 238	0	990	2 228	0	1 384	0	1 089	2 473
106 - Marine Nationale	0	988	0	1 200	2 188	0	963	0	1 320	2 283	0	1 082	0	1 452	2 534
TOTAL	260 326	53 202	0	93 521	407 050	285 057	57 160	0	102 873	445 091	310 142	61 426	0	113 160	484 728

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

11 - MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 006-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

La modernisation de l'appareil diplomatique sous-tend la réussite de la diplomatie active, offensive et axée sur les résultats. Des réformes sont initiées à cet égard par le biais de l'actualisation du cadre légal et réglementaire régissant les ressources humaines (gestion rationnelle, renforcement des capacités) et l'amélioration du fonctionnement du Ministère des Affaires étrangères. Son efficacité et son efficacité seront tributaires de la migration numérique tendant vers la mise en réseau effective du département central et des représentations extérieures de Madagascar, d'une part, et la dématérialisation des services publics délivrés aussi bien au Département central que dans les REPEX (e-Visa MAE entre autres), d'autre part. Enfin, dans l'optique de valoriser l'image de Madagascar, la réhabilitation des représentations extérieures de Madagascar et la construction d'un nouveau complexe administratif abritant le Département central du Ministère des Affaires étrangères figure parmi les priorités d'une diplomatie active.

DEFIS :

Déploiement d'une diplomatie active, offensive et axée sur les résultats à la hauteur de l'émergence de Madagascar :

- Présence active de Madagascar dans les enceintes internationales
- Mise en adéquation du dispositif Malagasy avec les besoins de l'Etat et de l'évolution de la géopolitique mondiale.
- Amélioration de l'attractivité de Madagascar à travers la restauration de la grande île, fière et digne.
- Mobilisation de financements et des partenariats pour le développement de Madagascar.

ALLIGNEMENT A LA PGE :

Mobilisation des ressources émanant des partenariats internationaux.

*** PROGRAMME 601-DIPLOMATIE ET COOPÉRATION ***

CONTEXTE :

L'Optimisation de la coopération internationale sera portée sur l'établissement de relations constructives avec les partenaires de coopération bilatéraux, régionaux et multilatéraux ainsi que le renforcement de la présence de Madagascar sur la scène internationale.

Tout en consolidant les coopérations bilatérales existantes, l'extension des domaines de coopération avec les pays émergents de l'ASEAN notamment est incontournable. Il en va de même de l'exploitation des opportunités mobilisables dans le cadre de la coopération régionale avec le COMESA, la COI, l'IORA, la SADC ainsi que de l'Union africaine sur le plan continental.

DEFIS :

- Présence active de Madagascar dans les enceintes internationales
- Mise en adéquation du dispositif Malagasy avec les besoins de l'Etat et de l'évolution de la géopolitique mondiale.
- Amélioration de l'attractivité de Madagascar à travers la restauration de la grande île, fière et digne.
- Mobilisation de financements et des partenariats pour le développement de Madagascar.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Mobilisation des ressources émanant des partenariats internationaux.

*** PROGRAMME 617-COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ***

CONTEXTE :

L'amélioration de l'attractivité de la Grande Ile à l'international s'inscrit au cœur de l'action du Ministère des Affaires étrangères, via les Ambassades et Consulats de Madagascar. Ces derniers sont davantage sollicités pour la promotion du label « vita malagasy », de la destination Madagascar, l'attraction des investisseurs directs étrangers (IDEs) et la prospection de partenariats pour la mise en œuvre de projets de développement sectoriel ainsi que du programme de développement de Madagascar. Dans l'optique de promouvoir l'attractivité économique de Madagascar, des vitrines, virtuelle et physique, seront mises en place dans toutes les représentations diplomatiques et consulaires malagasy afin de valoriser les principaux atouts et les opportunités du pays. En concomitance, un travail de fond sur l'image de marque de Madagascar sera effectué en cinq étapes étalées sur une période de cinq années, à savoir : l'élaboration de la lettre de politique nationale relative à l'image de marque, la création d'un comité branding, l'élaboration de la stratégie de marque nationale suivi de son déploiement et sa communication.

L'ouverture vers les nouveaux acteurs des relations internationales sera renforcée, pour ne citer que les organisations internationales non gouvernementales (ONGI). Dans cette perspective l'encadrement de leurs interventions, par le biais d'une lettre de politique, sera entrepris afin de mieux les canaliser en fonction des besoins locaux. Un guichet unique interministériel sera créé en vue de faciliter le traitement des délivrances et renouvellement des accords de siège. En parallèle, les mécanismes de financement hors aide publique au développement seront exploités.

La mobilisation de la diaspora dans le développement de Madagascar constitue un axe stratégique dans le déploiement d'une diplomatie économique active. A cet effet, l'élaboration de la politique d'engagement de la diaspora s'inscrit dans le cadre d'un processus inclusif associant les membres de la diaspora, les représentations extérieures de Madagascar, la société civile et les partenaires techniques et financiers. En revanche, l'appui aux ressortissants malagasy à l'étranger sera renforcé en termes de fourniture de service public de qualité dans les Ambassades et consulats de Madagascar et d'assistance en cas de difficulté. Sur ce dernier point et à titre de prévention, le Ministère, par l'intermédiaire d'un Comité interministériel, est en cours d'élaboration du projet d'accord bilatéral-type de travail avec les pays accueillant des travailleurs malagasy. Un fonds d'assistance dans le cadre de la protection des intérêts des ressortissants malagasy à l'étranger sera mis à la disposition en cas de besoin. La réalisation desdites activités requiert la disponibilité d'une base données fiable et à jour sur la diaspora.

DEFIS :

Déploiement d'une diplomatie active, offensive et axée sur les résultats à la hauteur de l'émergence de Madagascar :

- Présence active de Madagascar dans les enceintes internationales
- Mise en adéquation du dispositif Malagasy avec les besoins de l'Etat et de l'évolution de la géopolitique mondiale.
- Amélioration de l'attractivité de Madagascar à travers la restauration de la grande île, fière et digne.
- Mobilisation de financements et des partenariats pour le développement de Madagascar.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Mobilisation des ressources émanant des partenariats internationaux.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 006-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Modernisation de l'appareil diplomatique.

MISSION :

AFFAIRES ETRANGÈRES

STRATEGIE :

Instaurer un appareil diplomatique moderne respectant la bonne gouvernance (l'adéquation des patrimoines immobiliers, mobiliers et la migration vers la diplomatie numérique ou e-gouvernance).

*** PROGRAMME 062-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 601-DIPLOMATIE ET COOPÉRATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

optimisation de la coopération internationale.

MISSION :

AFFAIRES ETRANGERES

STRATEGIE :

Optimiser la coopération internationale

* en redéployant géographiquement des représentations extérieures de Madagascar,

*

*** PROGRAMME 602-ACCUEIL DU 13ÈME SOMMET DE L'UNION AFRICAINE AU MOIS DE JUILLET 2009 ***

*** PROGRAMME 603-RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES ***

*** PROGRAMME 617-COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

optimisation de la diplomatie économique et du partenariat international.

MISSION :

AFFAIRES ETRANGÈRES

STRATEGIE :

Mobiliser les partenariats internationaux et promouvoir l'attractivité de Madagascar à travers la diplomatie économique.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
006 - Administration et Coordination	006-1 - INSTAURER UN CADRE PROPICE POUR UNE ADMINISTRATION RESPECTANT LA BONNE GOUVERNANCE	006-1-1 - ASSURER LE PILOTAGE STRATEGIQUE	006-1-1-1 - ADMINISTRATION REDEVABLE ET EFFICIENTE	006-1-1-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers	%	80	85	90
		006-1-2 - OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES	006-1-2-1 - DOCUMENTS RELATIFS AUX COMPTABILITES MATIERE DU MAE MIS A JOUR SYSTEMATIQUEMENT	006-1-2-1-R1 - Obtention de quittus	NOMBRE	1	1	1
		006-1-3 - RATIONALISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES BASE D'UNE DIPLOMATIE DYNAMIQUE ET COMPETITIVE	006-1-3-1 - GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL EFFICACE ET EFFICIENTE	006-1-3-1-R1 - Nombres de dossiers traités	NOMBRE	250	300	350
		006-1-4 - RATIONNALISER LA GESTION DES MOYENS FINANCIERS	006-1-4-1 - UN BUDGET PROGRAMME ETABLI ET APPLIQUE	006-1-4-1-R1 - Taux d'exécution budgétaire	%	95	95	95
Projets d'Investissement Public concernés								
015 - RENFORCEMENT DE CAPACITES MATERIELS ET HUMAINES DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES 017 - RENFORCEMENT ET AMELIORATION DE LA CAPACITE ORGANISATIONNELLE DE MADAGASCAR DANS L'ORGANISATION DES EVENEMENTS INTERNATIONAUX 018 - CELEBRATION DU 60 EME ANNIVERSAIRE DE LA DIPLOMATIE MALAGASY								
062 - Administration Et Coordination	062-1 - Etablir une administration respectant la bonne gouvernance	062-1-1 - Gérer rationnellement les ressources et moyens	062-1-1-1 - Standard de gestion appliqué et ressources et moyens bien gérés	062-1-1-1-R1 - Ratio standard de gestion appliqué sur activités effectuées	Pourcentage	75	100	100
		062-1-2 - Mener le pilotage stratégique de l'administration	062-1-2-1 - Administration efficace et efficiente	062-1-2-1-R1 - Ratio efficacité et efficience sur activités effectuées	Pourcentage	75	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
601 - Diplomatie et Coopération	601-1 - OPTIMISER LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE MADAGASCAR	601-1-1 - RENFORCER LA PLACE ET DEFENDRE LES INTERETS DE MADAGASCAR AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES	601-1-1-1 - COOPERATION INTERNATIONALE DE MADAGASCAR OPTIMISEE ET ORIENTEE VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	601-1-1-1-R1 - Nombre de personnes immatriculées aux REPEX	NOMBRE	500	1000	1000
		601-1-2 - COORDONNER L'ACTION EXTERIEURE DE L'ETAT	601-1-2-1 - ACTION EXTERIEURE DE L'ETAT HARMONISEE	601-1-2-1-R1 - Pourcentage des actions coordonnées	%	100	100	100
		601-1-3 - ASSEOIR UNE DIPLOMATIE ECONOMIQUE ACTIVE	601-1-3-1 - DIPLOMATIE ECONOMIQUE ACTIVE ET HARMONISEE	601-1-3-1-R1 - Nombre de visites de haut niveau reçues ou effectuées	NOMBRE	15	20	20
Projets d'Investissement Public concernés								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
012 - CONSTRUCTION, ACQUISITION, REHABILITATION, AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT REPRESENTATIONS EXTERIEURES								
016 - MISE EN PLACE DES VITRINES DE MADAGASCAR DANS TOUS LES REPEX								
617 - Coopération internationale et développement économique	617-1 - Renforcer la coopération économique internationale à travers la diplomatie	617-1-1 - Optimiser les accords de partenariat économique	617-1-1-1 - Partenariat gagnant-gagnant	617-1-1-1-R1 - Ratio objectifs atteints sur les objectifs planifiés	Pourcentage	75	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
006 - Administration et Coordination	53 217	13 902	0	2 555	69 674	58 273	15 116	0	2 555	75 944	63 401	16 329	0	2 555	82 284
062 - Administration Et Coordination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
601 - Diplomatie et Coopération	0	7 264	0	4 045	11 309	0	7 666	0	4 705	12 371	0	8 296	0	5 431	13 727
617 - Coopération internationale et développement économique	0	76	0	0	76	0	82	0	0	82	0	87	0	0	87
TOTAL	53 217	21 242	0	6 600	81 059	58 273	22 865	0	7 260	88 397	63 401	24 712	0	7 986	96 099

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

16 - MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 012-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Malgré les efforts fournis depuis le passage effectif du « Budget des moyens » au « Budget de programmes », l'amélioration de la performance du secteur de la Justice reste encore un défi à relever.

La cause principale est la faiblesse de la capacité institutionnelle à mettre en œuvre efficacement les actions stratégiques définies dans la politique sectorielle.

Les différents facteurs déterminants de cette incapacité sont notamment :

- Le retard face à l'évolution technologique
- Le manque de moyens budgétaires, humains et matériels
- La faible capacité des acteurs budgétaires, entre autres, dans l'approche GAR.
- Le manque de continuité des actions dû à la rotation très rapide des différents acteurs responsables

DEFIS :

Porter le ratio général de performance du Secteur de la Justice au voisin de « 1 » par l'approche « Gestion axée sur les Résultats »
(ratio = performance physique/performance financière)

ALIGNEMENT A LA PGE :

Modernisation du pilotage des actions du Secteur de la Justice par :

- le développement de l'E-gouvernance (utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ou NTIC au service de la Justice),
- le renforcement de l'effectif et de la capacité des acteurs de la Justice,
- la promotion des conditions de travail favorables à l'instauration de la bonne gouvernance

*** PROGRAMME 127-PROMOTION DE L'INTEGRITÉ ***

CONTEXTE :

Le programme "Promotion de l'intégrité" fait face au contexte suivant :

- Non standardisation du mode de fonctionnement des juridictions, des Directions Régionales d'Administration Pénitentiaire (DRAP) et établissements pénitentiaires
- L'existence de plusieurs doléances reçues sur les manquements aux règles d'éthiques et de déontologie
- La nécessité du renforcement de la culture de l'excellence et du leadership au niveau des juridictions, DRAP, Etablissements Pénitentiaires

DEFIS :

Les défis majeurs sont :

- Le renforcement de l'instance disciplinaire du BCCJEP
- Le renforcement de l'indépendance et du statut des inspecteurs du BCCJEP

- La promotion d'une justice intègre à l'endroit des justiciables et des investisseurs ;
- L'instauration d'un leadership d'éthique à tous les niveaux ;
- L'effectivité des réponses appropriées face aux violations du devoir d'intégrité dans le secteur de la justice ;
- Le traitement exhaustif et à temps de toutes les doléances parvenues au Ministère ;
- L'évaluation globale, complète et permanente de l'ensemble du personnel de Juridictions ;
- L'efficacité du contrôle de la gestion et le bon fonctionnement des DRAP, des Etablissements Pénitentiaires et de l'ENAP

ALIGNEMENT A LA PGE :

La principale ligne dans le PGE relative à ce programme concerne le renforcement de l'impartialité et de l'intégrité judiciaire par le renforcement institutionnel des organes d'inspections et par la continuation de la promotion de la culture d'excellence

*** PROGRAMME 112-ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ***

CONTEXTE :

La majorité des Etablissements Pénitentiaires sont pour la plupart dans de mauvais état et exigus. Cela est aggravé par une surpopulation carcérale de plus de 158%, l'oisiveté des personnes détenues et par des lacunes en termes d'infrastructures et de matériels. Il en résulte que les droits inhérents à la dignité humaine des personnes détenues ne sont pas respectés. Cela nuit à leur intégrité physique et morale, et renvoie une mauvaise image de l'Etat à l'égard des autres nations. Alors même que Madagascar est tenu d'honorer des engagements internationaux en matière de Droits de l'Homme. Egalement, la persistance de mauvaises conditions de détention crée une tension au niveau des Etablissements Pénitentiaires et constitue un risque majeur pour la sécurité de ces prisons car peut engendrer des troubles internes, et par conséquent des évasions.

Des activités sont menées par l'Administration Pénitentiaire afin d'améliorer ces conditions de détention, notamment à travers la mise en place de la nouvelle diète carcérale, la construction de nouvelles prisons, la réhabilitation des infrastructures carcérales existantes et la formation des différents responsables; mais les activités à réaliser demeurent encore importantes.

DEFIS :

- Mettre en place une Administration Pénitentiaire moderne, respectueuse des droits humains, garant de la sécurité et du développement
- Normaliser les conditions de détention en milieu carcéral

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Construction et réhabilitation des Etablissements Pénitentiaires
- Travaux des personnes détenues
- Promotion de la politique de réinsertion sociale
- Renforcement de la sécurisation des Etablissements Pénitentiaires
- Promotion du respect des Droits de l'Homme en milieu carcéral
- Promotion de la bonne gouvernance au niveau de l'Administration Pénitentiaire

*** PROGRAMME 111-ADMINISTRATION JUDICIAIRE ***

CONTEXTE :

L'Administration judiciaire actuelle est encore caractérisée par :

- La fragilité de la gouvernance et de l'Etat de droit à Madagascar, due surtout à la faiblesse de l'autorité judiciaire et de l'indépendance de la Justice
- La lenteur dans le traitement des dossiers au niveau des Cours et Tribunaux, du fait de la faible capacité matérielle et financière ainsi que le retard par

rapport à l'évolution de la technologie de l'information ; d'où l'insatisfaction des usagers de la Justice

- La nécessité de déployer d'efforts dans la poursuite pour l'amélioration de l'accessibilité à la Justice et la promotion de justice de proximité
- La méconnaissance des droits et obligations de la plupart de la population, malgré les actions
- Un environnement juridique des affaires non encore suffisamment sécurisant pour les investisseurs

DEFIS :

Les deux grands défis décrits dans le Plan pour l'Emergence de Madagascar dans le secteur de la Justice sont :

- La promotion d'une justice plus accessible et plus proche de la population, indépendante, plus efficace, respectueuse des droits de l'homme, prometteuse des investissements afin de remédier complètement aux dysfonctionnements du système judiciaire et pénitentiaire et ainsi, de rendre effective la promotion d'une justice plus accessible et plus proche de la population, indépendante, plus efficace, respectueuse des droits de l'homme, prometteuse des investissements, intègre et crédible.
- La mise en œuvre des Programmes de construction, d'extension et de réhabilitation, en accompagnement à la promotion de la proximité et de l'accès aux services judiciaires et pénitentiaires et au renforcement de la sécurité et l'ordre public. En effet, le manque d'infrastructure judiciaire, surtout de tribunaux de première instance (actuellement 42 TPI pour 119 districts) surcharge ceux existants, provoquant ainsi lenteurs et non respect des délais de traitement des dossiers. De surcroît, le manque de personnel de la justice (Magistrats et Greffiers) est encore un problème délicat à résoudre.

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Accélération du traitement des dossiers (Fitsarana haingana) par la modernisation des services judiciaires en développant l'informatisation, renforçant les moyens matériels et humains, et promouvant l'e-gouvernance
- Continuation des actions de sensibilisation et de vulgarisation et la diffusion du droit, entre autres par le développement de l'e-gouvernance
- Extension de la couverture des services judiciaires dans tout le territoire de Madagascar
 - par la mise en œuvre des programmes de construction en vue de l'ouverture de nouveaux Tribunaux, réhabilitations/extension des infrastructures judiciaires vétustes,
 - par le développement des modes alternatifs de règlement des litiges : pérennisation et multiplication des cliniques juridiques, ...
- Continuation de la réforme pour l'amélioration du climat juridique des affaires
- Renforcement de la promotion du respect des droits de l'homme

*** PROGRAMME 132-CONTRÔLE EXTERNE DES FINANCES PUBLIQUES ***

CONTEXTE :

- Faible performance de la gestion des finances publiques, due à la faiblesse de la culture de résultats ; d'où la faible réalisation des politiques publiques
- Faiblesse de la capacité institutionnelle des organes de contrôle des finances publiques dont la Cour des Comptes et les Tribunaux Financiers

DEFIS :

Améliorer de manière significative la performance de la gestion des finances publiques grâce au contrôle rigoureux et au renforcement de la « culture de résultats »

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Amélioration de la performance de la Cour des Comptes et des Tribunaux Financiers dans l'exercice de leur fonction de contrôle juridictionnelle et de gestion des organismes publics
- Renforcement des moyens matériels, humains et financiers de la Cour des Comptes et des Tribunaux Financiers

*** PROGRAMME 140-RÉPRESSION DES ACTES DE CORRUPTION ***

CONTEXTE :

- Indice de perception de la corruption évalué par le Transparency international encore jugé faible (25/100 en 2018, mettant Madagascar au rang de 152^e sur 180 pays)
- Persistance de la pratique de corruption dans la gestion des affaires publiques et ce, malgré l'amélioration du cadre juridique de Lutte contre la corruption et la mise en place des nouveaux organes anti-corruption dont les Pôles Anti-corruption,...

DEFIS :

- Améliorer l'IPC de Madagascar en dépassant le score moyen du continent africain de 32/100 à l'horizon 2023
- Rendre effective la « tolérance zéro » en renforçant au maximum les dispositifs pour l'élimination de la pratique de corruption dans les services publics et en appliquant les sanctions exemplaires

ALIGNEMENT A LA PGE :

- "Tolérance zéro" en ce qui concerne la guerre contre la corruption
- Renforcement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
- Renforcement de la capacité institutionnelle des organes en charge de la lutte contre la corruption

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 012-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Amélioration de la performance de la Justice par la gestion rationnelle, efficace et efficiente des ressources (financières, humaines, matériels, patrimoniales et « méthodes »)
- Gestion rationnelle, efficace et efficiente des ressources

MISSION :

Mission du Ministère de la Justice suivant le décret n°2016-352 du 4 mai 2016 :

« Assurer la primauté du droit, de promouvoir l'accès à la justice et de veiller à ce que l'administration de la justice soit digne de confiance, intègre et respectueuse des droits humains »

=> Mission spécifique assignée à la Direction Générale des Programmes et des Ressources (Direction Générale transversale) :

« Assurer la disponibilité des ressources ; - coordonner les activités de soutien à l'administration judiciaire et pénitentiaire ; - coordonner et assurer la mise en œuvre de l'ensemble des programmes initiés au sein du Ministère ; - Exercer la tutelle sur les Etablissements Publics rattachés au Ministère de la Justice ».

STRATEGIE :

- Augmentation de l'espace budgétaire du Secteur de la Justice,
- Développement du partenariat
- Renforcement de capacité des acteurs budgétaires de la Justice, tout en renforçant la « culture de résultats »
- Développement de l'utilisation des NTIC dans le pilotage des actions
- Renforcement de la bonne planification, de l'appui, de l'assistance et du suivi-évaluation dans la mise en œuvre des programmes et projets
- Amélioration des conditions d'exercice des acteurs de la justice pour accomplir efficacement la mission assignée au Département de la Justice

*** PROGRAMME 111-ADMINISTRATION JUDICIAIRE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Réduction rapide des délais de traitement par la modernisation du système judiciaire ;
- Continuation de la promotion d'une justice plus accessible, plus proche de la population, diligente, indépendante, intègre, respectueuse des droits humains et sécurisante pour les investissements ;
- Continuation des réformes juridiques et Intensification des actions de vulgarisation et de sensibilisation

MISSION :

Mission du Ministère de la Justice suivant le décret n°2016-352 du 4 mai 2016 :

« Assurer la primauté du droit, de promouvoir l'accès à la justice et de veiller à ce que l'administration de la justice soit digne de confiance, intègre et respectueuse des droits humains »

=> Mission assignée spécifiquement à l'Administration judiciaire :

- développer les orientations stratégiques de l'administration judiciaire ;
- veiller au bon fonctionnement de l'administration judiciaire ;
- identifier, élaborer et mettre en œuvre les études et les réformes dans le domaine de la justice;
- coordonner les différentes commissions de réforme.

STRATEGIE :

- Développement de l'informatisation et de l'e-gouvernance dans l'administration judiciaire
- Dynamisation de la Cellule de Veille Stratégique » en charge particulièrement de l'étude, de la conception de plan d'actions pour la réduction de la proportion des personnes détenues en instance de jugement
- Réforme de la politique pénale
- Renforcement des moyens budgétaires et matériels pour la multiplication des audiences foraines et des sessions de Cour Criminelle

*** PROGRAMME 112-ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Réduction du taux de surpopulation carcérale
- Réduction du taux de malnutrition sévère
- Promotion du travail pénitentiaire
- Amélioration de l'environnement de travail du personnel pénitentiaire

MISSION :

- Sécurisation des Etablissements Pénitentiaires
- Amélioration des conditions de détention
- Préparation à la réinsertion sociale des personnes détenues

STRATEGIE :

- Augmentation de la capacité d'accueil par la construction de nouvelles prisons répondant aux normes

- Amélioration de la production des camps pénaux pour appuyer l'alimentation des personnes détenues
- Mise en place d'ateliers de travaux pour les personnes détenues en vue de leur formation professionnelle et leur réinsertion sociale

*** PROGRAMME 127-PROMOTION DE L'INTEGRITÉ ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- '- Continuation de la promotion de la culture de l'excellence au niveau des juridictions
- Renforcement des dispositifs relatifs à l'éthique et déontologie du personnel de la justice
- Intensification de la lutte contre la corruption et les manquements à la déontologie au niveau de la justice (contrôles, investigations, exploitations des doléances, transmissions des dossiers au niveau des PAC)

MISSION :

Mission du Ministère de la Justice suivant le décret n°2016-352 du 4 mai 2016 :

« Assurer la primauté du droit, de promouvoir l'accès à la justice et de veiller à ce que l'administration de la justice soit digne de confiance, intègre et respectueuse des droits humains »

=> Mission spécifique dévolue au Bureau de Coordination du Contrôle des Juridictions et des Etablissements Pénitentiaires :

« Contrôler le bon fonctionnement des Juridictions et de l'ENMG ; - contrôler le bon fonctionnement des DRAP, des Etablissements Pénitentiaires et de l'ENAP, - promouvoir les règles éthiques et déontologiques des magistrats, du personnel judiciaire et pénitentiaire ; - établir des rapports d'inspection et procéder à des audits ».

STRATEGIE :

- '- Renforcement des matériels et dispositifs anti-corruption et anti-rabatteurs au niveau des juridictions et Etablissements Pénitentiaires
- Renforcement de l'indépendance des inspecteurs du BCCJEP

*** PROGRAMME 132-CONTRÔLE EXTERNE DES FINANCES PUBLIQUES ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Amélioration de la performance de la Cour des Comptes et des Tribunaux Financiers en matière de :

- contrôle juridictionnel des Comptes des comptables publics ;
- contrôle de la gestion des organismes publics
- d'assistance aux pouvoirs publics
- de renforcement de la transparence de la gestion des affaires publiques, notamment à travers le rapport public et les lois de règlement

MISSION :

Mission du Ministère de la Justice suivant le décret n°2016-352 du 4 mai 2016 :

« Assurer la primauté du droit, de promouvoir l'accès à la justice et de veiller à ce que l'administration de la justice soit digne de confiance, intègre et respectueuse des droits humains »

=> Mission principale assignée à la Cour des Comptes et aux Tribunaux Financiers : « Contrôle externe de la gestion des finances publiques »

STRATEGIE :

- Développement du partenariat avec les Institutions Supérieures de Contrôle (de l'Afrique,...)

- Renforcement des moyens à disposition des juridictions financières afin de garantir leur indépendance et ainsi de rendre efficace leur mission de contrôle

*** PROGRAMME 140-RÉPRESSION DES ACTES DE CORRUPTION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Ouverture de nouveaux PAC au niveau des provinces. PAC Mahajanga sera opérationnel en fin 2019, et PAC Fianarantsoa est prévu être opérationnel à partir du second semestre de l'année 2020.

A compter de la LFI pour 2020, un programme spécifique dénommé ""Répression des actes de corruption"" est désormais dédié aux PAC. Ainsi, la Direction de Coordination Nationale, la Direction Administrative et Financière, la Direction du Système d'Information et du Suivi-Evaluation seront chacune des Services Opérationnels d'Activités suivant la politique de décentralisation budgétaire du Ministère de la Justice. En outre, les PAC opérationnels le seront à partir de la LFR 2020 ou la LFI 2021.

=> Le regroupement des PAC et des Directions techniques qui leur servent de supports en un programme à part entière permet un déploiement plus clair de leurs activités stratégiques, les résultats attendus de leurs parts, une répartition plus rationnelle du budget et enfin le suivi des performances.

MISSION :

Mission du Ministère de la Justice suivant le décret n°2016-352 du 4 mai 2016 :

« Assurer la primauté du droit, de promouvoir l'accès à la justice et de veiller à ce que l'administration de la justice soit digne de confiance, intègre et respectueuse des droits humains »

=> Missions spécifiques dévolues au Pôles anti-corruption suivant la loi n°2016-021 du 1er juillet 2016 :

Article 18 : Les PAC sont chargés de la poursuite, de l'instruction, et du jugement des infractions de corruption et assimilées ainsi que de blanchiment de capitaux, telles que prévues par les instruments internationaux ratifiés par Madagascar et la législation nationale en vigueur.

Article 19 : Les PAC sont chargés de la poursuite, de l'instruction et du jugement des infractions économiques et financières (...) qui sont ou apparaissent d'une gravité ou complexité particulières

STRATEGIE :

- Continuation de la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
- Renforcement de la capacité institutionnelle des PAC (renforcement de capacités, moyens, etc.)
- Renforcement de la synergie des actions des organes de lutte contre la corruption (Ministère de la Justice, Pôles anti-corruption, BIANCO, SAMIFIN,...)
- Développement de la coopération avec les partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec les Organisations non gouvernementales œuvrant dans la lutte contre la corruption
- Organisation de portes ouvertes et des activités de vulgarisations des PAC au niveau national

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
012 - Administration et Coordination	012-1 - OPTIMISER ET MODERNISER L'ORGANISATION ET LA GESTION DES SERVICES DE LA JUSTICE DANS UN SOUCI D'EFFICACITÉ ET D'EFFICIENCE	012-1-1 - Rendre l'environnement de travail au niveau de la Chancellerie favorable à l'instauration de l'Etat de droit et de la Bonne Gouvernance	012-1-1-1 - Gestion de la logistique du Ministère de la Justice améliorée	012-1-1-1-R1 - Pourcentage des bureaux disposant des matériels et mobiliers respectant les normes minimales au niveau de la Chancellerie	Pourcentage	50	70	80
			012-1-1-2 - Travaux de construction de nouveau bâtiment du Ministère de la Justice achevés	012-1-1-2-R1 - Taux d'avancement des travaux de construction du nouveau bâtiment du Ministère de la Justice	Taux	40	70	100
			012-1-1-3 - Implication des Acteurs de la Justice pour l'instauration de l'Etat de droit renforcée	012-1-1-3-R1 - Taux d'exécution physique des plans annuels du PAJMA 012-1-1-3-R2 - Taux d'exécution financière des budgets annuels du PAJMA	% %	65 50	14 25	10 15
		012-1-2 - METTRE LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DES RÉFORMES ENGAGÉES AU NIVEAU DE LA JUSTICE	012-1-2-1 - VISIBILITÉ DES ACTIONS MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE	012-1-2-1-R1 - POURCENTAGE DES ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS EN ADÉQUATION AVEC LES THÈMES ET LES DOMAINES SPÉCIFIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE FAISANT L'OBJET DE COUVERTURES MÉDIATIQUES	POURCENTAGE	90	95	97
			012-1-2-2 - RENDEMENT DE TRAVAIL AMÉLIORÉ GRÂCE À L'INFORMATISATION	012-1-2-2-R1 - POURCENTAGE DES SERVICES DES GREFFES DES JURIDICTIONS ET ÉTABLISSEMENTS UTILISANT L'OUTIL INFORMATIQUE	%	50	60	70
		012-1-3 - DISPOSER DES RESSOURCES HUMAINES MOTIVÉES ET EN NOMBRE SUFFISANT POUR ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DE LA JUSTICE	012-1-3-1 - GESTION DE CARRIÈRE PLUS RATIONNELLE	012-1-3-1-R1 - NOMBRE DE CATÉGORIES DE CORPS DONT LA BASE DES DONNÉES EST DISPONIBLE ET À JOUR	NOMBRE	14	14	14
			012-1-3-2 - EFFECTIF DU PERSONNEL DE LA JUSTICE RENFORCÉ	012-1-3-2-R1 - NOMBRE DE NOUVEAUX PERSONNELS RECRUTÉS PAR VOIE DE CONCOURS	NOMBRE	400	400	540
		012-1-4 - INSTAURER LA CULTURE DE PERFORMANCE DANS LA GESTION OPÉRATIONNELLE ET PATRIMONIALE DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE	012-1-4-1 - SYSTÈME DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION AMÉLIORÉ	012-1-4-1-R1 - Pourcentage des indicateurs de résultats disponibles	Pourcentage	100	100	100
				012-1-4-1-R2 - POURCENTAGE DES INDICATEURS D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET DE RÉSULTATS DISPONIBLES	POURCENTAGE	100	100	100
				012-1-4-1-R3 - POURCENTAGE DES INDICATEURS DE RESULTATS DISPONIBLES	Pourcentage	100	100	100
		012-1-4-2 - BUDGET DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE EXÉCUTÉ CONFORMÉMENT À LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE	012-1-4-1-R4 - POURCENTAGE DES INDICATEURS D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET DE RÉSULTATS DISPONIBLES	012-1-4-1-R4 - POURCENTAGE DES INDICATEURS D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET DE RÉSULTATS DISPONIBLES	%	100	100	100
			012-1-4-2-R1 - TAUX D'EXECUTION DU BUDGET	012-1-4-2-R1 - TAUX D'EXECUTION DU BUDGET	%	98	98	98
		Projets d'Investissement Public concernés						
042 - DELOCALISATION DU MINISTERE DE LA JUSTICE / CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT								
043 - PROJET JUSTICE								
049 - INFORMATISATION ET E-GOUVERNANCE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE LA JUSTICE								
050 - AMÉLIORATION DU PARC AUTOMOBILE DU DEPARTEMENT DE LA JUSTICE								
111 - Administration judiciaire	111-1 - ASSURER UNE JUSTICE DILIGENTE, INTÈGRE, RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS ET SÉCURISANTE POUR LES INVESTISSEMENTS	111-1-1 - RAPPROCHER LES JURIDICTIONS ET LES SERVICES JUDICIAIRES DES CITOYENS	111-1-1-1 - JUSTICE PLUS ACCESSIBLE ET PLUS PROCHE DES CITOYENS	111-1-1-1-R1 - NOMBRE DES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE OUVERTS ET FONCTIONNELS	NOMBRE CUMULÉ	43	44	45

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		111-1-2 - METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE STABLE ET SÉCURISANT, FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	111-1-2-1 - TEXTES NATIONAUX RÉFORMÉS ET DAVANTAGE CONNUS PAR LES CITOYENS 111-1-2-2 - Vulgarisation juridique accentuée en matière de lutte contre la vindicte populaire	111-1-2-1-R1 - POURCENTAGE DES TEXTES RÉFORMÉS ET/OU DES NOUVEAUX TEXTES ÉLABORÉS SOUMIS AUX INSTANCES D'ADOPTION 111-1-2-2-R1 - Nombre d'actions de vulgarisation et de sensibilisation en matière de lutte contre la vindicte populaire	% NOMBRE	86 7	87 9	88 13
		111-1-3 - ACCÉLÉRER ET SIMPLIFIER LES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES DOSSIERS AU NIVEAU DES COURS ET TRIBUNAUX	111-1-3-1 - OUTILS DE TRAVAIL (STANDARDS DE SERVICE) APPLIQUÉS AU NIVEAU DES COURS ET TRIBUNAUX	111-1-3-1-R1 - Taux des dossiers jugés au niveau des Cours d'Appel 111-1-3-1-R2 - Rapport Condamnés / Prévenus 111-1-3-1-R3 - Taux des requêtes jugées au niveau du Conseil d'Etat 111-1-3-1-R4 - Taux des requêtes jugées au niveau des Tribunaux Administratifs 111-1-3-1-R5 - Pourcentage des jugements/arrêts couchés au niveau des Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire et administratif 111-1-3-1-R6 - Taux des dossiers jugés au niveau des Tribunaux de Première Instance 111-1-3-1-R7 - Taux des dossiers jugés au niveau de la Cour de Cassation 111-1-3-1-R8 - POURCENTAGE DES JURIDICTIONS RESPECTANT LES STANDARDS DE SERVICE 111-1-3-1-R9 - POURCENTAGE DES JURIDICTIONS RESPECTANT LES STANDARDS DE SERVICE	Taux RAPPORT Taux Taux Pourcentage Taux Taux Pourcentage Taux Pourcentage %	70 57/43 70 65 67 75 65 40 40	73 58/42 73 70 70 80 70 45 45	75 59/41 77 75 73 85 75 55 55
		111-1-4 - RENFORCER LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE EN LA MATIÈRE	111-1-4-1 - OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE MADAGASCAR EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME RESPECTÉS	111-1-4-1-R2 - Pourcentage des projets de textes de ratification des conventions internationales, traités et/ou protocoles élaborés et transmis aux instances d'adoption	Pourcentage	75	85	87
		111-1-5 - Accélérer le traitement des dossiers au niveau des juridictions administratives	111-1-5-1 - Standards de service des juridictions administratives respectés	111-1-5-1-R1 - POURCENTAGE DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES RESPECTANT LES STANDARDS DE SERVICE	Pourcentage	50	70	85
Projets d'Investissement Public concernés								
039 - RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT 041 - JUSTICE DE PROXIMITÉ 051 - APPUI MATERIEL À LA VULGARISATION JURIDIQUE ET LA DIFFUSION DU DROIT								
112 - Administration pénitentiaire	112-1 - METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION PENITENTIAIRE RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS, GARANT DE LA SECURITE ET DU DEVELOPPEMENT	112-1-1 - PROMOUVOIR LA POLITIQUE DE LA REINSERTION SOCIALE EN MILIEU CARCERAL	112-1-1-1 - ACCES DES PERSONNES DETENUES A DES ACTIVITES DE REINSERTION SOCIALE	112-1-1-1-R1 - POURCENTAGE DES PERSONNES DETENUES AYANT ACCES A DES ACTIVITES DE REINSERTION SOCIALE	POURCENTAGE	56	60	60
		112-1-2 - FAVORISER LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN MILIEU CARCERAL	112-1-2-1 - ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES RESPECTANT LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES DETENUES	112-1-2-1-R1 - TAUX DE SURPOPULATION CARCERALE REDUIT 112-1-2-1-R2 - TAUX MAXIMAL DE MALNUTRITION SEVERE	POURCENTAGE TAUX	80 1,4	66 1,3	66 1,3
		112-1-3 - RENFORCER LA SECURISATION DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	112-1-3-1 - ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES SECURISES	112-1-3-1-R1 - TAUX MAXIMAL D'EVASION	TAUX	0,4	0,3	0,3
		112-1-4 - PROMOUVOIR L'APPROCHE NORMATIVE EN VUE D'AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	112-1-4-1 - NORMES EN MATIERE DE CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL PENITENTIAIRE RESPECTEES	112-1-4-1-R1 - NIVEAU D'ATTEINTE DES NORMES	POURCENTAGE	36	40	50
			112-1-4-2 - FORMATION PROFESSIONNALISANTE ET GESTION RATIONNELLE DU PERSONNEL PENITENTIAIRE	112-1-4-2-R1 - NIVEAU DE RESPECT DU STANDARD EN MATIERE DE GESTION ET REPARTITION DU PERSONNEL 112-1-4-2-R2 - TAUX DE REALISATION DU CALENDRIER DE FORMATION	POURCENTAGE POURCENTAGE	36 58	45 67	50 75
Projets d'Investissement Public concernés								
045 - MISE EN PLACE DES PRISONS DE HAUTE SECURITE								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF1 2020	Prév 2021	Prév 2022
046 - TRAVAUX DES PERSONNES DÉTENUES POUR LA PRÉPARATION À LA RÉINSERTION SOCIALE 047 - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE 048 - MISE AUX NORMES DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES RESPECTANT LES DROITS HUMAINS								
127 - Promotion de l'intégrité	127-1 - CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	127-1-1 - CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	127-1-1-1 - CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE DES PÔLES ANTI-CORRUPTION RENFORCÉE	127-1-1-1-R1 - TAUX DES DOSSIERS JUGÉS AU NIVEAU DES PAC OPÉRATIONNALISÉS	%	60	60	70
			127-1-1-3 - CHAÎNE SPÉCIALE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE BOIS DE ROSE ET/OU DE BOIS D'ÉBÈNE MISE EN PLACE ET OPÉRATIONNELLE	127-1-1-3-R1 - TAUX DES DOSSIERS JUGÉS AU NIVEAU DE LA CHAÎNE SPÉCIALE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE BOIS DE ROSE ET/OU DE BOIS D'ÉBÈNE	%	40	50	70
		127-1-2 - RENFORCER LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA CRÉDIBILITÉ DE LA JUSTICE	127-1-2-1 - Lutte contre les rabatteurs au niveau des juridictions renforcées	127-1-2-1-R1 - Nombre de juridiction (Cour d'Appel, TPI) munie de dispositifs anti-rabatteurs	NOMBRE	4	7	11
			127-1-2-2 - LES RÈGLES ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES DES MAGISTRATS AINSI QUE LES RÈGLES DE CONDUITE DES PERSONNELS DE LA JUSTICE SONT DAVANTAGE RESPECTÉES	127-1-2-2-R1 - NIVEAU DE RESPECT DES OUTILS ET DISPOSITIFS ANTI-CORRUPTION	%	64	68	73
		127-1-2-3 - LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES JUDICIAIRES ET PÉNITENTIAIRE EST AMÉLIORÉ ET AINSI LA CONFIANCE DES USAGERS ET DES INVESTISSEURS EST PROGRESSIVEMENT RESTAURÉE	127-1-2-3-R1 - NIVEAU DE RESPECT DES OUTILS DE TRAVAIL (STANDARDS DE SERVICES, MANUELS DE PROCÉDURE, ...)	%	67	70	75	
Projets d'Investissement Public concernés								
052 - RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES RABATTEURS AU NIVEAU DES JURIDICTIONS								
132 - Contrôle externe des Finances Publiques	132-1 - PROMOUVOIR LA RÉGULARITÉ LA PERFORMANCE ET LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	132-1-1 - S'ASSURER DE LA RÉGULARITÉ DES COMPTES PUBLICS À TRAVERS LES MISSIONS JURIDICTIONNELLES	132-1-1-1 - Moyens matériels de la juridiction financière renforcés	132-1-1-1-R1 - Pourcentage des bureaux des juridictions financières disposant des matériels et mobiliers respectant les normes minimales	%	70	80	85
			132-1-1-2 - CONTRÔLE JURIDICTIONNEL SYSTÉMATIQUE ET À JOUR	132-1-1-2-R1 - NOMBRE D'ARRÊTS ET JUGEMENTS DÉFINITIFS SORTIS PAR LES JURIDICTIONS FINANCIÈRES	NOMBRE	85	90	100
			132-1-1-3 - CONTRÔLE SYSTÉMATIQUE ET À JOUR DE L'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES	132-1-1-3-R1 - TAUX D'AVANCEMENT ANNUEL DU CONTRÔLE DU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT	%	100	100	100
		132-1-2 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS (ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLIQUES, COLLECTIVITÉS LOCALES)	132-1-2-1 - CONTRÔLE PLUS ACCRU DE LA GESTION DES SERVICES PUBLICS	132-1-2-1-R1 - NOMBRE D'ORGANISMES PUBLICS AUDITÉS	NOMBRE	10	05	05
		132-1-3 - S'assurer de la régularité et de la transparence des comptes de campagnes électorales	132-1-3-1 - Comptes de campagne exhaustifs contrôlés	132-1-3-1-R1 - Pourcentage de comptes de campagne contrôlés	%	80	100	100
		132-1-4 - CADRER ET RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS (GOUVERNEMENT, PARLEMENT, POUVOIRS AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS DÉCENTRALISÉES)	132-1-4-1 - COUR DES COMPTES ET TRIBUNAUX FINANCIERS SOLlicitÉS DAVANTAGE PAR LES POUVOIRS PUBLICS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE	132-1-4-1-R1 - NOMBRE D'ACTIVITÉ D'ASSISTANCE AU GOUVERNEMENT, PARLEMENT, POUVOIRS PUBLICS DÉCENTRALISÉS EFFECTUÉE	NOMBRE	3	2	3
		132-1-5 - INFORMER LES CITOYENS SUR LA SITUATION ET LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	132-1-5-1 - COUR DES COMPTES VISIBLE ET RECONNUE PAR LE PUBLIC SUR LA SCÈNE DES FINANCES PUBLIQUES	132-1-5-1-R1 - NOMBRE DE RAPPORTS PUBLICS, THÉMATIQUES ET PARTICULIERS SORTIS	NOMBRE	8	4	4
		132-1-6 - Rendre opérationnelle la Commission de Contrôle du Financement de la Vie Politique	132-1-6-1 - Commission fonctionnelle et opérationnelle	132-1-6-1-R1 - Degré de la fonctionnalité (en pourcentage) de la commission	%	100	100	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		132-1-7 - Informer les citoyens sur la situation et la gestion des comptes de campagnes	132-1-7-1 - Rapport sur le contrôle du financement des comptes de campagnes disponible et publié	132-1-7-1-R1 - Nombre de rapport émis et publié	NOMBRE	1	2	2
		132-1-8 - PARTICIPER AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES AU NIVEAU DES INSTANCES INTERNATIONALES (INTOSAI, AFROSAI, CREFIAF) ET RENFORCER LA CAPACITÉ DES MEMBRES DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES	132-1-8-1 - CAPACITÉ RENFORCÉE DES MEMBRES DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES	132-1-8-1-R1 - NOMBRE D'ATELIERS, RÉUNIONS, CONFÉRENCES, SYMPOSIUMS, CONGRÈS, COLLOQUES ASSISTÉS	NOMBRE	7	8	9
Projets d'Investissement Public concernés								
053 - APPUI MATÉRIEL AUX TRIBUNAUX FINANCIERS 054 - APPUI INSTITUTIONNEL A LA COUR DES COMPTES								
140 - Répression des actes de corruption	140-1 - Contribuer à la lutte contre la recrudescence de la corruption et infractions assimilées, du blanchiment du produit du crime, du financement du terrorisme et des infractions économiques et financières	140-1-1 - Renforcer continuellement la capacité institutionnelle des PAC en vue d'être crédibles et efficaces dans tout le territoire national	140-1-1-1 - Disponibilité et efficacité des PAC à travers tout le territoire national	140-1-1-1-R1 - Pourcentage des services et juridiction dématérialisés au niveau de la DCN et des PAC	%	65	80	95
				140-1-1-1-R2 - Nombre de PAC opérationnels	NOMBRE	2	3	4
				140-1-1-1-R3 - Pourcentage du personnel de la DCN, des Magistrats et des Greffiers des PAC bénéficiant au moins d'une formation	%	80	85	90
				140-1-1-1-R4 - Nombre de PAC opérationnels disposant de bâtiment administratif adéquat (Bâtiment Public)	NOMBRE	1	2	3
			140-1-1-2 - Crédibilité et performance des PAC	140-1-1-2-R1 - Taux des pièces d'exécution établies	%	100	100	100
				140-1-1-2-R2 - Taux des décisions couchées	%	100	100	100
				140-1-1-2-R3 - Taux de condamnations assorties de Confiscation	%	25	45	60
	140-1-1-2-R4 - Taux d'exécution des décisions de condamnations définitives rendues par les PAC: emprisonnement	%	100	100	100			
	140-1-1-2-R5 - Taux de condamnations assorties de peines complémentaires/accessoires	%	80	80	80			
	140-1-1-2-R6 - Taux d'exécution des décisions de condamnations définitives rendues par les PAC: amendes	%	8	20	35			
Projets d'Investissement Public concernés								
044 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES POUR UNE MISE EN PLACE EFFECTIVE DES POLES ANTI-CORRUPTION								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
012 - Administration et Coordination	118 784	7 954	5 196	7 579	139 513	130 069	9 679	6 207	8 630	154 584	141 515	10 312	6 391	9 573	167 791
111 - Administration judiciaire	0	7 728	0	5 152	12 880	0	7 052	0	5 667	12 719	0	7 689	0	6 234	13 923
TOTAL	118 784	15 682	5 196	12 731	152 393	130 069	16 730	6 207	14 297	167 303	141 515	18 001	6 391	15 807	181 714

PROGAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
112 - Administration pénitentiaire	0	11 696	0	10 490	22 186	0	12 631	0	11 390	24 021	0	13 642	0	12 490	26 132
127 - Promotion de l'intégrité	0	751	0	500	1 251	0	811	0	550	1 361	0	876	0	605	1 481
132 - Contrôle externe des Finances Publiques	0	898	0	705	1 603	0	958	0	776	1 733	0	1 038	0	853	1 891
140 - Répression des actes de corruption	0	3 700	0	900	4 600	0	4 116	0	900	5 016	0	4 450	0	900	5 350
TOTAL	118 784	32 727	5 196	25 326	182 033	130 069	35 246	6 207	27 912	199 435	141 515	38 008	6 391	30 655	216 569

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

21 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 115-GESTION FISCALE ***

CONTEXTE :

Il s'avère que les différents rapports nationaux et internationaux démontrent que le taux de pression fiscale (inférieur à 12%) à Madagascar reste l'un des plus faibles de la zone africaine sub-saharienne, bien que des progrès très significatifs aient été réalisés au cours des dernières années. Ce qui ne permet pas à l'Etat de financer de manière autonome les politiques publiques, engagées par le Gouvernement.

Les causes éventuelles de ce faible taux de pression fiscale se trouvent à deux niveaux. Premièrement, en matière d'Administration fiscale :

- une gestion fiscale non optimale
- une désobéissance fiscale non maîtrisée
- Contexte dominé par une perception et image négative de l'administration fiscale au sein de la société Malagasy

Dans un second niveau, en matière de Politique fiscale :

- Systèmes d'incitations fiscales non efficaces
- Système fiscal non optimal (Ratio du secteur informel élevé par rapport au PIB)

Par conséquent, la DGI se doit alors de recadrer ses actions, dans une démarche axée sur la mobilisation des ressources domestiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat (PGE), conformément à la vision de IEM : « Faire de Madagascar un pays émergent », l'accroissement des recettes intérieures fiscales constitue l'un des principaux objectifs de l'Administration fiscale. Dans l'objectif de mettre en œuvre une gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques, la Direction générale des Impôts entend déployer tous les efforts pour mettre les recettes fiscales intérieures au service de cette vision pour devenir une administration « innovante, transparente et pilier de l'émergence »

Ainsi, l'Administration fiscale Malagasy va accentuer ses efforts sur l'amélioration de sa performance et efficacité, des services offerts afin de faciliter le respect de la discipline fiscale par les contribuables. Cette amélioration du service sera marquée surtout par la dématérialisation de plusieurs procédures pour le contribuable : Hetraphone, Hetra online, Hetra e-paiement. A cela s'ajoute le déploiement d'un nouveau système d'information qu'est le SAFI.

DEFIS :

Dans sa démarche, l'Administration Fiscale se doit de :

- Répondre efficacement aux exigences de redistribution et d'équité (sinon favorisant la fraude et l'évasion fiscales)
- Appliquer une stratégie ambitieuse mais réaliste pour solliciter une contribution fiscale efficace des activités informelles : réveiller le sens du devoir fiscal au sein de la société.
- Elargir l'assiette sur le principe d'équité et de justice fiscale
- Adopter un système fiscal moderne favorisant la consommation et l'investissement
- S'acquérir des opportunités technologiques qu'offre l'environnement de la Nouvelle technologie de l'Information et Communication pour moderniser ses services.

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'administration fiscale mettra en avant, pour la PGE, la transparence, l'adoption de la culture de performance et lutte contre la corruption, en matière gouvernance.

La modernisation et normalisation de l'accueil et des services aux usagers, ainsi que l'amélioration du civisme fiscal constitueront également des axes fondamentaux pour la Direction Générale des Impôts dans sa contribution à la PGE.

*** PROGRAMME 013-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Madagascar entre dans une nouvelle page de son histoire. Le peuple malgache a décidé de bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy. Le Gouvernement a manifesté sa volonté de fer pour réussir le redressement de la Nation par l'exécution du nouveau document de Politique Générale de l'État qui donne les directives et les trajectoires pour atteindre les objectifs de l'Emergence de Madagascar. Avec ses missions transversales, le programme 013 "Administration et Coordination" détient un rôle capital dans l'atteinte des objectifs fixés par le Ministère de l'Économie et des Finances.

DEFIS :

- Améliorer la gestion des finances publiques ;
- Optimiser et sécuriser les recettes fiscales et non fiscales ;
- Assurer les opérations d'exécution budgétaire des projets co-financés;
- Mobiliser les ressources intérieures et optimisation de la collaboration du secteur privé et du secteur public dans le financement des infrastructures publiques , et ce dans le respect de la législation et des réglementations en vigueur;
- Gérer le Système d'information intégrée de la Gestion des Finances Publiques;
- Cohérence du référentiel comptable national avec les normes comptables internationales IFRS tout en veillant sur l'effectivité de son application par les entités entrant dans son champ d'application;
- Améliorer le bien-être des agents du Ministère pour leur meilleur performance;
- Rapprocher les services publics des citoyens;
- Faciliter l'exécution budgétaire du Ministère de l'Économie et des Finances;
- Améliorer le Système de Contrôle Interne des entités auditées par le biais des recommandations;
- Contribuer à la réduction des anomalies constatées sur les procédures de passation des Marchés Publics.

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Lutte contre la corruption et une justice équitable;
- Contribution du mécanisme Partenariat Public Privé dans le développement des infrastructures publiques pour les secteurs éligibles;
- Transparence et Redevabilité.

*** PROGRAMME 129-CONTRÔLE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE ***

CONTEXTE :

La réforme du Contrôle Financier, régie par le Décret n°2008-1247 du 19 Décembre 2008 portant généralisation de l'application du Contrôle Hiérarchisé des Engagements de Dépenses (CHED) et la Loi 2016-009 du 22 Août 2016 relative au Contrôle Financier, a pour objet:

- L'allègement du Contrôle a priori des engagements de dépenses et partant, la simplification de la chaîne de la dépense,
- La responsabilisation des acteurs budgétaires notamment des ordonnateurs secondaires,
- L'amélioration de l'efficacité du contrôle exercé par le Contrôle Financier par le renforcement du contrôle a posteriori du service fait,

Et trouve sa pleine application pour cette année 2019.

Le Contrôle Financier œuvre simultanément pour l'instauration de la bonne Gouvernance (Axe 1 de l'ODD) et la lutte contre la corruption (PGE)

DEFIS :

Dans le cadre de l'Objectif Stratégique 12 de l'IEM "Mettre en œuvre une gouvernance responsable, rationnelle et performante des Finances Publiques", le MEF s'est engagé dans son contrat de performance à atteindre l'OS "pour une mise en œuvre d'une gouvernance stratégique et responsable des FP", à partir duquel le Contrôle Financier a décliné les trois (3) défis majeurs qui suivent:

- RATIONALISER ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE FINANCIER
- SAUVEGARDER L'INTÉRÊT DU TRÉSOR PUBLIC
- INEXISTENCE NI DE DÉTOURNEMENTS DE DENIERS PUBLICS, NI DE MARCHES FICTIFS.

Les activités principales y afférentes avec leur résultats attendus respectifs étant:

- D'alléger le contrôle a priori pour qu'il soit efficace et efficient: Le traitement des dossiers dans moins de cinq (5) jours étant recommandé et la moralité des prix mieux contrôlée.

- Et de renforcer le contrôle a posteriori du service fait sur les dépenses publiques mandatées pour qu'il y ait réduction voire idéalement inexistence de détournement de deniers publics: Pas de mandatement de dépenses publiques sans service fait par la maîtrise ou la prévention des risques des prestations fictives ou non conformes aux cahiers des charges ou devis.

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'atteinte de ces objectifs et l'obtention de ces résultats contribueront efficacement à la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat (PGE) sur la "lutte contre la corruption avec tolérance zéro" et surtout à la réalisation des recommandations avec insistance de Monsieur le Président de la République sur la "tolérance zéro pour tout paiement des dépenses publiques sans service fait" lors de son discours à l'occasion de son investiture le 19 Janvier 2019 à Mahamasina.

*** PROGRAMME 117-TRÉSOR ***

CONTEXTE :

Le Programme 117-Trésor s'inscrit dans le cadre de mise en œuvre des missions financières, économiques et comptables de la Direction Générale du Trésor

DEFIS :

A travers l'objectif d'asseoir une bonne gouvernance financière, le principal défi consiste à mettre en place un système de gestion des finances publiques efficace, efficient et transparent permettant de contribuer à la crédibilité de la Politique Générale de l'État

ALIGNEMENT A LA PGE :

Le programme s'inscrit dans le cadre de mise en œuvre d'une gouvernance responsable, rationnelle et performante des finances publiques

*** PROGRAMME 604-ECONOMIE ***

CONTEXTE :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan Emergence Madagascar, le Gouvernement vise la relance de l'économie malgache. Cette relance ne sera pourtant effective que si les acteurs économiques sont en mesure de prendre les bonnes décisions au moment opportun et entreprendre des actions adéquates.

DEFIS :

-une meilleure coordination et vulgarisation de la politique de l'émergence au niveau des acteurs de développement;

- assurer la stabilité macroéconomique garant d'une croissance économique soutenue et à améliorer l'espace budgétaire à travers l'augmentation des revenus des ménages et ceux des entreprises tirée pas la croissance des activités économiques issue de la politique de relance économique.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète des 13 Velirano décrits dans la Politique Générale de l'Etat, une politique de relance économique est une nécessité afin de faire un saut qualitatif pour rattraper les retards en termes de développement. A ce titre, dans le cadre de sa contribution dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement, le département Economie et Plan a élaboré le « Programme d'Appui au Développement et à la Reconstruction de l'Economie (PADRE)».

*** PROGRAMME 803-ACTION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT ***

CONTEXTE :

Madagascar est une île d'une superficie de 587.000 km² avec 25 957 588 d'habitants dont les 77% vivent dans les communes rurales. Dans ce milieu rural, le sous-équipement est généralisé et l'enclavement des régions constitue un frein sérieux au développement du pays. Ainsi, le Ministère de l'Économie et des Finances à travers le programme 803 participe activement à la réduction de l'extrême pauvreté constatée dans ces zones (CTD), par l'intermédiaire de la construction et/ou réhabilitation des infrastructures de base.

DEFIS :

Le défi du programme 803 pour atteindre les objectifs fixés conformément à la Politique Générale de l'Etat consiste à :

- La mise en conformité des interventions par rapport aux besoins réels de la population cible, c'est à dire l'opportunité réelle d'un investissement ayant des impacts tangibles améliorant le quotidien de la population ;
- Assurer une intervention qualitative couvrant l'ensemble du territoire national surtout dans les zones à faibles demandes de partenariat et de financement.

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Éducation pour tous
- Santé ;
- Sport ;
- Énergie et l'eau pour tous ;
- Promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar ;
- Autosuffisance alimentaire ;

*** PROGRAMME 612-PLANIFICATION ***

CONTEXTE :

Amener Madagascar vers un développement inclusif et durable, sous un leadership ferme et soutenu, capable de réduire toutes formes de disparités et de dualités tant au niveau spatial qu'au niveau sectoriel et ce, à travers un système de gouvernance économique accepté et mise en œuvre par tous.

DEFIS :

- Le renforcement de la coordination et de la mise en oeuvre du Plan Emergence Madagascar PEM, des Objectifs de Développement Durable (ODD), de la Politique Générale de l'Etat PGE , et des politiques sectorielles;
- La Culture de redevabilité acquise au niveau de tous les acteurs de développement;
- La Croissance forte et soutenue ;

-L'Indice de Développement Humain améliorée.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat et du PEM, la Direction Générale de l'Economie et du Plan est chargée principalement l'élaboration d'outils d'éclairage et outils d'aide à la décision:

- le Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) ;
- le Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGE/PEM;
- le Rapport sur la Coopération au Développement (RCD);
- la mise à jour et la classification des indicateurs de suivi des Objectifs de Développement Durable;
- le Rapport de la mise en œuvre des Programmes du Gouvernement.

***** PROGRAMME 114-GESTION DU BUDGET *****

CONTEXTE :

En matière de Budget de l'Etat, il est le principal outil à la disposition de l'Etat pour la mise en œuvre du PND basé sur l'objectif de l'émergence économique. Des actions qui consistent à augmenter la fluidification des dépenses publiques ont été mise en œuvre, à travers la qualité de la préparation budgétaire et de l'exécution budgétaire et comptable.

Dans le souci d'assainir la gestion du patrimoine de l'Etat relatif au défi n°28 de la Politique Générale de l'Etat portant sur la réforme des finances publiques, la Direction Générale des Finances et des Affaires Générales procède à un recensement des logements, bâtiments et véhicules administratifs mis à la disposition des Institutions et Ministères afin de disposer de base de données exhaustives, fiables et à jour relatives au patrimoine de l'Etat.

DEFIS :

Mettre les dépenses publiques au service de l'émergence économique de Madagascar.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Objectif stratégique 12. Mettre en œuvre une gouvernance responsable, rationnelle et performance des finances publique.

***** PROGRAMME 130-GESTION FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ETAT *****

CONTEXTE :

L'atteinte des objectifs de l'Emergence de Madagascar requiert une mutation profonde de l'Administration publique en général et de la Gestion des Ressources Humaines de l'Etat. Face aux enjeux liés aux effectifs des agents de l'Etat, la création de l'Application Unique pour la Gestion Uniforme des Ressources humaines de l'Etat ainsi que la normalisation des textes et des décrets d'application font partie des réformes engagées.

DEFIS :

Le défi majeur consiste à se doter d'une structure de gestion financière des agents de l'Etat en activité et/ou retraité cohérente avec l'objectif de l'émergence économique à court terme.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Objectif stratégique 12. Mettre en œuvre une gouvernance responsable, rationnelle et performance des finances publique

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 013-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Coordonner la préparation et le suivi de la Politique Générale de l'Etat en matière de gestion économique, fiscale, budgétaire et financière ;
- Améliorer la stratégie de la gestion des finances publiques ;
- Renforcer la gouvernance financière et budgétaire du personnel de l'Etat suivant la Politique Générale de l'Etat ;
- Gérer de manière efficace, efficiente et transparente les budgets de l'Etat ;
- Conduire la planification, la coordination et le suivi-évaluation des programmes de développement du pays à moyen et long terme et la coordination de la coopération au développement ;
- Approprier le mécanisme du Partenariat Public Privé par les acteurs publics ;
- Actualiser du Plan comptable national en tenant compte des caractéristiques des entités et de leurs besoins en informations financières ;
- Doter le Ministère d'un système de communication efficace et efficient pour promouvoir son image, faire connaître le MEF par l'information et la communication, avoir une relation forte avec la presse et le grand public ;
- Alléger les procédures de passation de marchés publics et révision des textes sur le seuil ;
- Cultiver l'esprit d'excellence et de performance au sein des agents du MEF au niveau national.

MISSION :

- Assurer l'administration et la coordination du Ministère;
- Réglementer, promouvoir, appuyer et encadrer l'opérationnalisation du mécanisme Partenariat Public Privé en ce qui concerne les domaines d'activités du Ministère de l'Économie et des Finances;
- Diriger les opérations du Ministère ;
- Gérer le budget du Ministère d'une manière responsable et le personnel de manière optimale;
- Coordonner les réformes;
- Assurer le leadership de la politique de mobilisation des ressources internes ,de la préparation et à la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat;
- Émettre dans le domaine comptable, des avis, recommander et proposer les projets de texte concernant l'ensemble des secteurs économiques ;
- Définir les normes comptables et émettre des avis sur les normes élaborées par les organismes internationaux ;
- Octroyer le visa conforme préalable à toutes les réglementations, instructions ou recommandations d'ordre comptable proposées par les organismes publics ou privés et à toutes les demandes d'adaptation du plan comptable général ;
- Proposer les mesures relatives à l'exploitation rationnelle des comptes, soit dans l'intérêt des entreprises et des groupements professionnels d'entreprises, soit en vue de l'établissement des statistiques nationales ou de compte économique de la Nation;
- Collecter des informations et études, diffuser toute documentation relative à l'amélioration de la technique et de l'organisation comptable.

STRATEGIE :

- Suivi de la gestion des performances de l'Etat à travers le document de suivi de l'Exécution Budgétaire ,évaluer tous les trimestres de l'année (traçabilité de l'information financière de l'Etat) ;
- Supervision des activités administratives, financières et techniques;
- Formation, sensibilisation , information et échange permanente avec les acteurs ;
- Réformes sur la gestion des Finances Publiques du MEF;
- Gestion de la réforme suivant une démarche consensuelle qui s'assure de l'adhésion des parties prenantes.

*** PROGRAMME 114-GESTION DU BUDGET ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Processus PPBSE cohérent
- Gestion rationnelle du patrimoine

MISSION :

- Définir et exécuter la Politique budgétaire de l'Etat en tenant compte des dispositions légales et réglementaires ;
- Contribuer à l'établissement de la lettre de cadrage des projets de Lois de Finances ;
- Assurer le leadership de la confection des projets de Loi de Finances Initiale et de Loi de Finances Rectificative, des Lois de Règlement et les soutenir auprès des Autorités d'approbation;
- Mettre en exécution la Loi de Finances Initiale et la Loi de Finances Rectificative ;
- Piloter et suivre l'exécution budgétaire ;
- Assurer la tutelle budgétaire des Établissements Publics Nationaux ;
- Concevoir et piloter les réformes à entreprendre en matière budgétaire ;
- Gérer et contrôler les logements et bâtiments administratifs, les transits administratifs, les matériels et mobiliers administratifs et les véhicules administratifs .

STRATEGIE :

- Simplification de la présentation des documents budgétaires, affinement de la nomenclature actuellement utilisée tout en respectant les normes internationales;
- Assurer l'alignement des dispositions (articles) des Lois de Finances à la structure du Tableau des Opérations Financières de l'Etat afin de faciliter l'analyse de la qualité de la gestion des ressources publiques;
- Adoption d'une allocation stratégique des ressources financières de l'Etat, en fonction des priorités du gouvernement, assurer que les dépenses sectorielles convergent absolument vers le sens fixé.

*** PROGRAMME 115-GESTION FISCALE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Promouvoir la bonne gouvernance et la modernisation de l'administration fiscale
- Améliorer de la gouvernance fiscale
- Maitrise de l'assiette fiscale

MISSION :

- Proposer et exécuter la politique de l'Etat en matière fiscale ;
- Participer à l'élaboration du projet de Loi de Finances ;
- Collecter à l'optimum les recettes fiscales ;
- Lutter activement contre les fraudes fiscales sous toutes leurs formes ;
- Concevoir les stratégies et apporter un appui aux collectivités territoriales en matière de fiscalité ;
- Représenter le Ministère dans les négociations internationales en matière fiscale ;
- Maintenir les relations dans le cadre de l'assistance administrative avec les administrations

STRATEGIE :

- ¿ Adaptation des systèmes d'information aux nouvelles exigences de la stratégie de modernisation de la gestion des finances
- ¿ Accroissement des recettes fiscales intérieures

*** PROGRAMME 117-TRÉSOR ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Le Programme Trésor ambitionne d'assurer une bonne gouvernance financière dans la conduite de la politique financière de l'Etat et dans la gestion financière et comptable des organismes publics. A cet effet, il s'engage à renforcer la gestion comptable et financière des organismes publics et des entreprises publiques, à assurer la sécurisation des fonds, titres et valeurs publics, et à développer les services financiers

MISSION :

Le Programme Trésor s'inscrit dans le cadre de mise en œuvre des missions financières, économiques et comptables de la Direction Générale du Trésor. La mission de cette dernière consiste en effet à :

- participer à l'élaboration et à la conduite de la politique financière nationale, régionale et internationale de l'Etat ;
- contribuer à la détermination des grandes orientations de l'Etat en matière de politique du secteur public ;
- élaborer le cadre de la politique financière du pays ;
- coordonner les politiques et programmes macroéconomiques dans les secteurs réels, finances publiques, monétaires, extérieurs ;
- préserver la bonne gouvernance des fonds publics ;
- assurer la gestion de trésorerie de l'Etat et veiller à son équilibre permanent ;
- élaborer et mettre en place la réglementation en matière de comptabilité publique ;
- assurer la gestion financière et comptable de l'Etat, des collectivités et des établissements publics ;
- participer à la préparation des négociations avec les organismes internationaux par la mise à disposition des documents afférents : missions de revue, missions conjointes de bailleurs ;
- gérer les emprunts publics intérieurs et extérieurs, les dons et aides extérieurs et de leur contre-valeur, les opérations de trésoreries et du recouvrement des créances de l'Etat ;
- définir, mettre en œuvre et assurer le suivi de la politique d'inclusion financière ;
- assurer la mise en place et le fonctionnement d'un marché financier à Madagascar ;
- assurer le contrôle et le développement du secteur des assurances ;
- assurer la tutelle du secteur financier ;
- représenter de plein droit l'Etat actionnaire en tant que détenteur et gestionnaire de fonds, de titres et de valeurs publics ;
- gérer le portefeuille d'actions de l'Etat dans les sociétés à participation de l'Etat ;
- gérer les participations financières de l'Etat dans les institutions financières internationales

STRATEGIE :

Les stratégies du programme sont la modernisation des outils de travail et des services rendus aux usagers, l'amélioration de la gestion des ressources humaines, le renforcement de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'état, et le renforcement des contrôles dans la gestion financière et comptable des organismes publics, des entreprises publiques ainsi qu'au niveau des secteurs sous tutelle du Trésor Public

*** PROGRAMME 129-CONTRÔLE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Améliorer la couverture spatiale et le montant contrôlé du contrôle a posteriori à moyen terme : Augmenter le taux de couverture du montant contrôlé à 30% du montant des dépenses mandatées sur tous les Institutions et Départements centraux des Ministères, les services déconcentrés et les Etablissements Publics Nationaux.

MISSION :

CONTRÔLE BUDGETAIRE ET FINANCIER :

- Contrôle a priori des procédures et de conformité aux textes
- Contrôle a posteriori du service fait

STRATEGIE :

- Alléger, rendre efficace et performant le contrôle a priori exercé par le CF
- Améliorer et renforcer le contrôle a posteriori du service fait
- Etablir des plans d'actions de contrôle
- S'assurer de la disponibilité des moyens nécessaires.

***** PROGRAMME 130-GESTION FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ETAT *****

GRANDES ORIENTATIONS :

- Optimisation de la gestion financière du personnel de l'Etat
- Renforcement du mécanisme de gestion et de contrôle des effectifs des agents de l'Etat

MISSION :

- Proposer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de solde et des pensions des agents de l'Etat ;
- Etudier et mettre en œuvre les politiques et les réformes en matière de solde et des pensions;
- Préparer, élaborer, piloter et exécuter les dépenses de l'Etat en terme de crédit de la solde et effectif des agents de l'état avec l'environnement macroéconomique et les stratégies politiques ;
- Etudier les affaires juridiques et contentieuses ;
- Gérer la base de données des agents de l'Etat;
- Contribuer à la maîtrise de l'exécution budgétaire tant en crédits qu'en effectifs et concourt à l'identification et à la prévision des risques en la matière.

STRATEGIE :

- Participation à la mise en place de cadres réglementaires favorables à la modernisation de la gestion des effectifs, de la solde et des pensions
- Mise en place d'un système de rémunération permettant la prise en compte de l'évaluation des agents
- Maîtrise de l'effectif réel des agents en activité ainsi que la gestion de leurs carrières
- Eviter les gaspillages en matière de gestion de la solde, ramener le ratio Masse salarial/recette fiscale en dessous de 40%
- Intégration du système de gestion financière des agents de l'Etat dans le Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques (SIIGFP)
- Dotation d'une plus grande indépendance des deux caisses de retraite afin de leur permettre de participer au financement du décollage économique
- Réallocation des ressources du département pour mieux répondre aux exigences d'une administration moderne et mieux accompagner les processus de décentralisation
- Mise en place d'un personnel discipliné, respectant les textes en vigueur ainsi que les valeurs de l'Administration
- Mise en place d'une condition de travail optimale

*** PROGRAMME 604-ECONOMIE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan Emergence Madagascar, le Gouvernement vise la relance de l'économie malgache.

Il vise à renforcer la stabilité macroéconomique et à promouvoir une croissance durable et inclusive avec des objectifs indicatifs et des réformes structurelles à mettre en œuvre; à accroître la marge de manœuvre budgétaire en améliorant la mobilisation des recettes et la hiérarchisation des dépenses et en priorisant les dépenses sociales; de consolider la stabilité macroéconomique en renforçant les capacités opérationnelles de la banque centrale et la supervision financière; à élargir les perspectives de croissance inclusive en améliorant l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale, tout en misant sur le renforcement des infrastructures et le développement du secteur privé et à renforcer la gouvernance économique en améliorant la gestion des finances publiques et des entreprises publiques et en intensifiant les mesures anticorruption.

MISSION :

La Direction Générale de l'Economie et du Plan est principalement chargée de la conception, du pilotage, du suivi et de l'analyse de la politique de l'Etat en matière de gestion et de développement économique.

À ce titre, elle assure :

- l'élaboration et la coordination de la politique économique et du cadrage
- macroéconomique ;
- la conception et l'opérationnalisation des modèles macroéconomiques pour appuyer les autorités à la prise de décision ;
- le suivi et l'analyse conjoncturelle des indicateurs macroéconomiques ;
- l'élaboration du Rapport sur la situation Économique et Financière de Madagascar ;

STRATEGIE :

Dans le cadre de sa contribution dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement, un programme pluriannuel de 5 ans dénommé « Programme d'Appui au Développement et à la Reconstruction de l'Economie (PADRE) », basé sur 07 objectifs :

Au plan « Pilotage de l'économie » :

- Concevoir et disposer outils d'éclairage et de cadrage de la situation, de l'évolution et des opportunités de développement économique et social ;
- Développer des outils, mécanismes et procédures pour la mise en œuvre de la Politique Economique.

*** PROGRAMME 612-PLANIFICATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Les grandes orientations à moyen terme concernent:

- la conduite des études prospectives ainsi que le processus de planification stratégique et opérationnelle du développement du pays à l'horizon du moyen et du long terme dans différents domaines ;
- la coordination des politiques et stratégies sectorielles, garantissant ainsi la cohérence des activités des différents acteurs de développement avec les objectifs macroéconomiques et sectoriels pour parvenir à un développement durable et inclusif ;
- la cohérence des projets d'investissement public avec la Stratégie nationale de développement ainsi que leur maturité ;
- le suivi et l'analyse des indicateurs liés aux Objectifs de Développement Durable ainsi que l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain ;
- le suivi-évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement à tous les niveaux à travers la conception et l'opérationnalisation du Système

National Intégré de Suivi-Evaluation suivant l'approche de Gestion Axée sur les Résultats ;
-l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Evaluation ;
-l'analyse des Aides Extérieures ainsi que l'élaboration du Rapport sur la Coopération au Développement;
-le renforcement des capacités techniques de tous les acteurs de développement en matière de planification et suivi-évaluation.

MISSION :

Au titre du Plan, la Direction Générale de l'Economie et du Plan est principalement chargée de la planification, de la coordination et du suivi évaluation des programmes de développement. À ce titre, elle assure :

- La disponibilité des outils d'orientation stratégique à l'endroit des Hautes Instances de décision ;
- La disponibilité d'outils d'éclairage et d'outils d'aide à la décision ;
- La disponibilité d'informations fiables à l'endroit des acteurs de développement et du public
- Le renforcement de capacités des acteurs en matière de suivi évaluation.

STRATEGIE :

- Conduire tous les travaux relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Emergence Madagascar 2020-2023 ;
- Mettre à la disposition des Hautes Instances, des outils d'aide à la prise de décisions

***** PROGRAMME 803-ACTION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT *****

GRANDES ORIENTATIONS :

Le Programme met sa contribution active à la mise en œuvre de la politique générale de l'Etat, il constitue un outil privilégié pour le développement à travers des actions économiques et sociales soutenues afin d'améliorer la condition de vie de population surtout face aux chocs exogènes. Ces actions revêtent un caractère multisectoriel touchant l'économie et le social et à ce titre, les interventions sont arrimées sur plusieurs domaines de la politique générale de l'Etat en occurrence : la construction et/ou réhabilitation des bâtiments scolaires et sanitaires, l'adduction d'eau, la construction et/ou réhabilitation des infrastructures routières et enfin les aménagements hydro-agricoles. Les moyens financiers à sa disposition seront redistribués selon les besoins spécifiques de chaque secteur appuyés par les données chiffrées et exprimées dans le coût du projet. Toutefois, la CCPREAS et l'AMD sont en étroite collaboration avec le Ministère de tutelle et toutes les interventions sont en conformité aux instructions des autorités supérieures.

MISSION :

Notre principale mission est la conception et mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat en matière de développement du capital humain et social dans toute la grande île de Madagascar.

STRATEGIE :

Pour pouvoir atteindre l'objectif, qui est la contribution à la lutte contre la pauvreté, la stratégie est d'accroître les investissements au niveau des collectivités par le biais du développement des compétences locales et de la maîtrise des projets de microréalisation, mais aussi par l'emploi de techniques à haute intensité de main d'œuvre afin d'offrir des opportunités d'emplois productifs dans les secteurs pourvoyeurs d'emplois, notamment les aménagements hydro-agricoles et les pistes de désenclavement.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
013 - Administration et Coordination	013-1 - CONTRIBUER A PILOTER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	013-1-1 - AMELIORER LA DISPONIBILITE ET LA COHERENCE DES SUPPORTS TECHNIQUES POUR RENDRE EFFICACE, TRANSPARENTE ET RIGOREUSE LA BUDGETISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	013-1-1-1 - LES DOCUMENTS ET INFORMATIONS SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES SONT DISPONIBLES ET COHERENTS	013-1-1-1-R1 - POURCENTAGE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES FINANCES PUBLIQUES	%	100	100	100
		013-1-2 - RENFORCER LES NORMES ET LES CONTRÔLES EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES	013-1-2-1 - LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EST AMÉLIORÉE	013-1-2-1-R1 - POURCENTAGE DES NORMES ET PROCÉDURES MISE EN PLACE EN MATIÈRE DE GESTION PUBLIQUES	%	100	100	100
		013-1-3 - PILOTER EFFICACEMENT LES RÉFORMES	013-1-3-1 - LES RÉFORMES SONT EFFECTIVES	013-1-3-1-R1 - POURCENTAGE DES RÉFORMES MISE EN PLACE	%	100	100	100
		013-1-4 - COORDINATION ET GESTION DES FINANCEMENTS DE L'UNION EUROPEENNE	013-1-4-1 - LES RESSOURCES FINANCEES PAR L'UNION EUROPEENNE SONT BIEN GERÉES	013-1-4-1-R1 - NOMBRE DE RAPPORTS TRIMESTRIELS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UE PAR TYPES DE FINANCEMENT	NOMBRE	4	4	4
		013-1-5 - DEVELOPPER LES COMPÉTENCES, L'ÉTHIQUE ET LES PERFORMANCES DES FONCTIONNAIRES	013-1-5-1 - LES AGENTS SONT MOTIVÉS ET EFFICACES	013-1-5-1-R1 - POURCENTAGE DES AGENTS MOTIVÉS ET EFFICACES	%	100	100	100
		013-1-6 - RENFORCER LE SYSTÈME STATISTIQUE	013-1-6-1 - INFORMATIONS ET DONNÉES À JOUR ET FIABLES MISES À DISPOSITION DES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT	013-1-6-1-R1 - Subvention reçu	%	100	100	100
				013-1-6-1-R2 - Pourcentage des arriérés apurés	%	65	20	15
				013-1-6-1-R3 - Hangar construit	%	90	10	0
				013-1-6-1-R4 - Textes sur la Loi sur les statistiques et mise en application des organes prévus par la loi (décret , arrêtés, fonctionnement des différents organes...)	Nombre	4	1	1
				013-1-6-1-R5 - Publication des résultats statistiques (IPC...)	Nombre	4	4	4
013-1-6-1-R6 - Cartographie censitaire et rapport d'enquête MICS disponibles (Travaux)	Nombre			1	1	1		
013-1-6-1-R7 - Nombre de données centralisées et gérées par l'INSTAT (DATA CENTER)	Nombre			3	3	3		
013-1-6-1-R8 - Nombre de publication du TBE mise en ligne	Nombre			4	4	4		
013-1-7 - FOURNIR DES DONNÉES D'ANALYSES ET DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES AUX DÉCIDEURS ET INTERVENANTS ÉCONOMIQUES	013-1-7-1 - POLITIQUES PUBLIQUES ET ÉCONOMIQUES FAVORISANT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE	013-1-7-1-R1 - Taux d'utilisation des données d'analyses et de recherches	%	50	75	100		
013-1-8 - AMELIORER LA TRANSPARENCE ET L'EFFICACITE DE LA DIN	013-1-8-1 - LES RECETTES DE LA DIN SONT EN HAUSSE	013-1-8-1-R1 - TAUX D'ACCROISSEMENT DES RECETTES DE LA DIN	%	55	75	85		
Projets d'Investissement Public concernés								
183 - FONDS D'ETUDE ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITE 192 - FANJAKANA HO AN-DAHOLOBE 201 - RECENSEMENT ET STATISTIQUE (RENFORCEMENT DES CAPACITES STATISTIQUES A MADAGASCAR) 204 - INTEGRATION DES FONCTIONS DE L'ORDONNATEUR NATIONAL 209 - RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE L'IMPRIMERIE NATIONALE 225 - RINDRA 233 - MECANISME INTEGRE D'APPUI A LA SOCIETE CIVILE A MADAGASCAR - DINIKA II 234 - PIC 2 - PHASE II 235 - FACILITE D'AMORCAGE, DE PREPARATION ET DE SUIVI DE PROJET 243 - CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS "HOTEL DES FINANCES REGIONAL" 250 - PROJET D'APPUI A LA MOBILISATION DES RECETTES PUBLIQUES (PAMRP)								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF1 2020	Prév 2021	Prév 2022
251 - PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ANALYSE DES FACTEURS DE VULNERABILITE STRUCTURELLE ET LA PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE (PARCPBE) 252 - MISE EN CONVERGENCE DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE MALGACHE VERS LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS 253 - SECURISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 258 - NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNES DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES 324 - PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES (AFAFI) 345 - PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES (AFAFI) - SUD 372 - PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES (AFAFI) - CENTRE								
114 - Gestion du Budget	114-1 - GÉRER DE MANIÈRE EFFICACE, EFFICIENTE ET TRANSPARENTE LE BUDGET DE L'ETAT	114-1-1 - RENFORCER LA DÉCONCENTRATION ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ	114-1-1-1 - STD ET CTD APPUYÉS EN MATIÈRE DE GESTION BUDGÉTAIRE	114-1-1-1-R2 - NOMBRE DE CTD FORMÉS EN BUDGET PROGRAMME 114-1-1-1-R2 - Nombre SRB et CIRFIN mis en place	NOMBRE NOMBRE	800 4	1000 4	1000 3
		114-1-2 - ASSURER UNE GESTION EFFICACE, TRANSPARENTE ET FLUIDE DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE (PROGRAMMATION, EXÉCUTION, SUIVI ÉVALUATION ET GESTION DU PATRIMOINE)	114-1-2-1 - SERVICES OPERATIONNELS DE LA DGFAG FONCTIONNELS ET PERFORMANTS	114-1-2-1-R1 - ECART ENTRE LES PREVISIONS ET LES REALISATIONS EN TERMES DE PRODUITS	%	25	20	20
			114-1-2-2 - PROCESSUS PROGRAMMATION, PLANIFICATION, BUDGETISATION, SUIVI EVALUATION COHERENT	114-1-2-2-R1 - Pourcentage des Institutions et Ministères assistés en matière de PPBE	%	100	100	100
			114-1-2-3 - PROCESSUS PPBE COHÉRENT ET GESTION RATIONNEL LE DU PATRIMOINE	114-1-2-3-R1 - Taux de réalisation de mise à jour du Texte sur la gestion du Patrimoine de l'Etat 114-1-2-3-R2 - Taux de réalisation de la Gestion Informatisée du Patrimoine de l'Etat	% %	40 40	60 60	80 70
		114-1-3 - DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ DES SERVICES DE LA DGB	114-1-3-1 - SERVICES OPERATIONNELS DE LA DGB FONCTIONNELS ET PERFORMANTS	114-1-3-1-R1 - ECART ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉALISATIONS EN TERMES DE PRODUITS	%	25	20	20
Projets d'Investissement Public concernés								
187 - PROVISION SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 214 - FONDS DE CONTINGENCE 242 - DEVELOPPEMENT ET REDEPLOIEMENT DE L'AUGURE AU NIVEAU NATIONAL 245 - PROVISION SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : INFRASTRUCTURES 246 - PROVISION SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : PRODUCTIF 247 - PROVISION SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : SOCIAL 248 - PROVISION SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : ADMINISTRATIF 254 - MODERNISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT								
115 - Gestion Fiscale	115-1 - AMÉLIORER LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES	115-1-1 - MAÎTRISE DE L'ASSIETTE FISCALE	115-1-1-1 - LA POPULATION FISCALE AUGMENTE ET RESPECTE LES OBLIGATIONS FISCALES	115-1-1-1-R1 - TAUX DE DÉFAILLANCE GLOBALE (SRE) 115-1-1-1-R2 - TAUX D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CONTRIBUABLES	% %	75 16	75 17	75 18
			115-1-1-2 - QUALITÉ DU CONTRÔLE FISCAL AVÉRÉE	115-1-1-2-R1 - TAUX DE CONTRÔLE FISCAL AUTORISÉ AVEC NCJ	%	75	85	99
			115-1-1-3 - AMÉLIORATION DU TAUX DE RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES DES CTD	115-1-1-3-R1 - TAUX DE RECOUVREMENT MOYEN DES RECETTES FISCALES DES CTD	%	35	40	45
			115-1-1-4 - ARRIERES FISCAUX APURÉS	115-1-1-4-R1 - TAUX D'APUREMENT DES RESTES À RECOUVRE	%	30	40	50
			115-1-1-5 - LES RÉSEAUX DE FRAUDEURS FISCAUX SONT DÉMANTELÉS	115-1-1-5-R1 - NOMBRE DE DOSSIERS DE CONTRIBUABLES À RISQUES, OBJETS D'INVESTIGATION SUR PLACE	NOMBRE	60	80	80

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		115-1-2 - AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE FISCALE	115-1-2-A - MEILLEURE COMPREHENSION DES PROCEDURES CONTENTIEUSES	115-1-2-A-R1 - TAUX D'APPUI METHODOLOGIQUE EN MATIERES DE CONTENTIEUX, DE RECOUVREMENTS FORCES ET DE POURSUITES (CAS IST)	%	100	100	100
			115-1-2-B - PREVISIONS DE CHAQUE BUREAU DE RECETTES OPTIMALES	115-1-2-B-R1 - POURCENTAGE DE L'ECART ABSOLU DE PREVISION DE RECETTES	%	< 5%	< 5%	< 5%
			115-1-2-C - TEXTES FISCAUX MALGACHE CONFORMES AUX NORMES,REGLES ET PRATIQUES EN MATIERE DE FISCALITE INTERNATIONALE	115-1-2-C-R1 - POURCENTAGE DE DISPOSITIONS FISCALES MODIFIEES	%	25	50	100
			115-1-2-1 - LES BESOINS STANDARDS DE REALISATION DES ACTIVITES DU PROGRAMME SONT SATISFAITS	115-1-2-1-R1 - DOTATION DES MOYENS MATERIELS PAR RAPPORT AUX BESOINS STANDARDS DES SERVICES	%	100	100	100
			115-1-2-2 - LA COMPETENCE DES AGENTS EST ACCRUE	115-1-2-2-R1 - NOMBRE D'AGENTS FORMES	NOMBRE	372	404	436
			115-1-2-3 - TRAITEMENT OPTIMUM DES CORRESPONDANCES	115-1-2-3-R1 - TAUX D'APUREMENT DES CORRESPONDANCES REÇUES	%	95	95	95
			115-1-2-4 - UNITES OPERATIONNELLES PERFORMANTES	115-1-2-4-R1 - PROPORTION D'UNITES OPERATIONNELLES AYANT ATTEINT LA NOTE SUPERIEURE OU EGALE AU SEUIL DE PERFORMANCE (600/1000)	%	85	85	85
			115-1-2-5 - UN DOCUMENT ANALYTIQUE CHIFFRE DES DEPENSES FISCALES EST DISPONIBLE ET VALIDÉ	115-1-2-5-R1 - PROPORTION DES MESURES DEROGATOIRES ÉVALUÉES	%	30	35	40
			115-1-2-6 - DECISIONS RENDUES DANS LE DELAI EN RESPECT DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR	115-1-2-6-R1 - TAUX D'APUREMENT DES DOSSIERS	%	80	90	90
			115-1-2-7 - L'ADHESION VOLONTAIRE À L'IMPÔT EST SUSCITÉE	115-1-2-7-R1 - TAUX D'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE CONTRIBUABLES	%	16	17	18
		115-1-2-8 - LA BASE DE DONNÉES DES ACTIFS ET DES INFORMELS EST MISE À JOUR	115-1-2-8-R1 - TAUX DE FORMALISATION DES CONTRIBUABLES RECENSÉS DANS L'INFORMEL	%	60	70	80	
		115-1-2-9 - LE SAFI EST OPÉRATIONNEL	115-1-2-9-R1 - NOMBRE D'UO OÙ LE SAFI EST OPÉRATIONNEL EN FIN D'EXERCICE	NOMBRE	111	-	-	

Projets d'Investissement Public concernés

244 - CONSTRUCTION, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES CENTRES FISCAUX

116 - Douanes	116-1 - ACCROÎTRE LES RECETTES DOUANIÈRES	116-1-1 - RENFORCER LES SYSTÈMES ET PROCÉDURES DOUANIERS POUR UNE MOBILISATION OPTIMISÉE DES RECETTES	116-1-1-1 - Mécanismes de recouvrement et de lutte contre la fraude développés	116-1-1-1-R2 - Taux de réalisation de l'objectif des recettes annuelles	%	100	100	100
			116-1-1-2 - Procédures de dédouanement renforcées	116-1-1-2-R1 - Nombre de bureaux appliquant les procédures de dédouanement dématérialisées	NOMBRE	19	19	0
			116-1-1-3 - MÉCANISMES DE RECOUVREMENT ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE DÉVELOPPÉS	116-1-1-3-R1 - TAUX DE REALISATION DE L'OBJECTIF DES RECETTES ANNUELLES	%	100	100	100
		116-1-2 - FACILITER ET SÉCURISER LES ÉCHANGES	116-1-2-1 - Echanges facilités et sécurisés	116-1-2-1-R1 - Taux de réalisation des activités inhérentes à la facilitation et sécurisation des échanges	%	30,56	30,56	33,33
		116-1-3 - OPTIMISER LES SOUTIENS DES SERVICES OPERATIONNELS	116-1-3-1 - Appuis nécessaires pour les services opérationnels de la Direction Générale des Douanes	116-1-3-1-R1 - Taux de mise à disposition des appuis nécessaires	%	100	100	100
		116-1-4 - OPTIMISER LES SOUTIENS DES SERVICES OPERATIONNELS	116-1-4-1 - APPUIS NÉCESSAIRES POUR LES SERVICES OPERATIONNELS DE LA DGD MISE À DISPOSITION	116-1-4-1-R1 - TAUX DE MISE A DISPOSITION DES APPUIS NÉCESSAIRES	%	100	100	100

Projets d'Investissement Public concernés

110 - SECURISATION DOUANIÈRE

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF1 2020	Prév 2021	Prév 2022	
117 - Trésor	117-1 - ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE FINANCIÈRE DANS LA CONDUITE DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE L'ETAT ET DANS LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ORGANISMES PUBLICS	117-1-1 - ASSURER LA SÉCURISATION DES FONDS, TITRES ET VALEURS PUBLICS	117-1-1-1 - SÉCURISATION DES SITES DE CONSERVATION DES FONDS AMÉLIORÉE	117-1-1-1-R1 - Pourcentage des Postes Comptables Conforme aux normes d'hygiène, de sécurisation et de conservation des fonds publics	%	63,64	66,12	69,42	
			117-1-1-2 - MOYEN DE RÉGLEMENT DES DÉPENSES PUBLICS MODERNISÉS	117-1-1-2-R1 - Part des dépenses dont paiement dématérialisé	%	75	80	85	
			117-1-1-3 - ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE PROXIMITÉ AMÉLIORÉE	117-1-1-3-R1 - Niveau d'extension de la couverture des Ministères 117-1-1-3-R2 - Niveau d'extension de la couverture des Communes	%	17	20	22	
			117-1-1-4 - GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES DES AGENTS AMÉLIORÉE	117-1-1-4-R1 - Pourcentage des agents du Trésor de corps spécifique	%	35,36	37,2	37,95	
		117-1-2 - RENFORCER LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ORGANISMES PUBLICS ET DES SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE	117-1-2-1 - TRANSPARENCE ET MISE AUX NORMES DE LA GESTION DES FINANCES PUBLICS RENFORCÉES	117-1-2-1-R1 - Délais des rapports d'exécution budgétaire (OGT) produits en cours d'année	JOURS	60	60	60	
				117-1-2-1-R3 - Régularité et respect des délais pour la production de compte de gestion de l'EPN	%	50	70	90	
				117-1-2-1-R4 - Régularité et respect des délais pour la production de compte de gestion des CTD	%	100	100	100	
				117-1-2-1-R5 - Régularité et respect des délais pour la production de la loi de règlement	ANNÉE	2019	2020	2021	
				117-1-2-1-R6 - Nombre de SOA au niveau central dont les actifs publics non financiers sont intégrés dans la comptabilité générale de l'Etat	NOMBRE	32	285	295	
				117-1-2-1-R7 - POURCENTAGE DES SOA AU NIVEAU CENTRAL DONT LES ACTIFS PUBLICS NON FINANCIERS SONT INTÉGRÉS DANS LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ETAT	%	1	16	32	
				117-1-2-1-R8 - Régularité et respect des délais pour la production de compte de gestion de l'Etat	%	100	100	100	
				117-1-2-2 - GESTION DE LA TRÉSORERIE OPTIMISÉE	117-1-2-2-R1 - Proportion des charges financières liées à la trésorerie 117-1-2-2-R3 - Interfaçage du systèmes d'information entre le MFB et la BFM	% Logique	<taux directeur+1 OUI	<taux directeur+1 OUI	<taux directeur+1 OUI
			117-1-2-3 - APPUI À LA RÉALISATION DE LA MISSION DE LA DGT AMÉLIORÉE	117-1-2-3-R1 - Taux d'exécution budgétaire du service administratif et financier	%	100	100	100	
			117-1-2-4 - GESTION DE LA DETTE AMÉLIORÉE	117-1-2-4-R1 - Niveau d'endettement du Gouvernement Central	Ariary	Plafond d'endettement LF 2020	Plafond d'endettement LF 2021	Plafond d'endettement LF 2022	
				117-1-2-4-R2 - Respect des échéances de paiement du service de la dette	%	100	100	100	
				117-1-2-5 - GOUVERNANCE DANS LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DES FONDS PUBLICS AMÉLIORÉE	117-1-2-5-R1 - NIVEAU D'EXTENSION DU CHAMP DE CONTRÔLE AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET RÉGIES NON ENCORE CONTRÔLÉS	%	61	66	71
					117-1-2-5-R2 - Niveau de prévalence des détournements du réseau comptable direct du Trésor	%	<3	<3	<3
117-1-2-5-R4 - Taux de recouvrement des recettes non fiscales incombant au Trésor Public	%	100			100	100			
117-1-2-5-R5 - Taux d'amélioration de la gestion du porte feuille de l'Etat	%	20	25	25					
117-1-2-5-R7 - Taux de suivi des dossiers juridiques et contentieux en matière budgétaire	%	100	100	100					
117-1-2-5-R8 - Taux de régularisation des arriérés de paiement	%	0	100	100					

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		117-1-3 - DÉVELOPPER LES SERVICES FINANCIERS	117-1-3-1 - ACCÈS DE LA POPULATION AUX SERVICES FINANCIERS DE PROXIMITÉ AMÉLIORÉ	117-1-3-1-R1 - NOMBRE DE POINTS D'ACCÈS POUR 10 000 ADULTES AU NIVEAU NATIONAL	NOMBRE	76	94	112
			117-1-3-2 - RAPATRIEMENT DE DEVISES NÉES DES EXPORTATIONS AMÉLIORÉ	117-1-3-2-R2 - TAUX DE RAPATRIEMENT DE DEVISES NÉES DES EXPORTATIONS	%	73	74	75
			117-1-3-3 - TUTELLE DU SECTEUR FINANCIER MISE EN PLACE	117-1-3-3-R1 - Taux d'avancement du processus de mise en place de la tutelle du secteur financier	%	35	40	45
			117-1-3-4 - FIABILITÉ ACCRU DU SYSTÈME DE CONTRÔLE MIS EN ŒUVRE AU NIVEAU DES ORGANISMES D'ASSURANCE	117-1-3-4-R1 - Niveau de contrôle de compagnies d'assurance	%	60	60	60
			117-1-3-5 - OPÉRATIONS EN CAPITAL RÉGLEMENTÉES	117-1-3-5-R1 - Taux d'irrégularité des opérations en capital	%	5	5	5
			117-1-3-7 - INFRACTIONS SUR LES OPÉRATIONS EN CAPITAL ET OPÉRATIONS COURANTES DÉTECTÉES ET RÉSOLUES	117-1-3-7-R1 - TAUX D'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE DES INFRACTIONS DES CHANGES	%	50	60	70
Projets d'Investissement Public concernés								
092 - PROJET ANDEKALEKA 120 - RENFORCEMENT DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR (PHASE III) 179 - PROJET MOBIL BANKING 232 - PROJET D'INVESTISSEMENT EN INCLUSION FINANCIERE (PASEF II) 315 - EXTENSION PORT TOAMASINA								
129 - Contrôle Budgétaire et Financière	129-1 - RENFORCER LE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES	129-1-1 - ALLÉGER LE CONTRÔLE A PRIORI	129-1-1-1 - ORDONNATEURS FORMÉS EN VUE DE RENFORCEMENT DE LEURS CAPACITÉS	129-1-1-1-R1 - NOMBRE DE SÉANCES DE FORMATIONS DES ORDSEC EFFECTUÉES	NOMBRE	4	3	3
			129-1-1-2 - CONTRÔLE A PRIORI RENDU PLUS EFFICACE	129-1-1-2-R1 - DELAI DE TRAITEMENT DES DOSSIERS SUPERIEUR A 5 JOURS 129-1-1-2-R2 - TAUX DE REJET	%	4	3	3
					%	4	3	2
		129-1-2 - RENFORCER LES CONTRÔLES A POSTERIORI	129-1-2-1 - AUDIT DES PROCÉDURES DE CHED RENFORCÉ	129-1-2-1-R1 - TAUX DE COUVERTURE DE CONTROL PAR LE CONTROLE FINANCIER DES CREDITS MANDATES 129-1-2-1-R2 - TAUX D'INFRACTION/FAUTES DE GESTION CONSTATEES PAR LE CONTROLE FINANCIER PAR RAPPORT AUX CREDITS MANDATES CONTROLES	%	25	30	30
					%	8	6	6
			129-1-2-2 - CONTRÔLE A POSTERIORI DEVENU SYSTÉMATIQUE	129-1-2-2-R1 - TAUX DE COUVERTURE DE CONTROL PAR LE CONTROLE FINANCIER DES CREDITS MANDATES 129-1-2-2-R2 - TAUX DE DETOURNEMENT DES DENIERS PUBLICS CONSTATES PAR LE CONTROLE FINANCIER PAR RAPPORT AUX CREDITS MANDATES CONTROLES	%	25	30	30
				%	8	6	6	
Projets d'Investissement Public concernés								
255 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DE LA DGCF								
130 - Gestion Financière du Personnel de l'Etat	130-1 - RENFORCER LA GOUVERNANCE FINANCIERE ET BUDGETAIRE DU PERSONNEL DE L'ETAT	130-1-1 - RENFORCER LE MÉCANISME DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES AGENS DE L'ETAT	130-1-1-1 - PREVISION DE LA MASSE SALARIALE FIABLE	130-1-1-1-R1 - Taux de réalisation par rapport à la prévision de la masse salariale	%	100	100	100
		130-1-2 - OPTIMISER LA GESTION FINANCIERE DU PERSONNEL DE L'ETAT	130-1-2-1 - DÉFICIT DES CAISSES DE RETRAITE RÉDUIT	130-1-2-1-R1 - Taux de recouvrement de cotisations sociales	%	80	80	80
			130-1-2-2 - AGENTS PLUS PERFORMANTS	130-1-2-2-R1 - TAUX DES DOSSIERS REJETÉS ET EN INSTANCE	%	20	15	10
		130-1-2-3 - DEPENSES DE SOLDE EXECUTEES DE MANIÈRE OPTIMALE	130-1-2-3-R1 - Taux d'exécution crédit de soldes	%	100	100	100	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		130-1-3 - AMELIORER LE CADRE ORGANISATIONNEL, PHYSIQUE, LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ÉTAT	130-1-3-1 - GESTION FINANCIÈRE DU PERSONNEL DE L'ÉTAT MODERNE	130-1-3-1-R1 - NOMBRE DE REFORMES INITIÉES & RÉALISÉES	NOMBRE	3	3	3
Projets d'Investissement Public concernés								
604 - Economie	604-1 - Assurer l'utilisation rationnelle des ressources allouées au Département Economie et Plan en vue de réalisation de sa mission	604-1-1 - GÉRER RATIONNELLEMENT ET EFFICACEMENT LES RESSOURCES	604-1-1-1 - PILOTAGE BUDGETAIRE PERFORMANT	604-1-1-1-R1 - Document de CDMT de la DGEP mis à jour, cadré et cohérent 604-1-1-1-R2 - Nombre de séances de renforcement de capacités et de sensibilisation des acteurs budgétaires 604-1-1-1-R3 - Taux d'exécution budgétaire 604-1-1-1-R4 - Pourcentage des projets (PIP) exécutés	(%) NOMBRE POURCENT AGE POURCENT AGE	90 4 85 85	95 5 95 90	100 6 98 100
			604-1-1-2 - MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS RENFORCÉS ET PATRIMOINES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE VALORISÉS	604-1-1-2-R1 - Pourcentage des outils GPEEC informatisés et opérationnels 604-1-1-2-R2 - Nombre de séances d'information et de formation réalisé en LOLF et CDMT 604-1-1-2-R3 - Nombre de séances de renforcement de capacités managériales et techniques des agents de la DGEP réalisées 604-1-1-2-R5 - Pourcentage de rénovation et d'entretien du parc de véhicules réalisés 604-1-1-2-R7 - Taux d'actes réglementaires établis, finalisés et mandatés 604-1-1-2-R8 - Nombre de bâtiment administratif réhabilité et équipé 604-1-1-2-R9 - Pourcentage des matériels et patrimoines restaurés et sauvegardés	POURCENT AGE NOMBRE NOMBRE POURCENT AGE POURCENT AGE NOMBRE POURCENT AGE	25 2 4 75 85 5 100	50 2 4 85 90 10 100	100 2 4 95 100 15 100
			604-1-1-3 - GESTION DE PASSATION DE MARCHES TRANSPARENTE	604-1-1-3-R1 - Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM)	POURCENT AGE	100	100	100
			604-1-1-4 - SYSTÈME D'INFORMATION OPÉRATIONNEL	604-1-1-4-R1 - Taux de satisfaction des usagers sur le site web 604-1-1-4-R2 - Pourcentage d'opérationnalisation du standard de service public au sein du Département Economie et Plan 604-1-1-4-R3 - Nombre de matériels de communication et d'information acquis	POURCENT AGE POURCENT AGE NOMBRE	100 50 25	100 75 30	100 100 45
			604-2-1-1 - INFORMATIONS ET DONNÉES À JOUR ET FIABLES MISES À DISPOSITION DES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT	604-2-1-1-R1 - NOMBRE DE VEILLES INFORMATIONNELLES STATISTIQUES EFFECTUÉES 604-2-1-1-R2 - NOMBRE D'ATELIERS DE DISSEMINATION DES RESULTATS DU RGPH ET DE L'ENQUETE MICS REALISES 604-2-1-1-R3 - POURCENTAGE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES STATISTIQUES 604-2-1-1-R4 - NOMBRE ENQUETES STATISTIQUES EFFECTUÉES	NOMBRE NOMBRE POURCENT AGE NOMBRE	2 5 50 4	2 15 75 4	2 22 100 4
			604-2 - RÉHABILITER L' ADMINISTRATION, INSTAURER L' AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET ASSURER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET AUGMENTER L'ESPACE BUDGÉTAIRE	604-2-1 - RENFORCER LE SYSTÈME STATISTIQUE				

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		604-2-2 - DÉVELOPPER DES POLITIQUES PUBLIQUES ORIENTÉES VERS L'EFFICACITÉ, L'EFFICIENCE ET L'ÉQUITÉ ET ASSURER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET AUGMENTER L'ESPACE BUDGÉTAIRE	604-2-2-1 - OUTILS ET MÉCANISMES D'ÉCLAIRAGE ET DE CADRAGE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE CONÇUS ET DISPONIBLES	604-2-2-1-RA - NOMBRE D'ÉTUDES ET ANALYSES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DISPONIBLES	NOMBRE	2	2	2
				604-2-2-1-RB - NOMBRE D'ÉTUDES SPÉCIFIQUES SELON LE BESOIN DE L'ÉCONOMIE	NOMBRE	0	4	4
		604-2-2-1-R1 - NOMBRE DE NOTES DE CONJONCTURE ELABOREES		NOMBRE	3	3	3	
		604-2-2-1-R2 - NOMBRE DE CADRAGES MACROÉCONOMIQUES À MOYEN TERME ELABORES		NOMBRE	2	2	2	
		604-2-2-1-R3 - RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER DISPONIBLE		NOMBRE	1	1	1	
		604-2-2-1-R4 - NOMBRE DE NOTES DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES OU « POLICY BRIEFS ELABOREES		NOMBRE	4	4	4	
		604-2-2-1-R5 - NOMBRE D'OUTILS D'ANALYSE ÉCONOMIQUE DISPONIBLES ET OPÉRATIONNELS		NOMBRE	0	4	4	
		604-2-2-1-R6 - NOMBRE DE MODÈLES MACROÉCONOMIQUES ELABORES		NOMBRE	1	1	1	
		604-2-2-1-R7 - TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE		POURCENT AGE	5.3	5.1	5.2	
			604-2-2-1-R9 - NOMBRE D'ETUDES EFFECTUEES ET DISSEMINÉES	NOMBRE	8	10	10	
			604-2-2-2 - OUTILS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉLABORÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES MOBILISÉES					
		604-2-3 - ASSURER LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION ET LE SUIVI-ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT	604-2-3-1 - POLITIQUE, STRATÉGIES ET MÉCANISMES POUR LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES DÉVELOPPÉS	604-2-2-2-R1 - NOMBRE D'OUTILS DE POLITIQUE PUBLIQUES DISPONIBLES	NOMBRE	0	2	2
				604-2-3-1-R3 - NOMBRE DE PROGRAMMES DE COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES COORDONNÉES	NOMBRE	5	5	5
				604-2-3-1-R4 - POLITIQUE NATIONALE SUR LA COOPERATION DISPONIBLE	NOMBRE	1	1	1
				604-2-3-1-R5 - RAPPORT SUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DISPONIBLE	NOMBRE	1	1	1
				604-2-3-1-R6 - NOMBRE DE DOCUMENTS DE POLITIQUES ET STRATÉGIES DISPONIBLE	NOMBRE	0	2	2
Projets d'Investissement Public concernés 256 - DÉVELOPPEMENT DES OUTILS D'ANALYSES ÉCONOMIQUES ET DU SUIVI DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT 257 - APPUI INSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT ÉCONOMIE ET PLAN								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
612 - Planification	612-1 - PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE ET EFFICIENTE	612-1-1 - RENFORCER LA PLANIFICATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL A CARACTERE INCLUSIF ET DURABLE A TOUS LES NIVEAUX	612-1-1-1 - LES CADRES DE PLANIFICATION DE DEVELOPPEMENT A MOYEN ET LONG TERME SONT INCLUSIFS ET DURABLES	612-1-1-1-RA - PLAN EMERGENCE MADAGASCAR INTEGRANT LES DIMENSIONS TRANSVERSALES	NOMBRE	1	1	1
				612-1-1-1-R1 - POURCENTAGE DE REALISATION DU PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DE LA « VISION MADAGASCAR 2045 » DISPONIBLE	NOMBRE	0	50	100
				612-1-1-1-R2 - PTA DE LA PLANIFICATION DE DEVELOPPEMENT, SECTEUR PRIVE ET EMPLOI (PDSPE) DISPONIBLE	NOMBRE	1	1	1
				612-1-1-1-R3 - PEM INTEGRANT LES DIMENSIONS POPULATION/GENRE	NOMBRE	0	1	1
				612-1-1-1-R5 - RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DISPONIBLE	NOMBRE	1	1	1
				612-1-1-1-R6 - PLAN DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME INTEGRANT LES DIMENSIONS TRANSVERSALES DISPONIBLES	NOMBRE	0	-	-
				612-1-1-1-R7 - PEM INTEGRANT LA DIMENSION "CAPITAL NATUREL"	NOMBRE	0	1	1
				612-1-1-1-R8 - PLAN EMERGENCE MADAGASCAR ET PLAN DE MISE EN OEUVRE ELABORE	NOMBRE	1	1	1
				612-1-1-1-R9 - POURCENTAGE DE REALISATION DU PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES ODD ET DE L'AGENDA 2063	POURCENT AGE	50	100	100
			612-1-1-2 - LES CADRES DE PLANIFICATION NATIONAUX, SECTORIELS ET REGIONAUX SONT EN SYNERGIE	612-1-1-2-R1 - ODD, PEM ET PMO ARTICULES AUX POLITIQUES SECTORIELLES ET REGIONALES	POURCENT AGE	0	75	100
				612-1-1-2-R2 - NOMBRE DE NOTES D'ANALYSE SUR LA SYNERGIE SECTORIELLE ET REGIONALE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ELABOREES	NOMBRE	4	4	4
				612-1-1-2-R3 - PLAN DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MOBILISATION DE RESSOURCES INTERIEURES ELABORE ET ACTUALISE	NOMBRE	1	1	1
612-1-1-2-R4 - NOMBRE DE SEANCES DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ACTEURS EN MATIERE DE PLANIFICATION ET DE MISE A JOUR DES MONOGRAPHIES REGIONALES	NOMBRE	2		2	2			
612-1-1-2-R5 - NOMBRE DE REGIONS DISPOSANT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT	612-1-1-2-R5 - NOMBRE DE REGIONS DISPOSANT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT	NOMBRE	10	15	22			
	612-1-1-2-R6 - POURCENTAGE D'OPERATIONNALISATION DE LA BASE DE DONNEES CENTRALISEE DES POLITIQUES SECTORIELLES ET REGIONALES	POURCENT AGE	15	50	100			
	612-1-1-2-R7 - NOMBRE DE REGIONS AYANT MIS A JOUR LEURS MONOGRAPHIES REGIONALES	NOMBRE	22	22	22			
612-1-1-4 - LA MISE EN OEUVRE DU PLAN EMERGENCE MADAGASCAR EST RENFORCEE	612-1-1-4-R1 - NOMBRE D'ATELIERS DE DISSÉMINATION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE (PMO) RÉGIONALISÉ DU PEM AU NIVEAU DES RÉGIONS	NOMBRE	10	15	22			
	612-1-1-4-R2 - POURCENTAGE DE PIP COHERENTS AVEC LE PEM	POURCENT AGE	100	100	100			

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		612-1-2 - ASSURER LE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT	612-1-2-1 - SYSTÈME NATIONAL INTÉGRÉ DE SUIVI-EVALUATION (SNISE) DISPOSANT DES INFORMATIONS FIABLES ET SUIVANT L'APPROCHE DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR), OPÉRATONNEL À TOUS LES NIVEAUX	612-1-2-1-RB - NOMBRE DE RAPPORTS DE MISE EN ŒUVRE DES PRIORITES REGIONALES ELABORES 612-1-2-1-RC - NOMBRE D'ATELIERS DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DE TOUS LES ACTEURS EN SUIVI -ÉVALUATION 612-1-2-1-R3 - RAPPORT DE SUIVI EVALUATION DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DISPONIBLE 612-1-2-1-R4 - NOMBRE D'ATELIERS DE SUIVI DU PORTEFEUILLE DES PROJETS REALISES 612-1-2-1-R5 - POURCENTAGE D'OPERATIONNALISATION DE LA BASE DE DONNEES DU SNISE 612-1-2-1-R6 - RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS DISPONIBLE 612-1-2-1-R7 - RAPPORT DE SUIVI DE L'AGENDA 2063 DISPONIBLE 612-1-2-1-R8 - DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE L' EVALUATION ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PNEVAL) DISPONIBLES NOMBRE 612-1-2-1-R9 - RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD DISPONIBLE	NOMBRE NOMBRE NOMBRE NOMBRE POURCENTAGE NOMBRE NOMBRE NOMBRE NOMBRE NOMBRE	22 4 1 4 25 1 1 1 1 1	22 4 1 4 50 1 1 1 1 1	22 4 1 4 100 1 1 1 1 1
		612-1-3 - Réhabiliter l' administration, instaurer l'autorité de l'Etat et assurer la stabilité macroéconomique et augmenter l' espace budgétaire	612-1-3-1 - La transition démographique est cernée dans le temps et dans l' espace 612-1-3-2 - Le Dividende Démographique est paramétré dans la planification sectorielle	612-1-3-1-R1 - NOMBRE D'EXPERTS EN MODÈLES ET PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES RECRUTE 612-1-3-1-R2 - NOMBRE DE TABLES RONDE DES ACTEURS (MINISTÈRES, SOCIÉTÉ CIVILE, SECTEUR PRIVÉ, PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS) ORGANISEES 612-1-3-2-R1 - FEUILLE DE ROUTE DE LA DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE DISPONIBLE 612-1-3-2-R2 - NOMBRE D'ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE VALIDATION SUR LA DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE REALISES	NOMBRE NOMBRE NOMBRE NOMBRE	5 2 1 5	10 2 1 10	10 2 1 10
Projets d'Investissement Public concernés								
803 - Action sociale et développement	803-1 - CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LES APPUIS TRANSVERSAUX AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	803-1-1 - AMÉLIORER LE NIVEAU DE REVENU DES COUCHES VULNÉRABLES ET RESTAURER DES INFRASTRUCTURES SOCIALES D' UTILITÉ PUBLIQUE	803-1-1-1 - CONDITION DE VIE DE LA POPULATION AMÉLIORÉE	803-1-1-1-R1 - NOMBRE DE PROJETS RÉALISÉS	NOMBRE	61	60	63
		803-1-2 - AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES LOCALES ET LA CONCERTATION AU NIVEAU DES COMMUNES	803-1-2-1 - INFRASTRUCTURES PUBLIQUES (ROUTIÈRES, ÉCONOMIQUES, SOCIALES, HYDRAULIQUES) CONTRUITES OU RÉHABILITÉES	803-1-2-1-R1 - NOMBRE D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES RÉALISÉES	NOMBRE	7	4	5
Projets d'Investissement Public concernés								
101 - OPERATIONS DE MICROREALISATIONS 230 - APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL (PHASE II DES PROJETS APPUIS AUX COUCHES DEFAVORISEES ET HIMO DEVELOPPEMENT)								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
013 - Administration et Coordination	41 712	16 010	115 988	26 477	200 187	45 675	17 973	151 362	26 214	241 223	49 694	19 324	200 786	28 115	297 918
014 - Administration et Coordination	28 598	0	0	0	28 598	31 314	0	0	0	31 314	34 070	0	0	0	34 070
114 - Gestion du Budget	72 438	555 336	0	775 518	1 403 291	79 320	884 271	0	775 516	1 739 107	128 200	1 875 644	0	854 132	2 857 975
115 - Gestion Fiscale	70 899	5 922	0	2 150	78 971	77 634	6 298	0	1 147	85 079	84 466	6 794	0	1 227	92 487
116 - Douanes	42 136	2 989	0	2 150	47 275	46 139	3 203	0	1 147	50 489	50 199	3 459	0	1 227	54 885
117 - Trésor	75 611	901 165	39 055	4 745	1 020 575	82 794	14 346	36 538	3 452	137 130	90 080	15 299	37 621	3 591	146 591
129 - Contrôle Budgetaire et Financière	32 611	2 913	0	1 250	36 774	35 709	3 045	0	1 147	39 902	38 851	3 280	0	1 227	43 358
130 - Gestion Financière du Personnel de l'Etat	69 770	10 460	0	0	80 230	76 398	10 750	0	0	87 148	83 121	11 126	0	0	94 247
604 - Economie	0	1 386	0	1 222	2 607	0	1 464	0	731	2 195	0	1 558	0	782	2 340
612 - Planification	0	85	0	0	85	0	91	0	0	91	0	98	0	0	98
803 - Action sociale et développement	0	1 037	0	6 550	7 587	0	1 095	0	5 791	6 886	0	1 180	0	6 198	7 377
TOTAL	433 774	1 497 302	155 043	820 061	2 906 180	474 982	942 537	187 900	815 147	2 420 566	558 681	1 937 761	238 407	896 499	3 631 347

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

14 - MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 216-GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES ***

CONTEXTE :

Madagascar, subit de plein fouet les effets néfastes des catastrophes naturelles, les cyclones et les inondations, la désertification, ainsi que l'irrégularité saisonnière. Entre 1990 et 2013, le pays a été frappé par 63 catastrophes naturelles majeures affectant au moins 13 millions de personnes. En 2008, les deux cyclones successifs Fame et Ivan, accompagnés de vents très violents et de pluies torrentielles, ont causé des inondations sur la grande partie de l'île, en particulier dans les vallées, et des éboulements et des glissements de terrain dans certaines zones géographiques vulnérables. La plaine centrale d'Antananarivo ainsi que la région d'Alaotra Mangoro sont les localités qui ont enregistré le plus de dégâts après ces passages d'événements catastrophiques. Ces chocs ont affecté plus de 239 000 personnes, provoqué la perte de 45 000 ha de production rizicole, en plus des 90 000 ha inondés et ensablés, entraîné la destruction de 50 000 ha des cultures de rente et ainsi que celle des autres 42 000 ha concernant les autres productions agricoles . Par ailleurs, les activités anthropiques ont aussi eu des impacts conséquents sur l'environnement, la pollution de l'air, l'insalubrité de l'eau engendrant des effets toxi-infectieux, la malpropreté source de résurrection des maladies moyenâgeuses telles que la peste et la tuberculose. Madagascar figure parmi les pays les plus vulnérables au risque météorologique au monde. La riche biodiversité des zones côtières risque également d'être affectée par la montée des eaux et de submersion marine.

La constatation des effets néfastes de tout ce qui est lié aux produits et déchets toxiques, voire radioactifs, doit conduire à la prise de mesures rigoureuses afin d'en atténuer l'impact sur l'Homme et l'environnement

DEFIS :

Les défis visent à déterminer de façon précise les mesures d'atténuation des risques liés au changement climatique sur le territoire malagasy, en particulier au niveau des écosystèmes les plus sensibles. Le projet de suivi du « trait de côte » apparait très important de ce point de vue, au regard de l'ensemble des projets prévus dans les zones côtières, aménagements d'infrastructures portuaires, d'espace émergence économique, sans compter la vulnérabilité des villes côtières à la densité démographique élevée.

À cette fin, plusieurs obstacles doivent être surmontés, tels que la pression anthropique sur les ressources naturelles, le manque de capacités techniques et financières, l'accès difficile au crédit et aux intrants, le manque d'infrastructures d'eau et d'assainissement, le manque d'informations agro météorologiques et climatiques pour informer les processus de décision sur l'adaptation au changement climatique, le manque de sensibilisation sur les impacts du changement climatique et des options d'adaptation possibles de la part des décideurs et le manque de coordination des interventions d'adaptation entre les secteurs. Par ailleurs, il est primordial de doter les populations locales de moyens pour renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience.

La stratégie est d'atténuer l'effet des aléas dans le cadre d'efforts concertés de gestion des risques et catastrophes et de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes notamment celles des groupes vulnérables, afin d'améliorer leurs résiliences aux catastrophes.

Il est important d'accroître la prise de conscience et développer une culture du risque des décideurs, des techniciens et des communautés vulnérables en termes de gestion des risques et catastrophes. A cet effet, il y a lieu d'assurer la collecte et la production d'informations climatiques et météorologiques fiables. Diffuser cette information de manière à répondre aux besoins des utilisateurs finaux favorisera la prise de décisions éclairées en ce qui concerne le climat et les conditions météorologiques. Enfin, il est important de transférer les mesures d'adaptation, les options et les technologies aux communautés vulnérables dans toutes les régions à l'aide d'une approche participative.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Engagement n° 13 : Gestion durable et conservation de nos ressources naturelles

OPE 29 : Renforcer les résiliences communautaires par l'accès à des informations scientifiques pertinentes sur les risques et catastrophes

*** PROGRAMME 135-RÉFORMES ADMINISTRATIVES ***

CONTEXTE :

La non effectivité des textes, le manque de coordination horizontale au niveau national, la faiblesse de la déconcentration et la forme de décentralisation non suivie par un transfert de pouvoirs réels de décision et d'autonomie budgétaire, la faiblesse de la fiscalité et du fonctionnement effectif de certaines collectivités, la question des compétences techniques des élus, la barrière de la pratique de la langue française face à certains manuels étatiques, ainsi que le développement inégal des régions et le sentiment d'exclusion d'autres comme dans le sud du pays pénalisent l'administration.

DEFIS :

La stratégie du PEM consiste à ce que l'Administration et la fonction publique malagasy soient professionnelles, modernes, performantes, intègres et centrées sur le service public et l'intérêt général, et acteur de l'émergence de Madagascar. La finalité est que les agents publics sont conscients de leurs rôles de premiers acteurs de l'émergence de Madagascar et le taux de satisfaction des usagers des services publics atteigne les 50 à 75 % dans les 5 années à venir.

ALLIGNEMENT A LA PGE :

Engagement n° 3 : Autonomie et responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées

OPE 6 - Rationaliser l'administration pour une bonne gouvernance institutionnelle

OPE 7 - Instaurer une politique de décentralisation émergente

*** PROGRAMME 134-DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL ***

CONTEXTE :

Les Administrations régionales et locales se trouvent vulnérables et dépendantes des décisions prises par le niveau central dans la mesure où elles devront attendre leurs issues, lesquelles ont tendance à être lentes, longues et incertaines. Sur le plan financier, les services de l'Etat collectent la plus grande part des recettes, les seules dévolues aux communes représentent à peine 2 à 5% du total. Pour les dépenses publiques, les Administrations centrales gèrent et exécutent plus de 95% du total, les dépenses décentralisées se situent à environ 3 à 5% de l'ensemble ces dernières années.

DEFIS :

Le défi est d'asseoir une décentralisation effective et opérationnelle à tous les niveaux d'ici 2023. Dans cette optique, l'autonomisation des CTD implique le renforcement de leur autonomie administrative et financière, en plus de la reconnaissance de leur personnalité juridique. Leur autonomie financière sera fondée sur la disponibilité de ressources suffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leurs compétences. L'augmentation de la contribution de l'Etat, le transfert financier direct aux CTD et la rétrocession de 5% des redevances liées à la production de ressources naturelles contribueront à cette autonomie financière.

Donner plus d'autonomie aux Collectivités Territoriales Décentralisées, que ce soit dans la prise de décision, qu'en matière budgétaire et financière, constitue une stratégie majeure pour asseoir le socle de l'émergence. Par ailleurs, le concept de l'émergence de la décentralisation s'intéresse à l'approche "zoning". Ce concept vise à mettre en place une décentralisation administrative et financière effective tout en équipant les collectivités décentralisées d'outils technologiques et de mécanismes efficaces de bonne gouvernance. A cet effet la couverture nationale par les services publics de proximité doit répondre de façon proportionnelle à l'augmentation du nombre de la population.

ALLIGNEMENT A LA PGE :

Engagement n° 3 : Autonomie et responsabilisation des Collectivités Territoriales Décentralisées
OPE 7 - Instaurer une politique de décentralisation émergente

*** PROGRAMME 133-ADMINISTRATION TERRITORIALE ***

CONTEXTE :

La non effectivité des textes, le manque de coordination horizontale au niveau national, la faiblesse de la déconcentration et la forme de décentralisation non suivie par un transfert de pouvoirs réels de décision et d'autonomie budgétaire, la faiblesse de la fiscalité et du fonctionnement effectif de certaines collectivités, la question des compétences techniques des élus, la barrière de la pratique de la langue française face à certains manuels étatiques, ainsi que le développement inégal des régions et le sentiment d'exclusion d'autres comme dans le sud du pays pénalisent l'administration.

DEFIS :

La stratégie du PEM consiste à ce que l'Administration et la fonction publique malagasy soient professionnelles, modernes, performantes, intègres et centrées sur le service public et l'intérêt général, et acteur de l'émergence de Madagascar. La finalité est que les agents publics sont conscients de leurs rôles de premiers acteurs de l'émergence de Madagascar et le taux de satisfaction des usagers des services publics atteigne les 50 à 75 % dans les 5 années à venir.

ALLIGNEMENT A LA PGE :

Engagement n° 3 : Autonomie et responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées
OPE 6 - Rationaliser l'administration pour une bonne gouvernance institutionnelle
OPE 7 - Instaurer une politique de décentralisation émergente

*** PROGRAMME 063-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

La non effectivité des textes, le manque de coordination horizontale au niveau national, la faiblesse de la déconcentration et la forme de décentralisation non suivie par un transfert de pouvoirs réels de décision et d'autonomie budgétaire, la faiblesse de la fiscalité et du fonctionnement effectif de certaines collectivités, la question des compétences techniques des élus, la barrière de la pratique de la langue française face à certains manuels étatiques, ainsi que le développement inégal des régions et le sentiment d'exclusion d'autres comme dans le sud du pays pénalisent l'administration.

DEFIS :

La stratégie du PEM consiste à ce que l'Administration et la fonction publique malagasy soient professionnelles, modernes, performantes, intègres et centrées sur le service public et l'intérêt général, et acteur de l'émergence de Madagascar. La finalité est que les agents publics sont conscients de leurs rôles de premiers acteurs de l'émergence de Madagascar et le taux de satisfaction des usagers des services publics atteigne les 50 à 75 % dans les 5 années à venir.

ALLIGNEMENT A LA PGE :

Engagement n° 3 : Autonomie et responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées
OPE 6 - Rationaliser l'administration pour une bonne gouvernance institutionnelle

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

***** PROGRAMME 063-ADMINISTRATION ET COORDINATION *****

GRANDES ORIENTATIONS :

- Assurer une ADMINISTRATION optimale des Ressources
- Mettre aux normes le système informatique et le système de communication du Ministère
- Assurer la bonne marche du processus électoral
- Contribuer à l'amélioration et à la mise en œuvre des cadres de protection de l'environnement écologique au niveau des CTD.

MISSION :

Redressement de l'Administration Générale et Territoriale tant Déconcentrée que Décentralisée

STRATEGIE :

- Mettre en place l'e-administration ;
- Mettre en place un système intégré de gestion de ressources humaines de l'Etat ;
- Mettre en place un fichier unique sur la gestion administrative et financière des agents de l'Etat ;
- Mettre en place un système intégré de contrôle de présence des agents de l'Etat ;
- Opérationnaliser un système intégré informationnel et décisionnel territorial ;
- Elaborer le cadre juridique de la Fonction publique territoriale ;
- Adopter une charte de la déconcentration ;
- Optimiser les missions des Chefs d'arrondissements administratifs ;
- Clarifier le statut des Fokontany ;
- Mettre en œuvre la stratégie de déploiement des agents de l'Etat au niveau local ;
- Opérationnaliser le système Intégré de gestion de la carte nationale d'identité ;
- Instaurer un Guichet unique de délivrance de chaque titre lié au système d'identification des personnes et des biens (carte grise, permis de conduire, passeport)
- Mettre en place un système national d'identifiant unique des personnes ;
- Délocaliser le système biométrique de délivrance des visas au niveau des préfectures ;
- Mettre en réseau les ministères concernés par la gestion et le contrôle des étrangers ;
- Standardiser les « dispositifs Districts », services techniques déconcentrés en appui aux collectivités territoriales décentralisées.

***** PROGRAMME 133-ADMINISTRATION TERRITORIALE *****

GRANDES ORIENTATIONS :

Restauration de l'autorité de l'Etat et maîtrise du territoire
Amélioration du système d'identification des personnes et des biens

MISSION :

Administrer le Territoire

STRATEGIE :

Développement des services publics et des capacités des Agents de l'Etat
Mise en place du système d'information du MID et Intégration et sécurisation des bases de données

Mise en place du Registre national d'état civil avec l'utilisation d'un identifiant unique Sécurisation des titres liés à l'identification des personnes et des biens

*** PROGRAMME 134-DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Coordonner les appuis aux CTD
- Mettre en cohérence avec la SNDL les appuis au processus de développement local.
- Concerter et agir dans le processus de la décentralisation et développement local.
- Renforcer la capacité des responsables de CTD en gouvernance, en développement local, en aménagement du territoire et en urbanisme.
- Améliorer l'accès de la population aux infrastructures et services sociaux de base

MISSION :

Mettre en œuvre la politique de la décentralisation au profit du développement local.

STRATEGIE :

- Restructuration du cadre juridique et financier de la décentralisation pour assurer l'émergence des Régions, l'ancrage des communes, la fourniture des services de proximité et l'impulsion des actions de promotion de développement économique local
- Renforcement des capacités des acteurs du développement local, particulièrement leurs capacités de gestion administrative et financière
- Appropriation politique et sociale de la décentralisation et du développement local comme projet de société
- Amélioration de la démocratie locale et de la gouvernance territoriale pour une meilleure contribution au développement local
- Territorialisation des politiques publiques et coordination de la mise en oeuvre local des politiques sectorielles
- Promotion du développement économique régional et local

*** PROGRAMME 135-RÉFORMES ADMINISTRATIVES ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Piloter les actions de reformes au niveau de l'Administration du Territoire
- Moderniser les services publics offerts par les CTD
- Renforcer la coordination des actions de réforme du MID

MISSION :

Reformer l'Administration du Territoire et le fonctionnement des services publics des CTD

STRATEGIE :

- Mettre en place l'e-administration ;
- Opérationnaliser un système intégré informationnel et décisionnel territorial ;
- Elaborer le cadre juridique de la Fonction publique territoriale ;
- Adopter une charte de la déconcentration ;
- Optimiser les missions des Chefs d'arrondissements administratifs ;
- Clarifier le statut des Fokontany ;
- Mettre en œuvre la stratégie de déploiement des agents de l'Etat au niveau local ;

- Opérationnaliser le système Intégré de gestion de la carte nationale d'identité ;
- Instaurer un Guichet unique de délivrance de chaque titre lié au système d'identification des personnes et des biens (carte grise, permis de conduire, passeport)
- Mettre en place un système national d'identifiant unique des personnes ;
- Délocaliser le système biométrique de délivrance des visas au niveau des préfectures ;
- Mettre en réseau les ministères concernés par la gestion et le contrôle des étrangers ;
- Standardiser les « dispositifs Districts », services techniques déconcentrés en appui aux collectivités territoriales décentralisées.

*** PROGRAMME 216-GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- La RRC et la GRC sont intégrées dans les politiques nationale et sectorielles de développement
- Les risques majeurs sur l'ensemble du territoire sont connus et évalués et le SAP national multirisques renforcé
- Identifier et évaluer les risques majeurs sur l'ensemble du territoire et intégrer la rrc et la grc dans les politique de développement tant nationale que sectorielles
- Améliorer les outils techniques de préparation

MISSION :

Accroître la résilience des institutions nationales et collectivités territoriales face aux catastrophes

STRATEGIE :

- Opérationnaliser un système d'alerte précoce dans les zones vulnérables
- Doter chaque Région et District à risque d'un plan de contingence multirisques multi aléas
- Opérationnaliser les bureaux régionaux de GRC
- Elaborer un schéma national d'analyse et de couverture de risque au niveau national
- Développer et renforcer les capacités nationales et régionales de protection civile
- STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES (SNGRC) 2016-2030

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
063 - Administration et Coordination	063-1 - REDRESSEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE TANT DÉCONCENTRÉE QUE DÉCENTRALISÉE	063-1-1 - ASSURER UNE ADMINISTRATION OPTIMALE DES RESSOURCES	063-1-1-1 - GESTION DU PATRIMOINE FONCIER, IMMOBILIER ET MATÉRIEL DU MINISTÈRE OPTIMISÉE	063-1-1-1-R1 - Pourcentage du patrimoine géré	%	60	25	35
			063-1-1-2 - GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE OPTIMISÉE	063-1-1-2-R1 - Pourcentage des ressources financières gérées	%	50	25	35
			063-1-1-3 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES OPTIMISÉE	063-1-1-3-R1 - Pourcentage des ressources humaines gérées	%	25	25	35
			063-1-1-4 - GESTION DES MARCHÉS PUBLICS OPTIMISÉE	063-1-1-4-R1 - Pourcentage des marchés publics gérés	%	50	50	100
		063-1-2 - METTRE AUX NORMES LE SYSTÈME INFORMATIQUE ET LE SYSTÈME DE COMMUNICATION DU MINISTÈRE	063-1-2-1 - FAIRE CONNAITRE LES ACTIVITÉS DU MID ET VALORISER SON IMAGE	063-1-2-1-R1 - Pourcentage de réalisation	%	50	75	100
			063-1-2-2 - SYSTÈME INFORMATIQUE DU MID OPTIMISÉE ET AUX NORMES	063-1-2-2-R1 - Pourcentage de l'optimisation et de normalisation	%	25	50	75
		063-1-3 - ASSURER LA BONNE MARCHÉ DU PROCÉDURE ÉLECTORALE	063-1-3-1 - ELECTION RESPECTANT LES VALEURS DÉMOCRATIQUES	063-1-3-1-R1 - Pourcentage de réalisation	%	30	40	50
063-1-4 - CONTRIBUER A L'AMÉLIORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES CADRES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES CTD.	063-1-4-1 - ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIQUE AMÉLIORÉ AU NIVEAU DES CTD	063-1-4-1-R1 - Pourcentage de réalisation	%	30	35	50		
Projets d'Investissement Public concernés								
080 - AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DANS LES DOMAINES CIBLES 107 - APPUI INSTITUTIONNEL								
133 - Administration Territoriale	133-1 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	133-1-1 - AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET DES CTD	133-1-1-1 - CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET CTD PERFORMANTES	133-1-1-1-R1 - Nombre de structures territoriales bénéficiaires	NOMBRE	900	1000	1200
		133-1-2 - RENFORCER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET LA BONNE GOUVERNANCE	133-1-2-1 - AUTORITÉ DE L'ÉTAT ET BONNE GOUVERNANCE RENFORCÉES	133-1-2-1-R1 - Taux d'insécurité réduit	%	60	80	80
		133-1-3 - RENFORCER LA PRÉVENTION, LE MAINTIEN DE L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ PUBLICS	133-1-3-1 - ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS RENFORCÉS	133-1-3-1-R1 - Taux d'insécurité réduit	%	50	60	65
		133-1-4 - FAIRE DE L'ÉTAT-CIVIL UN PUISSANT INSTRUMENT MODERNE AU SERVICE DES POPULATIONS, DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT	133-1-4-1 - L'ÉTAT-CIVIL EST DEvenu UN PUISSANT INSTRUMENT MODERNE AU SERVICE DES POPULATIONS, DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA SÉCURITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT	133-1-4-1-R1 - Taux d'instruments de l'état civil harmonisés, normalisés et modernisés	%	30	50	70
		133-1-5 - RENFORCER LE SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	133-1-5-1 - SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE RENFORCÉ	133-1-5-1-R1 - Taux de dysfonctionnements corrigés	%	90	90	100
		133-1-6 - FAVORISER LA GESTION RATIONNELLE DE LA MIGRATION	133-1-6-1 - MIGRATION BIEN GÉRÉE ET CONTRÔLÉE	133-1-6-1-R1 - Taux d'étrangers enregistrés et contrôlés	%	65	75	85
Projets d'Investissement Public concernés								
075 - APPUI AUX DÉVELOPPEMENTS RÉGIONAUX/DISTRICTS 108 - REDYNAMISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT								
134 - Décentralisation et Développement Local	134-1 - METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE LA DÉCENTRALISATION AU PROFIT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.	134-1-1 - AMÉLIORER L'ACCÈS DE LA POPULATION AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	134-1-1-1 - SOUS-PROJETS D'INVESTISSEMENTS DES CTD EN INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX RÉALISÉS	134-1-1-1-R1 - Pourcentage de sous-projets réalisés	%	842	870	870
		134-1-2 - COORDONNER LES APPUIS AUX CTD	134-1-2-1 - APPUIS AUX CTD COORDONNÉS	134-1-2-1-R1 - nombre des CTD appuyées	NOMBRE	98	99	1520

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		134-1-3 - CONCERTE ET AGIR DANS LE PROCESSUS DE LA DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL.	134-1-3-1 - CADRE DE CONCERTATION SONT DYNAMISÉS AUTOUR D'UNE VISION PARTAGÉE SUR LA DÉCENTRALISATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	134-1-3-1-R1 - Nombre de cadres de concertation mis en place aux niveaux central et local	NOMBRE	150	250	400
		134-1-4 - RENFORCER LA CAPACITÉ DES RESPONSABLES DE CTD EN GOUVERNANCE, EN DÉVELOPPEMENT LOCAL, EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EN URBANISME.	134-1-4-1 - CAPACITÉS DES RESPONSABLES DES CTD RENFORCÉES	134-1-4-1-R1 - Nombre des responsables des CTD formés par an	NOMBRE	2500	2500	2500
		134-1-5 - METTRE EN COHÉRENCE AVEC LA SNDL LES APPUIS AU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.	134-1-5-1 - PROGRAMME D'APPUIS AU DÉVELOPPEMENT LOCAL MIS EN COHÉRENCE	134-1-5-1-R1 - Nombre d'empiètement thématique et géographique des appuis réduits	NOMBRE	80	80	90
Projets d'Investissement Public concernés 073 - PROGRAMME D'APPUIS AU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL INCLUSIF ET DE DÉCENTRALISATION 100 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 109 - DÉCENTRALISATION ÉMERGENTE 110 - PROJET DE SOUTIEN A DES MOYENS DE SUBSISTANCE RESILIENTS DANS LE SUD DE MADAGASCAR (Ex South Resiliency) 113 - REGIONS EMERGENTES 293 - GOUVERNANCE URBAINE - volet INDDL								
135 - Réformes Administratives	135-1 - REFORMER L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS DES CTD	135-1-1 - RENFORCER LA COORDINATION DES ACTIONS DE RÉFORME DU MID	135-1-1-1 - SYNERGIE DES ACTIONS DE RÉFORME RENFORCÉE	135-1-1-1-R1 - Taux de réalisation des réformes adopté	%	40	50	55
		135-1-2 - PILOTER LES ACTIONS DE REFORMES AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	135-1-2-1 - ACTIONS DE RÉFORME DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE PILOTÉES	135-1-2-1-R1 - Taux de réalisation des actions de réformes de l'administration du territoire	%	50	50	55
		135-1-3 - MODERNISER LES SERVICES PUBLICS OFFERTS PAR LES CTD	135-1-3-1 - SERVICES PUBLICS OFFERTS PAR LES CTD MODERNISÉS	135-1-3-1-R1 - Taux de satisfaction des usagers (par rapport à la qualité des services offerts)	%	30	50	55
Projets d'Investissement Public concernés 111 - REFORMES ADMINISTRATIVES ET TRANSFORMATION DIGITALE								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF1 2020	Prév 2021	Prév 2022
216 - Gestion des Risques et des Catastrophes	216-1 - Accroître la résilience des institutions nationales et collectivités territoriales face aux catastrophes	216-1-1 - Améliorer les outils techniques de préparation	216-1-1-1 - Les capacités des acteurs sont renforcées en matière de préparation et de réponse	216-1-1-1-R1 - Nombre formations ou de remises à niveau des acteurs en préparation et réponse	NOMBRE	20	30	40
			216-1-1-2 - Les outils techniques de la préparation aux situations d'urgence sont adaptés et opérationnels	216-1-1-2-R1 - Nombre d'outils techniques renouvelés ou nouvellement développés, adaptés et opérationnalisés	NOMBRE	10	15	20
			216-1-1-3 - Des outils sont développés pour la planification, la mise en oeuvre et le monitoring en matière de la préparation et réponse aux urgences	216-1-1-3-R1 - Nombre d'outils de planification, de mise en oeuvre et de monitoring en matière de la préparation et réponse aux urgences développés	NOMBRE	10	15	20
			216-1-1-4 - Les actions de prévention, d'assistance et de reconstruction sont exécutées professionnellement par des antennes locales du BNGRC	216-1-1-4-R1 - Pourcentage des interventions de prévention, d'assistance et de reconstruction exécutées par des antennes locales du BNGRC	%	60	70	75
			216-1-1-5 - Mission du BNGRC de prévision, d'assistance et de relèvement assurée	216-1-1-5-R1 - Taux d'interventions du BNGRC par rapport au nombre de sinistres	NOMBRE	80	85	90
			216-1-1-6 - Besoins nationaux en logistique et communication évalués afin de garantir une réponse efficace aux désastres	216-1-1-6-R1 - Taux d'accroissement du montant des besoins nationaux en logistique et communication	NOMBRE	5	15	25
			216-1-1-7 - Les systèmes d'alerte précoce sont opérationnels au niveau communautaire	216-1-1-7-R1 - Nombre de communes ayant un système d'alerte précoce opérationnel	NOMBRE	50	55	60
			216-1-1-8 - Les centres opérationnels sont renforcés aux niveaux national et régional	216-1-1-8-R1 - Nombre de districts dotés de centres opérationnels actifs	NOMBRE	10	15	20
			216-1-1-9 - Une banque de données et d'informations est opérationnelle afin de centraliser les informations	216-1-1-9-R1 - Taux d'accroissement de la taille de la banque de données et d'informations	NOMBRE	25	30	35
		216-1-2 - Un système national d'alerte précoce multirisque est renforcé et relayé par les SAP communautaires	216-1-2-1-R1 - Nombre de nouveaux SAP multirisques mis en place	NOMBRE	30	35	40	
		216-1-3 - Les risques majeurs sur l'ensemble du territoire sont connus et évalués et le SAP national multirisques renforcé	216-1-3-1 - Les risques tant au niveau national et local sont identifiés et évalués, et leur profil contribue de façon adéquate à la prise de décision des acteurs	216-1-3-1-R1 - Nombre de risques au niveau national et local étudiés, évalués et documentés de façon à aider à la prise de décision des acteurs	NOMBRE	10	15	20
		216-1-4 - La RRC et la GRC sont intégrées dans les politiques nationale et sectorielles de développement	216-1-4-1 - Le cadre politique de la RRC et de la GRC est renforcé par la clarification autant que possible de toutes les clauses	216-1-4-1-R1 - Nombre de clauses du cadre politique de la RRC et la GRC clarifiées	NOMBRE	5	10	15
			216-1-4-2 - L'intégration de la GRC dans les politiques, plans, programmes sectoriels est améliorée	216-1-4-2-R1 - Nombre de nouveaux documents de politique, plans, programmes sectoriels de développement intégrant la GRC	NOMBRE	25	30	35
			216-1-4-3 - Le cadre juridique de la réduction et de gestion des risques des catastrophes est renforcé	216-1-4-3-R1 - Nombre de textes juridiques relatifs à la RRC et la GRC	NOMBRE	15	20	25

Projets d'Investissement Public concernés

085 - PROJET D'AMELIORATION DE L'EFFICIENCE EN MATIERE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
112 - GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES PROACTIVE ET RATIONALISÉE

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
010 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
063 - Administration et Coordination	36 364	4 400	5 021	6 290	52 075	39 819	4 596	6 159	5 600	56 174	43 323	4 707	12 394	7 500	67 924
109 - Administration Territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
113 - Développement des Collectivités Décentralisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
133 - Administration Territoriale	0	50 015	0	41 748	91 762	0	52 709	0	42 788	95 497	0	54 154	0	45 387	99 541
134 - Décentralisation et Développement Local	0	76 007	18 234	121 894	216 135	0	78 668	53 753	129 986	262 407	0	82 039	90 941	132 525	305 505
135 - Réformes Administratives	0	671	0	2 323	2 995	0	691	0	4 646	5 337	0	715	0	9 293	10 008
202 - Gestion des Risques et des Catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
216 - Gestion des Risques et des Catastrophes	0	5 122	103	2 559	7 784	0	8 628	0	3 839	12 468	0	12 636	0	5 759	18 394
TOTAL	36 364	136 215	23 358	174 814	370 751	39 819	145 292	59 912	186 860	431 882	43 323	154 251	103 335	200 464	501 372

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

15 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 036-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Malgré l'effort déployé par le Ministère de la Sécurité Publique, à travers les services de police déployés sur toute l'étendue du territoire nationale, on reçoit toujours un retour négatif, par rapport à la généralisation du sentiment d'insécurité, de la part de la population urbaine et rurale.

En effet, en milieu urbain, domaine d'intervention traditionnelle de la Police Nationale, il est constaté une recrudescence d'actes de banditisme comme les attaques et vols à mains armées, les kidnappings, et autres infractions portant atteintes aux personnes et aux biens. Le milieu rural souffre des conséquences des vols de bœuf généralement suivi de violences et d'atteintes à la vie des personnes.

Parallèlement, la Police Nationale, au même titre que les autres entités du système judiciaire, fait face au phénomène « justice populaire » qui a tendance à se banaliser ; une des manifestations de la détérioration de la confiance de la population envers l'institution comme la Police Nationale.

Le Ministère de la Sécurité Publique, comme tous les autres départements chargé de la sécurité, fait face aux problèmes liés au manque de moyens humains et matériels ainsi qu'au niveau des infrastructures. En effet, le ratio trois policiers pour 1000 habitants est loin d'être atteint, exposant ainsi les services de police à travailler avec des effectifs réduits. Et la réalisation des missions prévues par l'organigramme se trouve compromise par le manque de ressources matérielles : équipement, matériels roulants et autres moyens technique et tactique. L'insuffisance de locaux constitue un obstacle à la réalisation de certaines missions, comme la formation, la communication, l'intervention...

Il faut mettre en exergue également, la faiblesse du département par rapport à sa mission de surveillance du territoire qui est une porte ouverte à divers trafics, comme le trafic des ressources naturelles et la traite des êtres humains.

Sinon, force est également de constater un dysfonctionnement de l'administration du fait de l'inadéquation des cadres légaux du Ministère avec la réalité et l'évolution de la situation sécuritaire à Madagascar.

Ce dernier volet entraîne une défaillance des fonctionnaires de police en matière d'éthique et de déontologie, ayant comme impact visible le défaut de professionnalisme et les manquements aux règlements et aux obligations professionnelles. Cette situation ne fait qu'accentuer le défaut de confiance des usagers envers le département et son personnel.

DEFIS :

¿ Réhabiliter l'administration de la Police Nationale ;

ALLIGNEMENT A LA PGE :

Améliorer la paix et la sécurité

*** PROGRAMME 136-SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ***

CONTEXTE :

Malgré l'effort déployé par le Ministère de la Sécurité Publique, à travers les services de police déployés sur toute l'étendue du territoire nationale, on reçoit toujours un retour négatif, par rapport à la généralisation du sentiment d'insécurité, de la part de la population urbaine et rurale.

En effet, en milieu urbain, domaine d'intervention traditionnelle de la Police Nationale, il est constaté une recrudescence d'actes de banditisme comme les attaques et vols à mains armées, les kidnappings, et autres infractions portant atteintes aux personnes et aux biens. Le milieu rural souffre des

conséquences des vols de bœuf généralement suivi de violences et d'atteintes à la vie des personnes.

Parallèlement, la Police Nationale, au même titre que les autres entités du système judiciaire, fait face au phénomène « justice populaire » qui a tendance à se banaliser ; une des manifestations de la détérioration de la confiance de la population envers l'institution comme la Police Nationale.

Le Ministère de la Sécurité Publique, comme tous les autres départements chargé de la sécurité, fait face aux problèmes liés au manque de moyens humains et matériels ainsi qu'au niveau des infrastructures. En effet, le ratio trois policiers pour 1000 habitants est loin d'être atteint, exposant ainsi les services de police à travailler avec des effectifs réduits. Et la réalisation des missions prévues par l'organigramme se trouve compromise par le manque de ressources matérielles : équipement, matériels roulants et autres moyens technique et tactique. L'insuffisance de locaux constitue un obstacle à la réalisation de certaines missions, comme la formation, la communication, l'intervention...

Il faut mettre en exergue également, la faiblesse du département par rapport à sa mission de surveillance du territoire qui est une porte ouverte à divers trafics, comme le trafic des ressources naturelles et la traite des êtres humains.

Sinon, force est également de constater un dysfonctionnement de l'administration du fait de l'inadéquation des cadres légaux du Ministère avec la réalité et l'évolution de la situation sécuritaire à Madagascar.

Ce dernier volet entraîne une défaillance des fonctionnaires de police en matière d'éthique et de déontologie, ayant comme impact visible le défaut de professionnalisme et les manquements aux règlements et aux obligations professionnelles. Cette situation ne fait qu'accentuer le défaut de confiance des usagers envers le département et son personnel.

DEFIS :

¿ Intensifier la collecte des renseignements et la surveillance du territoire national

ALIGNEMENT A LA PGE :

Améliorer la paix et la sécurité

*** PROGRAMME 120-SECURITÉ PUBLIQUE ***

CONTEXTE :

Malgré l'effort déployé par le Ministère de la Sécurité Publique, à travers les services de police déployés sur toute l'étendue du territoire nationale, on reçoit toujours un retour négatif, par rapport à la généralisation du sentiment d'insécurité, de la part de la population urbaine et rurale.

En effet, en milieu urbain, domaine d'intervention traditionnelle de la Police Nationale, il est constaté une recrudescence d'actes de banditisme comme les attaques et vols à mains armées, les kidnappings, et autres infractions portant atteintes aux personnes et aux biens. Le milieu rural souffre des conséquences des vols de bœuf généralement suivi de violences et d'atteintes à la vie des personnes.

Parallèlement, la Police Nationale, au même titre que les autres entités du système judiciaire, fait face au phénomène « justice populaire » qui a tendance à se banaliser ; une des manifestations de la détérioration de la confiance de la population envers l'institution comme la Police Nationale.

Le Ministère de la Sécurité Publique, comme tous les autres départements chargé de la sécurité, fait face aux problèmes liés au manque de moyens humains et matériels ainsi qu'au niveau des infrastructures. En effet, le ratio trois policiers pour 1000 habitants est loin d'être atteint, exposant ainsi les services de police à travailler avec des effectifs réduits. Et la réalisation des missions prévues par l'organigramme se trouve compromise par le manque de ressources matérielles : équipement, matériels roulants et autres moyens technique et tactique. L'insuffisance de locaux constitue un obstacle à la réalisation de certaines missions, comme la formation, la communication, l'intervention...

Il faut mettre en exergue également, la faiblesse du département par rapport à sa mission de surveillance du territoire qui est une porte ouverte à divers trafics, comme le trafic des ressources naturelles et la traite des êtres humains.

Sinon, force est également de constater un dysfonctionnement de l'administration du fait de l'inadéquation des cadres légaux du Ministère avec la réalité et l'évolution de la situation sécuritaire à Madagascar.

Ce dernier volet entraîne une défaillance des fonctionnaires de police en matière d'éthique et de déontologie, ayant comme impact visible le

défaut de professionnalisme et les manquements aux règlements et aux obligations professionnelles. Cette situation ne fait qu'accentuer le défaut de confiance des usagers envers le département et son personnel.

DEFIS :

¿ Garantir la protection des personnes et des biens ;

ALIGNEMENT A LA PGE :

Améliorer la paix et la sécurité

*** PROGRAMME 137-FORMATION ET RÉFORME ***

CONTEXTE :

Malgré l'effort déployé par le Ministère de la Sécurité Publique, à travers les services de police déployés sur toute l'étendue du territoire nationale, on reçoit toujours un retour négatif, par rapport à la généralisation du sentiment d'insécurité, de la part de la population urbaine et rurale.

En effet, en milieu urbain, domaine d'intervention traditionnelle de la Police Nationale, il est constaté une recrudescence d'actes de banditisme comme les attaques et vols à mains armées, les kidnappings, et autres infractions portant atteintes aux personnes et aux biens. Le milieu rural souffre des conséquences des vols de bœuf généralement suivi de violences et d'atteintes à la vie des personnes.

Parallèlement, la Police Nationale, au même titre que les autres entités du système judiciaire, fait face au phénomène « justice populaire » qui a tendance à se banaliser ; une des manifestations de la détérioration de la confiance de la population envers l'institution comme la Police Nationale.

Le Ministère de la Sécurité Publique, comme tous les autres départements chargé de la sécurité, fait face aux problèmes liés au manque de moyens humains et matériels ainsi qu'au niveau des infrastructures. En effet, le ratio trois policiers pour 1000 habitants est loin d'être atteint, exposant ainsi les services de police à travailler avec des effectifs réduits. Et la réalisation des missions prévues par l'organigramme se trouve compromise par le manque de ressources matérielles : équipement, matériels roulants et autres moyens technique et tactique. L'insuffisance de locaux constitue un obstacle à la réalisation de certaines missions, comme la formation, la communication, l'intervention...

Il faut mettre en exergue également, la faiblesse du département par rapport à sa mission de surveillance du territoire qui est une porte ouverte à divers trafics, comme le trafic des ressources naturelles et la traite des êtres humains.

Sinon, force est également de constater un dysfonctionnement de l'administration du fait de l'inadéquation des cadres légaux du Ministère avec la réalité et l'évolution de la situation sécuritaire à Madagascar.

Ce dernier volet entraîne une défaillance des fonctionnaires de police en matière d'éthique et de déontologie, ayant comme impact visible le défaut de professionnalisme et les manquements aux règlements et aux obligations professionnelles. Cette situation ne fait qu'accentuer le défaut de confiance des usagers envers le département et son personnel.

DEFIS :

¿ Renforcer la capacité professionnelle, opérationnelle des fonctionnaires de police et la structure organisationnelle du ministère

ALIGNEMENT A LA PGE :

Améliorer la paix et la sécurité

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

***** PROGRAMME 036-ADMINISTRATION ET COORDINATION *****

GRANDES ORIENTATIONS :

Pour y parvenir, la vision du Ministère de la Sécurité Publique à court terme s'articule autour de 04 axes :

- ¿ Réhabiliter l'administration de la Police Nationale ;
- ¿ Garantir la protection des personnes et des biens ;
- ¿ Intensifier la collecte des renseignements et la surveillance du territoire national ;
- ¿ Renforcer la capacité professionnelle, opérationnelle des fonctionnaires de police et la structure organisationnelle du ministère

MISSION :

La Police Nationale est instituée comme un Corps Civil de l'Etat, investie de missions de Police administrative et judiciaire. Elle a pour principales missions l'application des lois et règlements, la garantie des libertés constitutionnelles individuelles et collectives, la défense des institutions de la République, le maintien de la paix sociale et de l'ordre public ainsi que la protection des personnes et de leurs biens

STRATEGIE :

Pour commencer, il est impératif de procéder à la réhabilitation de l'administration de la Police Nationale pour avoir une administration policière efficace et efficiente. Elle implique une gestion optimale des ressources mise à la disposition du ministère : les ressources humaines et les ressources matérielles. Pour faire face à l'insuffisance de personnel, une augmentation de l'effectif des fonctionnaires de police est à prévoir par le biais du recrutement. Mais, il est également nécessaire de mettre en place une gestion rationnelle des fonctionnaires de police déjà en activité et de mener, par la suite, une action sur la lutte contre la corruption. Dans cette optique, un renforcement de l'éthique et de la déontologie des fonctionnaires de police doit être effectué à travers des actions de suivi, de contrôle au niveau des services de police. Actions qui se manifesteront par l'application effective des dispositions des textes réprimant les actes d'indisciplines, d'insubordinations, et de tout acte pouvant porter atteinte à l'image, à l'honneur et à l'intégrité du Corps de la Police Nationale. Cette action de suivi se situe également au niveau de la réalisation des activités dévolues aux services de police afin d'évaluer leurs impacts sur la population et de réorienter les actions futures.

Concernant les ressources matérielles, le Ministère de la Sécurité Publique entend poursuivre la couverture spatiale des actions policières par l'intermédiaire de la construction de nouveaux Commissariats de Police. Et pour une gestion efficiente, les bâtiments existants feront l'objet d'entretien et de réhabilitation selon le cas.

Ces nouvelles constructions seront équipées de matériels adéquats et les existants recevront les matériels manquants. Le Ministère de la Sécurité Publique s'efforcera d'acquérir des matériels techniques modernes : matériels de bureau, matériels de communication, matériels stratégiques et tactiques.... Et renforcer également sa capacité de mobilité par l'acquisition de matériels roulants.

***** PROGRAMME 120-SECURITÉ PUBLIQUE *****

GRANDES ORIENTATIONS :

Pour y parvenir, la vision du Ministère de la Sécurité Publique à court terme s'articule autour de 04 axes :

- ¿ Réhabiliter l'administration de la Police Nationale ;
- ¿ Garantir la protection des personnes et des biens ;
- ¿ Intensifier la collecte des renseignements et la surveillance du territoire national ;
- ¿ Renforcer la capacité professionnelle, opérationnelle des fonctionnaires de police et la structure organisationnelle du ministère

MISSION :

La Police Nationale est instituée comme un Corps Civil de l'Etat, investie de missions de Police administrative et judiciaire. Elle a pour principales missions l'

application des lois et règlements, la garantie des libertés constitutionnelles individuelles et collectives, la défense des institutions de la République, le maintien de la paix sociale et de l'ordre public ainsi que la protection des personnes et de leurs biens

STRATEGIE :

Par rapport à la recrudescence de la criminalité en général, et autres troubles à l'ordre public, le Ministère de la Sécurité Publique a décidé de renforcer les actions préventives pour garantir la protection des personnes et des biens. En effet, la Police Nationale a toujours opté pour une stratégie proactive, c'est-à-dire, prévenir autant que possible la survenance de l'infraction en déployant des dispositifs préventifs en matière de sécurité publique. Aussi, l'application du concept de police de proximité sera davantage renforcée, et ce, en répondant aux attentes de la population. Pour concrétiser cette action, la mise en place progressive des Directions Régionales de Sécurité Publique sera entamée. Et les structures existantes seront dotées de moyens adéquats. Par ailleurs, les villes qui ne disposent pas de services de police spécialisés, comme les unités spéciales d'intervention, en seront dotées. En effet, la célérité de la réactivité des services de police est indispensable pour répondre aux attentes de la population. Elle sera matérialisée par le renforcement de capacité opérationnelle et structurelle des unités spéciales d'intervention au sein de la Police Nationale.

De nouveaux camps des Forces d'Intervention de Police seront de ce fait construits, à côté des autres bâtiments abritant les Commissariats de Sécurité Publique et les Postes de Police de Proximité. Les unités spéciales d'intervention seront également dotées de matériels adéquats : des matériels roulants et des équipements spécifiques, adaptés aux missions qui leur incombent.

Si la prévention échoue, les services de police concernés sont appelés à effectuer ce qu'on appelle « la prise en charge judiciaire » des infractions commises. Il s'agit de procéder à des investigations judiciaires afin de rassembler les preuves de la commission de l'infraction, de rechercher les auteurs et de les présenter aux magistrats du Ministère Public. Eu égard les infractions courantes et celles qui sont devenues de véritable fléau social, des axes d'intervention particuliers ont été identifiés pour les contenir. Ainsi, le Ministère a décidé de prendre des mesures spécifiques contre quelques infractions comme les accidents de circulation, le vol à main armée, les homicides, les fraudes de tout genre, le vol de bœufs, le trafic de stupéfiants et la violation de sépulture suivie de vols d'ossements humains. La lutte contre le trafic des ressources naturelles sera renforcée afin de démanteler les réseaux de trafiquants qui continuent à sévir dans ce domaine.

La Police Nationale renforcera également les actions déjà entreprises dans le cadre de la protection des femmes, des enfants et des mœurs. Ces actions seront focalisées dans la prise en charge judiciaire vue que des sensibilisations ont été effectuées les années précédentes et que les fonctionnaires de police sont déjà formés dans ce sens.

*** PROGRAMME 136-SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Pour y parvenir, la vision du Ministère de la Sécurité Publique à court terme s'articule autour de 04 axes :

- ¿ Réhabiliter l'administration de la Police Nationale ;
- ¿ Garantir la protection des personnes et des biens ;
- ¿ Intensifier la collecte des renseignements et la surveillance du territoire national ;
- ¿ Renforcer la capacité professionnelle, opérationnelle des fonctionnaires de police et la structure organisationnelle du ministère

MISSION :

La Police Nationale est instituée comme un Corps Civil de l'Etat, investie de missions de Police administrative et judiciaire. Elle a pour principales missions l'application des lois et règlements, la garantie des libertés constitutionnelles individuelles et collectives, la défense des institutions de la République, le maintien de la paix sociale et de l'ordre public ainsi que la protection des personnes et de leurs biens

STRATEGIE :

Pour mener à bien toutes ces activités précitées, il est primordial de renforcer les actions liées à la collecte des renseignements. En effet, le renseignement est à la base de toutes actions policières que ce soit au niveau préventif qu'au niveau répressif. C'est à partir des renseignements recueillis qu'on conçoit les dispositifs de sécurisation en matière de sécurité publique et c'est toujours à la base des renseignements quelle que soit la source que les services de police peuvent procéder à l'arrestation d'un malfaiteur donné. Les renseignements sont aussi indispensables aux instances étatiques pour gouverner. La Police Nationale se doit donc de renforcer la collecte des renseignements, surtout les renseignements stratégiques et en informer le gouvernement pour que ce dernier puisse prendre les mesures qui s'imposent.

Sinon, pour pouvoir freiner les divers trafics en international des ressources naturelles du pays, il est vital de renforcer la surveillance du territoire national. Cette surveillance intervient au niveau des frontières, les ports et aéroports, en dotant les services de police concernés de matériels adéquats. Il est aussi nécessaire de renforcer la capacité opérationnelle des fonctionnaires de police affectés à cette tâche. Pour assurer l'intégrité du territoire national, des unités antiterrorismes seront mises en place aux niveaux des frontières. Cette action sera complétée par une intensification des opérations de contrôle des étrangers.

Et parallèlement, la délivrance de documents de voyage sera optimisée afin de lutter contre les fraudes de tout genre dans le domaine et de lutter, par la même occasion, contre la traite de personne par le travail. Toutes ces actions auront comme mesures d'accompagnement le renforcement de capacité professionnelle et opérationnelle des fonctionnaires de police. En effet, la réalisation effective de toutes ces activités est tributaire d'un professionnalisme de la part des fonctionnaires de police. Des recyclages seront effectués pour inculquer l'esprit de l'excellence aux fonctionnaires de police et les amener à effectuer leur travail dans le respect de la loi, de la discipline et des droits humains. Des renforcements de capacité seront menés pour l'acquisition de nouvelles connaissances et de nouveaux concepts tendant à améliorer et à perfectionner la prestation des fonctionnaires de police. Des formations seront programmées en vue de la spécialisation des fonctionnaires de police dans un domaine déterminé.

*** PROGRAMME 137-FORMATION ET RÉFORME ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Pour y parvenir, la vision du Ministère de la Sécurité Publique à court terme s'articule autour de 04 axes :

- ¿ Réhabiliter l'administration de la Police Nationale ;
- ¿ Garantir la protection des personnes et des biens ;
- ¿ Intensifier la collecte des renseignements et la surveillance du territoire national ;
- ¿ Renforcer la capacité professionnelle, opérationnelle des fonctionnaires de police et la structure organisationnelle du ministère

MISSION :

La Police Nationale est instituée comme un Corps Civil de l'Etat, investie de missions de Police administrative et judiciaire. Elle a pour principales missions l'application des lois et règlements, la garantie des libertés constitutionnelles individuelles et collectives, la défense des institutions de la République, le maintien de la paix sociale et de l'ordre public ainsi que la protection des personnes et de leurs biens

STRATEGIE :

En amont, la formation des nouvelles recrues de la Police Nationale au niveau des Ecoles de Formation sera améliorée pour que les élèves puissent être effectivement opérationnels à la fin de la formation. Pour ce faire, les Ecoles de formation seront mises aux normes ainsi que le Centre de Formation Continue. Leur capacité d'accueil sera augmentée et ils recevront des matériels didactiques et techniques adéquats.

Autres mesures d'accompagnement obligatoire, la réforme de la structure organisationnelle du ministère. Il sera procédé à la réforme du cadre légal de la Police Nationale pour pallier aux divers dysfonctionnements du département. Cette réforme du cadre légal sera soutenue par l'élaboration de manuels de procédure et autres standards de services.

Cet axe de réforme structurelle sera basé sur la mise en place des Directions Régionales, la création de nouvelles unités spécialisées et surtout, la création d'une Direction chargée de la communication. En effet, la communication, en interne et en externe, constitue un outil incontournable pour assurer l'adhésion des fonctionnaires de police aux actions entreprises, surtout les mesures nouvelles, et ce, afin de les impliquer dans sa réalisation. La communication assure aussi l'effectivité du devoir de redevabilité que tout service public digne de ce nom doit à l'endroit des usagers et de la population.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
036 - Administration et Coordination	036-1 - REHABILITER L'ADMINISTRATION DE LA POLICE NATIONALE	036-1-1 - ASSURER LA GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES DE LA POLICE NATIONALE	036-1-1-1 - LES RESSOURCES DE LA POLICE NATIONALE SONT RENFORCÉES	036-1-1-1-R1 - Taux de réalisation des projets des infrastructures et d'acquisition des matériels roulant, des mobiliers, des équipements et du projet de recrutement	%	100	100	100
		036-1-2 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	036-1-2-1 - LE CADRE D'ÉTHIQUE, DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA REDEVABILITÉ SOCIALE EST RENFORCÉ	036-1-2-1-R1 - Taux de réduction du nombre des Policiers impliqués aux affaires de corruption et similaires	%	5	10	15
		036-1-3 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE	036-1-3-1 - LE SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE SUIVI-ÉVALUATION EST RENFORCÉ	036-1-3-1-R1 - Transparence et efficience dans la gestion des affaires administratives et financières	%	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
070 - RENFORCEMENT DE CAPACITE HUMAINE, MATERIELLE ET LOGISTIQUE								
120 - Sécurité publique	120-1 - GARANTIR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS	120-1-1 - RENFORCER LA CAPACITÉ PRÉVENTIVE DE LA POLICE NATIONALE	120-1-1-1 - LA CAPACITÉ PRÉVENTIVE DE LA POLICE NATIONALE EST RENFORCÉE	120-1-1-1-R1 - Réduction du taux de criminalité	%	1,63	1,60	1,60
		120-1-2 - RENFORCER LA CAPACITÉ DE PRISE EN CHARGE JUDICIAIRE DE LA POLICE NATIONALE	120-1-2-1 - LE TRAITEMENT DES AFFAIRES À CARACTÈRES JUDICIAIRE ET ÉCONOMIQUE EST AMÉLIORÉ	120-1-2-1-R1 - Taux d'élucidation des affaires traitées	%	45	55	55
Projets d'Investissement Public concernés								
066 - DOTATION EN MOYENS ET EQUIPEMENTS DES SERVICES DE POLICES 067 - RENFORCEMENT DE LA SECURITE PUBLIQUE 068 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES								
136 - Surveillance du territoire et renseignements généraux	136-1 - INTENSIFIER LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS ET LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE NATIONAL	136-1-1 - RENFORCER LA STRUCTURE DE RENSEIGNEMENTS DE LA POLICE NATIONALE POUR INFORMER LES INSTANCES ÉTATIQUES	136-1-1-1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE LA POLICE NATIONALE SONT PERTINENTS ET FIABLES	136-1-1-1-R1 - Nombre des renseignements exploités, récupérés et communiqués par la Police Nationale	NOMBRE	10000	10250	10450

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		136-1-2 - RENFORCER LA SUREVEILLANCE DU TERRITOIRE NATIONAL	136-1-2-1 - LA SURETÉ PORTUAIRE ET AÉROPORTUAIRE EST RENFORCÉE	136-1-2-1-R1 - Taux d'élucidation de traitement des infractions à la législation sur l'immigration et émigration	%	100	100	100
			136-1-2-2 - LE CONTRÔLE DES ÉTRANGERS EST INTENSIFIÉ	136-1-2-2-R1 - Taux d'accroissement du nombre des étrangers contrôlés	%	12	15	15
			136-1-2-3 - LA DÉLIVRANCE DES DOCUMENTS DES VOYAGES EST OPTIMISÉE	136-1-2-3-R1 - Taux d'accroissement du nombre des documents de voyage délivrés	%	10	15	20
Projets d'Investissement Public concernés								
137 - Formation et réforme	137-1 - RENFORCER LA CAPACITE PROFESSIONNELLE, OPERATIONNELLE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE ET LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MINISTERE	137-1-1 - AMÉLIORER LE PROFESSIONNALISME DES FONCTIONNAIRES DE POLICE	137-1-1-1 - LA FORMATION INITIALE EST AMÉLIORÉE	137-1-1-1-R1 - Nombre des élèves formés	NOMBRE	1250	1250	1250
			137-1-1-2 - CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DE LA POLICE NATIONALE AMÉLIORÉE	137-1-1-2-R1 - Taux d'accroissement des policiers bénéficiés de renforcement de capacité professionnelle	NOMBRE	60	75	80
		137-1-2 - REFORMER LE CADRE LÉGAL ET LA STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE NATIONALE	137-1-2-1 - LES TEXTES DE FONCTIONNEMENT DE LA POLICE NATIONALE SONT REFORMÉS	137-1-2-1-R1 - Nombre des textes de fonctionnement mis à jour	NOMBRE	6	8	8
Projets d'Investissement Public concernés								
069 - RENFORCEMENT DE CAPACITE D'ACCUEIL DES ECOLES DE LA POLICE NATIONALE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
036 - Administration et Coordination	134 473	5 552	0	8 420	148 444	147 247	5 790	0	9 420	162 458	160 205	6 243	0	10 420	176 868
120 - Sécurité publique	0	2 406	0	24 880	27 286	0	2 586	0	27 420	30 006	0	3 272	0	29 420	32 692
136 - Surveillance du territoire et renseignements généraux	0	7 748	0	0	7 748	0	7 596	0	0	7 596	0	7 431	0	0	7 431
137 - Formation et réforme	0	3 257	0	2 100	5 357	0	3 730	0	2 100	5 830	0	3 565	0	2 994	6 559
TOTAL	134 473	18 962	0	35 400	188 835	147 247	19 702	0	38 940	205 889	160 205	20 511	0	42 834	223 550

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

62 - MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'HABITAT ET DES TRAVAUX PUBLICS

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 409-DOMAINE ET SÉCURISATION FONCIÈRE ***

CONTEXTE :

La couverture en services fonciers reste très faible, sur les 119 districts, Madagascar dispose de 50 circonscriptions foncières. La faiblesse de la sécurisation foncière fait partie des causes profondes de la dégradation de l'économie du pays et des problèmes majeurs du développement rural.

En matière de sécurisation foncière, le Ministère mène ses actions conformément à la Politique Générale de l'Etat confirmant la continuité de l'action gouvernementale et retrace les activités prioritaires qui vont améliorer le bien-être de la population Malagasy.

Le but étant de restaurer la confiance des Malagasy à travers la remise de l'appareil étatique sur les rails du changement demandé en utilisant les voies et moyens au profit du développement du pays.

DEFIS :

Pour le secteur foncier, le défi principal est de renforcer la capacité à promouvoir une gestion et sécurisation foncière équilibrée dans l'ensemble du pays. De plus, la facilitation de l'accès au foncier par le grand public figure parmi les objectifs principaux que le Ministère s'est fixé pour permettre un développement inclusif et répondre aux besoins de la population.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Les réformes sectorielles répondent essentiellement aux conditions requises, aux conditions préalables en vue de la mise en œuvre de la PGE et du PEM, et elles répondent directement aux attentes des acteurs de développement et de la population.

En général, ces réformes concernent :

- La capitalisation du fond pour la modernisation et la restructuration des services fonciers,
- L'Opérationnalisation du Fonds National Foncier
- Le renforcement de capacités des acteurs du foncier
- La Mise en oeuvre du Programme National Foncier et du Programme National du Suivi Evaluation ainsi que du COS du Programme National Foncier

*** PROGRAMME 021-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Le défi de transformer la volonté du Ministère à faire de l'aménagement du territoire et du développement urbain un levier du développement économique s'est concrétisé par la mise en œuvre des politiques sectorielles du Ministère qui définissent de manière pragmatique et efficiente ses axes stratégiques.

DEFIS :

L'aménagement structuré et harmonieux de l'ensemble du territoire malgache reste un défi majeure pour le MAHTP. Pour atteindre ses objectifs, une coordination des activités s'avère nécessaire grâce à l'appui à l'efficacité de l'administration et une gestion optimale des ressources du Ministère.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Les réformes figurant dans le PEM du Ministère concernant la coordination des activités liées à l'aménagement du territoire concerne principalement :

- Le renforcement de capacité des agents du Ministère
- L'amélioration des services fournis par tous les acteurs
- Faire appliquer les standards de services

*** PROGRAMME 020-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Avec 587 000 km² de superficie et 5 600km de côtes, seulement 20% de l'étendue du territoire est habitée, mise en valeur et équipée par près de 60% de la population. La majorité des infrastructures datent de l'époque coloniale et ne suffisent plus à satisfaire les besoins économiques du pays. Les réseaux routiers ne couvrent qu'une partie du territoire et ne suffisent ni pour l'acheminement des produits ni pour la desserte des régions enclavées. Ils totalisent 48.000 km de routes, dont seulement 7.200 km sont bitumées, soit 15%. Aujourd'hui, il ne reste plus que 31.640 Km de routes encore récupérables si on les entretient. Le taux de désenclavement est estimé à 51%.

DEFIS :

- Assurer l'entretien du réseau des routes nationales (RN)
- Désenclaver des zones de production pour une bonne connectivité du réseau des routes rurales (RR)

ALIGNEMENT A LA PGE :

Axe 11-La promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar

*** PROGRAMME 218-GESTION DU PATRIMOINE ROUTIER ***

CONTEXTE :

Avec 587 000 km² de superficie et 5 600km de côtes, seulement 20% de l'étendue du territoire est habitée, mise en valeur et équipée par près de 60% de la population. La majorité des infrastructures datent de l'époque coloniale et ne suffisent plus à satisfaire les besoins économiques du pays. Les réseaux routiers ne couvrent qu'une partie du territoire et ne suffisent ni pour l'acheminement des produits ni pour la desserte des régions enclavées. Ils totalisent 48.000 km de routes, dont seulement 7.200 km sont bitumées, soit 15%. Aujourd'hui, il ne reste plus que 31.640 Km de routes encore récupérables si on les entretient. Le taux de désenclavement est estimé à 51%.

DEFIS :

- Assurer l'entretien du réseau des routes nationales (RN)
- Désenclaver des zones de production pour une bonne connectivité du réseau

ALIGNEMENT A LA PGE :

Axe 11-La promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar

*** PROGRAMME 018-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

La faiblesse de la sécurisation foncière à Madagascar entraîne un frein au développement des secteurs promoteurs. C'est dans ce contexte qu'à travers la mise en œuvre des politiques stratégiques nationales sur le foncier, le Ministère a instauré des plans d'action visant à assurer la pérennisation des réformes

foncières.

DEFIS :

En matière d'administration et de coordination des services fonciers, les défis posés par le Ministère s'articulent autour de la modernisation des services fonciers, notamment la dématérialisation et l'assainissement des données foncières ainsi que la promotion de l'administration de proximité grâce à l'appui aux services déconcentrés et collectivités territoriales décentralisations.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Figurent parmi les axes stratégiques visant à atteindre les objectifs décrits dans le PEM sur la sécurisation foncière massive sur l'étendue du territoire national :

- Le renforcement de capacités des acteurs du foncier
- La mise en oeuvre du Programme National Foncier et du Programme National du Suivi Evaluation ainsi que du COS du Programme National Foncier
- L'opérationnalisation du Fond National Foncier

***** PROGRAMME 207-AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES VILLES *****

CONTEXTE :

Avec 587 000 km² de superficie et 5 600 km de côtes, seulement 20% de l'étendue du territoire est habitée, mise en valeur et équipée par près de 60% de la population. La majorité des infrastructures datent de l'époque coloniale et ne suffisent plus à satisfaire les besoins économiques du pays. De par sa mission et ses objectifs, le MAHTP occupe une place prépondérante dans l'implémentation au niveau du Pays des engagements de l'IEM, d'une part, et d'autre part, dans l'atteinte des objectifs de la PGE. Dans ce sens, ses interventions revêtent à la fois des caractères structurants et mobilisateurs, mais aussi stratégiques et opérationnels.

DEFIS :

L'absence de planification territoriale et réglementaire favorise la prolifération de l'anarchie dans la gestion du territoire concerné, par manque d'outil de référence servant à harmoniser le développement territorial. C'est dans cette perspective que le défis du Ministère, à travers ses cadres référentiels, est l'établissement d'un développement équilibré et harmonieux du territoire ainsi que la mise en œuvre des infrastructures et équipements répondant aux besoins socio-économiques.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Les réformes sectorielles répondent essentiellement aux conditions requises, aux conditions préalables en vue de la mise en œuvre de l'IEM, et elles répondent directement aux attentes des acteurs de développement et de la population.

En général, ces réformes concernent :

- Appuis et Déploiement des services déconcentrés au niveau des Chefs-lieux de Région
- Amélioration et modernisation du traitement des « Permis de construire »
- Renforcement de compétences des agents au niveau des CTD, en matière d'AT
- Mise en place de mécanisme financier du Logement
- Elaboration et mise en œuvre du Code des Equipements
- Elaboration et mise en œuvre de la PNDIE via la mise à jour des PRDIE
- Elaboration et mise en œuvre de la PNL
- Elaboration du SNAT 30 ans
- Opérationnalisation d'un système d'observation du territoire national

*** PROGRAMME 206-DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ***

CONTEXTE :

Avec 587 000 km² de superficie et 5 600km de côtes, seulement 20% de l'étendue du territoire est habitée, mise en valeur et équipée par près de 60% de la population. La majorité des infrastructures datent de l'époque coloniale et ne suffisent plus à satisfaire les besoins économiques du pays. Les réseaux routiers ne couvrent qu'une partie du territoire et ne suffisent ni pour l'acheminement des produits ni pour la desserte des régions enclavées. Ils totalisent 48.000 km de routes, dont seulement 7.200 km sont bitumées, soit 15%. Aujourd'hui, il ne reste plus que 31.640 Km de routes encore récupérables si on les entretient. Le taux de désenclavement est estimé à 51%.

DEFIS :

- Assurer l'entretien du réseau des routes nationales (RN)
- Désenclaver des zones de production pour une bonne connectivité du réseau

ALIGNEMENT A LA PGE :

Axe 11-La promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar

*** PROGRAMME 215-DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ***

CONTEXTE :

Avec 587 000 km² de superficie et 5 600km de côtes, seulement 20% de l'étendue du territoire est habitée, mise en valeur et équipée par près de 60% de la population. La majorité des infrastructures datent de l'époque coloniale et ne suffisent plus à satisfaire les besoins économiques du pays. Les réseaux routiers ne couvrent qu'une partie du territoire et ne suffisent ni pour l'acheminement des produits ni pour la desserte des régions enclavées. Ils totalisent 48.000 km de routes, dont seulement 7.200 km sont bitumées, soit 15%. Aujourd'hui, il ne reste plus que 31.640 Km de routes encore récupérables si on les entretient. Le taux de désenclavement est estimé à 51%.

DEFIS :

- Assurer l'entretien du réseau des routes nationales (RN)
- Désenclaver des zones de production pour une bonne connectivité du réseau

ALIGNEMENT A LA PGE :

Axe 11-La promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

***** PROGRAMME 018-ADMINISTRATION ET COORDINATION *****

GRANDES ORIENTATIONS :

Elles concernent notamment :

- Le renforcement de capacité des agents du foncier
- La facilitation des tâches administratives qui incombent aux agents du foncier
- La promotion de l'administration de proximité à travers la dotation en matériels techniques, informatiques, ... des services fonciers
- L'appui à la gestion foncière décentralisée

MISSION :

A travers ce programme, le Ministère assure l'administration et la coordination des activités découlant des services fonciers et ce pour faciliter la distribution massive des titres et certificats fonciers ainsi que des documents topographiques. La lourdeur des tâches courantes des services des domaines et de la topographie nécessite un appui technique, matériel et en ressources humaines.

STRATEGIE :

Les stratégies d'action du Ministère en matière d'administration et de coordination des services fonciers sont de :

- ¿ Améliorer la gestion foncière en coordonnant de façon plus efficace les institutions,
- ¿ Améliorer les performances des acteurs du foncier
- ¿ Améliorer les services publics fournis par tous les acteurs concernés par le foncier.
- ¿ Faire appliquer les standards de services par les acteurs concernés par le foncier
- ¿ Pérenniser la réforme foncière

***** PROGRAMME 020-ADMINISTRATION ET COORDINATION *****

MISSION :

La Maîtrise d'Ouvrage de la construction, de la réhabilitation et de l'entretien des routes relevant du réseau des routes nationales conformément à la Loi sur le Patrimoine routier ainsi que des infrastructures publiques; ces routes relevant du réseau des routes nationales conformément à la Loi sur le Patrimoine routier ainsi que des infrastructures publiques.

STRATEGIE :

- Effectuer des études économiques et prospectives pour le développement territorial et les grands travaux à réaliser ;
- Réaliser les infrastructures et équipements aux normes : désenclavement des zones reculées, remise à niveau des voies urbaines et construction des grands équipements ;
- Constituer et gérer une base de données quantitative et qualitative, de la cartographie actualisée des pôles de croissance, pour support aux investissements publics et fournir des données chiffrées et statistiques relatives à ce développement territorial ;
- Elaborer et mettre en œuvre le Code des Infrastructures ;
- Concevoir et orienter la mise en œuvre de la politique de développement infrastructurel des espaces urbain et rural en vue de l'intégration des Espaces de Croissance dans une politique d'aménagement territorial et de planification prospective des programmes de grands travaux, connue sous le nom de PNDIE (Politique Nationale de Développement des Infrastructures et des Equipements).

***** PROGRAMME 021-ADMINISTRATION ET COORDINATION *****

GRANDES ORIENTATIONS :

Elles concernent particulièrement :

- Le renforcement de capacité des agents
- La facilitation des tâches administratives qui incombent aux agents de l'aménagement du territoire
- La promotion de l'administration de proximité à travers la dotation en matériels techniques, informatiques, ... des services régionaux de l'aménagement du territoire

MISSION :

A travers ce programme, le Ministère assure l'administration et la coordination des activités découlant des services de l'aménagement du territoire à savoir la planification territoriale, le logement et équipements.

STRATEGIE :

Les stratégies d'action du Ministère en matière d'administration et de coordination des services de l'aménagement du territoire sont de :

- ¿ Orienter les stratégies, les programmes, et les actions du Ministère et de ses services déconcentrés
- ¿ Garantir une meilleure coordination des politiques sectorielles sur les espaces urbains afin d'assurer leur développement intégré.
- ¿ Fournir un cadre pour développer des modèles urbains adaptés aux besoins et au contexte du pays, économiquement plus efficaces, socialement plus justes, résilients et durables, en articulation avec le développement rural et régional
- ¿ Identifier les principes pour une mobilisation performante et transparente des ressources nécessaires, une organisation transparente et efficace des partenariats publics- privés ;

*** PROGRAMME 058-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 206-DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ***

MISSION :

- Construire et réhabiliter, entretenir les réseaux routiers et les ouvrages d'Art ;
- Améliorer la circulation des biens et des personnes ;
- Réhabiliter les voiries urbaines et les routes communales.
- Projets routiers avec des mesures de sauvegarde environnementales et sociales

STRATEGIE :

- Contribuer au développement socio-économique en desservant les pôles économiques et les zones de production ;
- Améliorer l'efficacité et la qualité de la circulation des biens et des personnes ;
- Assurer la maintenance du patrimoine routier ;
- Evaluer et capitaliser le Programme sectoriel de transport.
- Redimensionner les infrastructures routières pour faire face au changement climatique et à l'évolution de la technologie de transport

*** PROGRAMME 207-AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES VILLES ***

GRANDES ORIENTATIONS :

En termes d'aménagement du territoire, il s'agit d'instaurer des dispositifs adéquats pour la compétitivité territoriale, notamment dans les zones

significatives dédiées aux investissements de toute nature, maîtriser et valoriser le territoire maritime, soutenir et renforcer la gouvernance et l'économie urbaine ; améliorer l'accès aux services urbains de qualité, promouvoir des villes vertes et écologiques, intelligentes et résilientes

MISSION :

En matière d'aménagement du territoire et de développement urbain, la vision nationale est d' « Instaurer des villes bien planifiées, plus sûres, résilientes, inclusives équitables, durables et identitaires pour la société Malagasy ». C'est dans ce contexte que le Ministère réalise ses missions de planification territoriale, de mise en synergie des différents programmes de développement et d'aménagement publics et privés, sectoriels et transversaux. Il se charge de la coordination de la cohérence des interventions de tous les acteurs et départements concernés par l'aménagement du territoire. Ceci va permettre un meilleur ancrage territorial et social des actions de l'IEM.

STRATEGIE :

L'objectif principal étant de promouvoir le développement équilibré du territoire national aussi bien terrestre que maritime. En ce sens, Les objectifs spécifiques sont de :

- de renforcer la planification, l'organisation et la structuration des territoires et de promouvoir l'Economie bleue par une gestion durable des ressources marines (ressources halieutiques, mines et pétrole, écosystèmes marins et côtiers)
- promouvoir des logements décents, résilients pour tous, de redynamiser et d'étendre les centres urbains ainsi que de mettre des infrastructures au service du développement économique solidaire, particulièrement de :

o Promouvoir des logements sociaux afin que les habitants des bidonvilles ou des zones vulnérables et insalubres puissent être relogés dans les Zones de Réhabilitation Sociale (ZRS) ;

o Créer des zones d'habitats et des zones commerciales dans les nouvelles villes et y installer des appartements de tous les standing. Tous les promoteurs immobiliers pourront ainsi investir dans ce domaine en collaborant avec le Ministère en charge de l'Habitat par l'intermédiaire de son organisme rattaché qui est le SEIMAD ;

o Appuyer les villes dans leurs fonctions de fournisseur de services, de moteur de développement économique et de structuration du territoire national ;

o Revoir la conception du plan local d'urbanisme de manière à intégrer des cours intérieures, communes à plusieurs logements. Ceci va permettre d'accueillir un atelier, un élevage, un potager, etc. Les promoteurs intéressés pourront ainsi travailler avec l'ANALOGH, organisme rattaché du Ministère en charge de l'habitat.

*** PROGRAMME 215-DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ***

MISSION :

- Assurer la connectivité du réseau des routes rurales (RR) pour le désenclavement des zones de production.

STRATEGIE :

- Désenclaver les zones déprimées et reculées à travers les constructions, réhabilitations et entretiens du réseau routier et optimisation du réseau circulaire toute l'année ;

- Améliorer l'efficacité et la qualité de la circulation des biens et des personnes

*** PROGRAMME 218-GESTION DU PATRIMOINE ROUTIER ***

MISSION :

- Maintenir le réseau des routes nationales (RN) en bon état de circulation et en priorisant le réseau structurant et le développement des espaces de croissance puis assurer un bon maillage de l'ensemble du réseau ;
- maîtriser l'exploitation des réseaux routiers, assurer la cohérence entre l'investissement et le résultat attendu.
- Assurer la connectivité du réseau des routes rurales (RR) pour le désenclavement des zones de production ;
- Assurer une mise en œuvre adéquate des mesures connexes (environnementales, normatives...) et d'accompagnement (communication, renforcement de capacité, facilitation...).

STRATEGIE :

- Optimiser la maintenance du patrimoine à travers l'entretien et les mesures de sauvegarde du réseau routier.
- Connaître la valeur du patrimoine routier de Madagascar

*** PROGRAMME 409-DOMAINE ET SÉCURISATION FONCIÈRE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Les projets du Ministère relatifs à la sécurisation du secteur foncier calent sur les orientations spatiales et stratégiques préconisées à travers les outils de planification tirés de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar. Il s'agit principalement de dématérialiser les services fonciers, de renforcer la gestion foncière décentralisée afin de promouvoir l'administration de proximité, de couvrir de Plans Locaux d'Occupation fonciers fiables les services de la planification territoriale et de la sécurisation foncière.

MISSION :

Les missions du Ministère s'inscrivent principalement dans la Réforme Foncière et sa mise en œuvre ainsi que l'amélioration de la sécurisation foncière et la gestion foncière rationnelle dans son ensemble. Des documents référentiels ont permis au Ministère d'orienter ses actions selon un fil d'objectifs pertinents et pragmatiques, entre autres, la mise en œuvre du programme national foncier qui a permis de cadrer ses initiatives par ordre de priorité et conformément aux réelles attentes du secteur foncier pour faire de ce dernier un grand levier de développement économique.

STRATEGIE :

STRATEGIE :

L'objectif principal est de promouvoir la sécurisation foncière massive sur l'étendue du territoire national.

Les Objectifs stratégiques et spécifiques qui en découlent sont de :

- ¿ Reconnaître la diversité des situations foncières et offrir à tous la possibilité d'aspérer à leurs droits à moindre coût,
- ¿ Concilier les besoins et intérêts des acteurs sur le territoire, urbain et rural, et prévoir leur complémentarité et combinaison dans le temps,
- ¿ Satisfaire les besoins en terrains pour les investissements publics et les activités socio-économiques dans une perspective de maintien des services environnementaux,
- ¿ Mettre en œuvre les orientations et axes de la Nouvelle Lettre de Politique de 2015 à 2030, déclinées en 3 programmes et composant le Programme National Foncier.
- ¿ Dématérialiser les services fonciers, renforcer la gestion foncière décentralisée, la couverture territoriale de PLOFs aux services de la planification territoriale et de la sécurisation foncière.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
018 - Administration et Coordination	018-1 - Assurer l'utilisation rationnelle des ressources allouées au ministère à travers une administration et une coordination efficace et efficiente pour l'atteinte de ses missions	018-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	018-1-1-1 - Pilotage stratégique et opérationnel optimale des activités du service foncier	018-1-1-1-R3 - Pourcentage des doléances traitées par rapport à celles enregistrées au niveau du foncier 018-1-1-1-R5 - Taux d'effectivité des rapports périodiques de suivis	%	70	70	80
			018-1-1-2 - Administration du domaine et sécurisation foncière assurée	018-1-1-2-R3 - Nombre d'agents formés au niveau de la direction générale du foncier 018-1-1-2-R4 - Taux d'appropriation des standards de services en matière foncière 018-1-1-2-R5 - Pourcentage des résultats atteints par rapport à ceux prévus dans le contrat programme en matière de foncier	PORCENTAGE	100	100	100
					NOMBRE	120	150	180
					%	100	100	100
				%	100	100	100	
			018-1-1-3 - Ressources gérées de manières efficaces et efficientes pour l'atteinte des objectifs	018-1-1-3-R1 - Niveau d'efficience du fonds par rapport à l'atteinte des objectifs du contrat programme 018-1-1-3-R2 - Pourcentage des activités relevant du contrat programme et disposant de fonds de mise en œuvre 018-1-1-3-R3 - Fond National Foncier Opérationnel ou non 018-1-1-3-R5 - Taux d'exécution budgétaire	Niveau	efficience maximum	efficience maximum	efficience maximum
					%	100	100	100
					OUI	oui	oui	oui
					PORCENTAGE	90	90	90
Projets d'Investissement Public concernés								
020 - Administration et Coordination	020-1 - ADMINISTRATION PUBLIQUE ET TERRITORIALE EFFICIENTE ET EFFICACE	020-1-1 - OPTIMISER LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET LE CONTRÔLE DE GESTION BASE SUR LES PERFORMANCE	020-1-1-1 - Ressources gérées de manières efficaces et efficientes pour l'atteinte des objectifs	020-1-1-1-R1 - Taux d'exécution budgétaire - Financement Propre	%	90	90	90
			020-1-1-3 - Investissements priorités par année	020-1-1-3-R2 - Pourcentage de projet prioritaires ayant une ressources de financement 020-1-1-3-R3 - Taux d'effectivité des rapports périodiques de suivis	%	27	30	50
					%	100	100	100
		020-1-1-7 - RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PROFESSIONNEL DES ACTEURS DU SECTEURS BTP	020-1-1-7-R1 - Pourcentage des Personnels touchés à la formation	%	25	35	40	
		020-1-2-2 - Axes routiers liés au développement économique priorités établis	020-1-2-2-R2 - Stratégie et Plan d'Action établie et à jour 020-1-2-2-R3 - Proportion des zones économiques connectées aux réseaux routiers	UNITÉ	1	1	1	
				%	65	65	65	
		020-1-2-3 - Décisions administratives en matière de travaux publics assurées, bien appliquées et coordonnées	020-1-2-3-R3 - Taux d'appropriation des standards de services par le personnel des travaux publics	%	100	100	100	
Projets d'Investissement Public concernés								
348 - MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 436 - ETUDE ET AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS 437 - NORMES ET SPÉCIFICATIONS ROUTIÈRES								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
021 - Administration et Coordination	021-1 - Assurer l'utilisation rationnelle des ressources allouées au ministère à travers une administration et une coordination efficace et efficiente pour l'atteinte de ses missions	021-1-1 - Assurer et améliorer le fonctionnement de l'administration centrale et déconcentrée	021-1-1-1 - Pilotage stratégique et opérationnel optimale des activités du ministère et de son administration	021-1-1-1-R2 - Taux d'effectivité des rapports périodiques de suivis	Taux (%)	100	100	100
			021-1-1-2 - Administration de l'aménagement du territoire assuré	021-1-1-2-R3 - Nombre d'agents formés au sein de la direction générale de l'aménagement de territoire	Nombre	60	60	60
			021-1-1-3 - Ressources gérées de manières efficaces et efficientes pour l'atteinte des objectifs	021-1-1-2-R4 - Pourcentage des résultats atteints par rapport à ceux prévus dans le contrat programme en matière de l'aménagement du territoire	%	100	100	100
				021-1-1-3-R2 - Niveau d'efficience du fonds par rapport à l'atteinte des objectifs du contrat programme	Niveau	efficience maximum	efficience maximum	efficience maximum
021-1-1-3-R3 - Taux d'exécution budgétaire	%	90	90	90				
021-1-1-3-R4 - Nombre d'agents formés en matière d'administration	Nombre	-	-	0				
021-1-1-3-R5 - Pourcentage des activités relevant du contrat programme et disposant de fonds de mise en œuvre	%	100	100	100				

Projets d'Investissement Public concernés

302 - APPUI A L'EFFICACITE ET A L'EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION POUR UNE GESTION TRANSPARENTE ET OPTIMALE DES RESSOURCES
415 - PROMOTION D'UNE POLITIQUE FONCIERE RESPONSABLE (ProPFR)

206 - Développement des infrastructures routières	206-1 - CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE EN DESSERVANT LES PÔLES ECONOMIQUES ET LES ZONES DE PRODUCTION	206-1-1 - CONSTRUIRE ET REHABILITER LES RESEAUX ROUTIERS ET LES OUVRAGES D'ART	206-1-1-1 - ROUTES NATIONALES (RN) EN BON ETAT	206-1-1-1-R1 - POURCENTAGE DE ROUTES NATIONALES (RN) REHABILITEES	%	60	90	100
			206-1-1-1-R2 - LINEAIRE DE ROUTES NATIONALES (RN) CONSTRUITES	KM	800	800	800	
			206-1-1-1-R3 - % DES COMMUNES DESENCLAVES	%	55	60	75	
			206-1-1-1-R4 - LONGUEUR DES ROUTES REHABILITEES ET/OU CONSTRUITES	KM	300	400	400	
			206-1-1-1-R5 - ROUTES RETABLIES APRES PASSAGE DES CATASTROPHES NATURELLES	%	100	100	100	
		206-1-1-2 - OUVRAGES D'ART EN BON ETAT	206-1-1-2-R2 - Pourcentage des ouvrages d'art réhabilités et/ou construits	%	65	75	80	
		206-1-1-3 - VOIRIES URBAINES (VU) ET ROUTES COMMUNALES (RC) EN BON ETAT	206-1-1-3-R1 - POURCENTAGE DES VOIRIES URBAINES (VU) ET ROUTES COMMUNALES (RC) REHABILITEES	(%)	60	60	70	
		206-1-2 - CONSTRUIRE ET REHABILITER LE RESEAU ROUTIERS	206-1-2-2 - DESENCLAVEMENT DES ZONES DEPRIMEES ET RECULEES	206-1-2-2-R1 - Routes rétablies après passage des catastrophes naturels	%	100	100	100
			206-1-2-3 - EFFICACITE ET QUALITE DE LA CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES AMELIORES	206-1-2-2-R2 - Zones désenclavées	%	55	60	75
				206-1-2-3-R1 - Evolution de trafic sur les routes nationales non revetues	%	120	130	-
206-1-3 - Assurer l'integration des dimensions sociales et environnementales	206-1-3-1 - Les projets routiers sont réalisés avec des mesures de sauvegarde environnementales et sociales appropriées	206-1-2-3-R3 - Taux d'évolution de trafic sur les routes nationales revetues	%	125	135	135		
		206-1-2-3-R4 - Longueur des routes réhabilitées et/ou reconstruites	KM	300	400	400		
		206-1-2-4 - ZONES DEPRIMEES ET RECULEES DESENCLAVEES	206-1-2-4-R1 - Routes rétablies après passage des catastrophes naturels	%	100	100	100	
		206-1-2-4-R2 - % des communes désenclavées	%	55	60	75		
206-1-3-1 - Les projets routiers sont réalisés avec des mesures de sauvegarde environnementales et sociales appropriées	206-1-3-1-R2 - Proportion des études d'impacts environnementaux (EIE) relatifs aux projets routiers	206-1-3-1-R2 - Proportion des études d'impacts environnementaux (EIE) relatifs aux projets routiers	%	70	80	80		
		206-1-3-1-R3 - Proportion des Programmes d'engagement environnementaux (PrEE) relatifs aux travaux d'entretien routier	%	70	80	80		

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		206-1-4 - MAINTENIR LE RESEAU DES ROUTES NATIONALES (RN) ET STRUCTURANTES EN BON ETAT	206-1-4-2 - POURCENTAGE DU RESEAU DES ROUTES NATIONALES (RN) BUTIME EN BON ETAT	206-1-4-2-R1 - Pourcentage des Routes nationales revêtues non structurantes en bon état	%	50	60	65
			206-1-4-2-R2 - Pourcentage des Routes nationales structurantes en bon état		%	60	65	65
			206-1-4-3 - PROGRESSION DU LINEAIRE Km DE ROUTES EN BON ETAT	206-1-4-3-R1 - Pourcentage des routes nationales non-revêtues en bon état	%	30	40	40
		206-1-5 - REHABILITER et/ou CONSTRUIRE LE RESEAU DES ROUTES NATIONALES (RN)	206-1-5-1 - Linéaire de pont métallique installé	206-1-5-1-R1 - Ml de pont métallique modulaire installé	M L	300	450	-
			206-1-5-2 - Linéaire de routes nationales et unités d'ouvrages d'art réhabilités en progression	206-1-5-2-R2 - Nombre d'ouvrages d'art construits (Ponts et grands dalots)	KM	0	0	-
			206-1-5-2-R4 - Grand Dalots RNS5		NOMBRE	0	0	-
			206-1-5-3 - PROGRESSION DU LINEAIRE DE ROUTES NATIONALES ET UNITES D'OUVRAGES D'ART REHABILITEES	206-1-5-3-R2 - Pourcentage des ouvrages d'art réhabilités et/ou construits	%	65	75	80

Projets d'Investissement Public concernés

211 - DEGATS CYCLONIQUES - PROGRAMME DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERS ET D'ENTRETIEN ROUTIER
237 - CONSTRUCTION RN 43 SAMBAINA - FARATSIHO - SOAVINANDRIANA
247 - ETUDES ET TRAVAUX DE LA RN 5 SOANIERANA IVONGO-MANANARA
304 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES PAIR
310 - PROJET HIMO
314 - RN9 PHASE II
318 - RECONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART
327 - AIDE D'URGENCE POST CATASTROPHE
340 - TRANSPORT CONNECTIVITY
346 - CONSTRUCTION DE ROUTES DISTRICT AMBOHIDRATRIMO
369 - CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES ROUTES NATIONALES
381 - SUIVI ET EVALUATION ENVIRONNEMENTAL DES PROJETS ROUTIERS
383 - REHABILITATION DES RUES DES CHEFS LIEUX DES FARITANY _PHASE II
391 - RN2 - PORT TOAMASINA (AFEC)
392 - AMENAGEMENT DE CORRIDOR ET DE FACILITATION DU COMMERCE
393 - TRAVAUX DE BITUMAGE DE LA RN5A ENTRE AMBILOBE ET VOHEMAR (CHINE)
395 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES PONTS DE MANGORO (PK 94+200) ET D'ANTSAPAZANA/ANTSIRINALA (PK105+460) DE LA RN2
396 - MODERNISATION RESEAU ROUTIER RN6 ET RN13
397 - PROJET DE CONSTRUCTION DES 3 NOUVEAUX FLYOVERS A AMPASIKA, ANOSIZATO ET AMBOTRIMANJAKA (MARCHE ART MALAGASY)
399 - CONSTRUCTION VOIE DE CHANTIER POUR LA CONSTRUCTION DU PORT DE TOAMASINA
418 - APPUI INSTITUTIONNEL AU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES
420 - EQUIPEMENT ET IMPORTATION DE MATERIAUX
425 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE RAPIDE RELIANT ANDAVAMAMBA, ANDRANONAHOATRA, ITAOSY ET FENOARIVO (RN1)
427 - PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROCADE DIGUE FIHERENANA
438 - PROJET D'EXTENSION EN 2X2 VOIES DE LA ROUTE DES HYDROCARBURES (PPP)
439 - RÉHABILITATION DE LA ROUTE ENTRE LE PORT DE SOALALA ET LE BONGO ZERANY
440 - CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT BYPASS A MORAMANGA (TATOM) 20KM
441 - RÉHABILITATION DE LA RN31 (ROUTE DU RIZ DU NORD) RELIANT ANKAZOBETSIHAY (RN6) – BEALANANA (100KM)
442 - ETUDES ET TRAVAUX RNT20 ILAKA ATSIANANA – ANTANAMBAO MANAMPOTSY (49KM)
443 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RN18 RELIANT VANGAINDRANO - MIDONGY - BEFOTAKA (130KM)
444 - RÉHABILITATION DE LA RN3B AMBARIOMIAMBANA- ANDAPA -BEALANANA (150KM)
445 - RÉHABILITATION DE LA RNT19 KATSEPY (BAC MAHAJANGA) – MAINTIRANO (523KM)
446 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RN23 MAHANORO - MAROLAMBO (132KM)
447 - RÉHABILITATION DE LA RNS55 RELIANT LA RN9 À MOROMBE (78KM)
448 - RÉHABILITATION DE LA RNS13 CAR RN7 (PK613) – AMBOVOMBE (395KM)
449 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RNT11 MANANJARY (CROISEMENT RN25) – NOSY VARIKA – MAHANORO (101KM)
450 - TRAVAUX D'URGENCE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
451 - TRAITEMENT DE PONTS NOIRS SUR LA ROUTE NATIONALE 14A RELIANT IFANADIANA - IKONGO - VOHIPENO (92KM)
452 - TRAVAUX DE BITUMAGE DE LA RN5A RELIANT AMBILOBE A VOHEMAR

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
207 - Aménagement et équipement des villes	207-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE NATIONAL	207-1-1 - Promouvoir la mise en valeur des territoires, d'équipement et de l'habitat	207-1-1-1 - Les Collectivités Territoriales Décentralisées sont dotées en infrastructures structurantes et en équipements de base	207-1-1-1-R1 - Nombre de Collectivités dotées d'infrastructures, d'équipements et de construction de logement sur la base de la nouvelle norme établies	Nombre	12	14	14
				207-1-1-1-R2 - Nombre d'études entamées pour la mise en place des sites de logements	NOMBRE	8	8	8
				207-1-1-1-R3 - Nombre de sites pouvant recevoir de logements	NOMBRE	5	5	5
				207-1-1-1-R4 - Nombre de logements/appartements construits	NOMBRE	450	500	600
			207-1-1-2 - Les zones à fortes potentialités de développement sont valorisées	207-1-1-2-R2 - Nombre d'études pour la mise en place de nouvelles villes	NOMBRE	6	6	6
				207-1-1-2-R5 - Superficie de site viabilisé et aménagé (en Ha)	HECTARE	200	300	300
			207-1-1-2-R7 - Nombre de nouvelles villes / sites présentant des travaux de viabilisation	NOMBRE	0	0	6	
		207-1-1-3 - Assurer la bonne gouvernance et le développement du secteur infrastructure et équipement	207-1-1-3-R3 - Nombre de document de politique élaboré	NOMBRE	0	-	-	
		207-1-2 - Renforcer la planification, l'organisation et la structuration des territoires	207-1-2-1 - Les territoires nationaux, régionaux et communaux sont organisés et planifiés	207-1-2-1-R1 - Taux de couverture en outil de planification du territoire national et des CTD	Taux (%)	0	0	-
				207-1-2-1-R3 - Nombre de CTD (régions, districts, communes) dotés en outils de planification	NOMBRE	63	65	70
207-1-2-2 - Les Villes sont résilientes, sûres et forces motrices du développement économique	207-1-2-2-R1 - Nombre de territoires urbains et périurbains bénéficiaires de travaux d'urbanisme		NOMBRE	230	230	230		
	207-1-2-2-R3 - Nombre de communes urbaines ayant eu le renforcement de capacité et l'appui institutionnel		NOMBRE	6	6	7		
	207-1-2-2-R5 - ML de canaux curés chaque année	MI	9000	9000	10000			
207-1-2-3 - Les informations sur l'Aménagement du Territoire sont capitalisées, diffusées et utilisées par tous les acteurs publics, privés et la population	207-1-2-3-R1 - Système de collectes et d'échanges de base de données territoriales opérationnel	OUI	non	oui	oui			
	207-1-2-3-R2 - IPAM fonctionnel	OUI	oui	oui	oui			

Projets d'Investissement Public concernés

- 159 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DANS LES COMMUNES PERIPHERIQUES D'ANTANANARIVO (APIPA)
- 255 - ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE URBAINE
- 262 - PROGRAMME INTEGRE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO (PIAAA)
- 263 - PROJET D'APPUI ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES D'EQUILIBRE (PADEVE)
- 264 - PROJET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX
- 266 - REGULARISATION DU PLATEAU CONTINENTAL
- 268 - PIC 2 : CORRIDOR - POLES INTEGRES DE CROISSANCE
- 269 - MISE EN PLACE ET APPUI AUX SERVICES DECONCENTRES
- 281 - PROGRAMME PARTICIPATIF D'AMELIORATION DES BIDONVILLES A MADAGASCAR
- 282 - PROJET LALANKELY III
- 283 - PROGRAMME D'APPUI A LA PROMOTION DU LOGEMENT
- 291 - PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE ET DE RESILIENCE DU GRAND ANTANANARIVO (PRODUIR)
- 293 - GOUVERNANCE URBAINE
- 304 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE BASE DE DONNEES ET DES CANAUX DE DIFFUSION DES INFORMATIONS TERRITORIALES
- 305 - VALORISATION ET SAUVEGARDE DU CANAL DES PANGALANES
- 306 - MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ET STRATEGIE NATIONALE DU LOGEMENT
- 311 - ROCADE ANTANANARIVO
- 314 - ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DES SCHEMAS DIRECTEURS ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE MARITIME
- 319 - DOTATION DES OUTILS DE PLANIFICATIONS TERRITORIALES ET DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES
- 400 - NOUVELLES VILLES ANTANANARIVO ET DANS LES CHEFS LIEUX DE PROVINCES
- 401 - NOUVELLE VILLE TANAMASOANDRO-IVATO 58HA
- 402 - NOUVELLE VILLE TANAMASOANDRO - AMBOHIDRAPETO LOT1 : 100Ha
- 403 - NOUVELLE VILLE AMPAREMAHITSY
- 404 - MISE EN ŒUVRE PROGAMME IMMOBILIER NATIONAL ANKADIKELY ILAFY POUR 150 LOGEMENTS
- 406 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES ABORDS DU ROCADE NORD-EST (PADARNE)
- 408 - PLANIFICATION ET MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT DANS LES ZONES D'INVESTISSEMENT SECTORIEL

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF1 2020	Prév 2021	Prév 2022
411 - PROMOTION DES ESPACES DE SOLIDARITES 412 - AMENAGEMENT DU LITTORAL DE TOAMASINA 428 - PROGRAMME INTEGRE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO-2 (PIAAA-2) 430 - CONSTRUCTION DE 230 LOGEMENTS A MORAFENO, ANTSIRANANA 431 - CONSTRUCTION DE 258 LOGEMENTS A AMBOHIJAFY, TOAMASINA 432 - ELABORATION DE L'INFRASTRUCTURE NATIONALE DE DONNEES GEOSPATIALES (INDG) 433 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU CORRIDOR ECONOMIQUE ANTANANARIVO TOAMASINA 434 - RENFORCEMENT DES ACTIVITES DE STRUCTURATION TERRITORIALE RELATIVES A LA VALORISATION DE DEUX (2) ESPACES DE CROISSANCE PRIORISES 435 - VIABILISATION HORS SITE POUR 720 LOGEMENTS								
215 - Développement des infrastructures	215-2 - METTRE EN OEUVRE ET REALISER DES PROJETS STRUCTURANTS POUR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	215-2-1 - Planifier et coordonner les besoins et projets nationaux d'infrastructures dans les courts, moyens et longs termes	215-2-1-1 - Durabilité, efficacité et efficience des infrastructures assurée	215-2-1-1-R1 - Nombre de projets mis en oeuvre suivant le document de planification et les dispositifs	NOMBRE	1	1	0
		215-2-2 - Stimuler les échanges interrégionaux et nationaux	215-2-2-1 - Des Projets d'Urgence Présidentiel Réalisés	215-2-2-1-R1 - Nombre estimatif de population bénéficiaire des PUPs	NOMBRE	2000000	200000	0
	215-3 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT	215-3-1 - Assurer une meilleur coordination du secteur infrastructure/equipement	215-3-1-1 - Coordination et développement du secteur infrastructure et équipement assurés	215-3-1-1-R1 - Nombre de régions recensées en matière d'infrastructure et équipements	NOMBRE	1	4	5
				215-3-1-1-R2 - Nombre de régions dotées d'un plan régional des infrastructures et Equipements	NOMBRE	5	5	6
215-3-1-1-R3 - Nombre de document de politique élaboré	NOMBRE	1	0	0				
215-4 - OPTIMISER L'ENTRETIEN DES ROUTES DANS LES RÉGIONS	215-4-1 - Maintenir les réseaux routiers en bon état	215-4-1-1 - PRATICABILITÉ DES RÉSEAUX ROUTIERS TOUTE L'ANNÉE	215-4-1-1-R1 - Pourcentage des communes accessible par voie de surface toute l'année	%	40	40	45	
Projets d'Investissement Public concernés								
250 - EQUIPEMENT CENTRE DE CONFERENCE INTERNATIONALE (PHASE III) 258 - PROJET DE REHABILITATION DE ROUTES POUR DESENCLAVEMENT 270 - REHABILITATION ROUTE IVATO-TSARASAOIRA ET BOULEVARD DE L'EUROPE-VILLAGE DE LA FRANCOPHONIE 275 - CONSTRUCTION AUTOROUTE IVATO-AMBOHITRIMANJAKA 308 - ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS (PNDE) 309 - PROJET DE REHABILITATION DES VOIES URBAINES DES VILLES SECONDAIRES 429 - CONSTRUCTION DE ROUTE D'ACCES VERS LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE SAHOFIKA								
218 - Gestion du patrimoine routier	218-1 - OPTIMISER LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE A TRAVERS L'ENTRETIEN COURANT ET LES MESURES DE SAUVEGARDE DU RESEAU ROUTIER	218-1-2 - MAINTENIR LE RESEAU ROUTIER ET STRUCTURANTES EN BON ETAT	218-1-2-2 - Réseau routiers praticables toute l'année	218-1-2-2-R1 - Km des routes entretenues	KM	11810	11810	11810
			218-1-2-2-R2 - Ouvrages d'art et de franchissement entretenus	UNITÉ	20	25	40	
Projets d'Investissement Public concernés								
387 - TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES OUVRAGES D'ART 389 - ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE								
409 - Domaine et sécurisation foncière	409-1 - Promouvoir la sécurisation foncière massive sur l'étendue du territoire national	409-1-1 - Mettre en oeuvre le programme topographie foncière	409-1-1-2 - Documents topographiques fonciers informatisés, PLOFs Fiabiles élaborés et délimitation des terrains inventoriés	409-1-1-2-R1 - Nombre de documents topographiques numérisés	NOMBRE	62000	64000	65000
			409-1-1-2-R2 - Nombre de PLOF élaboré, validé et vérifié par commune	NOMBRE	250	250	250	
			409-1-1-2-R3 - Nombre de documents topographiques délivrées	NOMBRE	74000	76000	76 000	
409-1-1-2-R4 - Nombre de plans réguliers effectués	NOMBRE	32340	39340	40000				
409-1-1-2-R5 - Nombre des opérations de bornages effectuées	NOMBRE	32340	39340	40000				
409-1-2 - Mettre en oeuvre le programme foncier national	409-1-2-1 - Propriété foncière sécurisée	409-1-2-1-R1 - Nombre de titres fonciers établis	Nombre	32340	39940	40000		
409-1-2-1-R2 - Nombre de parcelles jugées	NOMBRE	3000	4000	4500				
409-1-3 - Mettre en oeuvre la gestion foncière décentralisée	409-1-3-1 - Guichets fonciers opérationnels performants, parcelles certifiées	409-1-3-1-R1 - Nombre de communes accompagnées et appuyés à la mise en place de guichets fonciers	Nombre	20	50	60		
409-1-3-1-R3 - Nombre de guichets fonciers appuyés, suivis et contrôlés	Nombre	400	400	400				
409-1-3-1-R5 - Parcelles certifiées	NOMBRE	500000	500000	500000				

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		409-1-4 - Moderniser l'administration foncière	409-1-4-1 - Service foncier modernisé	409-1-4-1-R2 - Nombre de Guichets Uniques mis en place et/ou réhabilités 409-1-4-1-R3 - Nombre de services fonciers restructurés et équipés en matériels (informatiques, techniques, mobiliers de bureaux)	NOMBRE NOMBRE	14 14	13 14	14 14
Projets d'Investissement Public concernés								
253 - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FONCIERE								
254 - ASA FONCIER								
277 - PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME ET A LA SECURISATION FONCIERE								
298 - PROGRAMME TOPOGRAPHIQUE FONCIER								
312 - PROGRAMME FONCIER NATIONAL								
313 - PROGRAMME DE DECENTRALISATION FONCIERE								
315 - OPERATION D'IMMATRICULATION COLLECTIVE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020				Prév 2021				Prév 2022						
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
018 - Administration et Coordination	0	2 927	0	0	2 927	0	3 201	0	0	3 201	0	3 417	0	0	3 417
020 - Administration et Coordination	8 021	476	0	1 110	9 607	8 783	508	0	1 110	10 401	9 556	552	0	1 110	11 218
021 - Administration et Coordination	15 384	13 905	5 196	629	35 114	16 845	14 917	5 379	629	37 771	18 328	16 155	104	629	35 216
058 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
206 - Développement des infrastructures routières	0	133	558 753	177 873	736 759	0	137	1 052 181	170 134	1 222 452	0	150	1 165 746	168 834	1 334 729
207 - Aménagement et équipement des villes	0	0	167 915	79 540	247 455	0	0	239 820	64 858	304 678	0	0	201 927	64 278	266 205
215 - Développement des infrastructures	0	0	116 558	26 197	142 755	0	0	154 225	193 443	347 668	0	0	18 155	227 886	246 041
218 - Gestion du patrimoine routier	0	100	0	5 660	5 760	0	106	0	5 660	5 766	0	116	0	5 660	5 776
409 - Domaine et sécurisation foncière	0	0	3 012	18 261	21 273	0	0	959	18 261	19 220	0	0	0	18 261	18 261
TOTAL	23 405	17 541	851 434	309 270	1 201 650	25 629	18 869	1 452 564	454 095	1 951 157	27 884	20 388	1 385 932	486 659	1 920 863

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

81 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 067-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

- Sous-financement du secteur.
- Mauvaise gestion des ressources humaines, matérielles et financières.
- Déficience de la normalisation du dispositif de formation et d'encadrement et d'inspection du personnel enseignant et administratif.
- Déficience de la Gouvernance partenariale Public-Privé.
- Insuffisance et/ou non disponibilité de communication sur et au sein du système.

DEFIS :

Défi 1 : Assurer un pilotage efficace et efficient du système éducatif.

Défi 2 : Renforcer la déconcentration et la décentralisation dans le système éducatif.

Défi 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières, matérielles au niveau central et régional.

Défi 4 : Développer les compétences des hauts responsables et cadres centraux et régionaux sur le pilotage du système éducatif et la planification de l'éducation.

Défi 5 : Développer une gestion partenariale public-privé de l'éducation et de la formation / Développer le partenariat, le pilotage et la coordination de la formation professionnelle avec les secteurs productifs.

Défi 6 : Utiliser les nouvelles technologies dans le pilotage du système éducatif.

Défi 7 : Renforcer la résilience du système éducatif en matière de risques et catastrophes naturelles et anthropiques.

Défi 8 : Développer la notion du développement durable dans la gestion et gouvernance de l'éducation

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'Education pour Tous prépare le citoyen à participer au développement du pays. L'accès à l'éducation est garanti par l'Etat et obligatoire pour les jeunes. L'adéquation formation-emploi est une nécessité pour éviter l'abandon scolaire et pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. La mise en place des centres de formation et d'orientation dès la classe de 3ème est indispensable dans ce sens. Le corps professoral doit bénéficier de formations adéquates pour former nos jeunes à devenir des citoyens responsables. La modernisation des infrastructures et des outils de formation est requise dans les établissements d'enseignement général, de formation professionnelle et dans les Universités.

*** PROGRAMME 314-EDUCATION FONDAMENTALE DE 9 ANS ***

CONTEXTE :

- hausse de l'effectif des élèves : collège (3,88%) et primaire (1,31%)
- L'encadrement en classe des élèves par les enseignants était toujours une préoccupation majeure du système notamment pour le secteur public et au niveau primaire compte-tenu du problème lié à l'insuffisance en nombre d'enseignants et à leur répartition. Or, le ratio élèves enseignant ressorti des annuaires statistiques montre plutôt au niveau national une amélioration de l'encadrement des élèves avec un ratio moyen de 40 élèves par enseignant. Mais derrière cette valeur moyenne se cachent toutefois des disparités aussi bien entre les régions dans l'ensemble (ratio allant de 31 à 55) et par secteur

qu'entre les deux secteurs en défaveur du public (42 contre 34)

- Concernant les conditions d'apprentissages en classe appréciée par le nombre d'élèves dans une salle de classe, les défis du système sont aussi énormes, plus particulièrement au niveau du secteur public et du niveau primaire. La situation au niveau national est plutôt encourageante avec un ratio moyen variant entre 19 et 40. Mais cette situation semble trompeuse car les ratios révèlent la présence de disparités aussi bien entre les régions qu'entre les deux secteurs public et privé. Par ailleurs, on note des ratios élèves salle de classes dépassant les normes , soit 63 pour le collège et le primaire
- Concernant toujours les conditions d'apprentissages, la disponibilité des manuels et des tables-bancs en classe demeurent un problème persistant et ne font que dégrader la qualité de l'éducation dans le primaire. En effet, trois élèves utilisent en moyenne un Kaji Mampisaina, 1,26 élève pour la série Vola, 7 élèves pour un nouveau manuel de français et deux élèves en moyenne occupe une place assise ; des situations moyennes allant au-delà des normes établies, mis à part les séries Vola
- Concernant la qualification des enseignants, moins nombreux sont les enseignants ayant de diplôme pédagogique pour les trois niveaux d'éducation (primaire, collège et Lycée)

DEFIS :

Défis 160. Multiplier, réhabiliter et étendre les infrastructures éducatives existantes en milieu rural et urbain à travers un programme d'envergure de modernisation des équipements et des infrastructures

Défis 161. Mettre à jour le programme scolaire à tous les niveaux et ajuster le système de recrutement et de carrière des enseignants

Défis 162. Intégrer l'e-learning en utilisant la technologie numérique pour faciliter l'accès à une éducation de qualité pour tous

Défis 163. Renforcer la qualité de l'encadrement en standardisant les tests d'évaluation et en publiant des statistiques liées aux performances scolaires des élèves

Défis 164. Améliorer les services destinés aux étudiants par la création d'une bibliothèque incluant la gratuité de consultation des livres

Défis 165. Promouvoir l'égalité des sexes et l'approche genre dans le système éducatif

Défis 168. Mettre en place une éducation fondamentale, gratuite et équitable, de 7 ans à qualité universelle incluant le préscolaire et le primaire obligatoire

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'Education pour Tous prépare le citoyen à participer au développement du pays. L'accès à l'éducation est garanti par l'Etat et obligatoire pour les jeunes. L'adéquation formation-emploi est une nécessité pour éviter l'abandon scolaire et pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. La mise en place des centres de formation et d'orientation dès la classe de 3ème est indispensable dans ce sens. Le corps professoral doit bénéficier de formations adéquates pour former nos jeunes à devenir des citoyens responsables. La modernisation des infrastructures et des outils de formation est requise dans les établissements d'enseignement général, de formation professionnelle et dans les Universités.

*** PROGRAMME 316-ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRALE ***

CONTEXTE :

- hausse de l'effectif des élèves : lycée (8,84%)

- Concernant les conditions d'apprentissages en classe appréciée par le nombre d'élèves dans une salle de classe, les défis du système sont aussi énormes, plus particulièrement au niveau du secteur public et du niveau primaire. La situation au niveau national est plutôt encourageante avec un ratio moyen variant entre 19 et 40. Mais cette situation semble trompeuse car les ratios révèlent la présence de disparités aussi bien entre les régions qu'entre les deux secteurs public et privé. Par ailleurs, on note des ratios élèves salle de classes dépassant les normes , soit 76 pour le lycée

- Concernant la qualification des enseignants, moins nombreux sont les enseignants ayant de diplôme pédagogique pour les trois niveaux d'éducation (primaire, collège et Lycée)

DEFIS :

- Défis 161. Mettre à jour le programme scolaire à tous les niveaux et ajuster le système de recrutement et de carrière des enseignants
- Défis 162. Intégrer l'e-learning en utilisant la technologie numérique pour faciliter l'accès à une éducation de qualité pour tous
- Défis 163. Renforcer la qualité de l'encadrement en standardisant les tests d'évaluation et en publiant des statistiques liées aux performances scolaires des élèves
- Défis 164. Améliorer les services destinés aux étudiants par la création d'une bibliothèque incluant la gratuité de consultation des livres
- Défis 165. Promouvoir l'égalité des sexes et l'approche genre dans le système éducatif
- Défis 169: Assurer un enseignement secondaire de qualité qui vise le développement de la personne

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'Education pour Tous prépare le citoyen à participer au développement du pays. L'accès à l'éducation est garanti par l'Etat et obligatoire pour les jeunes. L'adéquation formation-emploi est une nécessité pour éviter l'abandon scolaire et pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. La mise en place des centres de formation et d'orientation dès la classe de 3ème est indispensable dans ce sens. Le corps professoral doit bénéficier de formations adéquates pour former nos jeunes à devenir des citoyens responsables. La modernisation des infrastructures et des outils de formation est requise dans les établissements d'enseignement général, de formation professionnelle et dans les Universités.

*** PROGRAMME 309-FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ***

CONTEXTE :

Depuis des années, le défi qui devient slogan du département en charge de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle est « former pour insérer ». Ce département a comme mission de développer les compétences afin de produire un capital humain qualifié et professionnel. Pour ce faire, des initiatives ont été prises, entre autres l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP). Un Plan Sectoriel de l'Education (PSE) a été également rédigé et d'autres programmes et projets sont en cours d'exécution.

Les données suivantes montrent la situation de l'ETFP/DC en 2017-2018 :

Nombre d'Apprenants formés pour 100.000 habitants à l'ETFP : 148.

Nombre d'Etablissements d'ETFP/DC : 745 établissements dont 132 publics et 413 privés.

Taux de couverture de l'ETFP/DC public : 58/119 districts couverts.

Nombre de métiers développés : 101 sur les 583 répertoriés au niveau international.

Effectif total des Enseignants formateurs : 4211 dont 2440 au niveau public (dont 1580 vacataires/suppléants) et 1771 au niveau privé.

Ratio apprenants/formateurs : 12,10.

Budget de l'ETFP par rapport au budget total de l'Etat (%) : 0,53%.

Budget de l'ETFP par rapport au budget total du secteur éducation (%) : 3,80%

DEFIS :

Défi 151. Permettre la formation professionnelle des jeunes et moins jeunes afin de répondre aux besoins sectoriels des pôles de croissance/Espaces de solidarité :

Défi 165. Promouvoir l'égalité des sexes et l'approche genre dans le système éducatif

Défi 167. Adopter un nouveau plan de promotion de la formation professionnelle en adéquation avec les enjeux de l'émergence

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'Education pour Tous prépare le citoyen à participer au développement du pays. L'accès à l'éducation est garanti par l'Etat et obligatoire pour les jeunes. L'adéquation formation-emploi est une nécessité pour éviter l'abandon scolaire et pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. La mise en place des centres de formation et d'orientation dès la classe de 3ème est indispensable dans ce sens. Le corps professoral doit bénéficier de formations

adéquates pour former nos jeunes à devenir des citoyens responsables. La modernisation des infrastructures et des outils de formation est requise dans les établissements d'enseignement général, de formation professionnelle et dans les Universités

*** PROGRAMME 313-EDUCATION PRÉSCOLAIRE ***

CONTEXTE :

hausse de l'effectif des élèves : préscolaire (19,23%)

DEFIS :

Défi 165. Promouvoir l'égalité des sexes et l'approche genre dans le système éducatif

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'Education pour Tous prépare le citoyen à participer au développement du pays. L'accès à l'éducation est garanti par l'Etat et obligatoire pour les jeunes. L'adéquation formation-emploi est une nécessité pour éviter l'abandon scolaire et pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. La mise en place des centres de formation et d'orientation dès la classe de 3ème est indispensable dans ce sens. Le corps professoral doit bénéficier de formations adéquates pour former nos jeunes à devenir des citoyens responsables. La modernisation des infrastructures et des outils de formation est requise dans les établissements d'enseignement général, de formation professionnelle et dans les Universités.

*** PROGRAMME 315-EDUCATION NON FORMELLE ***

CONTEXTE :

Les efforts d'alphabétisation des gens entre 15-49 ans a connu une baisse avec un taux de 62% en 2017 sur un objectif de 80% contre 72% en 2016, malgré l'augmentation du nombre de sites mises en place au niveau des DRENETP, la conscientisation des communautés sur l'importance de l'alphabétisation et l'augmentation du nombre des animateurs et alphabétiseurs en exercice.

Toutefois, Le nombre de personnes inscrites dans le programme d'alphabétisation a connu une hausse avec 9 096 personnes en 2017 contre 3 964 personnes en 2016. La construction des 46 sites ASAMA et 84 sites d'alphabétisation des adultes fonctionnels, la mise en place de Cours de Remise à niveau (CRAN) et la formation des éducateurs/enseignants dispensateurs des Cours de Remise à Niveau (CRAN) ont contribué à ladite amélioration de la situation

DEFIS :

Défis 165. Promouvoir l'égalité des sexes et l'approche genre dans le système éducatif

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'Education pour Tous prépare le citoyen à participer au développement du pays. L'accès à l'éducation est garanti par l'Etat et obligatoire pour les jeunes. L'adéquation formation-emploi est une nécessité pour éviter l'abandon scolaire et pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. La mise en place des centres de formation et d'orientation dès la classe de 3ème est indispensable dans ce sens. Le corps professoral doit bénéficier de formations adéquates pour former nos jeunes à devenir des citoyens responsables. La modernisation des infrastructures et des outils de formation est requise dans les établissements d'enseignement général, de formation professionnelle et dans les Universités.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 049-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 067-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Renforcer le système d'appui au pilotage du système éducatif c'est à dire renforcement selon leurs attributions, les compétences des responsables, notamment en matière de pilotage du système éducatif, la planification de l'éducation, gestion des ressources humaines, financières, matérielles au niveau central, régional et local, leadership et management public, communication et gestion des risques et catastrophes, pilotage de changement dans les communes/CISCO et les régions/DRENETP, entre autres, au marketing territorial et en communication.
- Rendre effective la politique de déconcentration et de décentralisation

MISSION :

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel assure la gestion du système « éducation et formation » incluant le formel et le non formel. La structure globale du système, secteur public comme secteur privé, s'organise suivant les niveaux d'enseignement suivants :

- le préscolaire, d'une durée de un à trois ans, à vocation éducative et privilégiant les activités d'éveil et de socialisation de l'enfant, n'est pas obligatoire et est offert aux enfants de 3 à 5 ans ;
- le fondamental 1 ou primaire organisé en trois cours d'une durée totale de cinq ans, sanctionné par le CEPE ou Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires, est destiné officiellement aux enfants âgés de 6 à 10 ans ;
- le fondamental 2 ou collège d'enseignement général d'une durée de quatre ans est sanctionné par le BEPC ou Brevet d'Etudes du Premier Cycle de l'enseignement secondaire ;
- le secondaire général ou lycée d'enseignement général d'une durée de trois ans, est sanctionné par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire général ;
- les Centres de Formation Professionnelle ou CFP, d'une durée de deux ans pour le diplôme de Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) et de trois ans pour le diplôme de Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP), s'adressent aux enfants sortant du niveau primaire pour des formations à différents métiers ;
- la formation aux Lycées Techniques et Professionnels ou LTP, d'une durée de trois ans et sanctionnée par un diplôme de baccalauréat technique, accueille généralement par voie de concours les jeunes sortants du niveau fondamental 2 ;
- L'éducation non formelle comprend l'Education inclusive, l'Alphabétisation et l'Education à la Citoyenneté et au Civisme.

Il est bien de noter que la nouvelle organisation de l'éducation fondamentale (primaire et collège) obéit au souci d'une scolarité obligatoire de neuf ans en référence à l'option stratégique de la cible 4.1 de l'ODD4 et en réponse à la convention n°138 datée de 1973 relative à l'âge minimum de 15 ans d'admission à l'emploi (Organisation Internationale du Travail).

STRATEGIE :

- Assurer l'adéquation de l'Education et de la formation aux enjeux de l'émergence.
- Améliorer la gestion et la gouvernance du système à tous les niveaux et pour tous les domaines.
- Améliorer et étendre la communication, la coordination et la planification des activités du MENETP.
- Développer la notion du développement durable dans la gestion et gouvernance de l'éducation.
- Développer l'utilisation des TICE.
- Renforcer le système de suivi et évaluation de l'éducation.
- Améliorer le partenariat entre l'Etat et le secteur privé, les établissements privés et les autres.

*** PROGRAMME 305-ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 1ER CYCLE ***

*** PROGRAMME 309-FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ***

MISSION :

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel assure la gestion du système « éducation et formation » incluant le formel et le non formel. La structure globale du système, secteur public comme secteur privé, s'organise suivant les niveaux d'enseignement suivants :

- le préscolaire, d'une durée de un à trois ans, à vocation éducative et privilégiant les activités d'éveil et de socialisation de l'enfant, n'est pas obligatoire et est offert aux enfants de 3 à 5 ans ;
- le fondamental 1 ou primaire organisé en trois cours d'une durée totale de cinq ans, sanctionné par le CEPE ou Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires, est destiné officiellement aux enfants âgés de 6 à 10 ans ;
- le fondamental 2 ou collège d'enseignement général d'une durée de quatre ans est sanctionné par le BEPC ou Brevet d'Etudes du Premier Cycle de l'enseignement secondaire ;
- le secondaire général ou lycée d'enseignement général d'une durée de trois ans, est sanctionné par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire général ;
- les Centres de Formation Professionnelle ou CFP, d'une durée de deux ans pour le diplôme de Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) et de trois ans pour le diplôme de Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP), s'adressent aux enfants sortant du niveau primaire pour des formations à différents métiers ;
- la formation aux Lycées Techniques et Professionnels ou LTP, d'une durée de trois ans et sanctionnée par un diplôme de baccalauréat technique, accueille généralement par voie de concours les jeunes sortants du niveau fondamental 2 ;
- L'éducation non formelle comprend l'Education inclusive, l'Alphabétisation et l'Education à la Citoyenneté et au Civisme.

Il est bien de noter que la nouvelle organisation de l'éducation fondamentale (primaire et collège) obéit au souci d'une scolarité obligatoire de neuf ans en référence à l'option stratégique de la cible 4.1 de l'ODD4 et en réponse à la convention n°138 datée de 1973 relative à l'âge minimum de 15 ans d'admission à l'emploi (Organisation Internationale du Travail).

STRATEGIE :

- Valoriser l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle en les adaptant aux réalités régionales,
- Former les adultes en métier de base
- Reformuler le système éducatif en améliorant la qualité, l'adéquation formation-emploi et l'efficacité de l'enseignement

*** PROGRAMME 313-EDUCATION PRÉSCOLAIRE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

1 Accès-équité :

- Extension des centres d'activités préscolaires (CAP) pour les enfants de 5 ans dans les écoles primaires publiques (EPP)
- Collaboration avec les communautés de base dans la mise en place de nouvelles structures
- Etablissement de partenariats avec l'enseignement privé, les ONG, la société civile, les entreprises, etc.

2 -Promotion de la qualité :

- Mise en place d'un curriculum préscolaire
- Formation de spécialisation pour les formateurs
- Formation initiale et continue des éducateurs et des animateurs communautaires
- Suivi et encadrement pédagogique des éducateurs et des animateurs communautaires
- Renforcement de compétences des responsables à différents niveaux

MISSION :

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel assure la gestion du système « éducation et formation » incluant le

formel et le non formel. La structure globale du système, secteur public comme secteur privé, s'organise suivant les niveaux d'enseignement suivants :

- le préscolaire, d'une durée de un à trois ans, à vocation éducative et privilégiant les activités d'éveil et de socialisation de l'enfant, n'est pas obligatoire et est offert aux enfants de 3 à 5 ans ;

- le fondamental 1 ou primaire organisé en trois cours d'une durée totale de cinq ans, sanctionné par le CEPE ou Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires, est destiné officiellement aux enfants âgés de 6 à 10 ans ;

- le fondamental 2 ou collège d'enseignement général d'une durée de quatre ans est sanctionné par le BEPC ou Brevet d'Etudes du Premier Cycle de l'enseignement secondaire ;

- le secondaire général ou lycée d'enseignement général d'une durée de trois ans, est sanctionné par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire général ;

- les Centres de Formation Professionnelle ou CFP, d'une durée de deux ans pour le diplôme de Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) et de trois ans pour le diplôme de Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP), s'adressent aux enfants sortant du niveau primaire pour des formations à différents métiers ;

- la formation aux Lycées Techniques et Professionnels ou LTP, d'une durée de trois ans et sanctionnée par un diplôme de baccalauréat technique, accueille généralement par voie de concours les jeunes sortants du niveau fondamental 2 ;

- L'éducation non formelle comprend l'Education inclusive, l'Alphabétisation et l'Education à la Citoyenneté et au Civisme.

Il est bien de noter que la nouvelle organisation de l'éducation fondamentale (primaire et collège) obéit au souci d'une scolarité obligatoire de neuf ans en référence à l'option stratégique de la cible 4.1 de l'ODD4 et en réponse à la convention n°138 datée de 1973 relative à l'âge minimum de 15 ans d'admission à l'emploi (Organisation Internationale du Travail).

STRATEGIE :

Construction de salles destinées au préscolaire dans les EPP

- Réhabilitation de centres ou salle de préscolaire existantes dans les EPP

- Equipement des salles en matériels informatiques, électriques, électroniques et téléphoniques (informatisation de la gestion de la base de données sur le préscolaire et modernisation du système de communication)

- Equipement des salles en matériels et mobiliers de bureau

- Dotations de kits mobiliers scolaires et kits matériels didactiques

*** PROGRAMME 314-EDUCATION FONDAMENTALE DE 9 ANS ***

GRANDES ORIENTATIONS :

1-Soutenir les parents dans la prise en charge de l'éducation de leurs enfants :

- Distribution de kits scolaires

- Allègement des charges parentales et appui aux familles les plus vulnérables (inscription gratuite, subvention des enseignants non fonctionnaires)

- Mise en place de cantines scolaires (à tous les niveaux)

- Dotation aux élèves de bourses d'études

- Allocation de « Vatsin'ankohonana » aux familles vulnérables

2-Promouvoir la réussite scolaire :

- Développer l'appui pour les élèves en difficulté d'apprentissage

- Développer les CRAN (Cours de remise à niveau)

3- Veiller à l'équilibre entre l'épanouissement physique et intellectuel des élèves :

- Développer des activités péri et parascolaires.

MISSION :

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel assure la gestion du système « éducation et formation » incluant le formel et le non formel. La structure globale du système, secteur public comme secteur privé, s'organise suivant les niveaux d'enseignement suivants :

- le préscolaire, d'une durée de un à trois ans, à vocation éducative et privilégiant les activités d'éveil et de socialisation de l'enfant, n'est pas obligatoire et est offert aux enfants de 3 à 5 ans ;
- le fondamental 1 ou primaire organisé en trois cours d'une durée totale de cinq ans, sanctionné par le CEPE ou Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires, est destiné officiellement aux enfants âgés de 6 à 10 ans ;
- le fondamental 2 ou collège d'enseignement général d'une durée de quatre ans est sanctionné par le BEPC ou Brevet d'Etudes du Premier Cycle de l'enseignement secondaire ;
- le secondaire général ou lycée d'enseignement général d'une durée de trois ans, est sanctionné par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire général ;
- les Centres de Formation Professionnelle ou CFP, d'une durée de deux ans pour le diplôme de Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) et de trois ans pour le diplôme de Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP), s'adressent aux enfants sortant du niveau primaire pour des formations à différents métiers ;
- la formation aux Lycées Techniques et Professionnels ou LTP, d'une durée de trois ans et sanctionnée par un diplôme de baccalauréat technique, accueille généralement par voie de concours les jeunes sortants du niveau fondamental 2 ;
- L'éducation non formelle comprend l'Education inclusive, l'Alphabétisation et l'Education à la Citoyenneté et au Civisme.

Il est bien de noter que la nouvelle organisation de l'éducation fondamentale (primaire et collège) obéit au souci d'une scolarité obligatoire de neuf ans en référence à l'option stratégique de la cible 4.1 de l'ODD4 et en réponse à la convention n°138 datée de 1973 relative à l'âge minimum de 15 ans d'admission à l'emploi (Organisation Internationale du Travail).

STRATEGIE :

- Réinsérer dans le système scolaire les 500.000 enfants et adolescents exclus,
- Reformuler le système éducatif en améliorant la qualité et l'efficacité de l'enseignement
- Instaurer la gratuité de l'enseignement primaire dans les établissements publics,
- Promouvoir la scolarisation dans les zones défavorisées

*** PROGRAMME 315-EDUCATION NON FORMELLE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Soutenir les initiatives concourant au développement de l'alphabétisation et de l'éducation inclusive.

1- Alphabétisation

- Implantation de Centre d'Alphabétisation et de Ressource (CAR) répondant aux normes au moins au niveau communale.
- Expérimentation des innovations en stratégies de développement d'actions d'alphabétisation.
- Mise à jour de la base de données sur l'alphabétisation.
- Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des apprenants.

2-Education inclusive

- Intégration/ Réinsertion des enfants en difficulté ou fraîchement déscolarisés dans le système scolaire.
- Réalisation d'une étude de référence sur la situation en matière d'enfants handicapés, non scolarisés et déscolarisés. De plus, il conviendra de mesurer la perception du handicap qu'ont la communauté et les parents malgaches.
- Création d'une base de données actualisée et fiable sur l'éducation inclusive.
- Renforcement des engagements des institutions malgaches qui ont ratifié les conventions internationales, notamment sur les droits de l'enfant et ceux des personnes handicapées.
- Mise en place des comités de pilotage - intersectoriel et interne au MENETP - pour mieux coordonner les actions relatives à l'éducation inclusive.

- Développement et/ou renforcement des partenariats avec divers acteurs : parlementaires, secteur privé, Conseil National de l'Education, journalistes, artistes et responsables de fédérations sportives.

MISSION :

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel assure la gestion du système « éducation et formation » incluant le formel et le non formel. La structure globale du système, secteur public comme secteur privé, s'organise suivant les niveaux d'enseignement suivants :

- le préscolaire, d'une durée de un à trois ans, à vocation éducative et privilégiant les activités d'éveil et de socialisation de l'enfant, n'est pas obligatoire et est offert aux enfants de 3 à 5 ans ;
- le fondamental 1 ou primaire organisé en trois cours d'une durée totale de cinq ans, sanctionné par le CEPE ou Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires, est destiné officiellement aux enfants âgés de 6 à 10 ans ;
- le fondamental 2 ou collège d'enseignement général d'une durée de quatre ans est sanctionné par le BEPC ou Brevet d'Etudes du Premier Cycle de l'enseignement secondaire ;
- le secondaire général ou lycée d'enseignement général d'une durée de trois ans, est sanctionné par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire général ;
- les Centres de Formation Professionnelle ou CFP, d'une durée de deux ans pour le diplôme de Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) et de trois ans pour le diplôme de Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP), s'adressent aux enfants sortant du niveau primaire pour des formations à différents métiers ;
- la formation aux Lycées Techniques et Professionnels ou LTP, d'une durée de trois ans et sanctionnée par un diplôme de baccalauréat technique, accueille généralement par voie de concours les jeunes sortants du niveau fondamental 2 ;
- L'éducation non formelle comprend l'Education inclusive, l'Alphabétisation et l'Education à la Citoyenneté et au Civisme.

Il est bien de noter que la nouvelle organisation de l'éducation fondamentale (primaire et collège) obéit au souci d'une scolarité obligatoire de neuf ans en référence à l'option stratégique de la cible 4.1 de l'ODD4 et en réponse à la convention n°138 datée de 1973 relative à l'âge minimum de 15 ans d'admission à l'emploi (Organisation Internationale du Travail).

STRATEGIE :

- Définir et appliquer une politique d'alphabétisation au niveau national,

*** PROGRAMME 316-ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRALE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

L'accès à l'enseignement secondaire général plus équitable et visant l'excellence dans un contexte de régulation de flux

MISSION :

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel assure la gestion du système « éducation et formation » incluant le formel et le non formel. La structure globale du système, secteur public comme secteur privé, s'organise suivant les niveaux d'enseignement suivants :

- le préscolaire, d'une durée de un à trois ans, à vocation éducative et privilégiant les activités d'éveil et de socialisation de l'enfant, n'est pas obligatoire et est offert aux enfants de 3 à 5 ans ;
- le fondamental 1 ou primaire organisé en trois cours d'une durée totale de cinq ans, sanctionné par le CEPE ou Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires, est destiné officiellement aux enfants âgés de 6 à 10 ans ;
- le fondamental 2 ou collège d'enseignement général d'une durée de quatre ans est sanctionné par le BEPC ou Brevet d'Etudes du Premier Cycle de l'enseignement secondaire ;
- le secondaire général ou lycée d'enseignement général d'une durée de trois ans, est sanctionné par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire général ;
- les Centres de Formation Professionnelle ou CFP, d'une durée de deux ans pour le diplôme de Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) et de trois ans pour le

diplôme de Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP), s'adressent aux enfants sortant du niveau primaire pour des formations à différents métiers ;

- la formation aux Lycées Techniques et Professionnels ou LTP, d'une durée de trois ans et sanctionnée par un diplôme de baccalauréat technique, accueille généralement par voie de concours les jeunes sortants du niveau fondamental 2 ;
- L'éducation non formelle comprend l'Education inclusive, l'Alphabétisation et l'Education à la Citoyenneté et au Civisme.

Il est bien de noter que la nouvelle organisation de l'éducation fondamentale (primaire et collège) obéit au souci d'une scolarité obligatoire de neuf ans en référence à l'option stratégique de la cible 4.1 de l'ODD4 et en réponse à la convention n°138 datée de 1973 relative à l'âge minimum de 15 ans d'admission à l'emploi (Organisation Internationale du Travail).

STRATEGIE :

- Renforcement du dispositif d'encadrement et d'inspection
- Recrutement et formation initiale d'enseignants pour l'ESG
- Assurer la formation continue des enseignants
- Former les administrateurs des établissements : chefs d'établissement, le personnel administratif
- Normes à mettre en place
- Développer la culture de l'excellence et de résultats
- Multiplier, réhabiliter et étendre les infrastructures éducatives existantes en milieu rural et urbain à travers un programme d'envergure de modernisation des équipements et des infrastructures
- Mettre à jour le programme scolaire à tous les niveaux et ajuster le système de recrutement et de carrière des enseignants
- Intégrer l'e-Learning en utilisant la technologie numérique pour faciliter l'accès à une éducation de qualité pour tous
- Renforcer la qualité de l'encadrement en standardisant les tests d'évaluation et en publiant des statistiques liées aux performances scolaires des élèves
- Améliorer les services destinés aux étudiants/apprenants par la création d'une bibliothèque incluant la gratuité de consultation des livres
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'approche genre dans le système éducatif
- Développer l'esprit entrepreneurial à travers l'éducation et au profit de la transformation structurelle de l'économie
- Adopter un nouveau plan de promotion de la formation professionnelle en adéquation avec les enjeux de l'émergence
- Assurer un enseignement secondaire de qualité qui vise le développement de la personne
- Garantir une bonne gouvernance du système éducatif
- Mettre en place une adéquation formation-emploi pour éviter l'abandon scolaire et pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. La mise en place des centres de formation et d'orientation dès la classe de 3ième est indispensable dans ce sens

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
067 - Administration et coordination	067-1 - PROMOUVOIR LA GESTION ET LA GOUVERNANCE POUR MIEUX TRANSFORMER LES RESSOURCES EN RESULTATS	067-1-1 - Améliorer la gouvernance au niveau du MENETP	067-1-1-1 - Pilotage, reporting et coordination au niveau Central améliorés	067-1-1-1-R1 - Taux d'engagement des dépenses au niveau central (hors solde, financement externe et DTI)	%	94	95	96
			067-1-1-2 - Pilotage et reporting au niveau régional amélioré	067-1-1-2-R1 - Taux d'engagement des dépenses au niveau régional (hors solde, financement externe et DTI)	%	97	98	99

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022	
			067-1-2-1 - Performance des directions centrales et régionales, les organismes rattachés et les établissements au sein du <u>MENETP améliorée</u>	067-1-2-1-R1 - Taux d'engagement des dépenses au niveau central et régional (hors solde, financement externe et DTI)	%	94	95	96	
		067-1-2 - Coordonner la mise en œuvre de la politique nationale relative à l'enseignement technique et de la formation professionnelle	067-1-2-2 - Politique et stratégies de l'ETFP définies avec les partenaires, mises <u>en place et appliquées</u>	067-1-2-2-R1 - Nombre de stratégies de la PNEFP mises en place et appliquées	NOMBRE	5	-	-	
			067-1-2-3 - Gestion du personnel administratif/formateurs et des ressources financières, matérielles et mobilières <u>amélioré</u>	067-1-2-3-R1 - Nombre de directions centrales et régionales dotées de matériels et mobiliers	NOMBRE	4	7	12	
Projets d'Investissement Public concernés									
160 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET PROMOTION DE L'EDUCATION NUMERIQUE 161 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES (DAAF) 164 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE PLANIFICATION DE L'EDUCATION									
309 - Formation Professionnelle et Technique	309-1 - Promouvoir l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle/développement de Compétence pour une meilleure employabilité des formés	309-1-1 - Améliorer la qualité et la pertinence des formations	309-1-1-1 - Individus <u>certifiés et insérés</u>	309-1-1-1-R1 - Nombre d'individus <u>certifiés et insérés</u>	NOMBRE	30600	32000	35000	
			309-1-1-2 - Cours et Curricula de formation <u>adaptés</u>	309-1-1-2-R1 - Nombre de cours et curricula de formation adaptés	NOMBRE	10	15	20	
			309-1-2 - Piloter l'Enseignement Technique et Professionnel	309-1-2-1 - Employabilité <u>des apprenants amélioré</u>	309-1-2-1-R1 - Taux d'insertion <u>professionnelle</u>	%	15	17	20
			309-1-3 - Elargir l'accès à la formation à tout citoyen, quel que soit son niveau académique ou niveau de qualification professionnelle, y compris les personnes en situation de handicap	309-1-3-1 - Personnes formées à l'emploi <u>potentiels et prévisibles</u>	309-1-3-1-R1 - Nombre de personnes formées à l'emploi <u>potentiel et prévisible</u>	NOMBRE	750	850	1000
			309-1-3-2 - Personnes formées par rapport aux besoins en compétences <u>exprimés</u>	309-1-3-2-R1 - Pourcentage des personnes formées par rapport aux besoins en compétences exprimés	%	10	12	15	
Projets d'Investissement Public concernés									
159 - RENFORCEMENT DE CAPACITE MATERIELLE ET HUMAINE 160 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE INFORMATIQUE SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION 161 - APPUI A LA FORMATION TECHNIQUE PROFESSIONNELLE-SECTEUR BTP 162 - DOTATION D'EQUIPEMENTS AUX ETABLISSEMENTS 163 - INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS SCOLAIRES 164 - FORMATION AUX METIERS DE L'ETFP 165 - INFOMATISATION DES ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS 166 - FONDS DE FINANCEMENT FORMAPRO PUBLIC-PRIVE 167 - INNOVATIONS SECTORIELLES POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE A MADAGASCAR (ISFAM)									
313 - Education préscolaire	313-1 - OG 313-DÉVELOPPER PROGRESSIVEMENT UN ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE DE QUALITÉ	313-1-1 - Etendre et améliorer l'offre publique d'enseignement préscolaire	313-1-1-1 - "Centres d'Activités Préscolaires" et "Espace d'Eveil communautaire" <u>opérationnels</u>	313-1-1-1-R1 - Pourcentage d'écoles primaires publiques et communautaires avec Centre d'Activités Préscolaire	%	52	53	54	
		313-1-2 - Promouvoir la qualité de l'éducation préscolaire	313-1-2-1 - Educateurs du <u>préscolaire certifiés</u>	313-1-2-1-R1 - Pourcentage d'éducateurs <u>certifiés</u>	%	30	30	30	
Projets d'Investissement Public concernés									
153 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELS ET HUMAINS - DEPA 154 - PROMOTION DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE									
314 - Education fondamentale de 9 ans	314-1 - OG 314-PERMETTRE À CHAQUE ENFANT MALGACHE D'ÂGE SCOLAIRE, SANS EXCLUSION, DE BÉNÉFICIER D'UNE ÉDUCATION FONDAMENTALE DE 9 ANS	314-1-1 - Promouvoir la qualité de l'EF	314-1-1-1 - Rendement <u>scolaire de l'EF amélioré</u>	314-1-1-1-R1 - Pourcentage des admis <u>au BEPC</u>	%	47	48	49	
			314-1-1-2 - Enseignants et encadreurs de l'EF <u>certifiés</u>	314-1-1-2-R1 - Nombres d'enseignants et encadreurs de l'EF <u>certifiés</u>	NOMBRE	5581	6000	6419	
			314-1-2-1 - Charges parentales relatives à l'EF <u>allégées</u>	314-1-2-1-R1 - Nombre d'enseignants non fonctionnaires subventionnés au <u>niveau fondamental</u>	NOMBRE	37273	30712	24161	
			314-1-2-2 - Structures d'accueil liées à l'EF <u>améliorées</u>	314-1-2-2-R1 - Nombre de salles de classe <u>nouvellement construites /réhabilitées au niveau du fondamental</u>	NOMBRE	576	634	716	
		314-1-3 - Améliorer la gestion et gouvernance au niveau de l'EF	314-1-3-1 - Pilotage et coordination au niveau de l'EF <u>amélioré</u>	314-1-3-1-R1 - Taux d'engagement des dépenses au niveau de l'EF (hors solde, <u>financement externe et DTI</u>)	%	94	95	96	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
Projets d'Investissement Public concernés								
104 - APPUI A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN MATIERE DE NUTRITION 135 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION A MADAGASCAR (AQUEM) 138 - PROGRAMME D'APPUI AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE - EDUCATION (PASSOBA) 140 - PROGRAMME DE COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE MADAGASCAR ET L'UNICEF 141 - CONSTRUCTION EPP 144 - AMELIORATION DES STANDARDS DE NUTRITION YK201 PROJET 2 145 - PROJET D'APPUI A LA GESTION PARTICIPATIVE ET DECENTRALISEE DE L'ECOLE 147 - EDUCATION POUR TOUS PHASE II 149 - EDUCATION DE BASE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN (PAEB) 156 - DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 159 - PROGRAMME D'APPUI A LA PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC (PAPSP) : EDUCATION 162 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES (DGEFA)								
315 - Education non formelle	315-1 - OG 315-PROMOUVOIR L'ÉDUCATION NON FORMELLE	315-1-1 - Contribuer à la réduction de l'analphabétisme	315-1-1-1 - Nombre de personnes, jeunes et adultes, qui suivent des cours d'alphabétisation augmenté	315-1-1-1-R1 - Taux d'accroissement du nombre de personnes' jeunes et adultes qui suivent des cours d'alphabétisation	%	5	5	5
		315-1-2 - Développer l'éducation inclusive	315-1-2-1 - Enfants/jeunes vulnérables moins de 16 ans exclus du système scolaires intégrés et/ou retenus dans le système éducatif formel	315-1-2-1-R1 - Nombre d'enfants réinsérés dans le système formel	NOMBRE	46195	53572	60473
		315-1-3 - Promouvoir l'éducation au civisme et à la citoyenneté	315-1-3-1 - Nombre de population éduquée à la vie familiale et communautaire augmenté	315-1-3-1-R1 - Nombre d'écoles de parents mises en place	NOMBRE	24	50	114
Projets d'Investissement Public concernés								
157 - DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION NON FORMELLE								
316 - Enseignement secondaire générale	316-1 - OG 316-DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	316-1-1 - Améliorer l'accès, l'équité et la rétention au sein de l'ESG	316-1-1-1 - Charges parentales relatives à l'ESG allégées	316-1-1-1-R1 - Nombre de lycées dotés de caisse école	NOMBRE	331	415	421
			316-1-1-2 - Structures d'accueil de l'ESG améliorés	316-1-1-2-R1 - Nombre de salles de classe nouvellement construites /réhabilitées au niveau de l'ESG	NOMBRE	96	106	119
		316-1-2 - Améliorer la qualité de l'ESG	316-1-2-1 - Rendement scolaire de l'ESG amélioré	316-1-2-1-R1 - Pourcentage des admis au BAC	%	44	46	48
		316-1-3 - Améliorer la gestion et gouvernance au niveau de l'ESG	316-1-3-1 - Pilotage et coordination au niveau de l'ESG amélioré	316-1-3-1-R1 - Taux d'engagement des dépenses au niveau de l'ESG (hors solde, financement externe et DTI)	%	94	95	96
Projets d'Investissement Public concernés								
158 - DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 163 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES (DGESFM)								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
049 - Administration et Coordination	25 734	0	0	0	25 734	28 179	0	0	0	28 179	30 659	0	0	0	30 659
TOTAL	25 734	0	0	0	25 734	28 179	0	0	0	28 179	30 659	0	0	0	30 659

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
067 - Administration et coordination	838 035	15 354	0	8 262	861 651	921 147	16 369	0	9 125	946 641	1 001 728	17 526	0	10 339	1 029 593
305 - Enseignement fondamental 1er cycle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
309 - Formation Professionnelle et Technique	0	16 275	5 217	23 945	45 437	0	17 407	6 207	26 484	50 098	0	19 288	11 504	30 037	60 829
313 - Education préscolaire	0	3 723	0	77	3 800	0	3 047	0	85	3 132	0	2 049	0	96	2 146
314 - Education fondamentale de 9 ans	0	99 072	129 169	171 835	400 075	0	107 678	61 924	189 771	359 373	0	116 755	31 442	215 013	363 211
315 - Education non formelle	0	514	0	32	546	0	533	0	35	568	0	554	0	40	594
316 - Enseignement secondaire générale	0	3 031	0	5 097	8 129	0	3 560	0	5 630	9 189	0	4 591	0	6 378	10 969
TOTAL	863 769	137 969	134 386	209 249	1 345 373	949 326	148 595	68 131	231 129	1 397 181	1 032 387	160 764	42 946	261 903	1 498 000

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

71 - MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 024-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

les documents politique et stratégique, les cadres législatifs et réglementaires et les normes et procédures : 80 documents incluant les stratégies nationales Certains documents cadre ne sont pas appliqués du fait de la non disponibilité et/ou l'absence de dissémination et d'appropriation du document.

En ce qui concerne le milieu hospitalier, une faible application voire une résistance dans l'application des textes et documents de référence par les hôpitaux (Instructions permanentes, Guide PEH, Tarification, Curriculum de formation) est observé, faute de l'implication des acteurs dans le processus

En matière de lutte antitabac, certains aspects importants de la Convention-cadre de l'OMS ne sont pas couverts par les textes actuellement en vigueur à Madagascar. Entre autres, les tests du tabac ou les ingérences de l'industrie du tabac dans les politiques de lutte antitabac

En matière de coordination : revue périodique, réunion de coordination, collaboration avec les PTF, autorités

En matière de gouvernance

- Mécanisme de redevabilité sociale,
- Mécanisme de recours

DEFIS :

Renforcer la gouvernance générale du système de santé

ALIGNEMENT A LA PGE :

PGE : Augmenter le budget alloué à la

Santé publique PRIORITE 11 PEM : Assurer un service de santé de qualité pour tous et renforcer la planification familiale

*** PROGRAMME 506-SURVIE ET DÉVELOPPEMENT DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ***

CONTEXTE :

La santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant reste une préoccupation majeure à Madagascar et pose un problème de santé publique. En effet, le ratio de mortalité maternelle et le taux de mortalité néonatale sont élevés et n'ont pas connu de grand changement au fil des années. Ils sont respectivement de l'ordre de 426 pour 100 000 Naissances Vivantes et de 21 pour 1000 Naissances Vivantes en 2018 (MICS 2018) contre 478 pour 100 000 Naissances Vivantes et 26 pour mille Naissances Vivantes en 2012 (ENSOMD 2012-3). On a enregistré 04 décès maternels en 2019 contre 2 en 2018 dans certains districts sanitaires (exemple :Mahanoro).Les décès maternels et néonataux sont dus aux complications de la grossesse et de l'accouchement.

D'une façon générale, les facteurs déterminants des décès maternels et néonataux sont représentés par les trois retards, notamment le retard de prise de décision par la famille, le retard de référence à rejoindre la formation sanitaire et le retard de prise en charge au niveau des formations sanitaires.

Des recrudescences des maladies évitables par la vaccination ont été observées, notamment la rougeole en 2017 et 2019 dans certains districts. En plus des notifications de cas suspect de PFA, les cas d'épidémie de VDPV ont été déclarés dans plusieurs districts. Des campagnes de vaccination anti-polio ont été ainsi réalisées et Madagascar a reçu le statut de pays libre de la poliomyélite en 2018. Des efforts continus ont été engagés pour maintenir ce statut à travers le renforcement de la vaccination de routine et la réalisation d'AVS (Activités de vaccinations supplémentaires).

DEFIS :

Améliorer l'efficacité des services de soins et de santé maternelle et infantile

ALIGNEMENT A LA PGE :

PGE : prise en charge des

soins des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes PRIORITE 11 PEM : Assurer un service de santé de qualité pour tous et renforcer la planification familiale

***** PROGRAMME 505-LUTTE CONTRE LES MALADIES *****

CONTEXTE :

Maladies endémiques et tropicales négligées :

Actuellement, 107 districts sur 114 existants sont endémiques à la schistosomiase (urinaire et intestinale). Cette prévalence va de 1 à 89% pour ceux qui sont endémiques dont 46 districts ont une prévalence >50% sont hyper endémique ; 42 districts ont une prévalence >10% et <50% sont méso endémique ; 19 districts ont une prévalence < 10% sont hypo endémique ; 07 districts sont non endémiques

Paludisme : Avec 0,98%, le Taux d'incidence du paludisme était nettement très bas en 2015 pour reprendre sa recrudescence en 2016 avec 3,3%, en 2017, cette situation s'est légèrement améliorée avec un taux à 2,66%.

IST/VIH/SIDA :

La prestation de service s'améliore de par la proximité de l'offre de service en prise en charge des PVVIH et la prescription des ARV de première ligne au niveau des centres de traitement des CSB. Une affectation du personnel spécialement formé en prise en charge des PVVIH dans d'autres postes ou responsabilités est effectuée et une collaboration étroite entre les programmes PNLIS et PNLT dans le dépistage et prise en charge est entamée.

Maladies émergentes et ré émergentes :

Les activités de la surveillance épidémiologique et la veille sanitaire, font référence à la Politique Nationale de Surveillance en santé publique, au Plan Stratégique Nationale de Surveillance en santé publique, à la Politique Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes, à la Stratégie Nationale de Gestion de Risque et catastrophes 2016-2030, au Plan de Contingence des Epidémies Majeures et Pandémies, au guide de la surveillance intégrée des maladies et riposte (SIMR), au mini guide à l'usage des prestataires, au plan de suivi-évaluation de préparation et riposte aux épidémies

Maladies non transmissibles :

A Madagascar, les Maladies Non Transmissibles (MNT) constituent un véritable problème de santé publique compte tenu de leur prévalence et/ou incidence élevée et de leurs conséquences socio-économiques très importantes. Elles regroupent d'abord celles qui ont des Facteurs de Risque communs, à savoir, les maladies cérébro-cardiovasculaires (prévalence de l'HTA à 35,8%), l'accident vasculaire cérébral (première cause de mortalité hospitalière), le diabète (prévalence à 4%), les maladies respiratoires chroniques et les cancers, entre autres les cancers gynécologiques (50% des cancers vus en milieu hospitalier) dont les cancers du col utérin ainsi que le cancer du sein

DEFIS :

Améliorer l'efficacité des services de soins et de santé dans la lutte contre les maladies

ALIGNEMENT A LA PGE :

PRIORITE 11 PEM : Assurer un service de santé de qualité pour tous et renforcer la planification familiale

*** PROGRAMME 508-FOURNITURE DES SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ ***

CONTEXTE :

La gestion des médicaments est confiée à la Centrale d'Achats SALAMA à travers une convention décennale renouvelable et un protocole d'accord annuel. L'approvisionnement en intrants de santé notamment les médicaments et consommables vers les formations et structures sanitaires publiques et ONG est assuré par la DPLMT. Le Problème majeur est l'acheminement et l'approvisionnement des intrants de santé du niveau central jusqu'aux formations sanitaires.

En matière de la transfusion sanguine, la direction responsable assure la disponibilité et l'utilisation de produits sanguins sûrs et sécurisés dans l'ensemble du pays. L'approvisionnement en poches à sang et réactifs de validation est confié à la Centrale d'Achats SALAMA. La mise en place du planning d'approvisionnement vers les Centres de Transfusion Sanguine (CTS) constitue l'un des acquis de la direction et sa mise en œuvre est facilitée par l'appui des équipes EMAR/EMAD. Pour la sécurisation des produits sanguins, les 7 Centres Régionaux de Transfusion Sanguine (CRTS) disposent d'infrastructures et de plateaux techniques répondant aux normes, alors que les 63 Postes de Transfusion Sanguine (PTS) restants font partie des laboratoires CHR2 d'implantation.

La capacité des infrastructures sont restreints et non conforme aux normes

Les problèmes majeurs en matière d'infrastructure sont l'insuffisance du budget alloué à la réhabilitation/construction des formations sanitaires, l'inexistence de la politique de gestion de patrimoine, et la mauvaise organisation de l'entretien par faute de prise en compte des coûts récurrents des amortissements des infrastructures. De plus, les terrains n'appartiennent pas toujours au Ministère de la Santé Publique.

La cause profonde de ces principaux problèmes est l'insuffisance voire l'inexistence de budget alloué à la construction, la réhabilitation, l'entretien ainsi qu'à la maintenance.

Les différentes directions ont des matériels roulants mais ils sont mal répartis

DEFIS :

Améliorer l'efficacité des services de soins et de santé publique

ALIGNEMENT A LA PGE :

PGE : dotation en matériels adéquats et modernes,

Mise aux normes et l'équipement de nos hôpitaux et centres de soin

PRIORITE 11 PEM : Assurer un service de santé de qualité pour tous et renforcer la planification familiale

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 024-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

*Mettre aux normes les hôpitaux et Centres de Santé en matière d'infrastructure, d'équipement, des Ressources Humaines et des Intrants de Santé

*Mettre en place un système de santé mobile à travers de l'utilisation des véhicules aménagés pour les zones reculées ; santé de proximité

*Instaurer et mettre à l'échelle les mécanismes de protection financière des individus en particulier les personnes vulnérables dans le cadre de la CSU

MISSION :

Développer la capacité organisationnelle et managériale du système de santé

STRATEGIE :

*Assurer les coordinations en matière de partenariat

*Mettre aux normes les structures sanitaires

*Améliorer l'organisation et la gestion du système de santé

- *Utiliser de manière efficiente et efficace du financement du secteur
- *Mettre à disposition des ressources humaines suffisants, compétents et adaptés aux besoins
- * veiller au respect des procédures d'exécutions des dépenses publiques
- * coordonner la mise en œuvre du PDSS
- * Renforcer le système d'information sanitaire et de suivi-évaluation à tous les niveaux

*** PROGRAMME 502-FOURNITURE DE SERVICES DE SANTÉ DE BASE ***

*** PROGRAMME 503-FOURNITURE DE SERVICES DE SANTÉ HOSPITALIERS ***

*** PROGRAMME 504-FOURNITURE DE MÉDICAMENTS, CONSOMMABLES ET AUTRES PRODUITS ***

*** PROGRAMME 505-LUTTE CONTRE LES MALADIES ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- *Mettre aux normes les hôpitaux et Centres de Santé en matière d'infrastructure, d'équipement, des Ressources Humaines et des Intrants de Santé
- *Mettre en place un système de santé mobile à travers l'utilisation de véhicules aménagés pour les zones reculées ; santé de proximité
- *Instaurer et mettre à l'échelle les mécanismes de protection financière des individus en particulier les personnes vulnérables dans le cadre de CSU

MISSION :

Promouvoir la lutte contre les maladies

STRATEGIE :

- * coordonner les activités de prévention des Maladies Endemo-épidémiques et Tropicales Negligées
- * Réaliser des contrôles et surveillances des épidémies au niveau national
- * coordonner les activités de la lutte contre les maladies transmissibles
- * Reduire les maladies dues à la pollution de l'air et de l'eau
- * appuyer le programme de la lutte contre les Maladies Non Transmissible

*** PROGRAMME 506-SURVIE ET DÉVELOPPEMENT DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- *Mettre aux normes les hôpitaux et Centres de Santé en matière d'infrastructures, d'équipements, de Ressources Humaines et d'Intrants de Santé
- *Mettre en place un système de santé mobile à travers l'utilisation de véhicules aménagés pour les zones reculées ; santé de proximité
- *Instaurer et mettre à l'échelle les mécanismes de protection financière des individus en particulier les personnes vulnérables dans le cadre de CSU

MISSION :

Assurer la survie de la mère et de l'enfant

STRATEGIE :

- * Appui à la politique de survie de la mère et de l'enfant (ex bien être de la famille)

- * Dispenser des soins de santé maternelle et néonatale de qualité à tous les niveaux
- * Mettre en œuvre l'approche atteindre chaque enfant (ACE)
- * Mettre en place des CAJ (CSB ami des jeunes)

*** PROGRAMME 508-FOURNITURE DES SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- *Mettre aux normes les hôpitaux et Centres de Santé en matière d'infrastructures, d'équipements, de Ressources Humaines et d'Intrants de Santé
- *Mettre en place un système de santé mobile à travers l'utilisation de véhicules aménagés pour les zones reculées ; santé de proximité
- *Instaurer et mettre à l'échelle les mécanismes de protection financière des individus en particulier les personnes vulnérables dans le cadre de CSU

MISSION :

Améliorer l'offre et l'accessibilité de la population aux services de soins de qualité

STRATEGIE :

- *Appuyer le système hospitalier de référence
- * coordonner les activités des hôpitaux de références (supervisions, suivis, contrôles, audit)
- * Appuyer le système hospitalier universitaire
- * assurer la gestion-approvisionnement-stocks de médicaments et consommables médicaux des formations sanitaires
- * Appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de santé communautaire (PNSC)
- * Normalisation des actes de transfusions sanguine à Madagascar
- * Mettre en œuvre le suivi évaluation des interventions au niveau des districts sanitaires ((supervisions, suivis, contrôles, audit)
- * Mettre aux normes les plateaux techniques au niveau des formations sanitaires de base
- * Réhabiliter, construire, équiper des infrastructures
- * Former des paramédicaux compétents et adaptés aux besoins du secteur
- * Améliorer le système d'approvisionnement en médicaments , intrants de santé et équipements techniques spécifiques pour les structures sanitaires

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
024 - Administration et Coordination	024-1 - DEVELOPPER LA CAPACITE ORGANISATIONNELLE ET MANAGERIALE DU SYSTEME DE SANTE	024-1-1 - GARANTIR LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIFS ET DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	024-1-1-1 - CADRE DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE SANTE PUBLIC AMELIORE	024-1-1-1-R1 - Nombre de bureau administratif doté en materiel et mobilier de bureau	NOMBRE	5	0	0
		024-1-2 - ASSURER LE PILOTAGE DU SYTEME DE SANTE	024-1-2-1 - PILOTAGE DU SYSTEME DE SANTE ASSUREE	024-1-2-1-R1 - Taux de promptitude des RMA	%	65	70	75
		024-1-4 - ASSURER LA MOBILISATION DES MOYENS POUR LE SYSTEME DE SANTE	024-1-4-1 - RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES DU SYSTEME DE SANTE MOBILISEES DE FACON EFFICIENTE	024-1-4-1-R1 - Nombre des districts ayant des CSU opérationnelles	NOMBRE	10	15	20

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		024-1-6 - Assurer la disponibilité des informations sanitaires fiables	024-1-6-1 - Assurance de la mobilisation des moyens humains du système de santé	024-1-6-1-R1 - Pourcentage de CSB 2 sans medecins	%	40	38	36
Projets d'Investissement Public concernés								
027 - APPUI AU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL 097 - APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CSU 098 - EQUIPEMENT DU BUREAU DE LA CROIX ROUGE 103 - APPUI A LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS 104 - Renforcement de capacités Humaines et matérielles du Prog 024								
505 - Lutte contre les maladies	505-1 - PROMOUVOIR LA LUTTE CONTRE LES MALADIES	505-1-2 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES Y COMPRIS LA PREVENTION DU HANDICAP	505-1-2-1 - CONDITION HANDICAPANTE REDUITE	505-1-2-1-R1 - Taux de depistage des facteurs de risques des MNT	%	20	25	30
		505-1-3 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES, EPIDEMIQUES ET NEGLIGEEES	505-1-3-1 - SURVEILLANCES EPIDEMIOLOGIQUES RENFORCEES	505-1-3-1-R1 - Pourcentage des districts supervisés en matière de surveillance épidémiologique	%	25	30	35
			505-1-3-3 - PREVENTION ET PRISE EN CHARGE CORRECTE DES CAS DE PALUDISME, TUBERCULOSE ET VIH/SIDA RENFORCEES	505-1-3-3-R1 - Pourcentage des cas de tuberculose prise en charge correctement	%	85	87,5	90
		505-1-4 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME	505-1-4-1 - PRISE EN CHARGE CORRECTE DES CAS DE PALUDISME RENFORCEE	505-1-4-1-R1 - taux des TDR distribué	%	85	90	95
Projets d'Investissement Public concernés								
025 - APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES 028 - INTERVENTION AUX EPIDEMIES ET CATASTROPHES (EX-EQUIPIES SANITAIRES MOBILES) 075 - REDUCTION DES EMISSIONS NON INTENTIONNELLES DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (UPOPS) ET DE LA MERCURE 087 - PRÉVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES ET HANDICAP AU DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION (EX APPUI AUX PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES) 091 - PROJET D'ELIMINATION DES MALADIES TROPICALES NEGLIGEEES 092 - REPNSES AUX EPIDEMIES ET AUX CRISES 093 - PROMOTION DE LA SANTE TOUT AU LONG DU CYCLE DE LA VIE 095 - URGENCES SANITAIRES 099 - UTILISATION ACCRUE DES SERVICES ET PRODUITS DE SANTE 102 - APPUI AUX ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA PESTE 105 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DU PROGRAMME 505								
506 - Survie et développement de la mère et de l'enfant	506-1 - ASSURER LA SURVIE DE LA MERE ET DE L'ENFANT	506-1-1 - RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES MALADIES EVITABLES PAR LA VACCINATION	506-1-1-1 - ENFANTS DE 0-11 MOIS COMPLETEMENT VACCINES	506-1-1-1-R1 - Taux de couverture vaccinale pour toute antigene	%	92	94	96
		506-1-2 - AMELIORER L'ETAT DE SANTE DE LA MERE ET DU NOUVEAU-NE	506-1-2-3 - Etat de santé de la mere et de l'enfant amélioré	506-1-2-3-R1 - Taux d'accouchement aux formations sanitaires	%	36	38	40
		506-1-4 - PROMOUVOIR LA PLANIFICATION FAMILIALE	506-1-4-1 - UTILISATION DES SERVICES DE PLANIFICATION FAMILIALE AUGMENTEE	506-1-4-1-R1 - Taux de couverture contraceptive	%	35	37,5	40
		506-1-5 - RENFORCER LA PREVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION	506-1-5-1 - PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AGES MOINS DE 5 ANS MALNUTRIES AIGUES ASSUREES	506-1-5-1-R1 - Taux d'insuffisance ponderale cu en consultation externe chez les enfants moins de 5 ans	%	9	8	7
Projets d'Investissement Public concernés								
022 - APPUI A LA POLITIQUE DE SURVIE DE LA MERE ET DE L'ENFANT (EX BIEN ETRE DE LA FAMILLE) 073 - APPUI AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION 085 - PROJET RETARD DE CROISSANCE 088 - PROJET TIPTOP 094 - LUTTE CONTRE LE POLIOMIELITE								
508 - Fourniture des soins de santé de qualité	508-2 - Améliorer l'offre et l'accessibilité de la population aux services de qualité	508-2-1 - Promouvoir l'offre de soins de qualité aux population	508-2-1-1 - Offre et accessibilité de la population aux services de santé de base de qualité améliorés	508-2-1-1-R1 - Taux d'utilisation des consultations externes au niveau des CSB	%	50	55	60

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		508-2-2 - Améliorer l'offre et l'accessibilité de la population aux formations sanitaires	508-2-2-1 - Offre et accessibilité de la population au niveau des formations sanitaires assurés	508-2-2-1-R1 - Pourcentage des FS pouvant offrir des soins de qualité	%	70	80	90
		508-2-3 - Assurer la disponibilité des intrants de santé	508-2-3-1 - Intrants de santé disponibles au niveau des formations sanitaire	508-2-3-1-R1 - Taux de disponibilité des intrants de santé	%	100	100	100
		508-3 - Mettre aux normes les hôpitaux des régions et des districts	508-2-3-2 - Approvisionnement continue en intrants des santé au niveau des formations sanitaires	508-2-3-2-R1 - Taux de disponibilité des poches de sang au niveau des centres hospitaliers (district , region , universitaire)	%	92	94	96
			508-3-1-1 - La prise en charge correcte des cas referes aux niveaux des hopitaux des regions et districts	508-3-1-1-R1 - Nombre des CHR/CHRR mises aux normes	%	2	0	0
				508-3-1-1-R2 - Nombre des CHR/CHRR mises aux normes	NOMBRE	2	0	0

Projets d'Investissement Public concernés

023 - APPUI À LA POLITIQUE NATIONALE PHARMACEUTIQUE
024 - APPUI AU SYSTEME HOSPITALIER DE REFERENCE
026 - DÉVELOPPEMENT DES DISTRICTS SANITAIRES ET SANTE DE BASE (EX APPUI AUX DISTRICTS SANITAIRES)
030 - RÉHABILITATION, CONSTRUCTION, EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES
068 - APPUI AU SYSTEME HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
089 - NORMALISATION DES ACTES DE TRANFUSIONS SANGUINE A MADAGASCAR
100 - PROJET DE DEVELOPPEMENT DES HOPITAUX PUBLICS DE MADAGASCAR
101 - REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION INTERREGIONAUX DES PARAMEDICAUX
106 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES DU PROGRAMME 508

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020				Prév 2021				Prév 2022						
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
024 - Administration et Coordination	215 875	8 055	6 824	11 278	242 032	236 383	11 191	3 343	11 278	262 196	257 185	13 527	3 958	11 278	285 948
502 - Fourniture de services de santé de base	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
503 - Fourniture de services de santé hospitaliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
504 - Fourniture de médicaments, consommables et autres produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
505 - Lutte contre les maladies	0	967	182 156	13 908	197 031	0	958	223 650	13 908	238 516	0	974	241 081	13 908	255 963
506 - Survie et développement de la mère et de l'enfant	0	3 990	92 282	8 499	104 771	0	2 675	54 288	8 499	65 461	0	5 449	59 575	8 499	73 523
508 - Fourniture des soins de santé de qualité	0	45 414	25 755	61 030	132 199	0	48 166	130 402	81 684	260 252	0	48 286	77 462	88 939	214 687
TOTAL	215 875	58 426	307 017	94 715	676 033	236 383	62 990	411 683	115 368	826 424	257 185	68 236	382 076	122 624	830 121

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

41 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

1. INTRODUCTION

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
033 - Administration et Coordination	033-1 - BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR HALIEUTIQUE	033-1-1 - Gérer de manière efficiente les ressources du Ministère	033-1-1-1 - BUDGET DU MINISTERE BIEN GERE	033-1-1-1-R1 - Taux d'absorption de budget	%	100	100	100
			033-1-1-2 - SITUATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL EN REGLE	033-1-1-2-R1 - Personnel productif	NOMBRE	750	800	800
		033-1-2 - Promouvoir une gouvernance transparente et responsable	033-1-2-1 - GOUVERNANCE RENFORCEE	033-1-2-1-R1 - Secteur halieutique développé	NOMBRE	1	1	1
			033-1-2-2 - TEXTES LEGISLATIFS MIS A JOUR ET RESPECTES	033-1-2-2-R2 - Décrets et arrêtés d'application mis à jour	NOMBRE	12	12	12
Projets d'Investissement Public concernés								
061 - Administration et Coordination	061-1 - Améliorer la gouvernance et l'environnement institutionnel du secteur agriculture et élevage	061-1-1 - Renforcer la capacité des acteurs pour la mise en œuvre du PSAEP	061-1-1-1 - Performance améliorée	061-1-1-1-R2 - Acteurs formés	NOMBRE	350	350	400
			061-1-2 - Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur agriculture et élevage	061-1-2-1 - Gouvernance du secteur améliorée	061-1-2-1-R1 - Taux de performance annuel du Ministère	%	60	65
Projets d'Investissement Public concernés								
385 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
408 - Développement de la pêche et des ressources halieutiques	408-1 - DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	408-1-1 - ACCROITRE LA PRODUCTIVITE ET AMELIORER LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE DU SECTEUR	408-1-1-1 - PECHE ET AQUACULTURE DEVELOPPEES	408-1-1-1-R1 - Taux de production augmenté	%	0.05	0.06	0.06
		408-1-2 - GERER RATIONNELLEMENT ET DURABLEMENT ET PRESERVER LES RESSOURCES HALIEUTIQUES	408-1-1-2 - ACTIVITES AU NIVEAU REGIONAL CONSOLIDÉES	408-1-1-2-R1 - DRRHP consolidées	NOMBRE	22	22	22
		408-1-3 - SATISFACTION DES BESOINS DU MARCHÉ NATIONAL EN PRODUITS HALIEUTIQUES ET ACCROISSEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXPORTATION	408-1-2-1 - ENVIRONNEMENT MARIN ET LACUSTRE SAUVEGARDE ET RESSOURCES PROTEGEES	408-1-2-1-R1 - PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ELABORE	NOMBRE	2	2	1
			408-1-3-1 - COMMERCIALISATION DES PRODUITS APPUYÉE	408-1-3-1-R1 - Guide de commercialisation des produits halieutiques élaborés	NOMBRE	1	1	1
Projets d'Investissement Public concernés								
232 - SWIOFISH 235 - PECHE ET AQUACULTURE DURABLES A MADAGASCAR 236 - PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PECHE - APPUI SECTORIEL 239 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE DANS LA REGION DE BOENY 240 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES 241 - RELANCE DE L'AQUACULTURE 384 - RELANCE DE LA PECHE CONTINENTALE DEUXIEME VOLET								
411 - Agriculture	411-1 - Développer l'Agriculture tournée vers le marché national et international	411-1-1 - Structurer le monde rural et faire des aménagements intégrés	411-1-1-1 - Infrastructures rurales viabilisées et mécanisation agricole promue	411-1-1-1-R1 - Superficies hydro-agricoles irriguées	HECTARE	20000	20000	33000
		411-1-2 - Promouvoir des systèmes de production agricoles améliorés et compétitifs	411-1-1-2 - Services d'appui aux producteurs améliorés	411-1-1-2-R1 - Montant de subvention allouée aux producteurs	MILLIONS D'ARIARY	34918	48856	21500
			411-1-2-1 - Conditions de vie des ménages producteurs améliorées	411-1-2-1-R1 - Nombre d'OP et ménages bénéficiaires	NOMBRE	60000	60000	55000
Projets d'Investissement Public concernés								
154 - PROGRAMME DE LUTTE ANTI-EROSIVE 158 - LUTTE ANTIACRIDIDIENNE 172 - AJUSTEMENT SECTORIEL DEVELOPPEMENT RURAL ET APPUI AUX SERVICES AGRICOLES 180 - FONDS D'ENTRETIEN DES RESEAUX HYDROAGRIQUES 225 - PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE MENABE ET MELAKY 229 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLES DE MICRO ENTREP. RURALES ET AUX ECONOMIES REGION DE M/CAR (PROSPERER) 238 - APPUI AU RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANES ET SERVICES AGRICOLES 252 - PROJET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE RIZICOLE SUR LES HAUTES TERRES 257 - PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE (FORMAPROD) 265 - REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES (PRIASO) 270 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE 272 - AGROSYLVICULTURE AUTOUR D'ANTANANARIVO (ASA) 276 - AMENAGEMENT HYDROAGRIQUE DE BEBOKA 279 - PROJET D'APPUI AMELIORATION PRODUCTIVITE AGRICOLE A M/CAR 296 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE (ASARA) 299 - PROJET DES JEUNES ENTREPRENEURS RURAUX DU MOYEN OUEST (PROJERMO) 300 - PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET SECURISATION FONCIERE 301 - EXTENSION PERIMETRE BAS MANGOKY II 305 - RENOVATION DES ETABLISSEMENT PUBLICS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE 306 - AMENAGEMENT RIZICOLE DANS LES POLES DE PRODUCTION A M/CAR 307 - APPUI A LA MECANISATION AGRICOLE 316 - PROJET DE REHABILITATION DU SYSTEME D'IRRIGATION ET GESTION DE BASSINS VERSANTS SUD OUEST LAC ALAOTR 317 - PROJET D'AGRICULTURE DURABLE PAR UNE APPROCHE PAYSAGE (PADAP) 320 - PROGRAMME PAYS VOLET AGRICULTURE 326 - APPUI A LA MISE EN PLACE DU CENTRE GEO INFORMATIQUE APPLIQUE AU DEVELOPPEMENT RURAL (CGARD) 329 - PRODUCTION RIZ ET ENGRAIS 339 - ADAPTATION DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES AUX CHANGEMENT CLIMATIQUE (PRADA) 340 - PROJET DE COLLECTE, DOCUMENTATION ET DIFFUSION DE BONNES PRATIQUES GENEREES PAR LES PROJETS FIDA 341 - PROJET SATREPS 344 - PROGRAMME DE COOPERATION AGRICOLE 346 - PDFA - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES 347 - PROGRAMME ENTREPRENEURIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE - BAD 349 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 351 - PROJET DE PROMOTION DES FILIERES VEGETALES DE RENTE ET VIVRIERES 357 - POLE INTEGRE DE CROISSANCE AGRO INDUSTRIELLE DANS LE SUD (PICAS) 358 - PROJET SUFFISANCE ALIMENTAIRE PAR LA FOURNITURE DE TRACTEURS								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
359 - FOOD FOR PROGRESS 360 - PROJET DE DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF DES SERVICES AGRICOLES COMPOSANTE 2 : MISE EN PLACE DES ANTENNES REGIONALES DE FDA 369 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT RIZICOLE 371 - PROJET DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU PERIMETRE DE DABARA 373 - PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE 374 - APPUI D'URGENCE A LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE, RIPOSTE ET CONTRÔLE INTEGRE DE LA CHENILLE LEGIONNAIRE D'AUTOMNE A MADAGASCAR 375 - PROMOTION DES ACTIVITES ET INNOVANTES EN PREVENTION DES CRISES ALIMENTAIRES DANS LE SUD DE MADAGASCAR (PRO-ACTING) 376 - ASSISTANCE PREPARATOIRE AU RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE 377 - DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES REGIONS BONGOLAVA, BETSIBOKA, MENABE ET ANALAMANGA 380 - PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DANS LE SUD OUEST (PATASO) 381 - PROJET D'APPUI AUX FINANCEMENTS DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ ET DES JEUNES 382 - ACQUISITION MACHINES AGRICOLES POUR LA RIZICULTURE ET LA MAÏSICULTURE 383 - PROGRAMME DE COOPERATION SUD-SUD 386 - AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES AGRICULTEURS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 387 - REHABILITATION DU PERIMETRE DELTA PAR LE CANAL DE BEDIMAKY								
412 - Elevage	412-1 - Développer l'Elevage orienté vers le marché	412-1-1 - Accroître la productivité et la production animale	412-1-1-1 - Filières d'élevage promues	412-1-1-1-R1 - Nombre d'éleveurs appuyés et encadrés	NOMBRE	90	95	120
		412-1-2 - Améliorer l'accès aux marchés nationaux et relancer l'exportation	412-1-2-1 - Produits d'élevage mis aux normes et améliorés	412-1-2-1-R1 - Nombre d'infrastructures normalisées mises en place	NOMBRE	23	22	25
Projets d'Investissement Public concernés								
354 - PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE A CYCLE COURT (APPUI AU FILIERE PETIT RUMINANT AVICOLE ET APICOLE) 355 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 362 - APPUI A LA PROMOTION DE L'ELEVAGE FAMILIAL ET AU RENFORCEMENT DES GROUPEMENTS DES FEMMES RURALES 364 - VIGILANCE DES LABORATOIRES VETERINAIRES AUX MALADIES EXOTIQUES 365 - AMELIORATION DE LA PRODUCTION ANIMALE PAR LE RESPECT DE LA PROTECTION ET DU BIEN-ETRE DES ANIMAUX 368 - CONFORMITE DES SERVICES VETERINAIRES AUX NORMES INTERNATIONALES 370 - EXTENSION DU SYSTEME D'IDENTIFICATION ELECTRONIQUE DES BOVINS A MADAGASCAR 388 - PROMOTION DE LA VALORISATION DES PRODUITS D'ELEVAGE POUR L'ALIMENTATION HUMAINE 389 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS D'ELEVAGE 390 - MISE AU NORME DES PRODUITS D'ELEVAGE 391 - APPUI A LA VULGARISATION DE L'ELEVAGE D'EMBOUCHE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
033 - Administration et Coordination	7 402	0	0	0	7 402	8 105	0	0	0	8 105	8 818	0	0	0	8 818
059 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061 - Administration et Coordination	24 436	14 914	0	750	40 099	26 757	15 771	0	750	43 278	29 112	16 690	0	1 500	47 301
408 - Développement de la pêche et des ressources halieutiques	0	5 394	63 530	7 475	76 399	0	6 153	84 438	8 676	99 266	0	7 115	78 861	13 675	99 651
410 - Sécurisation de la Mer et de ses Ressources	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
411 - Agriculture	0	6 588	491 939	73 725	572 252	0	7 051	497 494	78 033	582 578	0	7 552	615 284	86 873	709 709
TOTAL	31 837	26 895	555 469	81 950	696 152	34 862	28 975	581 932	87 459	733 227	37 929	31 357	694 145	102 048	865 480

PROGAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
412 - Elevage	0	1 232	0	8 600	9 832	0	1 286	0	10 300	11 586	0	1 345	0	18 400	19 745
TOTAL	31 837	28 128	555 469	90 550	705 984	34 862	30 261	581 932	97 759	744 814	37 929	32 702	694 145	120 448	885 225

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

51 - MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 204-DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER ET DES BIOCARBURANTS ***

CONTEXTE :

L'hydrocarbure est un point focal ou moteur de développement du pays mais la maîtrise par rapport à la qualité prix est un enjeu nécessitant l'intervention des acteurs potentiels en matière des hydrocarbures.

DEFIS :

- 100% des districts auront au moins un point de vente de carburants d'ici fin 2023
- Garantir un niveau raisonnable des prix des produits pétroliers.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Maîtriser le domaine du secteur des hydrocarbures à Madagascar sur le plan de la qualité prix, qui soit accessible pour toute la population.

*** PROGRAMME 031-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

L'administration reflète le bon fonctionnement du ministère et ainsi que les responsables qui doivent être des modèles d'intégrité et de droiture vis-à-vis de son occupation au niveau de l'institution de l'Etat.

DEFIS :

- Mettre en place un système pour la fluidité des traitements des documents administratifs.
- Instaurer un précepte de transparence lié à la gestion administrative

ALIGNEMENT A LA PGE :

La promotion de l'E-gouvernance doit être faite pour faciliter la relation entre administration et administrés.

*** PROGRAMME 203-DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET DES RESSOURCES D'ÉNERGIE LOCALES ***

CONTEXTE :

L'Énergie est un secteur clé qui joue un rôle primordiale au développement du pays ; l'accès pour tous à l'énergie est un moteur de propulsion au déploiement du secteur en matière énergétique.

DEFIS :

- ¿ doubler la production énergétique sous 5 ans et de réduire le tarif de l'énergie.
- ¿ Lutter contre le délestage et maîtriser le prix de l'électricité
- ¿ Développer l'accès à l'électricité au plus grand nombre

- ¿ Préparer et mettre en œuvre l'alimentation en énergie des zones de développement
- ¿ Atténuer l'impact environnemental du développement de l'énergie

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'Énergie constitue un des socles de l'émergence de notre pays. Sans l'énergie nous ne pouvons pas aspirer à une industrialisation.

***** PROGRAMME 205-DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS À L'EAU ET AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT *****

CONTEXTE :

La nouvelle dynamique est possible grâce d'une part à une réforme de la coordination des projets liés au forage, au réseau adduction eau, à un meilleur ciblage de la concentration de la population desservie et, d'autre part grâce à une priorisation du développement de l'eau potable dans les zones enclavées.

DEFIS :

Augmenter l'approvisionnement en eau et l'accessibilité en eau potable sur le territoire pour la population Malagasy

- ¿ Intensifier les actions pour développer l'accès à l'assainissement et à l'hygiène de la population Malagasy
- ¿ Promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- ¿ Préparer et rendre opérationnel le Plan National Eau potable pour les situations de crise
- ¿ Élaborer et valider les documents cadre et législatif du secteur EAH

ALIGNEMENT A LA PGE :

Concernant l'eau, la mise en place d'un système en matière substantielle de l'approvisionnement en eau potable de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire de Madagascar à travers des travaux de forages, d'adductions d'eau potable, etc...

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

***** PROGRAMME 031-ADMINISTRATION ET COORDINATION *****

GRANDES ORIENTATIONS :

- Gestion pertinente du patrimoine et ressource du ministère
- Visé à renforcer la stabilité efficiente et à promouvoir une croissance durable et inclusive liées aux objectifs indicatifs et des réformes structurelles mise en œuvre

MISSION :

Elle vise à mettre en œuvre un système de coordination au sein du ministère, d'assurer une fluidité de la communication interne et de mettre en place une structure liée à la bonne gouvernance.

STRATEGIE :

- Assurer la bonne gestion du patrimoine du ministère;
- Veiller à la pérennisation des infrastructures à la disposition du ministère.
- Aligner les méthodes de travail en vigueur et conformément à l'Etat afin de faciliter l'analyse de la qualité de la gestion des ressources publiques;

*** PROGRAMME 032-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 056-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 203-DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET DES RESSOURCES D'ÉNERGIE LOCALES ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Assurer la promotion des énergies renouvelables d'origine hydraulique, solaire, éolienne, biomasse et autres énergies alternatives dans un cadre institutionnel clair et attractif pour les investisseurs, d'une part, et dans le cadre de choix de technologies efficaces et durables pour les usagers.

MISSION :

Elle est chargée d'élaborer la Stratégie de mise en œuvre de la politique du Ministère en matière d'Énergie et en assure l'effectivité.

A ce titre, elle coordonne et supervise les activités des directions techniques qui lui sont rattachées

STRATEGIE :

- Appuyer techniquement les opérateurs et les promoteurs de projets œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables.
- Contribuer à la promotion de l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne ;
- Concevoir et mettre en œuvre la base de données du secteur électricité, y compris sa mise à jour systématique ;
- Assurer le suivi périodique de la situation des centres d'exploitation de la JIRAMA et de l'ADER.

*** PROGRAMME 204-DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER ET DES BIOCARBURANTS ***

*** PROGRAMME 204-DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER ET DES BIOCARBURANTS ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Veiller au bon fonctionnement de tous les segments dans la chaîne d'approvisionnement ;
- Suivre, en quantité et en qualité, les produits importés et stockés ;

MISSION :

Elle élabore la stratégie du Ministère et met en œuvre sa politique dans l'Aval pétrolier, à savoir l'importation, le stockage, la distribution, le transport, la transformation, l'exportation des produits pétroliers, et assure la coordination des activités y afférentes.

STRATEGIE :

- Évaluer les risques liés à l'approvisionnement des hydrocarbures et en informer les autorités hiérarchiques d'éventuelles anomalies ;
- Mettre à jour la base de données de l'approvisionnement et de la distribution ;
- Veiller au bon fonctionnement de tous les segments dans la chaîne d'approvisionnement ;

*** PROGRAMME 205-DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS À L'EAU ET AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique nationale de l'hygiène et de l'assainissement ;
- Promouvoir les bonnes pratiques sur les composantes de l'hygiène afin de réduire les risques de propagation de maladies liées au manque d'hygiène ;

- fournir un appui technique aux Services Déconcentrés du Ministère en matière d'adduction d'eau potable ;
- Intégrer la dimension « Hygiène » dans le cadre des projets d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement,
- Traiter les dossiers de demande d'exploitation d'eau de source et d'eau minérale,

MISSION :

Elle est chargée de la coordination, du suivi et contrôle des activités techniques du secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène et supervise les activités des directions techniques qui lui sont rattachées.

STRATEGIE :

- Coordonner et harmoniser les interventions en matière d'Hygiène,
- Assurer l'adoption des normes pour la construction et l'utilisation des latrines ;
- Augmenter le taux d'accès de la population aux services d'Assainissement, notamment de la gestion des déchets solides, liquides et excréta,
- La coordination et le suivi des acteurs de l'Assainissement à l'échelle nationale, notamment en s'assurant que leurs activités soient en conformité avec le programme sectoriel établi par le Ministère.
- Prêter assistance et appui aux Organismes sous tutelle et aux Partenaires Techniques et Financiers du Ministère dans leurs projets de développement de l'accès à l'eau potable;

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
031 - Administration et coordination	031-2 - RENFORCER LES PRESTATIONS DE SERVICES PUBLICS	031-2-1 - PROMOUVOIR LA PRODUCTIVITE DES AGENTS DU MINISTERE	031-2-1-1 - LA CONTRIBUTION ACTIVE DES AGENTS DU MINISTERE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE EST MISE EN PLACE	031-2-1-1-R1 - Directions et services contrôlés et suivis	NOMBRE	23	30	40
			031-2-1-1-R2 - TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE	%	100	100	100	
			031-2-1-1-R3 - Délai de traitement de dossiers	JOUR	2	1	1	
Projets d'Investissement Public concernés								
143 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES								
203 - Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locales	203-1 - DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET RESSOURCES D'ÉNERGIE LOCALE	203-1-1 - GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES D'ÉNERGIES LOCALES	203-1-1-1 - LES ÉNERGIES DE SUBSTITUTION AU BOIS ÉNERGIE SONT DÉVELOPPÉES	203-1-1-1-R1 - Déchets agricoles transformés	%	1	1	1
			203-1-1-1-R2 - Déchets agricoles non transformés	%	1	1	1	
			203-1-1-1-R3 - Biogaz	%	1	1	1	
			203-1-1-1-R4 - Ethanol	%	4	4	4	
			203-1-1-2 - LA POLITIQUE ÉNERGETIQUE EST BIEN CADRÉE	203-1-1-2-R2 - Master Plan Production	%	75	75	75
203-1-1-2-R3 - Schéma directeur réseaux	%	75	75	75				
203-1-1-2-R4 - Code de réseaux et son décret d'application	%	25	25	25				

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		203-1-2 - SATISFAIRE LA DEMANDE INTERIEURE	203-1-2-1 - ACCÈS À L'ÉNERGIE DURABLE POUR TOUS	203-1-2-1-R1 - Taux d'accès en électricité 203-1-2-1-R2 - Kits solaires distribués	% NOMBRE	18 110000	19 150000	19 200000
			203-1-2-2 - LES RESSOURCES D'ÉNERGIES LOCALEMENT DISPONIBLES SONT UTILISÉES EFFICACEMENT	203-1-2-2-R1 - Réduction des heures de délestages 203-1-2-2-R2 - Economie de bois 203-1-2-2-R3 - Taux d'accès en électricité	% M3 %	40 2000 20	60 2000 20	65 2000 20
Projets d'Investissement Public concernés								
054 - ELECTRIFICATION RURALE 085 - PIC II : POLES INTEGRES DE CROISSANCE II/ENERGIE 091 - DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENEUVABLES ET ALTERNATIVES PHASE 2 (XI È FED) 092 - PROJET ANDEKALEKA 093 - PROJET ELECTRIFICATION RURALE PAR LES ENERGIES RENEUVABLES 095 - PAGOSE 097 - PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE HYDROELECTRIQUE DE RANOMAFANA SUR L'IKOPA (SINOHYDRO) 098 - PROJET RENFORCEMENT RESEAUX DE TRANSPORT ENERGETIQUE ANTANANARIVO 145 - ENERGY ACCES EXPANSION 160 - PROGRAMME D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES RURAUX ISOLES PAR SYSTEME SOLAIRE DOMESTIQUE 164 - PROJET DE CENTRALES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À PARTIR DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 165 - SCALING SOLAR 166 - LEAST-COST ELECTRICITY ACCESS DEVELOPMENT PROJECT - LEAD 167 - LABORATOIRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR LES ENERGIES RENEUVABLES A L'UNIVERSITE DE TOLIARY 168 - PROGRAMME D'INTERVENTION D'URGENCE ET DE CONTINUITE DE FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE 169 - PROJET DE DISTRIBUTION MASSIVE DE KIT SOLAIRE 170 - PREMIER PROJET PILOTE PPP: PROJET HYDROELECTRIQUE DE SAHALANONA 177 - PROJET D'INTERCONNEXION DE LA VILLE DE TOAMASINA (RIT) AU RESEAU INTERCONNECTE D'ANTANANARIVO (RIA) 178 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE A AMBODIROKA 179 - PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRAULIQUE D'ANTETEZAMBATO								
204 - Développement du secteur pétrolier et des biocarburants	204-1 - DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PETROLIER ET DES BIOCARBURANTS	204-1-1 - ENCOURAGER ET FACILITER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES D'HYDROCARBURES DU PAYS	204-1-1-1 - CONSOMMATION DES PRODUITS EXTRAITS ET TRANSFORMÉS LOCALEMENT	204-1-1-1-R1 - Produits extraits, transformés et consommés	M3	10000	15000	15000
		204-1-2 - PRESERVER LA SECURITE DE LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT RELATIF À TOUTES OPÉRATIONS ET INSTALLATIONS	204-1-2-1 - OPÉRATIONS SÉCURISÉES ET SANS INCIDENTS	204-1-2-1-R1 - Incidents signalés	UNITÉ	10	8	8
		204-1-3 - CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AUX NOUVEAUX OPÉRATEURS ET INVESTISSEURS AFIN DE DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES INFRASTRUCTURES	204-1-3-1 - NOUVELLES INFRASTRUCTURES CRÉÉES	204-1-3-1-R1 - ATP octroyée	UNITÉ	40	45	45
		204-1-4 - ASSURER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS DE TOUS LES CONSOMMATEURS À DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ ET DE PRIX AUX MEILLEURES CONDITIONS	204-1-4-1 - VENTE DE PRODUITS DE QUALITÉ AUX MEILLEURS PRIX	204-1-4-1-R1 - Doléances recus sur un supcon d'adultération	UNITÉ	75	70	70
		204-1-4-2 - DISTRIBUTION DE PROXIMITÉ ÉFFECTIVE	204-1-4-2-R1 - Districts desservis		NOMBRE	12	10	10
Projets d'Investissement Public concernés								
149 - INSTALLATION D'UNITÉS DE PRODUCTION DE BIOCARBURANTS 150 - INSTALLATION D'UNITÉS DE PRODUCTION DE BIOGAZ DANS LES CENTRES URBAINS DE MADAGASCAR								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
205 - Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	205-1 - ASSURER L'ACCÈS UNIVERSEL EN MATIÈRE D'EAU POTABLE, AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT ET À LA PROMOTION DE L'HYGIÈNE	205-1-2 - AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE	205-1-2-2 - DIRECTION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DOTÉE D'UN MOYEN MATERIEL	205-1-2-2-R1 - Atelier de forage acquis	UNITÉ	1	1	1
			205-1-2-4 - JIRAMA APPUYÉE TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT	205-1-2-4-R1 - Citernes d'eau acquises	NOMBRE	100	100	100
		205-1-3 - APPUYER TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT LES EPIC ET LES EPA	205-1-3-1 - SAMVA APPUYÉE TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT	205-1-3-1-R1 - Bacs à ordures acquis pour le SAMVA	NOMBRE	100	100	100
				205-1-2-4-R2 - Travaux d'AEP pour la JIRAMA réalisés	NOMBRE	54	54	54
				205-1-2-4-R3 - Matériels techniques affectés à la JIRAMA	POURCENTAGE	100%	100%	100%
				205-1-2-4-R4 - Camions bennes et à grues acquis	NOMBRE	2	2	2
				205-1-2-4-R5 - Travaux d'urgence de la JIRAMA réalisés	NOMBRE	5	5	5
				205-1-2-4-R6 - Nouvelles stations de traitement mobile mises en place	NOMBRE	2	2	2
				205-1-3-1-R2 - Camions multibennes acquis pour le SAMVA	NOMBRE	10	10	10

Projets d'Investissement Public concernés

056 - APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
080 - CONSTRUCTION DE FORAGE AU SUD DE MADAGASCAR
088 - PROJET D'ELABORATION DE SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DE HUIT VILLES SECONDAIRES
090 - EAU ET ASSAINISSEMENT
153 - DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A L'EAU POTABLE
157 - ALIMENTATION EN EAU DANS LE SUD (AES)
158 - EVACUATION DES EAUX USEES ET DES ORDURES VILLE ANTANANARIVO (SAMVA)
173 - PROJET D'URGENCE POUR LA JIRAMA
180 - ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT PAR L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE
181 - JIRAMA WATER III

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
031 - Administration et coordination	2 687	5 711	0	3 575	11 973	2 942	6 177	0	4 504	13 623	3 201	6 636	0	6 266	16 103
032 - Administration Et Coordination	5 252	0	0	0	5 252	5 751	0	0	0	5 751	6 257	0	0	0	6 257
203 - Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locales	0	1 769	159 637	22 117	183 523	0	2 029	279 319	30 399	311 747	0	2 455	574 709	48 039	625 203
204 - Développement du secteur pétrolier et des biocarburants	0	182	0	425	607	0	196	0	535	731	0	211	0	745	956
205 - Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	0	3 661	58 802	77 913	140 377	0	3 777	26 095	98 157	128 029	0	3 845	30 907	136 566	171 318
TOTAL	7 939	11 323	218 439	104 031	341 731	8 693	12 177	305 414	133 595	459 880	9 458	13 147	605 616	191 616	819 837

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

53 - MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 019-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

L'atténuation de la pauvreté et la mise en place d'un développement durable et inclusif

sont les priorités établies suivant la Politique Générale de l'Etat. Pour se faire, chaque Ministère se doit de respecter le contrat programme suivant les engagements et les agendas y afférents et de mettre en œuvre les actions concrètes à compter de cette année 2019.

Ces engagements sont pris en compte par les perspectives de politiques publiques à moyen terme. Il s'agit notamment de construire un Etat moderne et prospère en promouvant une croissance durable et soutenue tout en favorisant l'élargissement des opportunités de développement.

Par rapport à la Politique Générale de l'Etat, le Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques, Ministère pourvoyeur de ressources, a pour principale mission la valorisation du secteur extractif ainsi que la gestion rationnelle à travers la conception et la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat en matière de Mines et de ressources stratégiques et la gestion rationnelles des ressources minières et stratégiques pour la réalisation de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar.

DEFIS :

Maîtrise des ruées

Lutte contre la prolifération à plusieurs niveaux des collecteurs informels

Contrôle des exploitations illicites dans les réserves naturelles

Formalisation des petits exploitants

Sécurisation des investissements

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Valoriser le cadastre minier à Madagascar
- Contrôler la chaîne de valeur de l'Or
- Réduire les exportations à l'état brut des produits miniers
- Attirer les investissements directs étrangers
- Restaurer le climat d'investissement attractif
- Mettre en place des mécanismes de traçabilité des produits miniers
- Accroître la part du secteur minier dans le Produits Intérieur Brut

*** PROGRAMME 217-DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER ***

CONTEXTE :

L'atténuation de la pauvreté et la mise en place d'un développement durable et inclusif

sont les priorités établies suivant la Politique Générale de l'Etat. Pour se faire, chaque Ministère se doit de respecter le contrat programme suivant les engagements et les agendas y afférents et de mettre en œuvre les actions concrètes à compter de cette année 2019.

Ces engagements sont pris en compte par les perspectives de politiques publiques à moyen terme. Il s'agit notamment de construire un Etat moderne et

prospère en promouvant une croissance durable et soutenue tout en favorisant l'élargissement des opportunités de développement.

Par rapport à la Politique Générale de l'Etat, le Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques, Ministère pourvoyeur de ressources, a pour principale mission la valorisation du secteur extractif ainsi que la gestion rationnelle à travers la conception et la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat en matière de Mines et de ressources stratégiques et la gestion rationnelles des ressources minières et stratégiques pour la réalisation de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar.

DEFIS :

Maîtrise des ruées

Lutte contre la prolifération à plusieurs niveaux des collecteurs informels

Contrôle des exploitations illicites dans les réserves naturelles

Formalisation des petits exploitants

Sécurisation des investissements

ALIGNEMENT A LA PGE :

Valoriser le cadastre minier à Madagascar

- Contrôler la chaîne de valeur de l'Or
- Réduire les exportations à l'état brut des produits miniers
- Attirer les investissements directs étrangers
- Restaurer le climat d'investissement attractif
- Mettre en place des mécanismes de traçabilité des produits miniers
- Accroître la part du secteur minier dans le Produits Intérieur Brut

***** PROGRAMME 609-DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER *****

CONTEXTE :

- Pays reconnu dans le monde entier par sa potentialité en ressources minérales (un des plus grands producteurs en pierre gemme)
- Deux grandes mines en opération (Rio Tinto 1,1 milliards de dollar ; Sherritt 7 milliards de dollar d'investissement)
- Secteur minier artisanal: pourvoyeur d'emplois (env. 500 000)
- Filière caractérisée par de multiples activités informelles (traçabilité, spéculation des permis,)
- Cadre légal et réglementaire non actualisé et inadapté au contexte local;
- Faible transformation locale;
- Manque d'assistance et d'encadrement des opérateurs miniers;
- Secteur minier victime d'instabilité politique
- Faible contribution du secteur minier au PIB

DEFIS :

- Déblocage du processus d'octroi des permis miniers
- Assainissement, spéculation des permis
- Finalisation de la réforme du cadre légal et réglementaire
- Amélioration des retombées issues du secteur minier à tous les niveaux (CTD, National)

ALIGNEMENT A LA PGE :

Gestion rationnelle des ressources minières par la valorisation de l'intérêt de l'Etat malagasy dans les prises de participation dans un intérêt gagnant-gagnant pour constituer des ressources financières alternatives

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 019-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 217-DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER ***

*** PROGRAMME 609-DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Promotion des grandes mines
- Professionnalisation des petits exploitants miniers
- Mise en place de la centrale de l'or et des pierres précieuses
- Utilisation des nouvelles technologies pour la traçabilité de nos produits (poinçonnage, titrage et labellisation)

MISSION :

La Direction Générale des Mines assure la mise en œuvre de la politique du secteur, elle coordonne, supervise et assure le suivi du déroulement des activités techniques

STRATEGIE :

- Refonte du cadre légal et réglementaire
- Mise en place du central de l'or
- Mise en place des structures de gouvernance
- Développement des pôles de compétences miniers
- Formations aux métiers miniers et pôle de compétences

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
019 - Administration et Coordination	019-2 - Retombées économiques tangibles et plausibles à tous les niveaux	019-2-1 - Mise en oeuvre de la politique générale de l'Etat en matière de mines et des ressources stratégiques	019-2-1-1 - Gestion efficace et rationnelle des revenus et des flux monétaires dans le secteur extractif	019-2-1-1-R1 - Taux de réalisation de l'Exécution Budgétaire	Taux (%)	90	94	96

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		019-2-2 - Restaurer le climat d'investissement attractif	019-2-2-1 - Confiance mutuelle rétablie entre toutes les parties prenantes	019-2-2-1-R1 - Textes d'applications sur le secteur pétrolier promulgués 019-2-2-1-R2 - Nombre de plates formes créées	NOMBRE NOMBRE	0 4	2 7	4 9
		019-2-3 - Attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE)	019-2-3-1 - Augmentation des Investissements Directs Etrangers (IDE)	019-2-3-1-R1 - Nombre de document cadre 019-2-3-1-R2 - Nombre de nouveaux permis miniers octroyés	NOMBRE NOMBRE	2 100	2 200	2 300
		019-2-4 - Accroître la part du secteur extractif dans le Produits Intérieur Brut	019-2-4-1 - Augmentation de la contribution du secteur extractif au PIB de 7%	019-2-4-1-R1 - Taux de la contribution du secteur extractif	%	2.5	5	7.5

Projets d'Investissement Public concernés

103 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELS, HUMAINES ET TECHNIQUE

106 - MISE EN PLACE DE LA CENTRALE DE L'OR (SOCIETE D'AFFINAGE ET DE TRAITEMENT DE L'OR)

107 - PROMOTION DU SECTEUR MINIER SUR LE PLAN INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

115 - PHASE II DE LA MISE EN ŒUVRE DU DATACENTER NATIONALE, DE LA DÉMATÉRIALISATION ET DE L'E-GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF – MISE EN PLACE D'ENVERGURE NATIONAL

217 - Développement du secteur pétrolier	217-3 - Retombées économiques tangibles et plausibles à tous les niveaux	217-3-1 - Contrôler la chaine de valeur de l'or	217-3-1-1 - Maîtrise de la filière Or	217-3-1-1-R1 - Comptoir de l'Or 217-3-1-1-R2 - Central de l'Or et des pierres précieuses 217-3-1-1-R3 - Unité de fonderie d'Or	Nombre cumulé Nombre cumulé Nombre cumulé	15 1 1	35 2 2	50 3 3		
			217-3-2 - Restaurer le climat d'investissement attractif	217-3-2-1 - Confiance mutuelle rétablie entre toutes les parties prenantes	217-3-2-1-R1 - Code pétrolier révisé 217-3-2-1-R2 - Lettre de politique pétrolière validée 217-3-2-1-R3 - Textes d'applications sur le secteur pétrolier promulgués	NOMBRE NOMBRE NOMBRE	1 1 0	1 1 2	1 1 4	
				217-3-3 - Attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE)	217-3-3-1 - Augmentation des Investissements Directs Etrangers (IDE)	217-3-3-1-R1 - Nombre de nouveaux permis miniers octroyés 217-3-3-1-R2 - Nombre de Titres miniers d'exploration et d'exploitation	NOMBRE NOMBRE	100 5	200 6	300 6
				217-3-4 - Accroître la part du secteur extractif dans le Produits Intérieur Brut	217-3-4-1 - Augmentation de la contribution du secteur extractif au PIB de 7%	217-3-4-1-R1 - Taux de contribution du secteur extractif au PIB	%	4.5	5	7

Projets d'Investissement Public concernés

108 - ELABORATION D'UN PROCESSUS DE GESTION DES CONFLITS LIÉS AUX ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES PAR LE BIAS DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

109 - OPTIMISATION DES APPORTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PROJETS PÉTROLIERS AU NIVEAU DES COMMUNAUTÉS DANS LES ZONES PÉTROLIÈRES

110 - ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA GESTION DU PROCESSUS DE FINALISATION ET DE MISE EN VIGUEUR DU NOUVEAU CODE PÉTROLIER MALAGASY ET DE SES TEXTES D'APPLICATION

111 - MISE EN PLACE D'UN PORTAIL INFORMATIF SUR LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES EN AMONT

112 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA DGRS EN MATIÈRE DE GESTION DU CONTENU LOCAL ET DE GESTION DES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PROJETS PÉTROLIERS

609 - Développement du secteur Minier	609-2 - Retombées économiques tangibles et plausibles à tous les niveaux	609-2-1 - Réduire l'exportation à l'état brut des autres produits miniers	609-2-1-1 - Augmentation de la valeur ajoutée	609-2-1-1-R1 - Nombre d'unité de transformation des produits miniers fonctionnelle	NOMBRE	2	5	7	
			609-2-2 - Mettre en place des mécanismes de traçabilité des produits miniers	609-2-2-1 - Petits exploitants formel	609-2-2-1-R1 - Nombre de groupement et/ou association de petits exploitants miniers 609-2-2-1-R2 - Nombre de document cadre sur le mécanisme de traçabilité des produits miniers	Nombre cumulé NOMBRE	50 1	80 1	100 1
				609-2-2-2 - Recettes minières améliorées	609-2-2-2-R1 - Nombre de Comptoir minier opérationnel	NOMBRE	4	6	8
			609-2-3 - Attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE)	609-2-3-1 - Augmentation des Investissements Directs Etrangers (IDE)	609-2-3-1-R1 - Nombre de document cadre 609-2-3-1-R2 - Nombre de nouveaux permis miniers octroyés	NOMBRE NOMBRE	2 100	2 200	2 300
			609-2-4 - Valoriser le cadastre minier à Madagascar	609-2-4-1 - Cadastre minier opérationnel suivant les normes requises	609-2-4-1-R1 - Nombre de Textes réglementaires garantissant l'exploitation transparente dans un esprit gagnant-gagnant de nos ressources minières	NOMBRE	4	8	10
			609-2-5 - Restaurer le climat d'investissement attractif	609-2-5-1 - Confiance mutuelle rétablie entre toutes les parties prenantes	609-2-5-1-R1 - Nombre de plates formes créées	NOMBRE	4	7	9
		609-2-6 - Accroître la part du secteur extractif dans le Produits Intérieur Brut	609-2-6-1 - Apport du secteur extractif optimisé	609-2-6-1-R1 - Taux de contribution du secteur extractif au PIB	%	4.5	5	7	

Projets d'Investissement Public concernés

091 - PROFESSIONNALISATION DES PETITES MINES

100 - TRANSFERT DES RESSOURCES GEOLOGIQUES EN RESERVES MINIERES

104 - IDENTIFICATION ET TRACABILITE DES PRODUITS MINIERES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
113 - PHASE II DE LA PROFESSIONNALISATION DES PETITES MINES 114 - DÉLIMITATION DES ZONES DE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE NATIONALE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
019 - Administration et Coordination	5 136	17 230	0	3 415	25 781	5 624	17 669	0	4 137	27 431	6 119	18 147	0	4 430	28 696
217 - Développement du secteur pétrolier	0	1 350	0	660	2 010	0	1 360	0	660	2 020	0	1 360	0	818	2 178
609 - Développement du secteur Minier	0	1 600	0	740	2 340	0	1 585	0	740	2 325	0	1 585	0	1 120	2 705
TOTAL	5 136	20 180	0	4 815	30 131	5 624	20 614	0	5 537	31 776	6 119	21 092	0	6 368	33 579

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

63 - MINISTERE DES TRANSPORTS, DU TOURISME ET DE LA METEOROLOGIE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 040-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Madagascar, ce pays aux mille couleurs et multiples facettes ne cesse d'émerveiller les touristes grâce à ses divers atouts, ses richesses naturelles, une faune et une flore riche de ses espèces endémiques, une biodiversité unique qui fait sa renommée mondiale, son peuple accueillant aux origines différentes, un mélange qui fait sa diversité culturelle. En effet, grâce à sa méga biodiversité dans laquelle 80% des espèces végétales sont endémiques et à sa faune également endémique, possède les atouts pour attirer de nombreux touristes du monde entier.

Le tourisme à Madagascar est souvent associé à l'aspect environnemental au tourisme durable. En effet, la plupart des touristes viennent à Madagascar pour visiter et apprécier d'abord la diversité de sa faune et de sa flore. Les paysages exotiques ne sont pas en reste.

Le tourisme à Madagascar tarde à se développer et à concrétiser son potentiel malgré d'immenses atouts naturels, culturels et humains. La destination reste confidentielle sur le marché international et est fréquentée essentiellement par des voyageurs avertis, souvent européens. Le secteur accuse un retard sur nos voisins immédiats, plus particulièrement nos partenaires membres de la destination des îles Vanille.

Le secteur de l'agritourisme est encore méconnu et mal exploité. Néanmoins, il représente actuellement une activité dynamique et prometteuse dans plusieurs pays du monde. Concrètement, l'agritourisme ou l'agrotourisme s'illustre par des activités touristiques liées à l'agriculture permettant aux zones agricoles d'une région, d'un territoire ou d'un terroir de devenir une destination touristique privilégiée

DEFIS :

Le défi du PEM est de faire labelliser Madagascar comme un véritable Ile aux Trésors, une destination touristique de référence, un grenier touristique de l'Océan Indien pour attirer 500.000 touristes en 5 ans ;

A ce titre, les stratégies se focalisent sur l'amélioration de toutes les conditions nécessaires pour un environnement favorable à la croissance du secteur, notamment dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes et dans le domaine sanitaire.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Le secteur Tourisme : Industrie touristique Écotourisme et offre diversifiée aux services de l'émergence ;

*** PROGRAMME 211-DÉVELOPPEMENT MÉTÉOROLOGIQUE ***

ALIGNEMENT A LA PGE :

Gestion durable et conservation de nos ressources naturelles et lutte contre le changement climatique

*** PROGRAMME 209-TRANSPORTS MARITIME, FLUVIAL ET AÉRIEN ***

CONTEXTE :

Étant un pays insulaire disposant de 5000Km de côte, le transport maritime tient une place importante pour la promotion de l'économie de Madagascar. Ce transport constitue un levier pour le développement de l'industrie nationale et la disponibilité des équipements nécessaires dans la concrétisation des

différents investissements.

Le transport Fluvial tient une place non négligeable pour le développement socio-économique national. Il permet la connexion de plusieurs villages ou villes totalement ou partiellement isolés vers les grandes agglomérations. Cette liaison permet à la fois à la population de bénéficier des services sociaux, de se ravitailler en produits de première nécessité et d'évacuer les productions agricoles. Parmi les voies fluviales navigables existantes, le Canal des Pangalanes a néanmoins une importance particulière. Long de 700 Km, longeant la côte Est entre Toamasina et Farafangana, il est devenu, depuis son aménagement, au début du XXème siècle, une voie indispensable au mouvement des personnes et des biens sur cette partie de l'île. La navigation sur le canal est aussi devenue une attraction éco touristique prisée. Un port fluvial a été construit sur ses berges à Mananjary, dans les années 1980, mais ce dernier n'a jamais été utilisé. Plusieurs facteurs bloquant l'émergence des transports maritime et fluvial de la Grande Île peuvent être relevés :

Maritime :

- Le mauvais état et l'absence d'entretien périodique des infrastructures portuaires ;
- L'inadéquation des matériels de signalisation maritime et de manutention ;
- L'inadéquation des infrastructures à l'évolution du trafic maritime international (profondeur, capacité d'entreposage,).
- Le manque de compétitivité au niveau international des sociétés nationales de transport maritime, notamment en raison de l'obsolescence de leurs flottes ;
- L'insécurité en matière de liaisons nationales par boutre, notamment pour le transport de passagers (absence de normes et de cadre réglementaire pour le matériel et de qualifications professionnelles suffisantes) ;
- L'insuffisance de la longueur des quais pour accueillir de grands bateaux.

Fluvial :

Insuffisance d'infrastructures d'embarquement et de débarquement

La majeure partie des fleuves navigables n'est pas réglementée

DEFIS :

- Remise en état et Redynamisation des ports existants
- Construction de nouveaux ports
- Mise en connexion des ports avec les réseaux routiers et ferroviaires.
- Modernisation des infrastructures aéroportuaires existantes ;
- Mise en place d'un transport sûr, sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement ;
- Equipement des Espace d'Emergence Economique et des ports de plaisances touristiques et/ou Marina d'aéroports de standing international.

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Développer les réseaux de connectivité et de transports dont les voies aériennes

*** PROGRAMME 208-TRANSPORTS ROUTIER ET FERROVIAIRE ***

CONTEXTE :

Le secteur des transports est d'une importance capitale pour le développement économique et social de Madagascar, d'abord par son rôle de soutien aux secteurs productifs (agriculture, élevage et pêche) et au développement des échanges commerciaux, et ensuite par sa contribution non négligeable aux devises de l'Etat à travers l'industrie touristique, génératrice d'une variété de services lucratifs (hôtels, restauration, guide, etc).

Actuellement, le secteur transport terrestre fait face à nombreux problèmes, notamment l'insuffisance des infrastructures de transport d'une part et d'autre part la faiblesse des capacités de l'administration et des organismes externalisés ainsi que des acteurs du sous-secteur.

DEFIS :

Mise en place d'un réseau de transport multimodal;

Renforcement des infrastructures d'épaulement et structurantes;
modernisation des lignes ferroviaires existantes ;
extension des réseaux ferroviaires ;
création des nouvelles lignes de chemin de fer et des réseaux ferroviaires à grande vitesse.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Infrastructures modernes et innovantes;
Développer les réseaux de connectivité et de transports terrestres.

***** PROGRAMME 022-ADMINISTRATION ET COORDINATION *****

CONTEXTE :

le secteur des transports est d'une importance capitale pour le développement économique et social de Madagascar, d'abord par son rôle de soutien aux secteurs productifs (agriculture, élevage et pêche) et au développement des échanges commerciaux, et ensuite par sa contribution non négligeable aux devises de l'Etat à travers l'industrie touristique, génératrice d'une variété de services lucratifs (hôtels, restauration, guide, etc).

Par ailleurs, dans le monde, la compréhension de la météorologie, en tant que telle, est son statut de prévisionniste par excellence de nature à fournir une information scientifique fiable et à temps répondant aux attentes croissantes des citoyens, de l'Etat et des acteurs économiques dans les domaines de la météorologie et du climat, en soulignant ses missions de prévision face aux aléas climatiques, de l'appui aux navigations aérienne, maritime et fluviale, et ce, afin

de mettre l'accent sur les missions de sécurité des personnes et des biens, dans tous ses aspects (vigilances et avertissement, aide à la décision, ... etc)

DEFIS :

Mise en place d'un réseau de transport multimodal;
Renforcement des infrastructures d'épaulement et structurantes;
modernisation des lignes ferroviaires existantes ;
extension des réseaux ferroviaires ;
création des nouvelles lignes de chemin de fer et des réseaux ferroviaires à grande vitesse.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Infrastructures modernes et innovantes;
Développer les réseaux de connectivité et de transports terrestres.

***** PROGRAMME 618-ADMINISTRATION, NORMALISATION ET FORMALISATION DU SECTEUR TOURISME *****

CONTEXTE :

Madagascar, ce pays aux mille couleurs et multiples facettes ne cesse d'émerveiller les touristes grâce à ses divers atouts, ses richesses naturelles, une faune et une flore riche de ses espèces endémiques, une biodiversité unique qui fait sa renommée mondiale, son peuple accueillant aux origines différentes, un mélange qui fait sa diversité culturelle. En effet, grâce à sa méga biodiversité dans laquelle 80% des espèces végétales sont endémiques et à sa faune également endémique, possède les atouts pour attirer de nombreux touristes du monde entier.

Le tourisme à Madagascar est souvent associé à l'aspect environnemental au tourisme durable. En effet, la plupart des touristes viennent à Madagascar pour visiter et apprécier d'abord la diversité de sa faune et de sa flore. Les paysages exotiques ne sont pas en reste.

Le tourisme à Madagascar tarde à se développer et à concrétiser son potentiel malgré d'immenses atouts naturels, culturels et humains. La destination reste

confidentielle sur le marché international et est fréquentée essentiellement par des voyageurs avertis, souvent européens. Le secteur accuse un retard sur nos voisins immédiats, plus particulièrement nos partenaires membres de la destination des îles Vanille.

Le secteur de l'agritourisme est encore méconnu et mal exploité. Néanmoins, il représente actuellement une activité dynamique et prometteuse dans plusieurs pays du monde. Concrètement, l'agritourisme ou l'agrotourisme s'illustre par des activités touristiques liées à l'agriculture permettant aux zones agricoles d'une région, d'un territoire ou d'un terroir de devenir une destination touristique privilégiée

DEFIS :

Le défi du PEM est de faire labelliser Madagascar comme un véritable Ile aux Trésors, une destination touristique de référence, un grenier touristique de l'Océan Indien pour attirer 500.000 touristes en 5 ans ;

A ce titre, les stratégies se focalisent sur l'amélioration de toutes les conditions nécessaires pour un environnement favorable à la croissance du secteur, notamment dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes et dans le domaine sanitaire.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Le secteur Tourisme : Industrie touristique Écotourisme et offre diversifiée aux services de l'émergence;

*** PROGRAMME 619-AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISME ***

CONTEXTE :

Madagascar, ce pays aux mille couleurs et multiples facettes ne cesse d'émerveiller les touristes grâce à ses divers atouts, ses richesses naturelles, une faune et une flore riche de ses espèces endémiques, une biodiversité unique qui fait sa renommée mondiale, son peuple accueillant aux origines différentes, un mélange qui fait sa diversité culturelle. En effet, grâce à sa méga biodiversité dans laquelle 80% des espèces végétales sont endémiques et à sa faune également endémique, possède les atouts pour attirer de nombreux touristes du monde entier.

Le tourisme à Madagascar est souvent associé à l'aspect environnemental au tourisme durable. En effet, la plupart des touristes viennent à Madagascar pour visiter et apprécier d'abord la diversité de sa faune et de sa flore. Les paysages exotiques ne sont pas en reste.

Le tourisme à Madagascar tarde à se développer et à concrétiser son potentiel malgré d'immenses atouts naturels, culturels et humains. La destination reste confidentielle sur le marché international et est fréquentée essentiellement par des voyageurs avertis, souvent européens. Le secteur accuse un retard sur nos voisins immédiats, plus particulièrement nos partenaires membres de la destination des îles Vanille.

Le secteur de l'agritourisme est encore méconnu et mal exploité. Néanmoins, il représente actuellement une activité dynamique et prometteuse dans plusieurs pays du monde. Concrètement, l'agritourisme ou l'agrotourisme s'illustre par des activités touristiques liées à l'agriculture permettant aux zones agricoles d'une région, d'un territoire ou d'un terroir de devenir une destination touristique privilégiée

DEFIS :

Le défi du PEM est de faire labelliser Madagascar comme un véritable Ile aux Trésors, une destination touristique de référence, un grenier touristique de l'Océan Indien pour attirer 500.000 touristes en 5 ans ;

A ce titre, les stratégies se focalisent sur l'amélioration de toutes les conditions nécessaires pour un environnement favorable à la croissance du secteur, notamment dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes et dans le domaine sanitaire.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Le secteur Tourisme : Industrie touristique Écotourisme et offre diversifiée aux services de l'émergence;

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
022 - Administration et Coordination	022-1 - ASSURER LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE DU MINISTERE ET LA BONNE GESTION DES RESSOURCES	022-1-1 - ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION DU SECTEUR	022-1-1-1 - LA BONNE GESTION DU SYSTEME DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE EST ASSUREE	022-1-1-1-R1 - Nombre de marchés montés	NOMBRE	25	25	25
Projets d'Investissement Public concernés								
330 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 331 - AMELIORATION DE LA FLUIDITE DE LA CIRCULATION ROUTIERE PAR UN SYSTEME DE TRANSPORT INTELLIGENT 349 - LUTTE CONTRE LES ACCIDENTS ET ATTAQUES ROUTIERS 353 - SECUTOUR 354 - AMELIORATION ET RENFORCEMENT DE LA SECURITE MARITIME ET FLUVIALE								
040 - Administration et Coordination	040-1 - MISE EN PLACE D'UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE ET EFFICACE	040-1-1 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS	040-1-1-1 - LA PRESTATION DES SERVICES PUBLICS EST RENFORCÉE	040-1-1-1-R1 - Taux d'exécution des services publics	%	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
104 - RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET MATERIELLES 314 - INNOVATIONS SECTORIELLES POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE A MADAGASCAR (ISFAM) 351 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION TOURISTIQUE								
208 - Transports Routier et Ferroviaire	208-1 - Assurer l'accès des usagers aux infrastructures de transport moderne et de qualité	208-1-1 - Développer les infrastructures de transport routier et améliorer le système de transport	208-1-1-1 - infrastructures et moyens de production aux normes et service de qualité offert satisfaisant	208-1-1-1-R1 - Nombre de gares ferroviaires réhabilitées 208-1-1-1-R2 - Nombre d'infrastructures de transport routier construites dans l'année	NOMBRE NOMBRE	4 4	4 4	4 4
Projets d'Investissement Public concernés								
285 - REPARATION DE DEGATS CLIMATIQUES 341 - EQUIPEMENT EN WAGONS, LOCOMOTIVES, MOTEUR ET SERVICE 347 - AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL 348 - RENOUVELLEMENT ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DES RESEAUX FERROVIAIRES								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
209 - Transports Maritime, Fluvial et Aérien	209-1 - ASSURER UN SYSTEME DES TRANSPORTS MARITIME, FLUVIAL ET AERIEN EFFICACE CONTRIBUANT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.	209-1-1 - AMELIORER LA GESTION ET LA NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	209-1-1-1 - Capacité d'accueil des ports améliorée et infrastructures mises aux normes	209-1-1-1-R1 - Nombre de ports réhabilités et/ou aménagés	NOMBRE	2	2	2
			209-1-1-2 - Navigation fluide Zones désenclavées, Fleuves navigables dotées d'infrastructures appropriées et Transport fluvial réglementé	209-1-1-2-R1 - Nombre de ports fluvial réhabilités et/ou aménagés	NOMBRE	1	1	1
		209-1-2 - DEVELOPPER LES VOES AERIENNES	209-1-2-1 - Infrastructures aéroportuaires mises aux normes	209-1-2-1-R1 - Nombre des infrastructures aéroportuaires mise aux normes	NOMBRE	2	2	2
Projets d'Investissement Public concernés 315 - EXTENSION PORT TOAMASINA 317 - SECURISATION DES EMPRISES AEROPORTUAIRES								
211 - Développement météorologique	211-1 - DEVELOPPER DES SERVICES HYDROMETEOROLOGIQUES REDUISANT LA VULNERABILITE SOCIO-ECONOMIQUE A LA VARIABILITE DU CLIMAT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	211-1-1 - AMELIORER L'APPUI HYDROMETEOROLOGIQUE A LA GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES LIES AU TEMPS ET AU CLIMAT	211-1-1-1 - LE SYSTEME D'ALERTE EN TEMPS REEL EST MIS EN PLACE ET/OU RENFORCE	211-1-1-1-R1 - Nombre de bulletins et avis d'alerte émis	NOMBRE	98	98	108
Projets d'Investissement Public concernés 339 - DEVELOPPEMENT D'INFORMATION ET DE SERVICE CLIMATOLOGIQUE POUR L'ADAPTATION ET LA RESILIENCE DES SECTEURS CLES								
618 - Administration, normalisation et formalisation du secteur tourisme	618-1 - PÉRENNISER UN SYSTÈME D'ADMINISTRATION ET DE GESTION EFFICACE DU TOURISME	618-1-1 - AMENAGER, GÉRER EFFICACEMENT LES PATRIMOINES TOURISTIQUES ET DEVELOPPER LES COMPETENCES DES METIERS DU TOURISME	618-1-1-1 - LES PATRIMOINES TOURISTIQUES SONT VALORISÉS ET PROMUS	618-1-1-1-R1 - Nombre de patrimoines valorisés	NOMBRE	13	16	19
			618-1-1-2 - L'EMPLOI DIRECT LIE AUX TOURISME A AUGMENTE	618-1-1-2-R1 - Nombre d'emploi direct créés	NOMBRE	66750	74000	85000
Projets d'Investissement Public concernés 342 - RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DE LA DESTINATION MADAGASCAR ET DE LA COMPETITIVITE								
619 - Aménagement et développement du secteur tourisme	619-1 - FAIRE DU TOURISME UN LEVIER EFFICACE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL POUR MADAGASCAR	619-1-1 - DEVELOPPER LE TOURISME NATIONAL ET RENFORCER LA VISIBILITE DE LA DESTINATION SUR LE MARCHES INTERNATIONAUX CIBLES	619-1-1-1 - LE NOMBRE DE TOURISTES VISITANT MADAGASCAR A AUGMENTE	619-1-1-1-R1 - Nombre de touristes visitant Madagascar	NOMBRE	340000	380000	430000
			619-1-1-2 - LES VIGNETTES TOURISTIQUES ONT AUGMENTEES	619-1-1-2-R1 - Montant de vignettes	MILLION D'AR	2250	2500	2800
Projets d'Investissement Public concernés 343 - MISE EN PLACE D'UN MECANISME D'APPUI A LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES 344 - ASSAINISSEMENT DES ACTIVITES DES ORGANISMES ET SOCIETES SOUS TUTELLES ET MODERNISATION DU SYSTEME DE CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS TOURISTIQUES								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020				Prév 2021				Prév 2022						
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
022 - Administration et Coordination	4 881	3 673	0	4 817	13 372	5 345	3 903	0	4 777	14 025	5 816	3 955	0	4 777	14 547
TOTAL	4 881	3 673	0	4 817	13 372	5 345	3 903	0	4 777	14 025	5 816	3 955	0	4 777	14 547

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
040 - Administration et Coordination	3 460	2 081	1 372	3 975	10 888	3 788	1 998	3 517	3 883	13 186	4 122	2 394	2 130	6 478	15 123
208 - Transports Routier et Ferroviaire	0	3 304	7 631	41 655	52 590	0	3 272	12 540	58 310	74 122	0	3 294	65 221	73 310	141 825
209 - Transports Maritime, Fluvial et Aérien	0	7 327	0	1 000	8 327	0	6 809	0	1 000	7 809	0	6 889	3 873	1 000	11 762
211 - Développement météorologique	0	1 874	0	1 314	3 188	0	1 951	0	1 314	3 265	0	2 021	0	1 314	3 335
608 - Développement du tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
618 - Administration, normalisation et formalisation du secteur tourisme	0	232	0	6 647	6 879	0	234	0	6 460	6 694	0	244	0	13 360	13 604
619 - Aménagement et développement du secteur tourisme	0	2 416	0	1 825	4 241	0	4 202	0	1 325	5 527	0	5 251	0	1 725	6 976
TOTAL	8 341	20 907	9 003	61 233	99 484	9 134	22 370	16 057	77 068	124 629	9 937	24 049	71 224	101 963	207 174

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

32 - MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

1. INTRODUCTION

***** PROGRAMME 128-RÉFORME DE L'ADMINISTRATION *****

CONTEXTE :

Le Ministère du Travail de l'Emploi de la Fonction Publique et des Lois Sociales (MTEFPLS) en tant que Ministère à vocation transversal est l'un des acteurs majeurs de la Réforme de l'Administration. En effet, force est de constater que les organigrammes successifs du MTEFPLS sont toujours prévus une structure responsable de coordination des projets de réforme. Le Décret 2019-072 du 06 Février 2019 fixant les attributions et les organisations générales du MTEFPLS a confirmé cette mission en mettant en place la Direction de la Réforme de la Fonction Publique en vue de manager les actions de réforme au sein de la Fonction Publique.

DEFIS :

Administration Publique performante répondant constamment aux exigences des usagers du service public.

ALIGNEMENT A LA PGE :

A juste titre, le 66^e défi de l'axe d'épaulement 2 et du Socle 4 du document stratégique de l'IEM 2019-2023 prévoit de « Reformier l'Administration et les services publics ».

***** PROGRAMME 824-PROMOUVOIR L'INSERTION ET LA RECONVERSION DU TRAVAIL *****

CONTEXTE :

Le Programme Pays pour le Travail Décent a été conçu sur la base des principes énoncés du Pacte Mondial pour l'Emploi et à travers l'Agenda du travail décent, contribuer à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique, à la réduction du chômage et du sous-emploi, à la promotion de l'insertion et de la reconversion au travail, à l'amélioration de l'employabilité et des conditions de travail, de la sécurité sociale des travailleurs et de la lutte contre le VIH/Sida.

Ce programme 824 sur l'insertion et la reconversion au travail apporte un supplément de proposition en vue de promouvoir le travail décent à Madagascar et d'améliorer la gestion de la migration internationale de travail. L'objet dudit programme consiste à dégager les contraintes d'insertion et de la reconversion et à renforcer la gestion de la migration professionnelle à Madagascar.

La gestion de la migration internationale de travail au sein du Ministère est focalisée notamment sur : (i) la délivrance de l'autorisation de travail pour les travailleurs étrangers salariés et bénévoles, (ii) la délivrance de l'information sur la migration des travailleurs, (iii) l'octroi du visas du/au contrat de travail des travailleurs nationaux émigrés, (iv) le contrôle des travailleurs étrangers sur le lieu de travail.

Quel que soit les raisons qui poussent à tant de changement au cours d'une carrière, la reconversion professionnelle devient une option incontournable. Elle attire de plus en plus d'individus de notre jour. Avant, si on entre dans une entreprise ou dans des secteurs de travail, s'était pour y rester, cela n'est plus le cas actuellement.

DEFIS :

- promouvoir le travail décent à travers la mise en œuvre des programmes spécifiques et activités déterminées par le PPTD,
- rendre effective l'application des conventions internationales du travail ratifiées au niveau national,

- étendre la couverture sociale au niveau des secteurs formels et secteurs informels et
- recadrer la migration professionnelle.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Grands leviers n°13 - défis n°90 « Promouvoir les activités génératrices de revenu avec l'exploitation des potentiels locaux »

*** PROGRAMME 607-PROMOUVOIR LA CROISSANCE ECONOMIQUE PAR L'EMPLOI DÉCENT ***

CONTEXTE :

La création d'emploi décent pour tous constitue un moyen de lutte contre la pauvreté et contre la détermination des conditions de vie de la population. Dans un souci d'une meilleure prise en charge des questions d'emploi, le Gouvernement Malgache, par le biais du Velirano pont n°06 de l'initiative pour l'Emergence de Madagascar et la politique Générale de l'Etat, donne une vision globale en la matière. Ainsi, la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'emploi décent en faveur des groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes figurent parmi les priorités de la PGE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique et partant du constat que les jeunes sont en situation de vulnérabilité sur le marché du travail, il faut savoir que nombre d'entre eux n'ont pas les compétences, l'expérience professionnelle, les capacités de recherche d'emploi et les ressources financières pour trouver ou créer un emploi.

DEFIS :

Création et protection de l'emploi à Madagascar et à l'étranger

ALIGNEMENT A LA PGE :

Conformément au velirano point n°6 initié par l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar, afin de combattre le chômage, la création d'emploi décent et productif s'avère essentielle. L'entrepreneuriat et l'emploi indépendant productif et durable constituent une possibilité de carrière et source d'emploi décent pour les jeunes. Ainsi, il est primordial de former les jeunes en culture entrepreneuriale et en création d'Activités Génératrices de Revenus.

La PGE est un document de référence qui permet d'avoir une vision d'ensemble des actions annuelles de l'Etat. Concernant le volet emploi, la PGE met en exergue deux priorités, savoir :

- L'adéquation formation-emploi qui est une nécessité pour éviter l'abandon scolaire et pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel.

La mise en place des centres de formation et d'orientation dès la classe de 3ème est indispensable dans ce sens. Le corps professoral doit bénéficier de formations adéquates pour former nos jeunes à devenir des citoyens responsables.

La modernisation des infrastructures et des outils de formation est requise dans les établissements d'enseignement général, de formation professionnelle et dans les universités.

- L'Emploi Décent pour Tous qui rendra la dignité et la fierté à chaque citoyen. Les femmes et les jeunes porteurs de projet, créateurs d'emplois bénéficieront de subventions, de divers types de soutiens et d'accompagnement pour être opérationnels et contribuer au développement local. Les jeunes agriculteurs, artisans et éleveurs seront formés de manière professionnelle dans leurs vocations respectives.

Les jeunes qui auront choisi l'agriculture et l'élevage pourront se voir octroyer des terrains.

La mise en place d'une banque d'investissement, d'un fonds souverain et l'extension d'institutions de micro finance devront être faite dans les meilleurs délais pour promouvoir l'investissement, faciliter l'accès au crédit des PME/PMI et pour accompagner l'industrialisation. A cet effet, il est envisagé de leur donner accès à des fonds avec des taux bonifiés pour créer des Activités Génératrices de Revenus et d'emplois.

*** PROGRAMME 131-PROMOUVOIR UNE FONCTION PUBLIQUE PROFESSIONNELLE MODERNE, INTÈGRE ET CENTRÉE SUR LE SERVICE PUBLIC ***

CONTEXTE :

L'état actuel de la Fonction Publique Malagasy et la qualité de sa gestion fait ressortir les conséquences des mesures inopportunes et inefficaces ayant été prises dans le cours de son histoire. Les maux qui, aujourd'hui rongent les ressources humaines de l'Etat remontent bien au-delà de la dernière décennie. L'insuffisance de compétence et la dégradation progressive de la planification dans la gestion des ressources humaines tant dans chaque département qu'au niveau global, conjuguées à la diminution des moyens alloués à l'Administration et des avantages accordés aux agents de l'Etat ont alourdi le bilan. Par ailleurs, la suppression de la Commission des organigrammes et de la Commission Centrale des Contrats en 1931, lesquelles formaient les deux structures clés de la gestion des ressources humaines de l'Etat, constitue l'un des tournants importants de l'histoire de la Fonction Publique Malagasy. La suppression de ces structures a engendré des effets pervers et la mise en place de moyens de contournement en donnant notamment plus de latitude dans le recrutement de contractuels pour contrecarrer le gel imposé par l'ajustement structurel vers la dernière moitié des années 80 et le début des années 90. Tous ces maux de la Fonction Publique Malagasy ont été accompagnés d'une altération progressive de ses conditions et environnement de travail. Actuellement, l'ensemble de la Fonction Publique se plaint d'un système qui ne répond plus ni à ses attentes et aspirations, ni à celles des citoyens. Ce système ne respecte aucune des exigences d'une Administration œuvrant au service du développement du pays. Du fait des conditions difficiles tant matérielles que financières et sécuritaires, le système administratif ne peut plus offrir à ses agents les compensations et les garanties adéquates, les laissant dans une situation de perpétuelle survie. En effet, les salaires et la couverture sociale déjà source d'inégalité, ne correspondent plus actuellement aux coûts de la vie et la gestion de leur carrière, ainsi la situation administrative est devenue une tâche personnelle et manuelle encore plus complexe et dispendieuse notamment pour ceux qui travaillent dans les Régions. Tout cela creuse de plus en plus l'écart qui est déjà flagrant entre les agents de l'Etat et leurs collègues du secteur privé, et pèse lourd sur la capacité de l'administration à attirer les meilleures ressources. De son côté, l'Administration publique subit toutes les mauvaises répercussions d'une carence chronique de compétences et de performance parallèlement à l'inexistence de planification en matière de ressources humaines et à la désorganisation de tout le système de gestion des postes et des effectifs dans la Fonction Publique qui repose actuellement sur un traitement largement manuel. L'inefficacité de la gestion de la performance réduit aussi la capacité stratégique et opérationnelle de l'Administration. En somme, l'ensemble de la gestion des ressources humaines de l'Etat requiert des réformes en profondeur, lesquelles sont nécessaires pour redresser la situation actuelle et mieux gérer à l'avenir ces ressources incontournables et stratégiques. Face à ces constats problématiques, le gouvernement a pris conscience de la nécessité d'entamer une réforme en profondeur par l'initiation, en 2016, de la Politique Nationale de la Fonction Publique, le seul document cadre en la matière, qui a fait l'objet d'un processus largement participatif à travers les assises et ateliers organisés dans 14 Régions et réunissant les représentants de tous les Districts de Madagascar. Ensuite, il eut la conception et diffusion des référentiels d'emplois (tome 1 et tome 2), suivis par le développement de l'Application AUGURE par la Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat.

DEFIS :

Décrit dans la Politique Nationale de la Fonction Publique, le seul document cadre du secteur, 5 objectifs principaux sont retenus :

Objectif principal 1 : Revaloriser les ressources humaines publiques par l'amélioration de leur condition et environnement professionnel ainsi que la maîtrise de leur gestion (Velirano n°8 et Conseil des Ministres du 17 avril 2019)

Objectif principal 2 : Moderniser le système de gestion des ressources humaines de l'Etat par l'introduction des moyens modernes tant matériels que technologiques et juridiques. (Conseil des Ministres du 17 avril 2019)

Objectif principal 3 : Dépolitiser l'Administration par une séparation rationalisée entre la fonction technique ou administrative et la fonction politique ainsi que par l'instauration d'un système d'évaluation axée sur la performance. (Conseil des Ministres du 17 avril 2019)

Objectif principal 4 : Restructurer la Fonction Publique et la gestion des agents de l'Etat afin d'assurer le développement économique et social du pays. (Conseil des Ministres du 17 avril 2019)

Objectif principal 5 : Assurer la transversalité du Ministère en charge de la Fonction Publique dans la gestion des ressources humaines publiques afin d'instaurer un mécanisme de pilotage, d'arbitrage et d'harmonisation des actions. (Velirano n° 4. Conventions C151 et C154 et Conseil des Ministres du 17 avril 2019)

ALIGNEMENT A LA PGE :

Innovation numérique et bonne gouvernance : efficacité et efficience de l'Etat au service de l'intérêt général et du territoire

Rétablir la confiance du public constitue le principal objectif de l'Émergence en matière de gouvernance. Il s'agit de mettre en oeuvre des réformes nécessaires dans le domaine du service public, judiciaire, foncier, sécuritaire,... pour que les agents de l'État soient responsables et redevables vis-à-vis du citoyen.

*** PROGRAMME 826-PROMOTION DE L'INSPECTION ET DE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL ***

CONTEXTE :

En 2012, le nombre des enfants travailleurs dans le pays a atteint les 2 030 000, dont 80% sont soumis aux pires formes de travail (exploitation sexuelle à des fins commerciales, travail dans les mines et les carrières, travail domestique abusif et dangereux). Compte tenu de la situation économique du pays, où 92% de la population vivent sous le seuil de la pauvreté, une dégradation de la situation est à prévoir.

L'atteinte de la cible 8.7 des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la mise en oeuvre des Conventions ratifiées par Madagascar telles que les Conventions de l'OIT n°138 sur l'âge minimum d'emploi, Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants, ainsi que la Convention n°189 sur les travailleurs et travailleuses domestiques ratifiés respectivement en 2000, 2001 et 2019 constituent des nouvelles méthodes pour réduire entre autres le travail des enfants. Le Gouvernement malgache, par le biais du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales

La structure du marché du travail à Madagascar et la forte proportion d'emplois dans les secteurs de l'économie informelle impliquent que la grande majorité des travailleurs n'est pas couverte par le système de sécurité sociale. Les systèmes institutionnels de sécurité sociale ne couvrent le plus souvent qu'une partie des travailleurs du secteur moderne public et privé. Le taux de couverture sociale des travailleurs du secteur formel reste encore très faible ; sur les 65.557 entreprises enregistrées, seules 21.423 c'est-à-dire 32,67% ont effectué leurs adhésions à un organisme de prévoyance sociale, et les 16,81% seulement s'affilient à des Services Médicaux du travail. La structure multipolaire du système qui se traduit par la multiplicité des institutions et des départements en charge des différents volets de la protection sociale, ne favorise pas, par ailleurs, son fonctionnement harmonieux.

Par ailleurs, les actions entreprises en matière de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA ne touchent que partiellement les travailleurs de l'économie informelle, en particulier ceux en milieu rural. Le fonctionnement du système de protection sociale est handicapé par la multiplicité des structures notamment les départements ministériels en charge de la protection sociale, posant ainsi un réel problème de coordination.

Face à la gravité du phénomène du travail des enfants, qui n'a cessé de prendre de l'ampleur après les années de crise traversées par le pays, la poursuite à la lutte contre les pires formes de travail des enfants s'avère nécessaire. En effet, de 1 873 000 en 2007, le nombre des enfants économiquement actifs entre 5 et 17 ans est passé à 2 030 000 (Source ENTE 2012). Les stratégies porteront sur la mise en oeuvre du Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants en intervenant sur trois de ses axes stratégiques.

DEFIS :

Contribuer à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique, à la réduction du chômage et du sous-emploi, à l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité sociale des travailleurs et de la lutte contre le VIH/Sida.

ALIGNEMENT A LA PGE :

DDans sa Politique générale, axe d'épaullement n°3 « Équilibre social : protection sociale et droit humain » a mis l'accent sur la lutte contre toutes formes d'exploitation humaine dont le travail des enfants fait partie.

*** PROGRAMME 015-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

La gestion axée sur les résultats, telle qu'elle découle de la LOLF de 2004, introduit des démarches et des approches nouvelles. Les programmes «

Administration et coordination » sont en général des programmes d'appui aux programmes opérationnels. L'existence de fonctions et de services qui concernent l'ensemble des politiques du département entraîne le recours à des programmes spécifiques pour regrouper des fonctions support. C'est ce qu'on appelle les « programmes support ».

Ce programme est assuré par des directions dites transversales rattachées directement au Secrétariat Général. L'appui technique et financier correspond à la conception des projets de textes législatifs, l'informatisation, la gestion du personnel du Ministère, la planification, le suivi-évaluation, l'exécution budgétaire et la gestion financière.

Certains moyens du programme support sont alors mobilisés pour réaliser des prestations au profit des programmes opérationnels (gestion des ressources humaines, études, informatique, immobilier,...). Il importe alors que les responsabilités des uns et des autres et, partant, leurs objectifs respectifs soient clairement identifiés.

En principe tous les ministères, toutes les missions ont un programme « Administration et coordination ».

Chargées d'appliquer les politiques du département à l'échelon déconcentré, les directions régionales ont vocation à mettre en oeuvre tout ou partie de l'ensemble des programmes.

Dans l'organisation de la gestion du programme, le directeur régional est responsable de l'exécution de l'ensemble des programmes et rend compte de chaque programme au responsable de programme correspondant

Ce programme est assuré par des directions dites transversales rattachées directement au Secrétariat Général. L'appui technique et financier correspond à la conception des projets de textes législatifs, l'informatisation, la gestion du personnel du Ministère, la planification, le suivi-évaluation, l'exécution budgétaire et la gestion financière.

Certains moyens du programme support sont alors mobilisés pour réaliser des prestations au profit des programmes opérationnels (gestion des ressources humaines, études, informatique, immobilier,...). Il importe alors que les responsabilités des uns et des autres et, partant, leurs objectifs respectifs soient clairement identifiés.

En principe tous les ministères, toutes les missions ont un programme « Administration et coordination ».

Chargées d'appliquer les politiques du département à l'échelon déconcentré, les directions régionales ont vocation à mettre en oeuvre tout ou partie de l'ensemble des programmes.

Dans l'organisation de la gestion du programme, le directeur régional est responsable de l'exécution de l'ensemble des programmes et rend compte de chaque programme au responsable de programme correspondant

DEFIS :

- Assurer la lutte contre la corruption à tolérance zéro ;
- Instaurer la culture de résultat au sein du Ministère
- Rendre effective l'État de droit, la bonne gouvernance et l'e-administration

ALIGNEMENT A LA PGE :

En tant que programme d'appui, ce programme contribue à l'exécution de l'ensemble des programmes, il s'agit de:

- Accélérer le programme de renforcement de capacités du secteur public, des cadres et cadres supérieurs sur l'étendue du territoire
- Rendre effective l'État de Droit et la bonne gouvernance
- Réformer l'administration publique et les services publics

- Sécuriser et rendre permanent le service public par l'E-administration
- Lutter contre toutes formes d'exploitation humaine
- Considérer l'approche de dividende démographique
- Maîtriser le flux migratoire interne et vers l'international
- Promouvoir les activités génératrices de revenu avec l'exploitation des potentiels locaux
- Promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes et les femmes, les former en négociateurs internationaux
- Identifier des opportunités économiques locales pour leur exploitation rationnelle

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 015-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Les grandes orientations à Moyen Terme du programme « Administration et coordination » s'agissent de :

- Promouvoir la culture d'excellence dans la gestion de ressources suivant les principes de la Bonne Gouvernance Financière
- assurer la gestion et le redéploiement du personnel du Ministère tant au niveau central et régional ,
- Gérer efficacement les carrières et les parcours ainsi que l'obtention de la formation continue du personnel du Ministère
- trouver une méthodologie du travail selon le concept de la Gestion Axée sur le Résultat,
- appuyer et assurer le suivi de l'élaboration des plans stratégiques et opérationnels ainsi que du document de performance du Ministère.
- Mettre en place et exécuter l'informatisation et la maintenance du système d'information,
- mettre en œuvre le programme national de l'E-gouvernance,
- instaurer un service public de qualité et numérisé dans une Administration de proximité efficiente,
- Mener des études en vue d'élaborer des projets de textes législatifs et réglementaires intéressant les missions du Ministère, tout en assurant leur vulgarisation,
- contribuer à la mise en place un cadre juridique permettant de promouvoir la bonne gouvernance et le principe de l'Etat de droit,
- Mettre en place une meilleure articulation entre budget et programme

MISSION :

Conformément à son appellation, le Ministère du Travail, de l'emploi, de la Fonction Publique, et des Lois Sociales (MTEFPLS) s'occupe de trois (3) domaines principaux: (i) Travail et Lois Sociales, (ii) Emploi ; et (iii) Fonction Publique

Le Secrétaire Général seconde le Ministre dans l'exercice de ses attributions. Il assure la coordination des activités administratives et stratégiques ainsi que la cohésion stratégique. Il veille à l'obtention systématique des résultats.

Lui sont directement rattaché pour assurer les fonctions transversales :

- La Direction des Affaires Financières et de la Gestion du Patrimoine
- La Direction de la Planification stratégique, du Suivi et de l'Evaluation
- La Direction des Etudes et des Affaires Juridiques,
- La Direction du Système d'Information,
- La Direction des Ressources Humaines du Ministère,
- Les Directions Régionales du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique, et des Lois Sociales
- Les Organismes rattachés au Ministère (ENAM, INFA, INTRA, ONEF, CNaPS)

STRATEGIE :

Pour y parvenir le Ministère a mis en place les stratégies ci-après :

- Mener des opérations en matière d'études juridiques et d'harmonisation de textes d'ordre législatif et réglementaire relatifs au Travail, à l'Emploi, à la Fonction Publique, et aux Lois Sociales, de la gestion de carrière et de la formation continue du personnel du Ministère
- Mettre à la disposition des responsables centraux et régionaux les moyens logistiques, matériels et financier afin qu'ils puissent accomplir d'une manière efficace les missions qui nous sont assignées.
- Assurer les soins préventifs et curatifs des agents du Ministère ainsi que de leur famille ; la gestion des opérations financières et du patrimoine du Ministère ainsi que le soutien logistique aux structures centrales excentriques avec efficience suivant les règles de la bonne gouvernance.
- Améliorer et mettre en œuvre le système d'information par des moyens informatisés ; amélioration du réseau de connexion au sein du MTEFPLS
- Abandonner progressivement l'utilisation du papier. Le système d'authentification, de sécurité et de protection du portail E-Administration du MTEFPLS.
- Optimiser les achats publics conformément aux textes réglementaires en vigueur et mener convenablement les procédures de passation des marchés publics.
- Poursuivre la mise en place du système de pointage électronique
- Optimiser la culture de résultat au sein du Ministère et assurer le suivi de l'exécution budgétaire du Ministère d'une manière optimale pour en obtenir des résultats ;

*** PROGRAMME 038-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 041-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 128-RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Afin de relever ce défi prévu par le PEM, les orientations stratégiques de la Réforme de la Fonction Publique se déclinent comme suit :

- AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES USAGERS AU SERVICE PUBLIC

- VULGARISATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE C151 ET 154

- RATIONALISATION DU RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS EFA

- OPERATIONNALISATION DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES.

MISSION :

La Direction de la Réforme de la Fonction Publique est chargée principalement de :

- Mettre en œuvre le programme de Réforme de la fonction publique, notamment la modernisation de la gestion des Ressources Humaines de l'Etat,
- Développer des outils efficaces pour la gestion des Ressources Humaines de l'Etat tel que le Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Etat (SIGRHE/ AUGURE).
- Promouvoir l'application du Système de Gestion Prévisionnel des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) dans la fonction publique

STRATEGIE :

Les stratégies adoptées consistent à :

- l'Installation d'un centre d'appel au sein du Ministère du Travail, de l'Emploi de la Fonction Publique et des Lois Sociales en vue de la mise en application du ""Circulaire"" concernant le standard de service. Les bénéficiaires du projet sont les agents de l'Etat, les usagers du service public, les citoyens en quête

de service public au sein de la fonction publique malagasy.

- la vulgarisation du contenu desdites conventions au profit des bénéficiaires entre autres les agents de l'Etat, les syndicats, les secteurs publics, les secteurs privés, les agents publics.

*** PROGRAMME 131-PROMOUVOIR UNE FONCTION PUBLIQUE PROFESSIONNELLE MODERNE, INTÈGRE ET CENTRÉE SUR LE SERVICE PUBLIC ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Orientation stratégique 1.1 : La gestion des postes et des effectifs dans la fonction publique garantit la maîtrise de la performance de l'Administration et la gestion rationnelle des deniers publics

Orientation stratégique 1.2. Les formations initiales et continues planifiées et adéquates aux besoins de l'Administration et des personnels de l'Etat

Orientation stratégique 1.3. Une Fonction publique soucieuse de la valeur et de l'évaluation professionnelle de ses agents

Orientation stratégique 1.4 : Le traitement et la couverture sociale des agents de l'Etat reflètent la justice et l'équité tout en assurant leur dignité et l'adéquation avec la nature de leurs attributions

Orientation stratégique 2.1 : Les corps de fonctionnaires reflètent les besoins d'une administration moderne et performante

Orientation stratégique 2.2: Les Ressources humaines de l'Etat gérées avec des moyens modernes

Orientation stratégique 3.1: Recrutement des fonctionnaires et des hauts employés de l'Etat clair, juste, neutre, transparent et apolitique

Orientation stratégique 4.1. : Le personnel contractuel de l'Administration est géré d'une manière rationnelle, efficace et efficiente.

Orientation stratégique 4.2.L'évolution professionnelle et la gestion de carrières dans la Fonction publique malagasy systématisées

Orientation stratégique 5.1. La rationalité et l'efficacité sont instaurées dans l'organisation générale de la gestion des Agents de l'Etat

Orientation stratégique 5.2. L'attractivité et la solidarité renforcent la cohésion et réaffirment l'identité de la Fonction publique malagasy

MISSION :

Selon le décret 2019-072 Fixant les attributions du ministère du travail, de l'Emploi, de la Fonction publique et des lois Sociales ainsi que l'organisation générale de son ministère, la direction Générale de la Fonction publique a pour mission de :

- (i) concevoir, d'animer et d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle des activités des Directions placées sous son autorité ;
- (ii) instaurer une culture d'engagement, d'enthousiasme, de collaboration, d'action, et de réussite ;
- (iii) établir un mécanisme de suivi du travail et des engagements de la Direction Générale ;
- (iv) mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de Fonction Publique pour la rendre plus efficace.

Les directions placées sous son autorité sont :

- (i) la Direction des Ressources Humaines de l'Etat,
- (ii) la Direction de l'Evaluation et de la Promotion de l'Ethique et de la Déontologie,
- (iii) la Direction de la Formation et du Perfectionnement des Agents de l'Etat,
- (iv) la Direction de la Réforme de la Fonction Publique.

La Direction des Ressources Humaines de l'Etat a pour attribution de :

- (i) appliquer les textes législatifs et réglementaires dans le traitement des parcours professionnels des agents de l'Etat ;
- (ii) assurer la communication des données sur les agents de l'Etat au fichier unique ;
- (iii) assurer la gestion des agents remis à la disposition du Ministère chargé de la Fonction Publique ;

(iv) coordonner la gestion prévisionnelle et le redéploiement des effectifs des Agents de l'Etat des Ministères/Institutions.

La Direction de l'Evaluation et de la Promotion de l'Ethique et de la Déontologie a pour mission de :

- (i) promouvoir l'éthique au sein de la fonction publique ;
- (ii) vulgariser et de faire approprier le Code de Déontologie de l'Administration et de Bonne Conduite des Agents de l'Etat ainsi que d'en contrôler l'application ;
- (iii) mettre en place un système d'évaluation de performance des agents de l'Etat ;
- (iv) mettre en place un système de motivation des agents de l'Etat basé sur la performance ;
- (v) réduire les circonstances et les pratiques favorables à la corruption dans l'Administration publique ;
- (vi) traiter les affaires disciplinaires des agents de l'Etat ;
- (vii) assurer la tenue des réunions du Conseil de Discipline (CODIS) ;
- (viii) développer des statistiques fiables en matière d'affaires disciplinaires

La Direction de la Formation et du Perfectionnement des Agents de l'Etat a pour mission de :

- (i) animer, de coordonner la mise en œuvre de la Politique Nationale de Formation ;
- (ii) renforcer les compétences techniques et managériales des agents de l'Etat ;
- (iii) traiter les demandes d'équivalence administrative des titres ;
- (iv) assurer la tenue des réunions de la Commission Nationale des Equivalences Administratives des Titres (CNEAT) ;
- (v) assurer la tenue des réunions de la Commission d'Appréciation des Stages (CAS) ;
- (vi) établir les relations avec les établissements de formation ;
- (vii) fournir des statistiques fiables sur la formation et le perfectionnement des agents de l'Etat;
- (viii) assurer l'application des procédures en matière de concours administratifs.

La Direction de la Réforme de la Fonction Publique a pour mission de :

- (i) Mettre en œuvre le programme de Réforme de la fonction publique, notamment la modernisation de la gestion des Ressources Humaines de l'Etat,
- (ii) Développer des outils efficaces pour la gestion des Ressources Humaines de l'Etat tel que le Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Etat (SIGRHE/ AUGURE).
- (iii) Promouvoir l'application du Système de Gestion Prévisionnel des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) dans la fonction publique.

STRATEGIE :

La mise à jour des textes ; Les principaux cibles de ce projet sont les usagers qu'ils soient usagers-clients ou usagers-agents. On entend par usagers-clients, les particuliers qui utilisent les services publics autres que les agents. Tandis que les usagers-agents sont les agents de l'Etat. Il est à noter que le Ministère chargé de la Fonction Publique en tant que Ministère chargé du traitement administratif des carrières des agents a comme principal usagers les agents publics eux-mêmes.

Pour atteindre ses objectif, le programme entend progresser dans :

- La modernisation de la Fonction Publique tant sur le plan matériel ;
- La modernisation des méthodes de travail par l'automatisation de ces derniers ;
-

- La mise en œuvre de la Politique nationale de la Fonction publique ;

*** PROGRAMME 607-PROMOUVOIR LA CROISSANCE ECONOMIQUE PAR L'EMPLOI DÉCENT ***

GRANDES ORIENTATIONS :

La Promotion de l'emploi à travers la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) traduit un choix adopté par le Ministère pour placer l'emploi comme un levier majeur de développement afin d'obtenir des impacts directs dans la vie quotidienne de la population pour mieux combattre la pauvreté à travers une croissance durable plus équilibrée qui bénéficie aux pauvres. D'où la fixation de l'enjeu du plein emploi, la réduction de chômage, la promotion de l'approche genre, la protection des vulnérables, l'adéquation de la formation à l'emploi.

Pour ce faire, il faut progresser dans :

- le renforcement de l'employabilité des jeunes ainsi que dans l'amélioration de la gouvernance de l'emploi. Il faudra, pour cela que :

- a. L'élargissement de l'accès des groupes sociaux sensibles au marché de l'emploi soit facilité ;
- b. Les jeunes en quête d'emploi aient des informations disponibles à tous les niveaux structurels de l'Etat.
- c. Les dispositifs d'orientation sur l'emploi soient plus performants.

- L'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes et des sans Emploi. Il s'agit d'assurer l'organisation des séquences de formation, en partenariat avec les communautés, les artisans et les partenaires techniques et financiers, et avec ces mêmes partenaires dans le cadre de la Professionnalisation des Petits Métiers et de la Promotion de l'Auto-emploi. Toutefois, des études et descentes sur terrains dans les 22 régions s'imposent pour que le Ministère puisse mettre en œuvre l'initiative de l'émergence de Madagascar.

MISSION :

La mission principale de la Direction Générale de Promotion l'Emploi est d'assurer un emploi décent et durable pour la population malagasy. Pour ce faire, ses principales activités consistent à :

- Promouvoir l'employabilité des jeunes et des sans emplois ;
- Appuyer l'insertion professionnelle ;
- Renforcer la capacité de la population active ;
- Assurer la formation professionnelle continue des employés ;
- Le partenariat public-privé

STRATEGIE :

Dans le cadre de la mise en œuvre et la réalisation des objectifs dictés par l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar (IEM) en son point numéro 6 et afin d'élaborer la vision de développement du pays pour un emploi décent pour tous, la Direction Générale de la Promotion de l'Emploi (DGPE) apporte sa contribution à travers trois objectifs spécifiques à savoir :

¿ La création de l'Agence Nationale de l'Emploi ; chargée de planifier et d'exécuter les politiques du marché du travail : une nouvelle institution chargée de jouer un rôle de coordinateur de toutes les initiatives en matière d'emploi.

¿ La promotion l'employabilité et l'emploi des jeunes à travers la mise en place de nouveau centre de formation professionnelle dans les régions : sans un renforcement des capacités, Madagascar aura du mal à faire face aux attentes du marché du travail et par conséquent, la fuite des investisseurs vers d'autre pays plus attractifs. La création de centres de formation : la création de centre de formation répond aux besoins actuels et futurs des entreprises ne peut que faire progresser une main d'œuvre qualifiée.

¿ La contribution à la mise en place d'un fonds d'appui aux jeunes entrepreneurs afin de promouvoir l'entreprenariat et appuyer la création d'emploi : c'est un accompagnement en matière de création d'emploi : il est important de pousser nos compatriotes à la création de leur propre entreprise. Pas pour éviter le monde salariale mais par effet dominos, accroître la production et embaucher des salariés.

*** PROGRAMME 824-PROMOUVOIR L'INSERTION ET LA RECONVERSION DU TRAVAIL ***

GRANDES ORIENTATIONS :

La gestion de l'insertion et de la reconversion demeure encore un des problèmes majeurs à Madagascar. Les grandes orientations reposent sur : la promotion du travail décent en mettant l'accent sur l'insertion et à la reconversion au travail. Pour cela, il prévoit: (i) l'emploi salarié auprès des entreprises existantes/en exercice ou en création, (ii) l'auto-emploi /les activités indépendantes, et (iii) l'appui à la création de petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries. Puis, le renforcement de la gestion de la migration professionnelle.

MISSION :

Sous l'autorité du Directeur Général du Travail et des Lois Sociales, les missions dans ce programme consiste à :

- ∫ Assurer le rôle de manager des opérations en matière de la Promotion au Travail Décent
- Coordonner les activités liées à la promotion au travail décent et au développement du partenariat ;
- Coordonner et superviser les activités relatives à la promotion sociale des travailleurs ;
- Coordonner et superviser les activités relatives à la transition vers l'économie formelle.
- ∫ assurer le rôle de manager des opérations en matière de migration professionnelle et de suivi des travailleurs migrants
- exécuter la politique du Ministère relative à la migration des Travailleurs
- concevoir et appliquer les textes régissant le mouvement migratoire ;
- assurer la protection et le suivi des travailleurs migrants ;
- assurer la prospection et la valorisation des opportunités de travail à l'étranger
- délivrer les agréments des agences d'emploi privé.

STRATEGIE :

Pour y parvenir, les stratégies suivantes vont être adoptées :

- la promotion du travail décent et la gestion efficace du mouvement migratoire à Madagascar.
- L'amélioration des revenus des exploitants agricoles,
- appui à la formalisation des activités;
- L'Intensification des actions relatives à l'amélioration des conditions fondamentales des travailleurs vulnérables
- La promotion du travail décent à partir de la filière porteuse au sein des régions vulnérables pilotes; et
- Le renforcement de la protection des travailleurs émigrés par la mise en place effective des accords bilatéraux du Travail.

*** PROGRAMME 826-PROMOTION DE L'INSPECTION ET DE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Conception, mise à jour, conservation et contrôle de l'application de textes législatifs réglementaires sur le travail et les relations professionnelles
- Etude et promotion des droits fondamentaux de l'homme au travail et du dialogue social
- Instruction des dossiers relatifs au travail entrant dans le cadre des relations de Madagascar avec les Organismes Internationaux, notamment avec l'Organisation Internationale du Travail ;
- La sensibilisation continue du grand public sur l'importance de lutter contre le travail des enfants par tout un chacun selon ses capacités et ses moyens à travers la production de film reportage, de spot télévisé, d'outils de communication divers. Il en est de même d'organiser une sensibilisation de proximité dont l'objectif est d'être plus proche et d'être en contact avec le public cible pour développer un thème déterminé.

- L'extension de la sécurité sociale dans tous les secteurs d'activités et l'amélioration des prestations fournies (Prestations familiales, rentes d'Accident de Travail/Maladies Professionnelles AT/MP, Retraite, Agents non encadrés de l'Etat (ELD et EFA) par les acteurs en charge de l'exécution de ces prestations.

MISSION :

La Direction Générale du Travail, et des Lois Sociales est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière du Travail, des Lois Sociales, de la Sécurité Sociale des Travailleurs, de la Promotion au Travail Décent et des Travailleurs migrants.

Sous l'autorité du Secrétaire Général, le Directeur Général du Travail et des Lois Sociales assure le rôle de manager des opérations intersectorielles en matière du Travail, des Lois Sociales, de la Sécurité Sociale des Travailleurs et de la Promotion au Travail Décent et des Travailleurs Migrants.

Il est chargé principalement de :

- concevoir les projets de textes relatifs au travail ;
- promouvoir l'approche genre dans tous les projets ;
- assurer l'application du Code de Travail et de ses textes d'application tout en protégeant les droits fondamentaux des travailleurs et de leur sécurité sociale ;
- assurer les relations avec l'Organisation Internationale du Travail ;
- fournir les conditions fondamentales pour améliorer l'environnement de travail et des lois sociales ;
- encourager la création et l'utilisation des meilleures idées et technologies en faveur de la haute productivité dans le milieu du travail. ;
- harmoniser les textes relatifs au Travail et aux Lois Sociales ;
- concourir à la réalisation du programme nationale tendant à promouvoir, à développer et à utiliser les ressources productives ;
- assurer la gestion efficace de la migration liée au travail afin de lutter contre le non-respect de leurs droits.

STRATEGIE :

Les stratégies adoptées consistent à :

- la dynamisation de l'Inspection du Travail et Lois sociales tout en renforçant ses capacités matérielles, humaines, techniques, et financières.
- Outre cela, la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants qui constitue un moment fort des activités de sensibilisation du fait que c'est un évènement international célébré par tous les pays membres de l'Organisation Internationale du travail.
- L'incitation des services y afférents à faire élaborer et actualiser les textes en matière de SST et donc finalement à traiter des dossiers de doléances, rente d'AT/MP.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
015 - Administration et Coordination	015-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET HARMONIEUSE AU SEIN DU MFPRATLS	015-1-1 - AMÉLIORER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET MANAGÉRIALE ET ASSEOIR LA CULTURE DE L'EXCELLENCE	015-1-1-1 - OUTILS DE PLANIFICATION APPROPRIÉS PAR TOUS LES DÉPARTEMENTS DU MINISTÈRE	015-1-1-1-R1 - Nombre de départements bénéficiant le renforcement de capacité en matière de planification	NOMBRE	3	3	3
			015-1-1-2 - L'INFORMATISATION RÉPOND AUX BESOINS DE GESTION ET D'ACCÈS À L'INFORMATION DU MINISTÈRE	015-1-1-2-R1 - taux d'accessibilité à l'information du Ministère	%	75	80	80
			015-1-1-3 - LA GESTION DU PERSONNEL RÉPOND AUX BESOINS D'EXCELLENCE DU MINISTÈRE	015-1-1-3-R1 - Taux des dossiers traités à temps	%	90	100	100
			015-1-1-4 - Relevés de services automatisés	015-1-1-4-R1 - nombre des actes codifiés et numérisés	NOMBRE	15000	20000	25000
			015-1-1-5 - FLUIDITÉ DE LA COMMUNICATION ASSURÉE	015-1-1-5-R1 - Taux de médiatisation de toutes les événements survenus au sein du MFPTLS	%	85	90	90
			015-1-1-6 - HARMONISATION DES TEXTES D'ORDRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRES RENTRANT DANS LES MISSIONS DU MFPRATLS	015-1-1-6-R1 - Taux des textes harmonisés	%	100	100	100
			015-1-1-7 - COORDINATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET TECHNIQUE DES ORGANISMES RATTACHÉS	015-1-1-7-R1 - GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET TECHNIQUE DES ORGANISMES RATTACHÉS COORDONNÉS	%	100	100	100
		015-1-2 - RENDRE EFFECTIVE LA FONCTION PUBLIQUE DE PROXIMITÉ	015-1-2-1 - L'ACCÈS AUX SERVICES DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES EST EFFECTIF SUR TOUT LE TERRITOIRE	015-1-2-1-R1 - Nombre de régions ayant accès aux services de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales	NOMBRE	23	23	23
			015-1-2-2 - MARCHÉS APPROUVÉES CONFORMÉMENT À LA LOI N°2004	015-1-2-2-R1 - Taux de marchés approuvés	%	100	100	100
			Projets d'Investissement Public concernés 075 - DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE POINTAGE ÉLECTRONIQUE 083 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES DU PROGRAMME TRANSVERSAL 086 - TRANSITION VERS LE PORTAIL ADMINISTRATION NUMÉRIQUE SÉCURISÉ 095 - RENFORCEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MTEFPLS 096 - OPTIMISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE POUR LES USAGERS 101 - PROJET D'APPUI À LA PLANIFICATION, AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION DU MINISTÈRE					
128 - Réforme de l'Administration	128-1 - REVALORISER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE EN AUGMENTANT LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS À TRAVERS UNE COORDINATION DES PROJETS DE RÉFORME DE QUALITÉ	128-1-1 - CONTRIBUER À LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET À L'ORIENTATION AUX RELATIONS AVEC LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC	128-1-1-1 - Usagers du service public guidés et informés selon le type de services voulus	128-1-1-1-R1 - Taux de satisfaction des visiteurs au MTEFPLS comparé au nombre total de visiteurs recensé	%	30	40	50
			128-1-1-2 - ACCESSIBILITÉ DU PUBLIC ET DES AGENTS DE L'ÉTAT AUX PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	128-1-1-2-R1 - Taux de procédure disponible selon le type de service	%	20	20	20

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		128-1-2 - CONTRÔLER LE RECRUTEMENT DES AGENTS NON ENCADRÉS DE L'ETAT ET ALIGNER AU POSTE BUDGETAIRE	128-1-2-1 - RECRUTEMENT DES AGENTS NON ENCADRÉS ALIGNÉ AUX POSTES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES	128-1-2-1-R1 - Outil et cadre juridique relatifs aux contrôles administratifs de recrutement 128-1-2-1-R2 - Taux des agents non encadrés recrutés comparé aux postes budgétaires	% %	100 50	0 60	0 70
			128-1-2-2 - Le MTEFPLS dispose des documents relatifs à la planification des besoins en effectifs, emplois et compétences des ministères et institutions	128-1-2-2-R1 - Le MTEFPLS dispose des documents relatifs à la planification des besoins en effectif, emploi et compétence des ministères et institutions 128-1-2-2-R2 - Taux de plan GPEEC des ministères et institutions centralisés, étudiés et validés par le MTEFPLS	% %	30 30	60 60	75 75
		128-1-3 - CONTRIBUTER À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT	128-1-3-1 - LES DONNÉES RELATIVES AUX AGENTS DE L'ETAT SONT DISPONIBLES ET EXPLOITABLE DANS UN SYSTÈME INFORMATISÉ EN VUE D'UNE GESTION DE RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT PLUS SAIN	128-1-3-1-R1 - taux d'intégration des données relatives aux agents de l'Etat dans un système informatisé	%	20	20	10
Projets d'Investissement Public concernés								
090 - OPERATIONALISER LA GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS,DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES-GPEEC 102 - APPUI À LA REFORME DES SERVICES PUBLIQUE(AMÉRIOLORER L ACCESSIBILITÉ DES USAGER AU SEVICE PUBLIC,VULGARISATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE C151 ET C154,RATIONNALISER LE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS EFA)								
131 - Promouvoir une fonction publique professionnelle moderne, intégrée et centrée sur le service public	131-1 - MODERNISER ET COORDONNER LA GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE.	131-1-1 - Renforcer la réforme de l'Administration à travers les formations initiales et continues des agents de l'Etat (INFA)	131-1-1-1 - Réforme de l'Administration effective	131-1-1-1-R1 - Nombre des agents formés	NOMBRE	1300	1300	1300
		131-1-2 - ASSURER LA COORDINATION ET LE PILOTAGE DES ACTIONS RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE POUR LA RENDRE PLUS PERFORMANTE	131-1-2-1 - SYNERGIE ET COHÉRENCE DES ACTIONS ASSURÉES	131-1-2-1-R1 - Nombre d'ateliers impliquant les syndicats et les DRH tenus 131-1-2-1-R2 - Nombre des actions menées dans le cadre de la vulgarisation et de la visibilité de la réalisation de la PNFOP	NOMBRE NOMBRE	6 7	7 9	8 11
		131-1-3 - PROMOUVOIR L'APPROCHE PAR COMPÉTENCE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT	131-1-3-1 - EQUIVALENCE ADMINISTRATIVES DES TITRES COHÉRENTE AVEC LE CLASSEMENT HIÉRARCHIQUE DES FONCTIONNAIRES	131-1-3-1-R1 - Taux d'incohérences identifiées	%	13	14	15
			131-1-3-2 - CAPACITÉS DES AGENTS DE L'ETAT RENFORCÉES	131-1-3-2-R1 - Taux d'agents bénéficiant d'un renforcement de compétences	%	40	50	50
			131-1-3-3 - RECRUTEMENT DES AGENTS DE L'ETAT ASSAINIS	131-1-3-3-R1 - Taux d'agent de l'Etat bénéficiant de renforcement des capacités 131-1-3-3-R2 - Taux d'incohérences identifiées	% %	20 40	25 50	25 50
		131-1-4 - PROMOUVOIR L'ÉTHIQUE ET RESTAURER LA DISCIPLINE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE	131-1-4-1 - RÉGLES DÉONTOLOGIQUES DE L'ADMINISTRATION RESPECTÉES PAR LES AGENTS DE L'ETAT ET SYSTÈME DISCIPLINAIRE EFFICACE	131-1-4-1-R1 - Taux de codes distribués par rapport au nombre des agents de l'Etat 131-1-4-1-R2 - Effectif des agents jugés par le Codis	% NOMBRE	40 50	50 45	60 70
		131-1-5 - MODERNISER LE SYSTÈME DE GESTION ADMINISTRATIVE DES CARRIÈRES DES AGENTS DE L'ETAT	131-1-5-1 - SYSTÈME ET OUTILS DE GESTION ADMINISTRATIVE DES CARRIÈRES DES AGENTS DE L'ETAT MODERNISÉS	131-1-5-1-R1 - Taux de mise en place d'une base de données fiable 131-1-5-1-R2 - Nombre des dossiers traités	% NOMBRE	25 20000	10 20000	0 20000
		131-1-6 - GARANTIR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DE L'ETAT (ENAM)	131-1-6-1 - QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS ET CAPACITÉ DES AGENTS DE L'ETAT DANS LES NORMES DE PROGRAMME DE FORMATION ORGANISÉ SUIVANT LE RECADRAGE PÉDAGOGIQUE	131-1-6-1-R1 - Formation suivant les normes appropriées par les agents de l'Etat	%	100	100	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES						
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022		
Projets d'Investissement Public concernés										
088 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES DES STRUCTURES RESPONSABLES DE LA GESTION DE LA FOP										
089 - CONTRIBUTION A LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE PHASE I										
103 - DEVELOPEMENT DES COMPETENCES DES AGENCES NON ENCADRER DE L'ETAT ET ELÈVES FONCTIONNAIRES(INFA)										
607 - Promouvoir la croissance économique par l'emploi décent	607-1 - PROMOUVOIR L'EMPLOI DECENT ET PRODUCTIF	607-1-1 - RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTIFS (JEUNES, SANS EMPLOI, SALARIÉS, AUTO	607-1-1-1 - VALORISATION DES COMPETENCES DES ACTIFS	607-1-1-1-R1 - NOMBRE D'ACTIF CIBLES	NOMBRE	4700	5000	5000		
		607-1-2 - IDENTIFIER LES BESOINS EN FORMATIONS ET REALISER LES FORMATIONS	607-1-2-1 - Formation continue et Perfectionnement Professionnel des Jeunes assurés sur les métiers ruraux et l'entrepreneuriat	607-1-2-1-R1 - NOMBRE DES JEUNES FORMES SUR LES METIERS URBAINS ET RURAUX	NOMBRE	1000	1500	1500		
		607-1-3 - METTRE EN RELATION LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES OFFRES D'EMPLOI RECUES	607-1-3-1 - Demandeurs d'emploi et offre d'emploi recus	607-1-3-1-R1 - Accord de partenariat signé	NOMBRE	150	200	300		
			607-1-3-2 - Informations sur le MT disponible	607-1-3-2-R1 - Accord de partenariat signé	%	50	75	100		
		607-1-4 - PROMOUVOIR L'EMPLOI DECENT PAR L'INTENSIFICATION DU PARTENARIAT PUBLIC	607-1-4-1 - Partenariat public privé sensibilisé	607-1-4-1-R1 - Accord de partenariat signé	NOMBRE	1	1	1		
		607-1-5 - AMELIORER LE CADRE JURIDIQUE EN MATIERE D'EMPLOI ET AUGMENTER LE NOMBRE DE JEUNES ET GROUPES VULNERABLES INSERES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL	607-1-5-1 - POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI, MISE A JOUR ET DISPONIBLE	607-1-5-1-R1 - NOMBRE DE PROJET DE LOI MIS A JOUR ET VALIDE	NOMBRE	1500	2000	2000		
				607-1-5-1-R2 - NOMBRES DES PERSONNELS FORMES,	NOMBRE	1500	2000	2000		
				607-1-5-1-R3 - INFORMATION SUR L'EMPLOI DISPONIBLE	NOMBRE	1500	2000	2000		
		607-1-5-2 - L'INSERTION DES JEUNES ET DES GROUPES VULNERABLES DANS LE SALARIAT ET LA CREATION DE LEUR PROPRES ENTREPRISE EST FACILITE	607-1-5-2-R1 - NOMBRE DES JEUNES CHOMEURS QUALIFIÉS À UN EMPLOI POTENTIEL	NOMBRE	1500	2000	2000			
			607-1-6-1 - Informations sur les formations et les métiers facilitées	607-1-6-1-R1 - Jeunes et groupes vulnérables formés	NOMBRE	6800	8200	10500		
		607-1-6 - Promouvoir l'employabilité de la population active et la création d'emploi	607-1-6-2 - Centres de Formations professionnelles mis en place	607-1-6-2-R1 - Centres de Formations professionnelles sont mis en place	NOMBRE	8	14	23		
			607-1-6-3 - Jeunes sensibilisés et formés sur les techniques de montage de projet et de création d'emploi	607-1-6-3-R1 - jeunes sensibilisés et formés	NOMBRE	1500	2000	-		
			607-1-6-4 - Suivre et évaluer les projets en cours	607-1-6-4-R1 - Nombre de jeunes recadrés	NOMBRE	150	200	300		
			607-1-6-5 - Productivité des PME, des artisans, des agriculteurs est améliorée	607-1-6-5-R1 - Jeunes formés et bien encadrés en PME, en artisanat, en agriculture	%	50	75	100		
			607-1-6-6 - L'Agence Nationale pour l'Emploi créé	607-1-6-6-R1 - Agence Nationale pour l'Emploi créé	NOMBRE	2	2	2		
			607-1-6-7 - Système d'information sur le Marché du travail mis en place et opérationnel	607-1-6-7-R1 - Information sur le Marché du travail mis en place et opérationnel	%	50	75	100		
			607-1-6-8 - Legislation en faveur de la promotion de l'emploi améliorée et harmonisée suivant les orientations de l'IFEM	607-1-6-8-R1 - Politique Nationale sur l'Emploi et élaboration des textes sur l'emploi mise à jour	NOMBRE	3	-	-		
			607-1-7 - Mettre en relation le monde professionnelle, le marché du travail et un système d'information sur l'emploi	607-1-7-1 - Système de bases de données opérationnel et à jour	607-1-7-1-R1 - bases de données opérationnel et à jour	%	50	75	100	
		607-1-7-2 - Informations nécessaires à la promotion de l'emploi et à l'insertion professionnelle produites et diffusées		607-1-7-2-R1 - Jeunes informés et formés sur les techniques de montage de projet et de création d'emploi	NOMBRE	15000	20000	30000		
		Projets d'Investissement Public concernés								
		097 - PROMOTION DES INTERVENTIONS DIRECT POUR L'EMPLOI DES JEUNES ET DES GROUPES VULNERABLES								
098 - FORMATION POUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES										

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF1 2020	Prév 2021	Prév 2022
099 - PROJET DE FORMATION EN ENTPRENARIAT 158 - PROJET DE CREATION ET DE PROTECTION DE L'EMPLOI								
824 - Promouvoir l'insertion et la reconversion du travail	824-2 - CONTRIBUER À LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT	607-1-A - Informations sur le MT disponible	607-1-A-1 - Informations sur le MT disponible	607-1-A-1-R1 - Accord de partenariat signé	%	50	75	100
		824-2-1 - INTENSIFIER LES ACTIONS RELATIVES À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS FONDAMENTALES DES TRAVAILLEURS VULNÉRABLES	824-2-1-1 - MECANISME DE TRANSITION DES ACTIVITÉS INFORMELLES VERS CELLES DES FORMELLES EFFECTIF	824-2-1-1-R1 - Pourcentage des activités informelles recensées transformées en activités formelles	%	53	60	73
			824-2-1-2 - VISIBILITÉ DE LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT AMÉLIORÉE	824-2-1-2-R1 - Augmentation de travailleurs en relation avec les entités oeuvrant sur la promotion du travail décent	%	27	27	20
		824-2-2 - ASSURER LA COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DÉCENT 2015-2019	824-2-2-1 - SYNERGIE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DÉCENT 2015	824-2-2-1-R1 - Taux de participation des entités concernées par le PPTD	%	100	0	0
			824-2-2-2 - PROMOTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS ASSUREE	824-2-2-2-R1 - Pourcentage des travailleurs recensés bénéficiant de promotion sociale	%	63	69	84
			824-2-2-3 - PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DÉCENT 2015-2019 ÉVALUÉ	824-2-2-3-R1 - rapport d'évaluation du PPTD disponible	Nombre	1	0	0
			824-2-2-4 - PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DÉCENT 2020-2024 ELABORE	824-2-2-4-R1 - Nombre de documents PPTD 2020-2024 édités	NOMBRE	100	0	0
			824-2-2-5 - PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DÉCENT 2020-2024 MIS EN ŒUVRE	824-2-2-5-R1 - Nombre des missions de suivi	NOMBRE	20	20	20
		824-2-3 - REGULER LES FLUX MIGRATOIRES, NOTAMMENT PAR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION BILATERALE ET INTERNATIONALE EN MATIERE DE MIGRATION PROFESSIONNELLE	824-2-3-1 - Madagascar impliqué dans le processus de recrutement et de gestion sous-régional, régional, bilatéral et international en matière de migration professionnelle	824-2-3-1-R1 - Nombre d'activités effectuées impliquant Madagascar dans le processus de recrutement et de gestion sous-régional, régional, bilatéral et international en matière de migration professionnelle	NOMBRE	3	3	3
			824-2-3-2 - Flux migratoires bien régulés	824-2-3-2-R1 - Taux d'activités de régulation des flux migratoires effectuées	%	100	100	100
			824-2-3-3 - Un Plan National de Migration professionnelle élaboré, mis en œuvre et effectivement suivi	824-2-3-3-R1 - Nombre d'actions menées dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan National de Migration professionnelle	NOMBRE	30	40	50
		824-2-4 - RENFORCER LA GESTION DE LA MIGRATION NATIONALE ET TRANSNATIONALE LIÉE AU TRAVAIL	824-2-4-1 - ENTRÉE ET SORTIE DES TRAVAILLEURS DÉPLACÉS RÉGULARISÉES ET CONTROLÉES	824-2-4-1-R1 - Nombre de contrôles effectués 824-2-4-1-R2 - Nombre de Permis et Contrat de travail des travailleurs déplacés régularisés	NOMBRE NOMBRE	18 9300	20 9400	22 9500
			824-2-4-2 - INFORMATIONS SUR LE PROFIL MIGRATOIRE À MADAGASCAR ET SUR LE MONDE DU TRAVAIL PUBLIÉS	824-2-4-2-R1 - Nombre de publications annuelles effectuées	NOMBRE	1	2	3
			824-2-4-3 - Suivi des activités des bureaux de placement privés national et/ou transnational effectué	824-2-4-3-R1 - Taux de suivi effectué	%	10	60	60
			824-2-4-4 - TRAVAILLEURS DÉPLACÉS PROTÉGÉS CONTRE LE NON RESPECT DE LEURS DROITS	824-2-4-4-R1 - Pourcentage des travailleurs déplacés enregistrés au sein de la Direction protégés	%	30	40	50
Projets d'Investissement Public concernés								
091 - PROJET D'ELABORATION DE PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DECENT 2020-2024								
092 - RENFORCEMENT DE LA GESTION DE LA MIGRATION PROFESSIONNELLE								
093 - APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE FORMALISATION DE L'ECONOMIE INFORMELLE								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
826 - Promotion de l'inspection et de l'administration du Travail	826-1 - ASSURER LE PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL ET LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT	826-1-1 - INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS	826-1-1-1 - ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS HARMONISÉES ET RENFORCÉES	826-1-1-1-R1 - Pourcentage d'atteinte des objectifs du PNA	%	10	10	10
		826-1-2 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION DE TRAVAIL MODERNISÉE ET PROCHE DES USAGERS	826-1-2-1 - ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ MISE EN PLACE ET MODERNISÉE EN MATIÈRE DE TRAVAIL ET LOIS SOCIALES	826-1-2-1-R1 - Taux de disponibilité et d'accès à l'information en matière de travail et lois sociales	%	100	100	100
			826-1-2-2 - TEXTES RELATIFS AU TRAVAIL MIS À JOUR ET ACCESSIBLES AU PUBLIC	826-1-2-2-R1 - Taux des textes mis à jour	%	100	100	100
		826-1-3 - PARVENIR À RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT MALGACHE EN MATIÈRE DE NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL EN FAVEUR DU TRAVAIL DÉCENT	826-1-3-1 - ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT MALGACHE EN MATIÈRE DE NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL HONORÉS	826-1-3-1-R1 - Pourcentage d'engagements respectés	%	100	100	100
		826-1-4 - PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT PAR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE REHAUSSEMENT DE NIVEAU DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS	826-1-4-1 - SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIAL EXISTANT MODERNISÉ ET ÉTENDU AUX TRAVAILLEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET INDÉPENDANTE	826-1-4-1-R1 - Taux de couverture de la sécurité sociale	%	35	50	50
			826-1-4-2 - PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE VIH ET LE SIDA DANS LE MONDE DU TRAVAIL ÉTABLI	826-1-4-2-R1 - pourcentage des entreprises, Ministère et Institution, Association et ONG possédant un Plan d'Action de Lutte	%	25	25	25
		826-1-5 - AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DANS LE MONDE DU TRAVAIL PAR LA PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL	826-1-5-1 - RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL TRIPARTITE DANS LE MONDE DU TRAVAIL	826-1-5-1-R1 - Nombre de structures rédynamisées et mises en place	NOMBRE	16	22	30
			826-1-5-2 - Promouvoir le dialogue social aux droits fondamentaux (INTRA)	826-1-5-2-R1 - Nombre des travailleurs formés	NOMBRE	270	360	360
Projets d'Investissement Public concernés								
081 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MATÉRIELLES ET HUMAINES SUR LES STRUCTURES DE L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL								
094 - RENFORCEMENT DES ACTIONS DE LUTTES CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS À MADAGASCAR								
100 - DÉVELOPPEMENT DE LA COUVERTURE SOCIALE AU NIVEAU DES SECTEURS FORMELS ET INFORMELS								

4. PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PÉRIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
015 - Administration et Coordination	15 431	6 163	0	2 920	24 514	16 897	6 474	0	2 903	26 275	18 384	6 831	0	4 768	29 983
128 - Réforme de l'Administration	0	40	0	369	410	0	40	0	369	410	0	40	0	369	410
131 - Promouvoir une fonction publique professionnelle	0	391	0	1 315	1 706	0	385	0	2 035	2 420	0	385	0	415	800
TOTAL	15 431	6 594	0	4 604	26 630	16 897	6 900	0	5 307	29 104	18 384	7 256	0	5 552	31 192

PROGRAMMES	LFI 2020				Prév 2021				Prév 2022						
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
moderne, intègre et centrée sur le service public															
607 - Promouvoir la croissance économique par l'emploi décent	0	371	0	1 752	2 123	0	371	0	1 752	2 123	0	371	0	1 752	2 123
824 - Promouvoir l'insertion et la reconversion du travail	0	94	0	164	258	0	94	0	164	258	0	94	0	692	786
826 - Promotion de l'inspection et de l'administration du Travail	0	516	0	514	1 030	0	794	0	514	1 308	0	1 095	0	514	1 609
TOTAL	15 431	7 576	0	7 034	30 041	16 897	8 159	0	7 737	32 794	18 384	8 816	0	8 511	35 711

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

84 - MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 028-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

L'Enseignement Supérieur fait partie des acteurs de l'émergence de Madagascar. Le programme 028-Administration et Coordination de la mission 840-Enseignement Supérieur est un programme support dans le cadre du pilotage, de la coordination, de la planification et du suivi des activités du système d'Enseignement Supérieur. Il assure la gestion et la gouvernance de la politique et stratégie sectorielle de l'Enseignement Supérieur

DEFIS :

Les défis de ce programme sont de rationaliser et d'optimiser les ressources affectées dans la démarche de la bonne gouvernance et conformément à la politique sectorielle du Ministère

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'éducation pour tous prépare le citoyen à participer au développement du pays. L'accès à l'éducation est garanti par l'Etat et obligatoire pour les jeunes. Adéquation formation-emploi est une nécessité pour éviter l'abandon scolaire et pour faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. La mise en place des centres de formation et d'orientation dès la classe de 3ème est indispensable dans ce sens. Le corps professionnel doit bénéficier de formation adéquate pour former nos jeunes à devenir des citoyens responsables. La modernisation des infrastructures et des outils de formation est requise dans les établissements d'enseignement générale formation professionnelle et dans les Universités.

*** PROGRAMME 050-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

La Recherche Scientifique fait partie des acteurs de l'Emergence de Madagascar. Le programme 050-Administration et Coordination de la mission 850 La Recherche Scientifique est un programme support dans le cadre du pilotage, de la coordination, de la planification et du suivi des activités de Recherches. Il assure la gestion et la gouvernance de la politique et stratégie sectorielle de la Recherche Scientifique

DEFIS :

Les défis de ce programme sont de rationaliser et d'optimiser les ressources affectées dans la démarche de la bonne gouvernance et conformément à la politique sectorielle du Ministère en matière de la Recherche Scientifique.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Selon le Plan Emergence Madagascar (PEM 2020-2023) la mise aux normes des dispositifs de Recherche engage l'encadrement de la Recherche Universitaire à travers une clarification des normes et des statuts concernant les laboratoires de Recherche au sein des institutions Universitaire, des dispositions concernant les responsables ou du financement alloué à la Recherche dans le budget de l'institution Universitaire. Ensuite, la stratégie nationale de la Recherche Scientifique à Madagascar a défini les priorités en cohérence avec les besoins du développement économique et social.

*** PROGRAMME 310-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ***

CONTEXTE :

Le programme 310-Enseignement Supérieur de la mission 840-Enseignement Supérieur est un programme opérationnel à part entier. En effet, la politique sectorielle du Ministère à la matière favorisé d'abord l'amélioration de l'accès à l'Enseignement Supérieur ainsi que l'équité. Ensuite, la réforme entamé actuellement dans le PGE, PEM, PSE et VELIRANO se focalisé sur la qualité et la pertinence de l'Enseignement à Madagascar.

DEFIS :

Il existe deux défis majeurs dans ce programme. Le premier défi dans la politique sectorielle du Ministère est d'améliorer l'accessibilité de tous à l'Enseignement Supérieur par le développement des Universités de proximité (création des nouveaux campus Universitaire et rénovation des campus existants. De même pour les travaux de réhabilitation des infrastructures existantes.

Le second défi vise la remise aux normes du système d'Enseignement Supérieur en apportant une meilleure qualité à l'Enseignement et une meilleure employabilité des diplômés avec adaptation aux contextes Régionales (création des nouvelles filières).

ALIGNEMENT A LA PGE :

Selon le Plan Emergence Madagascar (PEM 2020-2023), Il s'agit tout d'abord d'avoir des Enseignements et des Chercheurs de qualité: Un Enseignement supérieur de qualité, accessible et équitable, ces fortes pressions induisent des mesures politiques contrôlées et équitables de régulation des flux à l'entrée de l'Enseignement Supérieur. Dans un premier programme pour assurer la scolarisation dans le système LMD, actuellement, nous entamons l'expansion du système par le développement des Universités de proximités dans le but de rapprocher l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique à la population locale, dans la région, avec une Université pleinement en adéquation avec son tissu économique et social.

L'intégration de l'e-learning. Il s'agit d'utiliser la technologie pour faciliter l'accès à une éducation de qualité pour tous. L'apprentissage virtuel présente de nombreux avantages: formation juste, à temps et rapide, formation en toute souplesse, et enfin, réduction des coûts de formation;

Le jumelage du programme éducatif avec ceux des Pays émergents.

*** PROGRAMME 311-RECHERCHE SCIENTIFIQUE ***

CONTEXTE :

Le programme 311-Recherche Scientifique de la Mission 850- Recherche Scientifique, c'est un programme opérationnel. Le Ministère dans sa politique sectorielle actuel a pour objectif de mettre en adéquation la recherche et les résultats des travaux de recherches au service du développement socio-économique de Madagascar à travers ses stratégies et actions.

DEFIS :

En matière de recherche scientifique, le défi à faire est de rapprocher la recherche scientifique à la population locale et dans les Régions pour être en adéquation avec son tissu économique et social.

ALIGNEMENT A LA PGE :

A propos de l'Adéquation de la recherche scientifique avec la formation et les besoins du développement, l'enseignement supérieur doit faire du lien entre la formation et la recherche afin de favoriser les innovations s'appuyant sur des savoirs scientifiques actualisés répondant aux besoins du développement économique et social. Dans un premier temps, Assurer l'adéquation de la recherche scientifique aux besoins de la formation universitaire consiste à mettre en adéquation les programmes de recherche avec les programmes de formation, interaction en premier lieu dans les cycles Master et Doctorat, avec un dispositif d'orientation et de suivi des recherches dans les institutions. La mise aux normes des dispositions de recherche engage l'encadrement de la recherche universitaire à travers une clarification des normes et des statuts concernant les laboratoires de recherche au sein des institutions universitaires, des dispositions concernant les responsables ou du financement alloué à la recherche dans le budget de l'institution universitaire et Centres Nationaux de

Recherches (CNR).

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 028-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Les défis de ce programme sont de rationaliser et d'optimiser les ressources affectées dans la démarche de la bonne gouvernance et conformément à la politique sectorielle du Ministère

MISSION :

Administration et Coordination de l'Enseignement Supérieur

STRATEGIE :

Les défis de ce programme sont de rationaliser et d'optimiser les ressources affectées dans la démarche de la bonne gouvernance et conformément à la politique sectorielle du Ministère

*** PROGRAMME 050-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Les défis de ce programme sont de rationaliser et d'optimiser les ressources affectées dans la démarche de la bonne gouvernance et conformément à la politique sectorielle du Ministère en matière de la Recherche Scientifique.

MISSION :

Administration et Coordination de la Recherche Scientifique

STRATEGIE :

Selon le Plan Emergence Madagascar (PEM 2020-2023) la mise aux normes des dispositifs de Recherche engage l'encadrement de la Recherche Universitaire à travers une clarification des normes et des statuts concernant les laboratoires de Recherche au sein des institutions Universitaire, des dispositions concernant les responsables ou du financement alloué à la Recherche dans le budget de l'institution Universitaire. Ensuite, la stratégie nationale de la Recherche Scientifique à Madagascar a défini les priorités en cohérence avec les besoins du développement économique et social.

*** PROGRAMME 310-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Il existe deux défis majeurs dans ce programme. Le premier défi dans la politique sectorielle du Ministère est d'améliorer l'accessibilité de tous à l'Enseignement Supérieur par le développement des Universités de proximité (création des nouveaux campus Universitaire et rénovation des campus existants. De même pour les travaux de réhabilitation des infrastructures existantes.

MISSION :

Mission de l'Enseignement Supérieur

STRATEGIE :

Selon le Plan Emergence Madagascar (PEM 2020-2023), Il s'agit tout d'abord d'avoir des Enseignements et des Chercheurs de qualité: Un Enseignement supérieur de qualité, accessible et équitable, ces fortes pressions induisent des mesures politiques contrôlées et équitables de régulation des flux à l'entrée de l'Enseignement Supérieur. Dans un premier programme pour assurer la scolarisation dans le système LMD, actuellement, nous entamons l'expansion du système par le développement des Universités de proximités dans le but de rapprocher l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique à la population locale, dans les régions, avec une Université pleinement en adéquation avec son tissu économique et social. L'intégration de l'e-learning. Il s'agit d'utiliser la technologie pour faciliter l'accès à une éducation de qualité pour tous. L'apprentissage virtuel présente de nombreux avantages: formation juste, à temps et rapide, formation en toute souplesse, et enfin, réduction des coûts de formation; Le jumelage du programme éducatif avec ceux des Pays émergents.

*** PROGRAMME 311-RECHERCHE SCIENTIFIQUE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

En matière de recherche scientifique, le défi à faire est de rapprocher la recherche scientifique à la population locale et dans les Régions pour être en adéquation avec son tissu économique et social.

MISSION :

Mission de la Recherche Scientifique

STRATEGIE :

A propos de l'Adéquation de la recherche scientifique avec la formation et les besoins du développement, l'enseignement supérieur doit faire du lien entre la formation et la recherche afin de favoriser les innovations s'appuyant sur des savoirs scientifiques actualisés répondant aux besoins du développement économique et social. Dans un premier temps, Assurer l'adéquation de la recherche scientifique aux besoins de la formation universitaire consiste à mettre en adéquation les programmes de recherche avec les programmes de formation, interaction en premier lieu dans les cycles Master et Doctorat, avec un dispositif d'orientation et de suivi des recherches dans les institutions. La mise aux normes des dispositions de recherche engage l'encadrement de la recherche universitaire à travers une clarification des normes et des statuts concernant les laboratoires de recherche au sein des institutions universitaires, des dispositions concernant les responsables ou du financement alloué à la recherche dans le budget de l'institution universitaire et Centres Nationaux de Recherches (CNR).

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES		
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
028 - Administration et Coordination	028-1 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	028-1-1 - ASSURER LE PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	028-1-1-1 - PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIVITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AMÉLIORÉE	028-1-1-1-R1 - TAUX D'ENGAGEMENT DES DEPENSES HORS SOLDE EN POURCENTAGE	%	20	25	30
			028-1-1-2 - RÉDUCTION DES TENSIONS SOCIALES	028-1-1-1-R2 - TAUX D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES HORS SOLDE	POURCENTAGE	15	20	20
			028-1-1-3 - SYSTÈME D'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AMÉLIORÉ	028-1-1-2-R1 - NOMBRE DE GRÈVE ET MENACES DE GRÈVE PAR UNIVERSITÉ RÉDUITES	NOMBRE	1	1	1
		028-1-2 - AMÉLIORER LA GESTION DE RESSOURCES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	028-1-2-1 - GESTION NORMALISÉE DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER	028-1-1-3-R1 - NOMBRE DE SYSTÈME D'INFORMATION OPÉRATIONNEL	NOMBRE/A N	4	5	5
			028-1-2-2 - PERFORMANCE ET PRODUCTIVITÉ DU PERSONNEL AMÉLIORÉ	028-1-2-1-R1 - NOMBRE D'ANTENNES ÉVALUÉES	NOMBRE	14	16	16
			028-1-2-3 - PERFORMANCE ET PRODUCTIVITÉ DU PERSONNEL	028-1-2-2-R1 - DELAI DU TRAITEMENT DES DOSSIERS	HEURES	48	48	48
Projets d'Investissement Public concernés								
168 - PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE BONNE GOUVERNANCE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE PROGRAMMATION DU MESUPRES								
050 - Administration et Coordination	050-1 - CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	050-1-1 - ASSURER LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	050-1-1-1 - PILOTER, PLANIFIER ET COORDONNER L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	050-1-1-1-R1 - TAUX D'ENGAGEMENT DES DEPENSES HORS SOLDE EN POURCENTAGE	%	5	7	8
		050-1-2 - AMÉLIORER LA GESTION DE RESSOURCES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	050-1-2-1 - PERFORMANCE ET PRODUCTIVITÉ DU PERSONNEL AMÉLIORÉ	050-1-2-1-R1 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	POURCENTAGE	97	97	97
Projets d'Investissement Public concernés								
310 - Enseignement Supérieur	310-1 - CONTRIBUER À LA REMISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	310-1-1 - ASSURER UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE	310-1-1-1 - CONDITIONS D'ACCUEIL AMÉLIORÉES	310-1-1-1-R1 - NOMBRE D'ANTENNES ÉVALUÉES	NOMBRE	14	16	16
			310-1-1-2 - EFFECTIVITÉ DU SYSTÈME LMD	310-1-1-2-R1 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	POURCENTAGE	97	97	97
		310-1-2 - ASSURER L'EMPLOYABILITÉ DES FORMÉS ET DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	310-1-1-3 - ASSURER LA RELÈVE DES ENSEIGNANTS	310-1-1-3-R1 - NOMBRE DE RELÈVE ENSEIGNANT RECRUTÉ ET OPÉRATIONNEL	NOMBRE	230	240	250
			310-1-2-1 - OPÉRATIONNALISATION DES DIPLÔMÉS DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL	310-1-2-1-R1 - DÉLAI ENTRE OBTENTION DU POURCENTAGE DIPLÔME ETEBAUCHE/NOMBRE DE PÔLE STAGE AND JOB ORGANISÉ CHAQUE ANNÉE/NOMBRE D'ATELIERS SUR L'ENTREPRENARIAT ORGANISÉ CHAQUE ANNÉE	POURCENTAGE	15	20	20
Projets d'Investissement Public concernés								
143 - CONSTRUCTION/REHABILITATION/EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES UNIVERSITAIRES ET DES C.N.R.								
311 - Recherche Scientifique	311-1 - METTRE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIO ÉCONOMIQUE	311-1-1 - VALORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION	311-1-1-1 - RÉSULTATS DE RECHERCHE VALORISÉS	311-1-1-1-R1 - NOMBRE DE BREVET DEPOSER A L'OMAPI	NOMBRE	17	25	25
			311-1-1-2 - PARTENARIAT DÉVELOPPÉ	311-1-1-2-R1 - NOMBRE D'ACCORDS DE PARTENARIAT CONCLU	NOMBRE	8	10	10
		311-1-2 - METTRE EN ŒUVRE LES QUATRE (4) PLANS DIRECTEURS DE RECHERCHE (PDR)	311-1-2-1 - PROGRAMMES/PROJETS DE RECHERCHE RELATIVE AUX 4 PDR EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU DÉVELOPPEMENT FICELÉ	311-1-2-1-R1 - TAUX D'ACCÈS À L'INFORMATION	POURCENTAGE	97	97	97
Projets d'Investissement Public concernés								
164 - VALORISATION DES RESULTATS DE RECHERCHE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
028 - Administration et Coordination	122 990	108 957	0	4 620	236 567	134 674	117 691	0	4 620	256 985	146 526	128 030	0	4 620	279 176
050 - Administration et Coordination	0	3 579	0	0	3 579	0	3 530	0	0	3 530	0	3 531	0	0	3 531
310 - Enseignement Supérieur	0	1 529	0	20 780	22 309	0	1 574	0	24 680	26 254	0	1 615	0	29 165	30 780
311 - Recherche Scientifique	0	423	0	600	1 023	0	424	0	600	1 024	0	425	0	600	1 025
TOTAL	122 990	114 487	0	26 000	263 478	134 674	123 219	0	29 900	287 793	146 526	133 601	0	34 385	314 512

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

34 - MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

1. INTRODUCTION

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
037 - Administration et Coordination	037-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	037-1-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICACITÉ ET L'EFFICACITÉ	037-1-1-A - Un portail du commerce est créé	037-1-1-A-R1 - nombre de sites opérationnelles	NOMBRE	1	1	1
			037-1-1-1 - ACTIVITÉS DU MINISTÈRE COORDONNÉES	037-1-1-1-R1 - NOMBRE ET QUALITÉ DES DOCUMENTS RÉDIGÉS	NOMBRE	3	3	3
			037-1-1-2 - E-GOUVERNANCE PRATIQUE	037-1-1-2-R1 - NOMBRE DE NTIC UTILISÉES	NOMBRE	10	10	10
			037-1-1-3 - LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LES FINANCES, LA LOGISTIQUE ET LES SERVICES MEDICO-SOCIAUX SONT EFFECTIVEMENT EXECUTEES	037-1-1-3-R1 - TAUX DE REALISATION DES ACTIVITES PAR RAPPORT AU PTA	%	60	60	60
			037-1-1-4 - LE MICA EST EN REGLE AVEC LES DIFFERENTES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AUXQUELLES ELLE APPARTIENT	037-1-1-4-R1 - TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE PAR RAPPORT AU TAUX DE REGULATION	POURCENT AGE	98	98	98
			037-1-1-5 - AVANTAGES PECUNIAIRES DU PERSONNEL ASSURES	037-1-1-5-R1 - TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE PAR RAPPORT AU TAUX DE REGULATION	%	0.98	0.98	0.98
			037-1-1-6 - TRANSFERTS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLICS EFFECTUES	037-1-1-6-R1 - NOMBRE DES EPA ET EPIC SUBVENTIONNESE	NOMBRE	2	2	2
			037-1-1-7 - TAUX DES RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES EST À BON ESCIENT	037-1-1-7-R1 - Taux d'exécution budgétaire	%	95	97	97
			037-1-1-8 - BATIMENTS REHABILITES, CENTRES DE CONTRÔLE QUALITE REHABILITES ET CCI MODERNISES	037-1-1-8-R1 - NOMBRE DE BATIMENTS REHABILITES	NOMBRE	4	4	4
037-1-1-9 - Agents formés en droit de la consommation et en procédures de contrôle économique	037-1-1-9-R1 - Nombre d'agents formés en droit de la consommation	NOMBRE	100	100	100			
Projets d'Investissement Public concernés								
051 - Administration et Coordination	051-1 - PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE	051-1-1 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICACITÉ ET L'EFFICACITÉ	051-1-1-1 - AVANTAGES PECUNIAIRES DU PERSONNEL ASSURES	051-1-1-1-R1 - NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES	NOMBRE	100	100	100
			051-1-1-2 - RESSOURCES FINANCIERES DU MINISTÈRE UTILISEES A BON ESCIENT	051-1-1-2-R1 - TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE PAR RAPPORT AU TAUX DE REGULATION	%	0.98	0.98	0.98
			051-1-1-3 - LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LES FINANCES, LA LOGISTIQUE ET LES SERVICES MEDICO-SOCIAUX SONT EFFECTIVEMENT EXECUTEES	051-1-1-3-R1 - TAUX DE REALISATION DES ACTIVITES PAR RAPPORT AU PTA	%	0.60	0.60	0.60
			051-1-1-4 - PARTICIPATION DU MINISTÈRE ASSUREES	051-1-1-4-R1 - TAUX DE REALISATION DES ACTIVITES PAR RAPPORT AU PTA	%	0.6	0.6	0.6
			051-1-1-5 - ACTIVITÉS DU MINISTÈRE COORDONNÉES	051-1-1-5-R1 - NOMBRE ET QUALITÉ DES DOCUMENTS RÉDIGÉS	NOMBRE	3	3	3
			051-1-1-6 - E-GOUVERNANCE PRATIQUE	051-1-1-6-R1 - NOMBRE DE NTIC UTILISÉES	NOMBRE	10	10	10
			051-1-1-7 - LES AGENTS ET LEUR FAMILLE SONT MEDICALEMENT SUPPORTES	051-1-1-7-R1 - TAUX DE PRIS EN CHARGE DU PERSONNEL	%	100	100	100
			051-1-1-8 - LE MICA EST EN REGLE AVEC LES DIFFERENTES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AUXQUELLES ELLE APPARTIENT	051-1-1-8-R1 - TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE PAR RAPPORT AU TAUX DE REGULATION	%	0.98	0.98	0.98
			051-1-1-9 - TRANSFERTS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLICS EFFECTUES	051-1-1-9-R1 - NOMBRE D'EPA ET D'EPIC SUBVENTIONNE	NOMBRE	2	2	2

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
	051-2 - DISPOSER D'UNE ADMINISTRATION PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE	051-2-1 - ASSURER L'UTILISATION RATIONNELLE ET EFFICACE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES	051-2-1-A - Patrimoine du Ministère réhabilité et personnel qualifié	051-2-1-A-R1 - TAUX DE REHABILITATION DU PATRIMOINE	%	10	15	20
051-2-1-1 - LES ACTIVITES DES DRICA SONT EXECUTEES AVEC EFFICACITE			051-2-1-1-R1 - TAUX DE REALISATION DES ACTIVITES PAR RAPPORT AU PTA	%	60	60	60	
051-2-1-2 - PERSONNEL INDEMNISES ET EFFECTIVEMENT PAYES			051-2-1-2-R1 - TAUX D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INDEMNITES PAR RAPPORT AU TAUX DE REGULATION	%	100	100	100	
051-2-1-3 - RENFORCEMENT DES MATÉRIELS ET DES INFRASTRUCTURES DU MICA			051-2-1-3-R1 - NOMBRE DES INFRASTRUCTURES RENFORCES AUX NIVEAU CENTRAL ET REGIONAL	NOMBRE	8	8	10	
051-2-1-4 - OUTILS PERFORMANTS ET DISPONIBLES			051-2-1-4-R1 - BASES DE DONNÉES DU PATRIMOINE INFORMATIQUE DU MICA	NOMBRE	1	1	1	
051-2-1-5 - INFORMATIONS FIABLES ET A JOUR			051-2-1-5-R1 - BASES DE DONNÉES (PPN, INDUSTRIES, INVESTISSEURS, FILIÈRES INDUSTRIELLES, ENTREPRISES COOPÉRATIVES, ...)	NOMBRE	2	2	2	
051-2-1-6 - LE MINISTERE EST DOTE D'UN PATRIMOINE MODERNE ET D'UN PERSONNEL QUALIFIE			051-2-1-6-R1 - TAUX DES MATERIELS REMIS A NIVEAU 051-2-1-6-R2 - NOMBRE DE PERSONNELS FORMES 051-2-1-6-R3 - Nombre de bâtiments réhabilités	% NOMBRE NOMBRE	15 150 4	15 150 4	20 150 4	
051-2-1-7 - GESTION DES DÉPENSES RENFORCÉE ET AMÉLIORÉE			051-2-1-7-R1 - TAUX D'ENGAGEMENT PAR RAPPORT AU TAUX DE RÉGULATION	POURCENT AGE	0,95	0,98	0,98	
051-2-1-8 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (MATÉRIELS, INFRASTRUCTURES,...) ET DE LA PRÉSENCE DU MIDSP			051-2-1-8-R1 - AUGMENTATION DES PATRIMOINES DU MIDSP SELON LES BESOINS	POURCENT AGE	0,9	0,95	0,98	
051-2-1-9 - PERSONNEL QUALIFIE ET COMPETENTS, MATERIELS ET EQUIPEMENTS REMIS A NIVEAU			051-2-1-9-R1 - NOMBRE DE CERTIFICAT OBTENU	NOMBRE	150	150	150	

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022	
			051-2-2-A - ORGANISMES RATTACHES SOUTENUS ET APPUYES	051-2-2-A-R1 - NOMBRE D'ORGANISMES RATTACHES REMIS A NIVEAU	NOMBRE	7	7	7	
			051-2-2-B - HORIZON PARTENARIALE DU MICA ELARGIE	051-2-2-B-R1 - NOMBRE D'ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNES	NOMBRE	3	3	3	
			051-2-2-1 - SERVICE RENDU RECONNU	051-2-2-1-R1 - NOMBRE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES ATTRIBUEES AUX AGENTS DE L'ETAT ET DU SECTEUR PRIVE	NOMBRE	10	10	10	
			051-2-2-2 - RESSOURCES HUMAINES BIEN GEREES ET DYNAMISEES	051-2-2-2-R1 - POURCENTAGE DES AGENTS INFORMES SUR LEUR SITUATION ADMINISTRATIVE	%	100	100	100	
			051-2-2-3 - FORMATION EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS REELS DU PERSONNEL	051-2-2-3-R1 - NOMBRE DE CERTIFICATS DELIVRES	NOMBRE	150	150	150	
		051-2-2 - INSTAURER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ORIENTÉE VERS L'EFFICACITE ET L'EFFICACITE	051-2-2-4 - COTE HUMAIN DES AGENTS VALORISE	051-2-2-4-R1 - NOMBRE D'ACTIONS SOCIALES REALISEES	NOMBRE	2	2	2	
			051-2-2-5 - PROJETS DU MICA EN COHERENCE AVEC LE PEM	051-2-2-5-R1 - RAPPORT ENTRE PROJETS SOUMIS ET PROJETS REALISES	%	80	80	80	
			051-2-2-6 - COORDINATION ET SUIVI EFFICACES DES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DU MICA	051-2-2-6-R1 - NOMBRE ET QUALITÉ DES DOCUMENTS RÉDIGÉS	NOMBRE	3	3	3	
			051-2-2-7 - ACTIVITES ET REALISATIONS DU MINISTERE CONNUES DU PUBLIC	051-2-2-7-R1 - NOMBRE DE PARUTIONS DANS LES MEDIAS ET LES EVENEMENTS	NOMBRE	500	500	500	
			051-2-2-8 - CONFORMITE DES METHODOLOGIES ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI EFFICACES	051-2-2-8-R1 - NOMBRE DE RAPPORTS D'AUDIT REDIGES	NOMBRE	3	3	3	
			051-2-2-9 - PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES TRANSPARENTS ET RESPECTES	051-2-2-9-R1 - NOMBRE DES DOSSIERS TRAITES	NOMBRE	10	10	10	
			051-2-3 - AMÉLIORER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL POUR LE SECTEUR PRIVÉ ET LES INDUSTRIELS ET ASSURER SA MISE EN APPLICATION.	051-2-3-1 - TEXTES LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU DOMAINE INDUSTRIEL VULGARISÉS ET FACILEMENT ACCESSIBLES	051-2-3-1-R1 - NOMBRE DE TEXTES MISE À DISPOSITION DU PUBLIC	Nombre de documents	1	2	3
			051-2-4 - ASSURER LA VISIBILITÉ ET LA DÉMATÉRIALISATION AU SEIN DU MIDSP À TRAVERS LES NTIC	051-2-4-1 - COORDINATION ET SUIVI EFFICACES DES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DU MIDSP	051-2-4-1-R1 - NOMBRE ET QUALITÉ DES DOCUMENTS RÉDIGÉS	NOMBRE	3	3	3
				051-2-4-2 - INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DU MIDSP FACILEMENT ACCESSIBLES	051-2-4-2-R1 - NOMBRE DE PARUTIONS D'ARTICLES ET D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES COUVERTS	NOMBRE	500	500	500
				051-2-4-3 - OUTILS DE PRISE DE DÉCISION PERFORMANTS DISPONIBLES	051-2-4-3-R1 - BASES DE DONNÉES (INDUSTRIES, INVESTISSEURS, FILIÈRES INDUSTRIELLES, ENTREPRISES, COOPÉRATIVES, ...)	NOMBRE	1	1	1
		051-2-5 - ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE DES RESSOURCES HUMAINES DU MIDSP	051-2-5-1 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MIDSP AMÉLIORÉE	051-2-5-1-R1 - ÉQUILIBRE DES EFFECTIFS PAR RAPPORT AUX MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE CHAQUE DIRECTION	POURCENT AGE DE SATISFACTION DE CHAQUE DIRECTION	80% à 90%	90% à 95%	90% à 95%	
			051-2-5-2 - RESSOURCES HUMAINES PLUS COMPÉTENTES ET PERFORMANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SECTORIELLES DU MIDSP	051-2-5-2-R1 - NOMBRE DE CERTIFICATS ET/OU DE DIPLÔMES OCTROYÉS AUX AGENTS DU MIDSP	NOMBRE	150	150	150	

Projets d'Investissement Public concernés

205 - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES, MATÉRIELLES ET HUMAINES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES					
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022	
605 - Industrie	605-1 - Doter Madagascar d'un tissu industriel dynamique et compétitif	605-1-1 - Promouvoir la mise en place des zones dédiées	605-1-1-1 - MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS SUR LES ZONES DÉDIÉES EN AUGMENTATION	605-1-1-1-R1 - NOMBRE D'INVESTISSEURS INTÉRESSÉS	POURCENT AGE SELON LES SENSIBILISATIONS	65% à 70%	70% à 75%	75% à 80%	
			605-1-1-2 - SITES POTENTIELS POUR ZONES DÉDIÉES IDENTIFIÉS PAR RÉGION	605-1-1-2-R1 - NOMBRE DE SITES IDENTIFIÉS	NOMBRE	5	5	5	
		605-1-2 - Promouvoir les filières industrielles	605-1-2-1 - NOUVELLES FILIÈRES INDUSTRIELLES À DÉVELOPPER IDENTIFIÉES	605-1-2-1-R1 - NOMBRE DE NOUVELLES FILIÈRES	POURCENT AGE	5% à 8%	8% à 10%	10% à 13%	
			605-1-2-2 - VOLUME DES INVESTISSEMENTS DANS LES FILIÈRES INDUSTRIELLES EN CROISSANCE	605-1-2-2-R1 - VOLUME DES INVESTISSEMENTS	POURCENT AGE	10% à 15%	15% à 20%	20% à 25%	
		605-1-3 - Remettre à niveau le tissu industriel malagasy	605-1-3-1 - COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES LOCALES AMÉLIORÉE	605-1-3-1-R1 - DIMINUTION DES COÛTS DE PRODUCTION	POURCENT AGE	5% à 8%	8% à 10%	10% à 12%	
			605-1-3-2 - VALEUR AJOUTÉE DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MALAGASY AMÉLIORÉE	605-1-3-2-R1 - NOMBRE D'UNITÉS DE TRANSFORMATION CRÉÉES ET EN RÉGLE	POURCENT AGE SELON LES FORMATIONS ET LES SENSIBILISATIONS RÉALISÉES	75% à 80%	80% à 85%	85% à 90%	
			605-1-3-3 - VALEUR DES EXPORTATIONS DES PRODUITS INDUSTRIELS MALAGASY EN HAUSSE	605-1-3-3-R1 - AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES EXPORTATIONS DE PRODUITS INDUSTRIELS MALAGASY	POURCENT AGE	5% à 8%	8% à 10%	10% à 13%	
		605-1-4 - Réhabiliter et rentabiliser les sociétés d'état rattachées au MIDSP	605-1-4-1 - MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ENTREPRISES PUBLIQUES RATTACHÉES AU MIDSP	605-1-4-1-R1 - NOUVEAUX STATUTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ENTREPRISES PUBLIQUES RATTACHÉES AU MIDSP	POURCENT AGE SELON LES ÉTUDES EFFECTUÉES	1	1	1	
			605-1-4-2 - RELANCE DES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ENTREPRISES PUBLIQUES RATTACHÉES AU MIDSP À TRAVERS LEUR REDYNAMISATION	605-1-4-2-R1 - SOCIÉTÉS D'ÉTAT DE NOUVEAU OPÉRATIONNELLES	POURCENT AGE	65% à 70%	70% à 75%	75% 80%	
		605-2 - FAIRE DU SECTEUR INDUSTRIEL LE PRINCIPAL VECTEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS	605-2-1 - Renforcer et redynamiser le tissu industriel malagasy	605-2-1-1 - VALEUR AJOUTÉE AUGMENTÉE	605-2-1-1-R1 - PART DE LA VALEUR AJOUTÉE DU SECTEUR INDUSTRIEL DANS LE PIB	%	25	25	25
	605-2-1-2 - OPÉRATEURS SENSIBILISÉS SUR L'ÉCO-RESPONSABILITÉ			605-2-1-2-R1 - NOMBRE DES INDUSTRIES ADOPTANT LE CONCEPT D'INDUSTRIALISATION ÉCO-RESPONSABLE	NOMBRE	3	6	10	
	605-2-1-3 - LES ZONES D'ÉMERGENCE INDUSTRIELLES SONT ÉTABLIES			605-2-1-3-R1 - NOMBRE DE ZEI CRÉÉES	NOMBRE	7	7	7	
	605-2-1-4 - LES BESOINS FONDAMENTAUX DES CONSOMMATEURS SONT RÉPONDUS PAR LES UNITÉS INDUSTRIELLES MISES EN PLACE			605-2-1-4-R1 - NOMBRE D'UNITÉ DE TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES CRÉÉES	NOMBRE	4	5	6	
	605-2-1-5 - DES CATI SONT CRÉÉES DANS DIVERSES RÉGIONS			605-2-1-5-R1 - NOMBRE DE CATI MIS EN PLACE	NOMBRE	1	1	1	
	605-2-1-6 - CHAQUE INDUSTRIE SE DOTE D'UNE INDUSTRIE RÉGIONALE			605-2-1-6-R1 - NOMBRE D'UNITÉ DE TRANSFORMATION MIS EN PLACE	NOMBRE	1	1	1	
	605-2-2 - Assurer la gestion et le contrôle de la pollution industrielle			605-2-2-1 - MATÉRIELS ET TECHNIQUES DE PRODUCTION AMÉLIORÉS	605-2-2-1-R1 - POURCENTAGE MOYEN D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DES PRODUITS	%	60	60	60
				605-2-2-2 - DÉCHETS INDUSTRIELS RÉDUITS	605-2-2-2-R1 - POURCENTAGE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS INDUSTRIELS	%	10	15	20

Projets d'Investissement Public concernés

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
214 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR CAFE ET MANIOC 215 - INDUSTRIALISATION AGROALIMENTAIRE 216 - INDUSTRIALISATION STRATEGIQUE								
614 - Commerce Intérieur	614-1 - RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS	614-1-1 - ASSURER L'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ ET LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS	614-1-1-1 - LES CONSOMMATEURS SONT PROTEGES PAR LES LOIS ET LES DISPOSITIFS	614-1-1-1-R1 - NOMBRE DE TEXTES SUR LE DISPOSITIF JURIDIQUE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS	NOMBRE	1	1	1
			614-1-1-2 - SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS PRÉSERVÉE ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL PROMU	614-1-1-2-R1 - Taux de produits respectant les dispositions en vigueur 614-1-1-2-R2 - Taux produits conformes	% %	60 60	60 60	60 60
			614-1-1-3 - LA METROLOGIE LEGALE EST DOTE DE MATERIELS INNOVANTS ET REPONDANT AUX NORMES	614-1-1-3-R1 - Nombre de centres de métrologies fonctionnelles	NOMBRE	1	1	1
			614-1-1-4 - LABO DE CHIMIE REMIS A NIVEAU ET OPERATIONNEL	614-1-1-4-R1 - NOMBRE DE LABO DE CHIMIE OPERATIONNEL	NOMBRE	1	1	1
			614-1-1-5 - PROMOTION COMMERCIALE APPUYEE ET MARCHE SECURISE	614-1-1-5-R1 - Taux de produits respectant les dispositions en vigueur	%	60	60	60
Projets d'Investissement Public concernés 218 - PROTECTION DES CONSOMMATEURS								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
615 - Commerce Extérieur	615-1 - RENFORCER L'INTÉGRATION PROGRESSIVE DE MADAGASCAR DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	615-1-1 - DÉVELOPPER LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS	615-1-1-A - Chaînes de valeur à fort potentialité identifiées	615-1-1-A-R1 - NOMBRE DE CHAINES DE VALEURS A FORTE POTENTIALITE IDENTIFIEE	NOMBRE	2	2	2
			615-1-1-B - Secteur privé développé de manière inclusive	615-1-1-B-R1 - Nombre de Réunions assistées	NOMBRE	22	24	26
			615-1-1-C - Accès des produits d'exportations malgaches sur le marché régional amélioré	615-1-1-C-R1 - TAUX D'ACCESSIBILITE DES PRODUITS D'EXPORTATION MALAGASY SUR LA MARCHE	%	30	35	40
			615-1-1-D - Barrières tarifaires entravant le libre échange supprimées	615-1-1-D-R1 - NOMBRE DE REUNIONS ASSISTES	NOMBRE	4	3	2
			615-1-1-E - L'accès aux marchés internationaux facilité	615-1-1-E-R1 - NOMBRE DE REUNIONS ASSISTEES	NOMBRE	22	24	26
			615-1-1-1 - MADAGASCAR EST INTEGRE DANS LES MARCHES INTERNATIONAUX	615-1-1-1-R1 - NOMBRE DE REUNIONS ASSISTEES	NOMBRE	22	24	26
			615-1-1-2 - INTÉGRATION INTENSIVE DE MADAGASCAR DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE	615-1-1-2-R1 - Nombre de Réunions assistées	NOMBRE	18	22	24
			615-1-1-3 - secteur privé capable de se développer de manière inclusive et plus compétitif sur les marchés national, régional et international	615-1-1-3-R1 - NOMBRE DE REUNIONS ASSISTEES	NOMBRE	22	24	26
			615-1-1-4 - Centre de formation équipé, artisans et PME formés en technique de travail du cuir	615-1-1-4-R1 - NOMBRE DE CENTRE DE FORMATION OPERATIONNEL	NOMBRE	1	1	1
			615-1-1-5 - Un programme sur le commerce propice à un développement durable au profit des populations pauvres disponible	615-1-1-5-R1 - NOMBRE programme sur le commerce propice à un développement durable au profit des populations pauvres disponible	NOMBRE	1	1	1
			615-1-1-6 - UGP Opérationnelle	615-1-1-6-R1 - NOMBRE D'UGP OPERATIONNEL	NOMBRE	1	1	1
			615-1-1-7 - le label "VITA MALAGASY" promu sur les marchés local, régional et international	615-1-1-7-R1 - NOMBRE DE LABEL VITA MALAGASY INSTAURE	NOMBRE	1	1	1
			615-1-1-8 - partenariats et conventions économiques signés et horizons partenariales élargies	615-1-1-8-R1 - NOMBRE DE CONVENTIONS SIGNEES	NOMBRE	3	3	3
615-1-1-9 - Mise en place de l'APEX appuyé	615-1-1-9-R1 - NOMBRE D'APEX OPERATIONNEL	NOMBRE	1	1	1			
Projets d'Investissement Public concernés								
183 - PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'INTEGRATION REGIONALE (PROCOM)								
200 - PROJET DE SOUTIEN AUX ARRANGEMENTS DE MISE EN OEUVRE								
219 - PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS ET A L'INTEGRATION REGIONALE (PADEIR)								
220 - PROMOTION DE L'EXPORTATION								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF1 2020	Prév 2021	Prév 2022
616 - Artisanat	616-1 - L'ARTISANAT JOUE SON RÔLE D'AVANT-GARDE DANS LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ET EST UN SECTEUR ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE ET VIABLE	616-1-1 - L'ARTISANAT JOUE SON RÔLE DE VITRINE-MIROIR DE LA CULTURE MALAGASY ET D'ANTI-CHAMBRE DE L'INDUSTRIE NATIONALE	616-1-1-1 - LES MÉTIERS ARTISANAUX AINSI QUE LES ARTISANS SONT PROFESSIONNALISÉS	616-1-1-1-R1 - DOCUMENTS CADRES SUR LA PROFESSIONNALISATION DES MÉTIERS D'ARTISANS	NOMBRE	1	1	1
			616-1-1-2 - L'ARTISANAT JOUE SON RÔLE D'ANTI-CHAMBRE DE L'INDUSTRIE NATIONALE	616-1-1-2-R1 - Nombre d'unités initialement artisanales transformées en unités industrielles	NOMBRE	2	5	5
			616-1-1-3 - LES ARTICLES ARTISANAUX, VITRINES-MIROIRS DE LA CULTURE MALAGASY, SONT MIS EN VALEUR	616-1-1-3-R1 - Etendue des variétés d'articles artisanaux, vitrines-miroirs de la culture malagasy, produits et commercialisés	NOMBRE	40	50	50
			616-1-1-4 - Artisans professionnels et produits compétitifs	616-1-1-4-R1 - NOMBRE DE PRODUITS CERTIFIÉS ET LABELLÉS	NOMBRE	1	1	1
		616-1-2 - L'ARTISANAT EST UN SECTEUR ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	616-1-2-1 - LE SYSTÈME DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX EST AMÉLIORÉ	616-1-2-1-R1 - Volume d'articles artisanaux commercialisés	NOMBRE	110	116	116
			616-1-2-2 - LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT SE PROFESSIONNALISENT	616-1-2-2-R1 - Nombre d'artisans formels en activité	NOMBRE	100000	250000	250000
			616-1-2-3 - LE SECTEUR DE L'ARTISANAT EST RE-STRUCTURÉ	616-1-2-3-R1 - Valeur ajoutée moyenne des unités artisanales	%	7	7	7
			616-1-2-4 - Registres des artisans disponibles	616-1-2-4-R1 - BASE DE DONNÉES ÉTABLIE	NOMBRE	1	1	1
	616-1-2-5 - Entreprenariat artisanal promu	616-1-2-5-R1 - NOMBRE D'ARTISANS BÉNÉFICIAIRES DE FIANARIANA	NOMBRE	150	150	150		
Projets d'Investissement Public concernés								
221 - PROFESSIONNALISATION DE L'ARTISANAT								
621 - Développement du Secteur Privé	621-1 - FAIRE DU SECTEUR PRIVÉ LE PRINCIPAL VECTEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS	621-1-1 - INSTAURER LA CULTURE DE CONCERTATION ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ	621-1-1-1 - DISPOSITIFS DPP SECTORIEL ET RÉGIONAL MISES EN PLACE	621-1-1-1-R1 - COMITE DPP CREES	NOMBRE	2	2	2
			621-1-1-2 - RÉFORMES NÉCESSAIRES POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES IDENTIFIÉES	621-1-1-2-R1 - NOMBRE DE RÉFORMES MISES EN ŒUVRE	NOMBRE	1	1	1
		621-1-2 - INSTAURER UN ENVIRONNEMENT PROPICES AUX ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES ET AUX INVESTISSEMENTS	621-1-2-1 - ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES EN CROISSANCE	621-1-2-1-R1 - NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES	NOMBRE	5	10	15
			621-1-2-2 - NOMBRE DES INVESTISSEMENTS (LOCAUX ET IDES) EN AUGMENTATION	621-1-2-2-R1 - VOLUME DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	POURCENTAGE	45%	50%	60%
	621-2 - FAIRE DU SECTEUR INDUSTRIEL LE PRINCIPAL VECTEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS	621-1-2-3 - Activités et savoir-faire innovés, Pratique et technologie améliorée, Productivité en croissance	621-1-2-3-R1 - NOMBRE DE COOPERATIVES CREEES	NOMBRE	5	5	5	
			621-2-1-1 - LE SOCLE ENTREPRENEURIAL DE MADAGASCAR EST PROMU	621-2-1-1-R1 - COOPERATIVES CREEES	NOMBRE	5	5	5
		621-2-1 - INSTAURER UN ENVIRONNEMENT PROPICES AUX ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES ET AUX INVESTISSEMENTS	621-2-1-2 - ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES EN CROISSANCE	621-2-1-2-R1 - NOMBRE D'ENTREPRISES CREEES	NOMBRE	5	10	15
			621-2-1-3 - COMPÉTITIVITÉ DES PME, PMI, COOPÉRATIVES ET DES START-UP RENFORCÉE	621-2-1-3-R1 - POURCENTAGE MOYEN D'AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DES PME, PMI, COOPERATIVES ET DES STARTUPS	%	15	20	25
	621-2-1-4 - ENTREPREENARIAT STIMULÉ	621-2-1-4-R1 - START-UP CREES ET PROMUS	NOMBRE	10	10	10		
Projets d'Investissement Public concernés								
217 - PROMOTION DE L'ENTREPREENARIAT ET DE L'INNOVATION								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
037 - Administration et Coordination	9 791	28 574	0	0	38 365	10 721	11 491	0	0	22 212	11 665	12 591	0	0	24 256
051 - Administration et Coordination	5 964	9 877	0	1 230	17 071	6 531	10 448	0	590	17 569	7 105	11 117	0	470	18 692
605 - Industrie	0	210	3 089	2 652	5 951	0	210	5 166	4 133	9 509	0	210	5 319	4 633	10 162
606 - Commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
613 - Consommation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
614 - Commerce Intérieur	0	985	0	600	1 585	0	985	0	510	1 495	0	985	0	1 300	2 285
615 - Commerce Extérieur	0	165	7 294	1 411	8 870	0	165	6 713	1 428	8 306	0	165	10 017	1 388	11 570
616 - Artisanat	0	210	0	680	890	0	210	0	680	890	0	210	0	680	890
621 - Développement du Secteur Privé	0	65	0	1 000	1 066	0	65	0	1 360	1 425	0	65	0	1 720	1 785
TOTAL	15 755	40 086	10 383	7 574	73 798	17 252	23 574	11 879	8 701	61 406	18 770	25 343	15 336	10 191	69 640

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

44 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 704-MAINTIEN DES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES ÉCOSYSTÈMES MALAGASY ***

CONTEXTE :

De par la Politique Générale de l'État, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable à travers la Direction Générale du Développement Durable est chargé de promouvoir le regroupement des conditions favorables pour la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable et de coordonner les interventions des différents secteurs vers l'atteinte des ODD. Cette mission se décline à travers un objectif global conciliant qu'est « Promouvoir les conditions pour le maintien des écosystèmes et le développement durable. »

La Direction de Développement de la Stratégie et du partenariat, la direction d'appui à la promotion de l'économie verte et bleue, la direction du mécanisme de financement durable et paiement pour le service écosystémique, la direction de l'intégration des démarches pour le développement durable opèrent pour la mise en œuvre du programme.

DEFIS :

1. Écocitoyenneté
2. Madagascar recouvert de forêt
3. Transition énergétique
4. Financement durable de la Biodiversité

ALLIGNEMENT A LA PGE :

Le programme est cadré dans le socle n°2 de l'Initiative pour l'émergence de Madagascar: Émergence environnemental pour le Développement Durable La Politique Nationale Environnementale pour le Développement Durable qui démarquent la réconciliation des activités économiques et la protection de l'environnement pour le Développement Durable

*** PROGRAMME 017-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est un secteur productif. Ce statut n'apportera bénéfice au pays que s'il est fort du point de vue administratif. En effet, une analyse de la situation a conduit à l'identification des problèmes entravant le bon déroulement des activités du ministère. Actuellement, force est de constater que les informations et les données sur l'environnement et sur les ressources naturelles sont disparates. Chaque acteur, partenaire détient des informations isolées selon leur priorité lesquelles ne permettent ni analyse ni priorisation des actions du secteur.

De plus, la région ne connaît pas la situation de ses ressources naturelles et de son environnement ainsi ce système va faciliter la prise décision au niveau régional. En fait on constate une faiblesse dans la coordination des actions des différents acteurs tant au niveau régional que national et ceci a été encore accentuée par les mains mises des partenaires financiers dans la priorisation des actions et même des zones d'intervention.

Les causes des problèmes susmentionnés sont la vaste étendue du secteur, la multitude d'acteurs, les priorités des partenaires financiers, l'inexistence de système qui met en relation la situation globale de l'environnement et des ressources naturelles et leur gestion future, la diversité et éparpillement des informations,

DEFIS :

La disponibilité des informations et de données harmonisées, la responsabilisation de tous les acteurs permettent une meilleure gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement à tous les niveaux.

Renforcement de la capacité de l'administration afin d'assurer une gouvernance forte et responsable à travers des actions de développement sur le long terme

ALIGNEMENT A LA PGE :

L'axe 10 du PGE: La Gestion durable et la conservation de nos ressources naturelles; la Politique Forestière et la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD) et Politique Nationale de l'Education relative à l'Environnement pour le Développement Durable ou PErEDD.

*** PROGRAMME 701-GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ***

CONTEXTE :

A Madagascar, les trafics des ressources naturelles tant au niveau des frontières que dans la forêt ont été très poussés depuis quelques années. Malgré les contrôles effectués par plusieurs entités qui travaillent au niveau des frontières, les espèces endémiques et uniques de la grande Ile sont menacées par les trafics de faune sauvage. Les contrôles des frontières ne sont pas strictes ni efficaces, vu les moyens utilisés qui n'arrivent pas à suivre l'évolution de la technologie moderne.

Ainsi, pour mieux exécuter leur fonction, les OPJ forestiers devraient porter des tenues réglementaires et armés durant l'exercice des missions de contrôle, non seulement pour la sécurité mais surtout pour le respect des textes relatives aux répressions aux infractions forestières.

DEFIS :

Le présent projet a pour objectif de réduire à 50% les trafics des ressources naturelles aux frontières et à la source dans 5 ans par amélioration des contrôles dû à l'utilisation des matériels technologiques modernes.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Le Gouvernement malgache prévoit dans l'axe 5 de la PND la préservation et la valorisation du capital naturel.

L'ITEM prévoit également la mise en œuvre d'une stratégie nationale de surveillance forestière dans son action 367

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 017-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

La disponibilité des informations et de données harmonisées, la responsabilisation de tous les acteurs permettent une meilleure gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement à tous les niveaux.

Renforcement de la capacité de l'administration afin d'assurer une gouvernance forte et responsable à travers des actions de développement sur le long terme

MISSION :

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est un secteur productif. Ce statut n'apportera bénéfice au pays que s'il est fort du point de vue administratif. En effet, une analyse de la situation a conduit à l'identification des problèmes entravant le bon déroulement des activités du ministère.

Actuellement, force est de constater que les informations et les données sur l'environnement et sur les ressources naturelles sont disparates. Chaque acteur,

partenaire détient des informations isolées selon leur priorité lesquelles ne permettent ni analyse ni priorisation des actions du secteur.

De plus, la région ne connaît pas la situation de ses ressources naturelles et de son environnement ainsi ce système va faciliter la prise de décision au niveau régional. En fait on constate une faiblesse dans la coordination des actions des différents acteurs tant au niveau régional que national et ceci a été encore accentuée par les mains mises des partenaires financiers dans la priorisation des actions et même des zones d'intervention.

Les causes des problèmes susmentionnés sont la vaste étendue du secteur, la multitude d'acteurs, les priorités des partenaires financiers, l'inexistence de système qui met en relation la situation globale de l'environnement et des ressources naturelles et leur gestion future, la diversité et éparpillement des informations

STRATEGIE :

L'axe 10 du PGE: La Gestion durable et la conservation de nos ressources naturelles; la Politique Forestière et la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD) et Politique Nationale de l'Education relative à l'Environnement pour le Développement Durable ou PErEDD.

*** PROGRAMME 701-GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Assurer la maîtrise parfaite des matériels durant l'exercice des missions de contrôle

MISSION :

440 Environnement

STRATEGIE :

Doter les OPJ des matériels adéquats dans l'exercice de leur fonction

Renforcer la capacité des agents pour l'utilisation des matériels en matière de contrôle forestier

*** PROGRAMME 703-DEVELOPPEMENT DU REFLEXE ENVIRONNEMENTAL ***

*** PROGRAMME 704-MAINTIEN DES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES ÉCOSYSTÈMES MALAGASY ***

MISSION :

440 Environnement

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
017 - Administration et Coordination	017-1 - OG44- 017.AMÉLIORER LES CADRES DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE ET FORÊTS	017-1-1 - OS AMÉLIORER LES CADRES TECHNIQUES MATÉRIELS ET HUMAINS	017-1-1-1 - Les bâtiments sont réhabilités et /ou construit	017-1-1-1-R1 - BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU MEEF REHABILITE ET/OU CONSTRUIT	NOMBRE	2	2	2
			017-1-1-2 - Les cadres techniques, matériels et humain du MEEF sont améliorés	017-1-1-2-R1 - Techniciens forestiers et environnementaux sortants de l'école d'Angavokely 017-1-1-2-R2 - THEMES DISPOSES	NOMBRE	15	20	20
		017-2 - AMELIORER LES CADRES DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES	017-2-1 - AMELIORER LES CADRES TECHNIQUES MATÉRIELS ET HUMAINS	017-2-1-1 - LES CADRES TECHNIQUES, MATERIELS ET HUMAINS DU MEDD SONT RENFORCES	017-2-1-1-R1 - FORMATIONS DISPENSEES 017-2-1-1-R2 - THEMES DISPENSES	NOMBRE	3	-
	017-2-1-3 - BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU MEDD SONT REHABILITES ET/OU CONSTRUITS			017-2-1-3-R1 - BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU MEDD REHABILITES ET/OU CONSTRUITS	NOMBRE	30	31	33
	017-2-2 - OPERATIONALISER LE DISPOSITIF DE FORMATION POUR LE MEDD		017-2-2-1 - DISPOSITIF DE FORMATION OPERATIONNEL POUR LE MEDD	017-2-2-1-R1 - TECHNICIENS FORESTIERS ET ENVIRONNEMENTAUX SORTANT DE L'ECOLE D'ANGAVOKELY	NOMBRE	2	2	2
	Projets d'Investissement Public concernés							
111 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 120 - CONSTRUCTION DES NOUVEAUX BUREAU ET LOGEMENTS DU DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT								
701 - Gestion durable des ressources naturelles	701-1 - DÉVELOPPER LE RÉFLEXE ENVIRONNEMENTALE	701-1-1 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES, PROGRAMME, PROJET DE DEVELOPPEMENT	701-1-1-1 - LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES MENACES ENVIRONNEMENTALES EST PROMU	701-1-1-1-R1 - PLAINTES ENVIRONNEMENTALES TRAITEES	NOMBRE	40	42	44
			701-2 - OG44-701.PROTEGER, CONSERVER ET VALORISER DURABLEMENT LE CAPITAL NATUREL ET LES ÉCOSYSTÈMES	701-2-1 - OS44-701.1 DÉVELOPPER LA GESTION RATIONNELLE ET DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES	701-2-1-1 - LA GESTION RATIONNELLE ET DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES RESSOURCES NATURELLES EST DÉVELOPPÉE	701-2-1-1-RA - SUPERFICIE REBOISÉE/RESTAURÉE 701-2-1-1-RB - SUIVIS ÉCOLOGIQUES EFFECTUES 701-2-1-1-R2 - FORMATION EN PLANIFICATION 701-2-1-1-R4 - PEPINIÈRES OPERATIONNELLES 701-2-1-1-R6 - CONTRÔLES EFFECTUES	HA	40000
					NOMBRE	64	78	84
					NOMBRE	1	1	-
				NOMBRE	200	200	200	
				NOMBRE	550	550	600	
Projets d'Investissement Public concernés								
059 - FONDATION POUR LES AIRES PROTEGEES ET LA BIODIVERSITE DE M/CAR 094 - PROGRAMME D'APPUI À LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT 095 - FONDS D'INVESTISSEMENT PARCS NATIONAUX 099 - RENFORCEMENT DES CONDITIONS ET CAPACITES D'ADAPTATION DURABLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A MADAGASCAR 100 - REDUCTION DES EMISSIONS DUES A LA DEFORESTATION ET DEGRADATION DES FORETS (REDD+) 101 - RENFORCER LA RESILIENCE DU SECTEUR RIZ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 109 - AMELIORATION DES CAPACITES D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNAUTES RURALES 112 - PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELLES ET HUMAINES 113 - PROJET DE RENFORCEMENT DES AIRES PROTEGEES ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA REGION DIANA (KOBABY) 114 - RESTAURATION FORESTIERE ET LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE 115 - AMENAGEMENT ET GESTION INTEGREE DES BASSINS VERSANTS CRITIQUES D'ANDEKALEKA DE TSIAZOMPANIRY ET DE MAHAJAMBA 117 - GESTION PARTICIPATIVE ET DURABLE DES TERRES DANS LE MOYEN OUEST 118 - CONSERVATION DES ESPECES CLEES ENDEMIQUES MENACEES ET DE VALEUR ECONOMIQUE 122 - INTEGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS TOUS LES DOMAINES 123 - MAINTIEN DE L'INTEGRITE ECOLOGIQUE DES ECOSYSTEMES AU NIVEAU DES 22 REGIONES DE MADAGASCAR 124 - REHABILITATION ET PROTECTION DES SOLS 125 - RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES À REMPLIR LES OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES MONDIALES DANS LE CADRE DES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DURABLE 126 - RENFORCEMENT DU RESEAU DES NOUVELLES AIRES PROTEGEES DE MADAGASCAR 128 - SUIVI ET RESTAURATION ECOLOGIQUES DES ECOSYSTEMES NATURELS DEGRADÉS DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA 131 - PROJET DE RESILIENCE CLIMATIQUE PAR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE 132 - PROGRAMME PROTECTION ET REHABILITATION DES SOLS POUR AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE (PROSOL) 133 - ENVIRONNEMENT 134 - CONSERVATION DE BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
135 - APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'UTILISATION (BOIS PRECIEUX) 137 - CENTRE D'APPLICATION ET DE DEMONSTRATION 138 - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE 139 - SUIVI DES EFFETS CUMULATIFS DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 140 - APPUI AUX COMMUNAUTES LOCALES FACE A LA VULNERABILITE CLIMATIQUE								
704 - Maintien des fonctions écologiques des écosystèmes malagasy	704-1 - OG44-XXX.ASSURER L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES MALAGASY	704-1-1 - PROMOUVOIR LE MÉCANISME DE FINANCEMENT INNOVANT BASÉ SUR LA VALORISATION DES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	704-1-1-1 - LES MÉCANISMES DE FINANCEMENTS INNOVANT ET DURABLE SONT DEVELOPPES ET VULGARISES	704-1-1-1-R1 - SYSTEMES PSE TESTEES 704-1-1-1-R2 - GUIDES DE PSE ELABOREES	NOMBRE NOMBRE	1 1	1 1	1 1
		704-2 - PROMOUVOIR LES CONDITIONS POUR LE MAINTIEN DES ECOSYSTEMES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	704-2-2 - PROMOUVOIR L'ECONOMIE VERTE ET BLEUE	704-2-2-1 - BONNES PRATIQUES POUR L'ECONOMIE VERTE PROMUES	704-2-2-1-R1 - FILIERES VERTES PROMUES	NOMBRE	5	5
		704-2-3 - DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	704-2-3-2 - STRATEGIE DE PARTENARIAT DEVELOPPE	704-2-3-2-R1 - PROTOCOLE DE PARTENARIAT SIGNE	NOMBRE	3	3	3
		704-2-4 - INTEGRER LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE	704-2-4-3 - INTEGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	704-2-4-3-R1 - ACIVITES D'IEC ENVIRONNEMENTALES PROMUES 704-2-4-3-R2 - STRUCTURE DE L'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE RENFORCEE (CER_CIME)	NOMBRE NOMBRE	17 8	20 8	23 8
			704-2-4-4 - LES INVESTISSEMENTS SONT COMPATIBLES AVEC L'ENVIRONNEMENT	704-2-4-4-R1 - TEXTES SUR LA MISE EN COMPATIBILITES DES INVESTISSEMENTS AVEC L'ENVIRONNEMENT MIS A JOUR ET ADOPTES 704-2-4-4-R2 - EVALUATION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL REALISEE	NOMBRE NOMBRE	0 50	1 50	1 50
Projets d'Investissement Public concernés 116 - RESTAURATION ET CONSERVATION DES VESTIGES DE FORETS DES HAUTES TERRES (FORETS TAPIA DE REGIONS ITASY 121 - DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE VALORISATION DES DECHETS A MADAGASCAR 127 - RESTAURATION DE L'ÉCOSYSTÈME DE SATRANA ET RAPHIA ET DE RAPHIA DANS LES RÉGIONS BOENY ET DIANA AU NORD OUEST DE MADAGASCAR 130 - PROMOTION DE PAIEMENT DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES 136 - MISE EN PLACE ET OPÉRATIONNALISATION DES CENTRES RÉGIONAUX D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
017 - Administration et Coordination	14 608	11 429	0	583	26 620	15 996	11 495	0	2 207	29 698	17 403	11 617	0	2 469	31 490
701 - Gestion durable des ressources naturelles	0	1 541	78 077	18 254	97 871	0	1 746	68 889	18 260	88 895	0	1 931	66 060	20 810	88 801
703 - Développement du Reflexe Environnemental	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
704 - Maintien des fonctions écologiques des écosystèmes malagasy	0	152	0	7 980	8 132	0	163	0	8 073	8 236	0	168	0	8 091	8 259
TOTAL	14 608	13 121	78 077	26 817	132 623	15 996	13 404	68 889	28 540	126 829	17 403	13 716	66 060	31 371	128 551

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

66 - MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 214-APPUI À L'EXTENSION DE LA COUVERTURE POSTALE ***

CONTEXTE :

Le secteur postal à Madagascar regroupe l'opérateur désigné, opérateurs privés autorisés et les usagers.

Le secteur postal contribue à la vie socio-économique du pays en matière de flux de biens économiques et de flux d'informations.

Une prolifération d'opérateurs informels a été constatée. Actuellement, le MPTDN a pour objectif de maximiser le nombre de bureaux opérateurs visités.

DEFIS :

Assurer la modernisation de la PAOMA par la diversification de ses activités et le développement de son réseau (Création du poste money,...)

*** PROGRAMME 210-DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'ACCÈS AUX TIC DANS LES ZONES RURALES ***

CONTEXTE :

Le MPTDN prendra toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de la Politique générale de l'Etat . Il assure à la réhabilitation ou à la construction des bâtiments du Ministère. Ces derniers seront dotés de matériels et équipements de nouvelles technologies.

Pour atteindre ses objectifs, le MPTDN possède deux projets .

- Le premier a pour objectifs de restaurer, d'embellir et d'entretenir les bâtiments du Ministère pour refléter le modernisme et la vision de changement impulsés par le nouveau Ministre.

-Le second projet a pour objectifs de fournir aux agents de sécurité les équipements modernes utilisant les dernières technologies, d'utiliser un seul réseau de communication mobile sécurisé pour l'armée, la gendarmerie et la police nationale, de fournir un réseau inter ministères (RIM) afin de lutter contre le cyber attaque et de protéger les données de l'Etat et de rendre plus efficace les travaux des agents sur terrain.

DEFIS :

- Dématérialisation et numérisation de l'administration publique

- Dotation de mini parc informatique connecté sur Internet aux établissements scolaires publics et privés.

- Promotion de l'accès aux TIC dans des dispositifs ambulants

- Promotion de l'accès aux TIC au moyen des locaux d'animation TIC équipés en milieu urbain ou en milieu rural.

- Orientation, encadrement et prestation service aux jeunes entreprises ou porteurs de projet par l'usage des TIC.

- Extension de l'enseignement universitaire en ligne en diplômes internationales.

- Déploiement et exploitation des vitrines numériques au niveau des Lycées et Universités

- Mise en place d'une Plate forme « Safe City »

- Mise en place d'un Réseau Optique Métropolitain

ALIGNEMENT A LA PGE :

Axe N°11 de la PGE - La promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
023 - Administration et Coordination	023-1 - ASSURER LA GESTION RATIONNELLE ET RENTABLE DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES AINSI QUE LA POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTÈRE	023-1-1 - ASSURER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE	023-1-1-1 - MINISTÈRE BIEN PILOTÉ ET BIEN COORDONNÉ	023-1-1-1-R1 - Moyenne de taux de réalisation de tous les GAC	%	80	80	80
		023-1-2 - PROGRAMMER, BUDGÉTISER, GÉRER ET SUIVRE LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET MATÉRIELLES	023-1-2-1 - RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES BIEN GÉRÉES	023-1-2-1-R1 - Taux de Satisfaction des GAC	%	100	100	100
Projets d'Investissement Public concernés								
043 - Administration et Coordination	043-1 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUES	043-1-1 - METTRE EN ŒUVRE LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	043-1-1-1 - AGENCE NATIONALE DU NUMÉRIQUE (A2N) MISE EN PLACE	043-1-1-1-R1 - Textes législatifs, réglementaires ou Documents Techniques	NOMBRE	1	0	0
		043-1-2 - OFFRIER UN SYSTÈME DE COMMUNICATION EFFICACE ET ABORDABLE	043-1-2-1 - POINTS D'ACCÈS OPÉRANTS MISE EN PLACE	043-1-2-1-R1 - Nombre total de point d'accès opérants	NOMBRE	158	158	158
Projets d'Investissement Public concernés								
210 - Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales	210-1 - DÉVELOPPER DES RÉSEAUX D'ACCÈS AUX TICS	210-1-1 - ASSURER UN SYSTÈME DE COMMUNICATION EFFICACE ET ABORDABLE	210-1-1-1 - POINTS D'ACCÈS OPÉRATIONNELS	210-1-1-1-R1 - Nombre total de point d'accès opérationnel	NOMBRE	30	50	50
Projets d'Investissement Public concernés								
059 - DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS AUX TIC - NUMÉRIQUE DANS LES ZONES RURALES 060 - MODERNISATION DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION DE MADAGASCAR 061 - RÉHABILITATION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET AGENCES POSTALES								
214 - Appui à l'extension de la couverture postale	214-1 - AMÉLIORER LA COUVERTURE POSTALE	214-1-1 - ASSURER LA RÉGULATION DU SECTEUR POSTAL	214-1-1-1 - AUTORITÉ DE RÉGULATION INSTALLÉE 214-1-1-2 - CONCURRENCE AU NIVEAU DU SECTEUR POSTAL GARANTIE	214-1-1-1-R1 - Autorité opérationnelle 214-1-1-2-R1 - Bureaux des opérateurs suivis et contrôlés	NOMBRE	1 20	1 20	1 20
		214-1-2 - FAIRE ASSURER LE SERVICE POSTAL UNIVERSEL	214-1-2-1 - BUREAUX DE POSTE OPÉRATIONNELS DANS LA ZONE RURALE	214-1-2-1-R1 - Bureaux opérationnels	NOMBRE	10	12	12
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020				Prév 2021				Prév 2022						
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
023 - Administration et Coordination	2 480	729	0	0	3 209	2 715	786	0	0	3 501	2 954	848	0	0	3 802
210 - Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales	0	0	3 634	7 400	11 034	0	0	39 497	13 095	52 592	0	0	40 668	15 410	56 078
TOTAL	2 480	729	3 634	7 400	14 243	2 715	786	39 497	13 095	56 093	2 954	848	40 668	15 410	59 880

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

76 - MINISTÈRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 828-POPULATION ET DÉVELOPPEMENT ***

CONTEXTE :

Le MPPSPF disposait d'un Plan National sur la Population et le Développement Economique et Social (PNPDES), un document cadre de référence qui ne correspondent plus aux réalités socio-économiques et culturelles actuelles entre autres l'accroissement démographique, la pauvreté ainsi que l'irresponsabilité et l'incivisme.

Par ailleurs, malgré l'absence des documents de cadrage, des actions ont été entreprise, notamment: dans la promotion des droits humains, la promotion de l'emploi et de l'auto-emploi, la promotion de l'éducation citoyenne de la population, la réduction des barrières liées à l'amélioration des conditions de vie, la lutte contre l'exclusion sociale, la protection et la promotion des droits des personnes vulnérables en particulier les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les exclus.

Mais sans document de référence, ces actions restent éparpillées et difficilement mesurables ;

L'on note aussi la présence massive des ONG et des associations qui réalisent des interventions de proximité dans leur localité d'intervention. Ce sont des partenaires privilégiés du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme dans le cadre du développement social de la population, de l'éducation citoyenne et de la promotion du droit.

Élaborer les documents de cadrage sur le développement social de la population.Élaborer une stratégie de communication sur l'éducation citoyenne.Appui à la mise en œuvre des projets des ONG s et Associations

DEFIS :

défis consiste à rétablir la dignité humaine en valorisant les « Soatoavina Malagasy ».

ALIGNEMENT A LA PGE :

AXE D'ÉPAULEMENT No 3

Équilibre sociale : Protection sociale et droits humains

*** PROGRAMME 829-GENRE ET DÉVELOPPEMENT ***

CONTEXTE :

Dans le cadre de la promotion de l'égalité du genre et de l'efficience économique de la femme, plusieurs étapes ont été franchies à savoir l'élaboration plusieurs documents de cadrage dont :

-la loi 2014-040 portant sur la lutte contre la traite des êtres humains accompagné de son plan d'action national

-la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre accompagnée d'un plan d'action quinquenal .

-la Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage des Enfants

-la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) et du Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) en phase de révision.

- un atelier de consultation pour l'amélioration du projet de loi sur la lutte contre les Violences Basées sur le Genre a été effectué avant sa présentation au niveau du Gouvernement.

Figurent aussi parmi ces étapes l'amélioration des structures de prise en charge et de promotion du genre entre autres :

- la mise en place 10 plateformes régionales
 - La mise en place de 04 groupes d'hommes sensibles au genre.
 - La mise à disposition de Centres d'Ecoute et de Conseil Juridique au niveau des 14 régions.
 - L' appui en Activités Génératrices de Revenu pour 470 femmes victimes de VBG et celles réparées de fistules
 - L' appui en matériels d'AGR pou environ 1000 femmes membres de diverses associations de différentes régions afin de promouvoir leur participation au développement local
- Malgré ces résultats palpables, des efforts restent à fournir

DEFIS :

L'atténuation des pratiques traditionnelles et des considérations socioculturelles constituant des facteurs de blocage pour la promotion des droits des femmes

ALIGNEMENT A LA PGE :

AXE D'ÉPAULEMENT No 3

Équilibre sociale : Protection sociale et droits humains

***** PROGRAMME 830-PROTECTION SOCIALE *****

CONTEXTE :

Près de 92% de la population Malagasy vivent en dessous de 2USD par jour et près de 80% sont vulnérables par rapport aux divers chocs principalement naturel, socioéconomique, politique et culturel. Aussi, le gouvernement Malagasy a décidé d'élaborer la Politique Nationale de la Protection Sociale qui contribuera à la lutte contre la pauvreté qui a été validé en 2015. De plus, le cadre juridique et institutionnel relatif à la protection sociale est en cours de renforcement, notamment l'élaboration de la loi sur la protection sociale du régime non contributif, la mise à jour de la Stratégie Nationale de la Protection Sociale et l'établissement de son plan quinquennal ainsi que la mise en place des Groupe Thématique de Protection Sociale au niveau des régions.

En outre, le renforcement de la coordination et l'harmonisation des actions de Protection Social constituent des éléments essentiels afin d'assurer l'efficacité des interventions. Ainsi, un système de suivi et évaluation performant ainsi qu'un système d'information efficace sont en cours de mis en place.

DEFIS :

Contribuer de réduire à 15% la proportion de la population en situation d'extrême pauvreté.

ALIGNEMENT A LA PGE :

Axe d'épaulement NO3 : Équilibre sociale : Protection sociale et droits humains

***** PROGRAMME 066-ADMINISTRATION ET COORDINATION *****

CONTEXTE :

Le Ministère en charge de la population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme a été souvent fusionné auparavant avec d'autres Ministères entre autres les ministères en charge de la jeunesse et celui en charge de la santé, et après chaque séparation les matériels techniques et informatiques ont été comptabilisées auprès de ces derniers .

Afin de pallier à ces failles, la réhabilitation des bâtiments administratifs et des matériels informatiques sont de mise

Aussi, la mise en place d'un système de suivi et évaluation de programme ainsi que la bonne gestion de ressources humaines concourent efficacement à

notre souci de redevabilité publique

DEFIS :

Le défi du Ministère est de promouvoir la bonne gestion des ressources financières, matérielles et humaines afin d'offrir des services de qualité en mettant en place un système d'information efficace et un système d'évaluation performant tout en renforçant la capacité technique de son personnel

ALIGNEMENT A LA PGE :

AXE D'ÉPAULEMENT N° 2

Innovation numérique et bonne gouvernance : efficacité et efficience de l'État au service de l'intérêt général et du territoire

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

76

*** PROGRAMME 025-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 066-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Opérationnaliser tous les bâtiments administratifs aux niveau central régional et districts
- Renforcer les capacités du Personnel du Ministère
- Offrir des services de qualité à toute la population

MISSION :

Veiller à la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières

STRATEGIE :

Instaurer une administration publique orientée vers l'efficience et l'efficacité

*** PROGRAMME 807-GENRE ET DÉVELOPPEMENT ***

*** PROGRAMME 813-PROMOTION DE L'AMÉLIORATION DE CONDITION DE VIE DE LA POPULATION ***

*** PROGRAMME 814-ACTION SOCIALE ***

*** PROGRAMME 815-FAMILLE ET ENFANCE ***

*** PROGRAMME 828-POPULATION ET DÉVELOPPEMENT ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Élaborer cadres législatifs, documentaires réglementaires sur les personnes âgées, les personnes en situation d' handicap et l'enfant
- Renforcer le mécanisme de coordination du développement de la population

MISSION :

- Améliorer les conditions socio-économiques de la population
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités relatives à l'assistance aux personnes en situation d' handicap et des personnes âgées
- Assurer la sauvegarde et la promotion de la famille
- Assurer la protection de l'enfant

STRATEGIE :

- Promouvoir l'éducation citoyenne
- Promouvoir l'auto-emploi
- Promouvoir le partenariat public-privé

***** PROGRAMME 829-GENRE ET DÉVELOPPEMENT *****

GRANDES ORIENTATIONS :

- Renforcer la coordination de la plateforme nationale de lutte contre les VBG regroupant des départements ministériels les Ministères de la Justice, de la Sécurité Publique, de la Santé Publique, de l'Agriculture et de l'élevage, de la Culture, de l'éducation Nationale, du Tourisme, de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et du Secrétariat d'État Chargé de la Gendarmerie.
- La poursuite de la collaboration entre le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage et le Ministère en charge de la promotion dans la réinsertion économique des bénéficiaires à travers l'octroi de formation professionnelle et dotation de matériels AGR pour les bénéficiaires.
- La poursuite de la collaboration avec le MPPSPF et les Ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, du travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle en ce qui concerne la prise en charge et le suivi des travailleurs migrants

MISSION :

Assure la mise en œuvre , le suivi et l'évaluation des activités relatives à la promotion de la femme et à la promotion du genre

STRATEGIE :

- Accroître le nombre de bénéficiaires des AGR
 - Renforcer les mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires (Sensibilisation, suivi)
 - Vulgariser les différents textes pour la promotion des droits des femmes
 - Réduire les facteurs discriminatoires et les violences à l'égard de la femme afin d'améliorer son statut social, économique et juridique.
- La synergie d'interventions entre les acteurs dans la lutte contre les VBG

***** PROGRAMME 830-PROTECTION SOCIALE *****

GRANDES ORIENTATIONS :

- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Protection Sociale
- Adoption du cadre législatif portant fond commun de la Protection Sociale
- Mise en place du registre unique des bénéficiaires
- Renforcer les mécanismes de coordination des actions en Protection Sociale
- Améliorer les conditions de vie des familles bénéficiaires, notamment l'accès au logement, et faciliter leur accès aux services sociaux de base

MISSION :
Assure le suivi et l'évaluation des activités relatives à la sécurisation sociale de la population ainsi qu'à la réponse aux chocs naturels et Socio économiques

STRATEGIE :
-Offrir aux principales cibles un cadre de vie de l'habitant décent. (La redynamisation des sites communautaires d'Andranofeno Sud et d'Ankarefo, la construction d'un nouveau village communautaire à Vinaninkarena)
-Faciliter l'accès aux services sociaux de base

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
066 - Administration et coordination	066-1 - CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION	066-1-1 - RENFORCER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	066-1-1-1 - AGENTS DU MINISTERE OPERATIONNELS	066-1-1-1-R1 - Taux d'assiduité des agents du Ministère	%	90	90	90
		066-1-2 - AMELIORER LA GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	066-1-2-1 - GESTION NORMALISÉE DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER	066-1-2-1-R1 - Taux du patrimoine de l'état dont la situation est régularisée	%	25	25	25
		066-1-3 - RENFORCER LE SYSTÈME D'INFORMATION DU MINISTERE	066-1-3-1 - COUVERTURE OPTIMALE DES DIRECTIONS EN TERMES SYSTÈME D'INFORMATION	066-1-3-1-R1 - Taux des directions dotés d'un système d'information opérationnel	%	30	30	30
		066-1-4 - PLANIFIER ET COORDONNER LES ACTIVITES DU MINISTERE	066-1-4-1 - PERFORMANCE ET PRODUCTIVITÉ AMÉLIORÉE	066-1-4-1-R1 - Taux de réalisations des activités planifiées	%	10	10	10
Projets d'Investissement Public concernés								
086 - RENFORCER LE PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER DU MINISTERE								
828 - Population et développement	828-1 - INCLURE LA POPULATION AU PROCESSUS DE L'ÉMERGENCE	828-1-2 - APPUYER LES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES POUR L'ÉMERGENCE	828-1-2-1 - CAPITAL HUMAIN INTÉGRÉ AU PROCESSUS DE L'ÉMERGENCE	828-1-2-1-R1 - NOMBRE DES ASSOCIATIONS APPUYÉES ET MOBILISÉES	NOMBRE	300	350	380
		828-1-3 - METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE PROTECTION ADAPTÉS AUX BESOINS DE L' ENFANT	828-1-3-1 - SYSTÈME DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE AMÉLIORÉ	828-1-3-1-R1 - NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE	NOMBRE	35000	-	-
	828-2 - OG PR2. PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA POPULATION	828-2-1 - OSR2.1. METTRE EN PLACE UN CADRE ET SYSTÈME DE PROTECTION ADAPTÉS AUX BESOINS DE L'ENFANT	828-2-1-1 - SYSTÈME DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE, VULNÉRABLES ET PRIVÉS DE SOINS PARENTAUX AMÉLIORÉ	828-2-1-1-R1 - Taux de dispositifs d'accueil et d'appui opérationnel	%	25	25	25
		828-2-3 - OSR2.2. RÉDUIRE L' EXCLUSION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	828-2-3-1 - DROITS DES PERSONNES AGÉES VALORISÉS	828-2-3-1-R1 - Nombre de PA bénéficiaires	NOMBRE	8.000	11.000	11.000
			828-2-3-2 - DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH) PROMUS	828-2-3-2-R1 - Nombre de séance de sensibilisation effectué	NOMBRE	150	150	150
Projets d'Investissement Public concernés								
069 - PROTECTION DE L'ENFANT 071 - POPULATION ET DEVELOPPEMENT								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
088 - RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPÉES ET DES ENFANTS VULNÉRABLES								
829 - Genre et développement	829-1 - AMELIORER LE STATUT SOCIO-ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DE LA FEMME	829-1-1 - RENFORCER L'APPUI AUX VICTIMES DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	829-1-1-1 - Prise en charge et accompagnement des victimes renforcée	829-1-1-1-R2 - NOMBRE DE FEMMES APPUYÉS	NOMBRE	4000	4000	4000
		829-1-2 - RENFORCER LES MECANISMES EXISTANTS POUR LA PROMOTION DU GENRE	829-1-2-1 - Mécanismes pour la promotion du genre renforcés	829-1-2-1-R2 - NOMBRE DE DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE OPERATIONNELS	NOMBRE	4	4	4
Projets d'Investissement Public concernés								
072 - EGALITE DE SEXE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME								
089 - RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE PRISES EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCE								
830 - Protection sociale	830-1 - REDUIRE LE NOMBRE DE LA POPULATION EN SITUATION D' EXTREME PAUVRETE	830-1-1 - RENFORCER LE MECANISME EXISTANT RELATIF AUX PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE	830-1-1-1 - Cadre de référence relatif aux programmes de protection sociale amélioré	830-1-1-1-R1 - Nombre de cadre de référence opérationnel	NOMBRE	2	2	2
		830-1-2 - PRENDRE EN CHARGE ET ACCOMPAGNER LES MENAGES TRES PAUVRES ET VICTIMES DE CHOCS	830-1-2-1 - Ménages victimes de chocs appuyés	830-1-2-1-R1 - Nombre de ménages bénéficiaires appuyés	NOMBRE	10.000	10.000	10.000
Projets d'Investissement Public concernés								
075 - POLITIQUE SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE								
080 - FILETS SOCIAUX DE SECURITE								
090 - RENFORCEMENT DE LA REINTEGRATION DES MENAGES VULNÉRABLES DANS LA COMMUNAUTE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
025 - Administration et Coordination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
066 - Administration et coordination	6 942	9 466	0	3 020	19 429	7 602	9 740	0	3 000	20 342	8 271	10 664	0	3 260	22 195
807 - Genre et Développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
813 - Promotion de l'Amélioration de condition de vie de la Population	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
814 - Action Sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
815 - Famille et Enfance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
828 - Population et développement	0	314	9 710	2 069	12 094	0	428	0	2 149	2 577	0	443	0	2 250	2 693
829 - Genre et développement	0	103	2 329	1 200	3 632	0	193	0	1 600	1 793	0	131	0	1 600	1 731
830 - Protection sociale	0	342	12 273	9 223	21 838	0	656	0	8 073	8 729	0	671	0	9 936	10 607
TOTAL	6 942	10 226	24 312	15 512	56 993	7 602	11 016	0	14 822	33 440	8 271	11 908	0	17 046	37 225

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

75 - MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 312-JEUNESSE ET LOISIRS ***

CONTEXTE :

Les structures de la jeunesse accusent certaines faiblesses en matière de gouvernance et de structuration interne, qui se traduisent par une capacité limitée dans la mise en œuvre des actions et un manque de capacités prospectives. Les Conseils de jeunesse ont montré des déficiences sur la coordination à tous les niveaux, communal, régional et national. Leur efficacité étant souvent remise en cause, leur positionnement et leur rôle tendent à se restreindre. Madagascar ne dispose ni de politique claire ni de cadres législatifs adéquats en matière de bénévolat ou de volontariat qui constituent un outil permettant de promouvoir la participation des jeunes dans la vie de la société, et constituent également une préparation aux responsabilités futures. Les jeunes se retrouvent souvent confrontés à un système qui tend à les exclure de la prise de décision, ce qui a pour corollaire de restreindre leur engagement. Les jeunes qui font preuve d'engagement et de motivation, au sein de plusieurs réseaux d'associations ou de mouvements de jeunesse se retrouvent pénalisés du fait de leur manque de compétences et d'expertises, qui tend à les affaiblir et limite leur capacité de négociation en leur faveur.

DEFIS :

- Développer le sport, et le sport de haut niveau ciblé avec des bourses sportives à travers l'application effective d'un Statut des athlètes de haut niveau ;
- Disposer d'infrastructures aux normes et d'équipements adéquats à tous les niveaux (national, provincial, régional, local, communautaire) ;
- Développer des viviers de talents sportifs à l'échelon local, régional et national ;
- Faire émerger des citoyens en bonne santé, actifs, compétents en conformité avec le Plan d'Action de Kazan de l'UNESCO et le Plan d'action Mondial 2018-2030 pour l'activité physique au service de la santé de l'OMS ;
- Promouvoir des centres de jeunes publics, privés et communautaires en vue de mobiliser à l'échelon local et communautaire des jeunes pairs éducateurs au service de l'émergence dans quatre domaines prioritaires (santé et protection de la jeunesse, paix et sécurité, lutte contre la corruption, préservation de l'environnement, entrepreneuriat et création d'emplois).

Le PEM avance les objectifs sectoriels suivants :

- Développer le sport, et le sport de haut niveau ciblé avec des bourses sportives à travers l'application effective d'un Statut des athlètes de haut niveau ;
- Disposer d'infrastructures aux normes et d'équipements adéquats à tous les niveaux (national, provincial, régional, local, communautaire) ;
- Développer des viviers de talents sportifs à l'échelon local, régional et national ;
- Faire émerger des citoyens en bonne santé, actifs, compétents en conformité avec le Plan d'Action de Kazan de l'UNESCO et le Plan d'action Mondial 2018-2030 pour l'activité physique au service de la santé de l'OMS ;
- Promouvoir des centres de jeunes publics, privés et communautaires en vue de mobiliser à l'échelon local et communautaire des jeunes pairs éducateurs au service de l'émergence dans quatre domaines prioritaires (santé et protection de la jeunesse, paix et sécurité, lutte contre la corruption, préservation de l'environnement, entrepreneuriat et création d'emplois).

ALIGNEMENT A LA PGE :

Le sport doit être un tremplin pour porter haut la fierté nationale. Il est prévu de construire en priorité l'académie nationale de sport de haut niveau. La promotion des athlètes et sportifs de haut niveau sera assurée. Les bourses d'études, sous le format sport-études, seront être octroyées aux méritants et de manière équitable. Des constructions de Gymnases, de terrains synthétiques, de palais des sports et de piscines olympiques aux normes internationales dans des chefs-lieux de province sont au programme.

*** PROGRAMME 301-SPORTS ***

CONTEXTE :

Le secteur du sport n'est pas intégré dans une approche globale pour le développement de la jeunesse. Ainsi, les fédérations sportives ne sont pas dotées d'un plan de développement clair et cohérent, élaboré en concertation et avec l'appui de l'Etat. Le secteur souffre de l'absence de coopérations bilatérales et internationales pour le développement du Sport - seule la coopération avec la Chine est actuellement en cours. Le pays ne dispose ainsi pas d'assez d'infrastructures conformes aux normes internationales et de centres de formation de haut niveau.

Par ailleurs, l'intégration du sport dans le système éducatif souffre de nombreuses insuffisances :

- Absence d'enseignement en éducation physique pour les élèves du préscolaire et du primaire ;
- Manque d'enseignants en EPS (01 enseignant pour 5.256 élèves), auquel s'ajoutent des programmes inadéquats et non inclusifs ;
- Inexistence de mécanismes de renforcement continu des compétences et de suivi-contrôle de la qualité des enseignements dispensés ;
- Faible prise en compte des visées éducatives du sport. Les Sports traditionnels, censés éduquer, transmettre et sauvegarder des valeurs éducatives sont eux-mêmes, pratiqués sans de véritables règlements.
- Les structures sportives existantes ne répondent pas suffisamment aux attentes des jeunes en termes de vie associative.

DEFIS :

- Développer le sport, et le sport de haut niveau ciblé avec des bourses sportives à travers l'application effective d'un Statut des athlètes de haut niveau ;
- Disposer d'infrastructures aux normes et d'équipements adéquats à tous les niveaux (national, provincial, régional, local, communautaire) ;
- Développer des viviers de talents sportifs à l'échelon local, régional et national ;
- Faire émerger des citoyens en bonne santé, actifs, compétents en conformité avec le Plan d'Action de Kazan de l'UNESCO et le Plan d'action Mondial 2018-2030 pour l'activité physique au service de la santé de l'OMS ;
- Promouvoir des centres de jeunes publics, privés et communautaires en vue de mobiliser à l'échelon local et communautaire des jeunes pairs éducateurs au service de l'émergence dans quatre domaines prioritaires (santé et protection de la jeunesse, paix et sécurité, lutte contre la corruption, préservation de l'environnement, entrepreneuriat et création d'emplois).

Le PEM avance les objectifs sectoriels suivants :

- Développer le sport, et le sport de haut niveau ciblé avec des bourses sportives à travers l'application effective d'un Statut des athlètes de haut niveau ;
- Disposer d'infrastructures aux normes et d'équipements adéquats à tous les niveaux (national, provincial, régional, local, communautaire) ;
- Développer des viviers de talents sportifs à l'échelon local, régional et national ;
- Faire émerger des citoyens en bonne santé, actifs, compétents en conformité avec le Plan d'Action de Kazan de l'UNESCO et le Plan d'action Mondial 2018-2030 pour l'activité physique au service de la santé de l'OMS ;
- Promouvoir des centres de jeunes publics, privés et communautaires en vue de mobiliser à l'échelon local et communautaire des jeunes pairs éducateurs au service de l'émergence dans quatre domaines prioritaires (santé et protection de la jeunesse, paix et sécurité, lutte contre la corruption, préservation de l'environnement, entrepreneuriat et création d'emplois)."

ALIGNEMENT A LA PGE :

Le sport doit être un tremplin pour porter haut la fierté nationale. Il est prévu de construire en priorité l'académie nationale de sport de haut niveau. La promotion des athlètes et sportifs de haut niveau sera assurée. Les bourses d'études, sous le format sport-études, seront être octroyées aux méritants et de manière équitable. Des constructions de Gymnases, de terrains synthétiques, de palais des sports et de piscines olympiques aux normes internationales dans des chefs-lieux de province sont au programme.

*** PROGRAMME 045-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

Les structures de la jeunesse accusent certaines faiblesses en matière de gouvernance et de structuration interne, qui se traduisent par une capacité limitée dans la mise en œuvre des actions et un manque de capacités prospectives. Les Conseils de jeunesse ont montré des déficiences sur la coordination à tous les niveaux, communal, régional et national. Leur efficacité étant souvent remise en cause, leur positionnement et leur rôle tendent à se restreindre.

Madagascar ne dispose ni de politique claire ni de cadres législatifs adéquats en matière de bénévolat ou de volontariat qui constituent un outil permettant de promouvoir la participation des jeunes dans la vie de la société, et constituent également une préparation aux responsabilités futures.

Les jeunes se retrouvent souvent confrontés à un système qui tend à les exclure de la prise de décision, ce qui a pour corollaire de restreindre leur engagement. Les jeunes qui font preuve d'engagement et de motivation, au sein de plusieurs réseaux d'associations ou de mouvements de jeunesse se retrouvent pénalisés du fait de leur manque de compétences et d'expertises, qui tend à les affaiblir et limite leur capacité de négociation en leur faveur."

DEFIS :

- Développer le sport, et le sport de haut niveau ciblé avec des bourses sportives à travers l'application effective d'un Statut des athlètes de haut niveau ;
- Disposer d'infrastructures aux normes et d'équipements adéquats à tous les niveaux (national, provincial, régional, local, communautaire) ;
- Développer des viviers de talents sportifs à l'échelon local, régional et national ;
- Faire émerger des citoyens en bonne santé, actifs, compétents en conformité avec le Plan d'Action de Kazan de l'UNESCO et le Plan d'action Mondial 2018-2030 pour l'activité physique au service de la santé de l'OMS ;
- Promouvoir des centres de jeunes publics, privés et communautaires en vue de mobiliser à l'échelon local et communautaire des jeunes pairs éducateurs au service de l'émergence dans quatre domaines prioritaires (santé et protection de la jeunesse, paix et sécurité, lutte contre la corruption, préservation de l'environnement, entrepreneuriat et création d'emplois).

Le PEM avance les objectifs sectoriels suivants :

- Développer le sport, et le sport de haut niveau ciblé avec des bourses sportives à travers l'application effective d'un Statut des athlètes de haut niveau ;
- Disposer d'infrastructures aux normes et d'équipements adéquats à tous les niveaux (national, provincial, régional, local, communautaire) ;
- Développer des viviers de talents sportifs à l'échelon local, régional et national ;
- Faire émerger des citoyens en bonne santé, actifs, compétents en conformité avec le Plan d'Action de Kazan de l'UNESCO et le Plan d'action Mondial 2018-2030 pour l'activité physique au service de la santé de l'OMS ;
- Promouvoir des centres de jeunes publics, privés et communautaires en vue de mobiliser à l'échelon local et communautaire des jeunes pairs éducateurs au service de l'émergence dans quatre domaines prioritaires (santé et protection de la jeunesse, paix et sécurité, lutte contre la corruption, préservation de l'environnement, entrepreneuriat et création d'emplois)."

ALIGNEMENT A LA PGE :

Le sport doit être un tremplin pour porter haut la fierté nationale. Il est prévu de construire en priorité l'académie nationale de sport de haut niveau. La promotion des athlètes et sportifs de haut niveau sera assurée. Les bourses d'études, sous le format sport-études, seront être octroyées aux méritants et de manière équitable. Des constructions de Gymnases, de terrains synthétiques, de palais des sports et de piscines olympiques aux normes internationales dans des chefs-lieux de province sont au programme.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 045-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Amélioration de la qualité de la gouvernance du secteur jeunesse et sport

MISSION :

""Bonne gouvernance administrative du secteur jeunesse et sport ""

STRATEGIE :

Renforcement de la compétence nationale dans les domaines de la jeunesse et des sports à tous les niveaux ; Renforcer l'efficacité de l'administration de la jeunesse et des sports.

*** PROGRAMME 301-SPORTS ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Le Projet « SPORT EMERGENCE 2024 », concernant exclusivement le sport de haut niveau, a pour objectif global de renforcer la synergie d'actions et la solidarité entre l'Etat et le Mouvement Sportif et les différents acteurs et partenaires en vue de la réalisation du Velirano 13 de la PGE, puis le PEM """" Le Sport, une fierté nationale"""". 2024 coïncide avec les Jeux Olympiques d'été de Paris ; à ce titre, 2024 sera l'année de référence pour évaluer l'évolution et l'émergence des palmarès des sportifs Malagasy en passant obligatoirement par les Jeux des Iles et les jeux africains 2023.

Les réformes à entreprendre concernent :

- L'adoption et la promulgation d'une nouvelle Politique Nationale des Sports, en conformité avec l'Agenda Olympique 2020, la Charte internationale révisée de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport et le Plan d'Action de Kazan ;
- La conclusion d'une convention de bonne gouvernance, d'éthique et de développement entre le Ministère en charge des Sports et le Mouvement Sportif ;
- L'adoption et la mise en œuvre effective du Statut des athlètes de haut niveau et du statut d'une nouvelle Académie Nationale du Sport de Haut Niveau ;
- La mise en œuvre d'une stratégie nationale de préparation de la relève sportive à trois niveaux (local, régional et national) ;
- La mise en œuvre des stratégies fédérales sur l'éthique, l'intégrité et la lutte contre le dopage ;
- La mise en œuvre et la vulgarisation d'un programme """"Sport inclusif pour les jeunes filles et les femmes et les personnes en situation d'handicap » ;
- La mise en œuvre de la stratégie nationale en vue de l'implantation d'une Éducation Physique de Qualité,
- La promotion de centres de jeunes publics, privés et communautaires au service de l'Emergence à la base.

MISSION :

- Développer le sport, et le sport de haut niveau ciblé avec des bourses sportives à travers l'application effective d'un Statut des athlètes de haut niveau ;
- Disposer d'infrastructures aux normes et d'équipements adéquats à tous les niveaux (national, provincial, régional, local, communautaire) ;
- Développer des viviers de talents sportifs à l'échelon local, régional et national ;
- Faire émerger des citoyens en bonne santé, actifs, compétents en conformité avec le Plan d'Action de Kazan de l'UNESCO et le Plan d'action Mondial 2018-2030 pour l'activité physique au service de la santé de l'OMS ;

STRATEGIE :

Construire une nouvelle Académie Nationale du Sport de haut niveau + un complexe sportif (avec des infrastructures médicales et de récupération, un grand centre d'hébergement et de restauration) au Tana-Masoandro ; Rénover le Stade de Mahamasina avec une capacité étendue à 50.000 places ; Construire des stades manara-penitra avec des pistes tartan et des Aires de saut en Athlétisme au niveau de six Chefs-lieux de Province, à Morondava et à Antsirabe ; Construire des piscines olympiques semi-couvertes avec des gradins (et un système chauffant) dans les 06 Chefs-lieux de Province et à Antsirabe ; Rénover

le Stade de Maki (Rugby) d'Andohatapenaka avec une capacité étendue à 40.000 places ; Construire des gymnases 4.000 places dans les 06 Chefs-lieux de Province, de gymnases 2.000 places au niveau de 22 Régions et de gymnases 1.000 places au niveau de Districts ;

z Moderniser le Centre National du Sport-Étude (CNSE) en partenariat avec des Instituts et/ou centres sportifs internationaux ; Construire des stades de 4.000 places avec des pistes d'athlétisme et des aires de lancer et de sauts (athlétisme) au niveau de Districts ; Construire des boulodromes, des courts de tennis avec des gradins et des vélodromes avec des pistes VTT au niveau de 22 Régions de Madagascar ; Construire des Académies de Sport en Province dotées de :

a) terrains d'entraînement (football, rugby), b) un gymnase d'entraînement (basketball, handball, volleyball, tennis de table, badminton), c) des maisons des arts martiaux et de l'haltérophilie, d) des courts de tennis, e) des boulodromes, e) 01 grande Salle de musculation aux normes, f) Un centre d'hébergement avec une capacité d'accueil de 250 sportifs, d) 01 centre médico-sportif aux normes internationales ; Construire des Centres de formation et de perfectionnement au niveau régional dotées des infrastructures sportives suivant les priorités et les spécificités régionales avec une salle de musculation aux normes internationales et un centre d'hébergement avec une capacité d'accueil de 200 sportifs ; Doter des fédérations sportives des équipements sportifs adéquats et aux normes ; Organiser des championnats de jeunes aux fins de détection et de préparation de la relève sportive à trois niveaux (local, régional, national) ; Mettre en place des outils pour la concrétisation du programme "Sport-Étude" ;

- Mettre en place des bourses d'études pour les étudiants en Sport ; Mettre en place des outils pour la mise en œuvre effective du Statut des athlètes de haut niveau ; Renforcer l'intégrité du sport à travers l'amélioration de la gouvernance sportive, la lutte anti-dopage et la lutte contre les matchs truqués,

- Mettre en œuvre un programme pluriannuel de préparation continue et de participation des jeunes sportifs malgaches aux compétitions régionales, continentales et mondiales (évaluation des palmarès des jeunes) ; Mettre en œuvre un programme pluriannuel de préparation continue et de participation des équipes nationales senior aux compétitions régionales, continentales et mondiales (évaluation des palmarès des équipes nationales Senior) ; Accroître la capacité de Madagascar à accueillir des grandes compétitions internationales (Jeux des Iles, championnats d'Afrique, compétitions d'envergure intercontinentale, mondiale) ; Rénover et transformer l'Académie Nationale d'Ampefiloha en une Académie de référence régionale en Éducation Physique de Qualité, Sport-santé et développement durable ; Installer à Madagascar le Bureau permanent d'une Alliance de Haut Niveau pour le Sport et l'Éducation Physique en Afrique ; Améliorer la formation et le perfectionnement professionnel continu pour les enseignants en EPS et les cadres en sport-santé et développement durable ; Revaloriser les Jeux et Sports traditionnels au service de l'Éducation Physique de Qualité et du Sport-Santé ; Promouvoir les bonnes pratiques en EPQ et Sport-santé avec la mise en place d'un laboratoire

national de bonnes pratiques ; Aménager et équiper des parcours de santé au niveau de des Districts ; Aménager et équiper des espaces communautaires inclusifs EPQ en misant essentiellement sur les espaces naturels (plages, montagnes...) ;

*** PROGRAMME 302-JEUNESSE ***

*** PROGRAMME 312-JEUNESSE ET LOISIRS ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Le Programme FANOITRA s'est fixé comme but ultime l'autonomisation des jeunes par la formation de Jeunes Pairs Éducateurs engagés pour mobiliser une forte participation citoyenne des jeunes Malagasy au service de l'Émergence : la paix et la sécurité ; la lutte contre la corruption ; la santé pour tous et à tout âge ; l'autosuffisance alimentaire ; la gestion durable des ressources naturelles, et enfin l'émergence de jeunes entrepreneurs ayant accès à des emplois décents, stables et sécurisants. Le programme vise également la mise en œuvre effective de la stratégie nationale en vue de l'implantation d'une Éducation Physique de Qualité à travers la réforme et la modernisation de la formation des enseignants, la promotion d'infrastructures et d'équipements, la promotion des meilleures initiatives et des bonnes pratiques. Il renforce également le leadership de Madagascar dans la mise en œuvre effective du Plan d'Action de Kazan combinée avec le processus de mise en place d'une Alliance de Haut Niveau pour le Sport et l'Éducation Physique en Afrique.

MISSION :

- Promouvoir des centres de jeunes publics, privés et communautaires en vue de mobiliser à l'échelon local et communautaire des jeunes pairs éducateurs au service de l'émergence dans quatre domaines prioritaires (santé et protection de la jeunesse, paix et sécurité, lutte contre la corruption, préservation de l'environnement, entrepreneuriat et création d'emplois).

STRATEGIE :

- Construire et équiper des Maisons de jeunes en milieu urbain (centres de jeunes publics) ;
- Construire/réhabiliter/aménager et équiper des Espaces jeunes en partenariat avec les CTD et le Secteur privé et les partenaires techniques et financiers en milieu rural ;
- Promouvoir des centres de jeunes privés et communautaires de type associatif à la base,
- Rénover et équiper l'Institut National de la Jeunesse à Carion ;
- Améliorer la formation et le perfectionnement professionnel continu aux cadres de la jeunesse et aux responsables de centres de jeunes ;
- Mettre en place des outils pour la formation, le perfectionnement et la mobilisation citoyenne des Jeunes Pairs Éducateurs au service de l'IEM (paix et sécurité, lutte contre la corruption, environnement....) ;
- Promouvoir des meilleures initiatives et des bonnes pratiques des jeunes au service de l'IEM (paix et sécurité, lutte contre la corruption, environnement...) ;
- Mettre en place des mécanismes et des outils d'accompagnement des jeunes en entrepreneuriat et dans la création d'emplois en misant sur les emplois verts/bleus en partenariat avec le Programme FIHARIANA de la Présidence.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
045 - Administration et Coordination	045-1 - AMELIORER LA QUALITE DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR JEUNESSE ET SPORT	045-1-1 - RENFORCER L'EFFICACITE DE L'ADMINISTRATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	045-1-1-2 - SERVICE D'AUDIT INTERNE ET DE SUIVI-EVALUATION INSTALLE ET FONCTIONNEL	045-1-1-2-R1 - Nombre de service d'audit interne et de suivi-évaluation installé et fonctionnel	NOMBRE	2	2	2
			045-1-1-3 - SERVICES CENTRAUX ET DÉCONCENTRÉS DU MINISTÈRE DOTÉS EN BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS ADÉQUATS	045-1-1-3-R1 - Nombre des Bâtiments et équipements adéquats	NOMBRE	7	8	8
			045-1-1-4 - SYSTEME DE GESTION DES MOYENS ET DES RESSOURCES DU MINISTÈRE AMÉLIORÉ	045-1-1-4-R1 - Taux d'efficacité des moyens et des ressources du Ministère	%	100	100	100

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
			045-1-2-1 - CADRES EN ADMINISTRATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS FORMÉS AVEC DES DISPOSITIFS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC)	045-1-2-1-R1 - Nombre de manuel de formation élaboré avec des dispositifs de perfectionnement professionnel continu (PPC)	NOMBRE	80	80	80
			045-1-2-2 - CADRES SPORTIFS FORMÉS AVEC DES DISPOSITIFS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (PPC) EN PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF	045-1-2-2-R1 - Nombre de manuel de formation élaboré avec des dispositifs de perfectionnement professionnel continu (PPC)	NOMBRE	70	70	70
			045-1-2-3 - TECHNICIENS LOCAUX/COMMUNAUTAIRES DANS LES DOMAINES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS FORMÉS AVEC DES DISPOSITIFS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU AU NIVEAU RÉGIONAL ET LOCAL (FORMATION DÉCENTRALISÉE)	045-1-2-3-R1 - Nombre de techniciens locaux/communautaires dans les domaines de la jeunesse et des sports sont formés avec des dispositifs de perfectionnement professionnel continu au niveau régional et local (formation décentralisée)	NOMBRE	300	300	300
			045-2-1-1 - Suivi-évaluation des moyens et des ressources du Ministère amélioré	045-2-1-1-R1 - Nombre des Services centraux et déconcentrés du Ministère où la gestion des moyens et des ressources est améliorée	%	1	1	1
			045-2-1-2 - Services centraux et déconcentrés du Ministère construits, réhabilités et équipés	045-2-1-2-R1 - Nombre de services centraux et déconcentrés du Ministère construits, réhabilités et équipés	NOMBRE	30	40	50
			045-2-1-3 - Mettre en place un Service d'audit interne et de suivi-évaluation installé et fonctionnel	045-2-1-3-R1 - Nombre de service d'audit interne et de suivi-évaluation installé et fonctionnel	NOMBRE	2	1	1
			045-2-2 - DEVELOPPER LES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX POUR LE SECTEUR JEUNESSE ET SPORTS	045-2-2-1 - Négocier et conclure de conventions de partenariat internationales, nationales et régionales	NOMBRE	25	40	50
				045-2-2-1-R1 - Nombre de conventions de partenariat internationales, nationales et régionales pour le secteur Jeunesse et Sports conclues	NOMBRE	25	40	50
Projets d'Investissement Public concernés								
075 - MISE EN OEUVRE DES REFORMES DE L'ADMINISTRATION AU NIVEAU DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS								
			301-1-1-1 - ENFANTS AYANT ACCÈS À DES SERVICES D'ÉDUCATION MOTRICE DE QUALITÉ (EN MILLIERS)	301-1-1-1-R1 - Nombre d'enfants ayant accès à des services d'éducation motrice de qualité (en milliers)	NOMBRE	120000	150000	150000
			301-1-1-2 - FONCTIONNAIRES ET DES AGENTS DE L'ÉTAT AYANT ACCÈS AUX SERVICES DU SPORT D'ENTRETIEN DE QUALITÉ (EN MILLIERS D'INDIVIDUS)	301-1-1-2-R1 - Nombre des fonctionnaires et des agents de l'Etat ayant accès aux services du sport d'entretien de qualité (en milliers d'individus)	NOMBRE	66000	99000	99000
			301-1-1-3 - VILLAGES TRANSFORMÉS EN « ZONES DE PAIX ET DE PROSPÉRITÉ » GRÂCE AU POTENTIEL MOBILISATEUR ET FÉDÉRATEUR DU SPORT	301-1-1-3-R1 - Nombre des villages transformés en « zones de paix et de prospérité » grâce au potentiel mobilisateur et fédérateur du sport (Sport pour tous)	NOMBRE	44	66	66
301 - Sports	301-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET DURABLE DU SPORT ET DES ACTIVITES PHYSIQUES ET MOTRICES	301-1-1 - AMELIORER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE SOCIAL DES ENFANTS ET DES PERSONNES ADULTES GRACE AUX BIENFAITS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET MOTRICES (CHARTRE INTERNATIONALE REVISEE DE L'EDUCATION PHYSIQUE, DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT, UNESCO, 2015)						

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
			301-1-2-1 - CAPACITÉ DES FÉDÉRATIONS EN CHARGE DU SPORT SCOLAIRE ET DU SPORT UNIVERSITAIRE RENFORCÉE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE LA RELÈVE SPORTIVE	301-1-2-1-R1 - Nombre des fédérations en charge du sport scolaire et du sport universitaire renforcée dans le cadre de la préparation de la relève sportive	NOMBRE	100	120	120
		301-1-2 - ASSURER L'EMERGENCE DES VIVIERS CONSIDERABLES ET INTARISSABLES DES JEUNES TALENTS SPORTIFS A L'ECHELON REGIONAL ET LOCAL	301-1-2-2 - ECOLES, DES COMMUNAUTÉS, DES ÉGLISES DOTÉES D'UNE ECOLE DE SPORT ET DE LA VIE (ESV) AUTONOME ET PERFORMANTE	301-1-2-2-R1 - Nombre des écoles, des communautés, des églises dotées d'une Ecole de Sport et de la Vie (ESV) autonome et performante	NOMBRE	100	120	120
			301-1-2-3 - ENFANTS ET DES JEUNES MALGACHES AYANT ACCÈS À DES SERVICES D'ENCADREMENT SPORTIF CONTINU	301-1-2-3-R2 - Nombre des enfants et des jeunes malgaches ayant accès à des services d'encadrement sportif continu	NOMBRE	20000	35000	35000
			301-1-2-4 - JEUNES TALENTS SPORTIFS MALGACHES ENCADRÉS ET ACCOMPAGNÉS VERS LE HAUT NIVEAU	301-1-2-4-R1 - Nombre des jeunes talents sportifs malgaches encadrés et accompagnés vers le haut niveau	NOMBRE	1000	1200	1200
			301-1-3-1 - ATHLÈTES ACCOMPAGNÉS ET TRAITÉS AVEC LE STATUT DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU	301-1-3-1-R1 - Nombre d'athlètes accompagnés et traités avec le statut des athlètes de haut niveau	NOMBRE	40	40	40
		301-1-3 - GARANTIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET COORDONNE DU SPORT DE HAUT NIVEAU POUR FAIRE EN SORTE QUE MADAGASCAR DEVIENNE UNE GRANDE NATION SPORTIVE EMERGENTE EN AFRIQUE	301-1-3-2 - ATHLÈTES MALGACHES PERFORMANT AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES (RATIO ENTRE NOMBRE DES ATHLÈTES PARTICIPANTS ET LES PALMARÈS OBTENUS)	301-1-3-2-R1 - Le taux de performance des athlètes malgaches aux compétitions internationales (ratio entre nombre des athlètes participants et les palmarès obtenus)	%	10	30	30
			301-1-3-3 - FÉDÉRATIONS SPORTIVES DOTÉES D'INFRASTRUCTURES AUX NORMES ET D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ	301-1-3-3-R1 - Nombre des fédérations sportives dotées d'infrastructures aux normes et d'équipements de qualité	NOMBRE	3	4	4
	301-2 - ASSURER L'EMERGENCE DU SPORT DE HAUT NIVEAU, DE L'EDUCATION PHYSIQUE DE QUALITÉ ET DU SPORT-SANTÉ	301-2-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET DURABLE DU SPORT DE HAUT NIVEAU : SPORT EMERGENCE 2024	301-2-1-1 - Jeunes athlètes ayant accès à un encadrement sportif et à un enseignement de qualité	301-2-1-1-R1 - Nombre de jeunes athlètes ayant accès à un encadrement sportif et à un enseignement de qualité	NOMBRE	180	180	180
		301-2-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET DURABLE DU SPORT DE HAUT NIVEAU : SPORT EMERGENCE 2024	301-2-1-1 - Jeunes athlètes ayant accès à un encadrement sportif et à un enseignement de qualité	301-2-1-1-R1 - Nombre de jeunes athlètes ayant accès à un encadrement sportif et à un enseignement de qualité	NOMBRE	180	180	180
		301-2-2 - PROMOUVOIR L'EMERGENCE DES CITOYENS EN BONNE SANTÉ, ACTIFS ET COMPÉTENTS SUIVANT LES RECOMMANDATIONS DE L'UNESCO	301-2-2-1 - Collectivités, communautés, et écoles SAINES ET ACTIVES (Education Physique de Qualité, Sport-santé)	301-2-2-1-R1 - Nombre des collectivités, des communautés, des écoles SAINES ET ACTIVES (Education Physique de Qualité, Sport-santé)	NOMBRE	22	88	132
Projets d'Investissement Public concernés								
072 - PROJET DE MISE EN PLACE DES ECOLES DE SPORT DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE RELEVÉ SPORTIVE A MAD								
081 - APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU								
083 - EQUIPEMENT MATERIELS PALAIS DES SPORTS								
087 - EX-070 APPUI AU PROGRAMME SPORTS ETUDE								
312 - Jeunesse et Loisirs	312-1 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT SOUTENU ET DURABLE DE LA JEUNESSE MALGACHE EN DIAPASON AVEC LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	312-1-1 - ACCROITRE LE TAUX DE PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	312-1-1-1 - ACCROISSEMENT DE LA PROPORTION DES JEUNES ENGAGÉS ET RESPONSABILISÉS AU SERVICE DU CIVISME, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA PAIX	312-1-1-1-R1 - Nombre des jeunes engagés et responsabilisés au service du civisme, de la citoyenneté et de la paix	NOMBRE	100000	120000	120000

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
	312-2 - PROMOUVOIR L'AUTONOMISATION DES JEUNES ET EXPLOITER PLEINEMENT LE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE	312-1-2 - ASSURER LA PROMOTION DES EMPLOIS-JEUNES	312-1-2-1 - CENTRES DE JEUNES CAPABLES D'ASSUMER EFFICACEMENT LEUR MISSION D'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES	312-1-2-1-R1 - Nombre de centres de jeunes capables d'assumer efficacement leur mission d'insertion socio-économique des jeunes	NOMBRE	22	22	22
			312-1-2-2 - JEUNES ENTREPRENEURS FORMÉS	312-1-2-2-R1 - Nombre des jeunes entrepreneurs	NOMBRE	900	900	900
		312-1-3 - REDUIRE LES RISQUES ET LES FLEAUX PORTANT ATTEINTE A LA PLEINE JOUISSANCE DES DROITS ET AU BIEN-ETRE SOCIAL DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES	312-1-3-1 - ADOLESCENTS ET DES JEUNES PROTÉGÉS CONTRE LES FLÉAUX DE TOUTES SORTES (TABAGISME, TRAITE DE PERSONNES, VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE, DROGUE, PROSTITUTION INFANTO-JUVÉNILE...)	312-1-3-1-R2 - Nombre des adolescents et des jeunes protégés contre les fléaux de toutes sortes (tabagisme, traite de personnes, violences basées sur le genre, drogue, prostitution infanto-juvénile...)	NOMBRE	100000	120000	120000
			312-1-3-2 - ADOLESCENTS ET DES JEUNES ÉDUQUÉS ET ACCOMPAGNÉS EN MATIÈRE DE LA SANTÉ DE REPRODUCTION	312-1-3-2-R1 - Nombre des adolescents et des jeunes éduqués et accompagnés en matière de la santé de reproduction	NOMBRE	100000	120000	120000
			312-1-3-3 - ENVIRONNEMENT JURIDICO-POLITIQUE ET CULTUREL FAVORABLE À LA PROMOTION DE LA SANTÉ DE REPRODUCTION DES ADOLESCENTS (SRA) INSTITUÉ ET FONCTIONNEL	312-1-3-3-R1 - Nombre d'environnement juridico-politique et culturel favorable à la promotion de la santé de reproduction des adolescents (SRA) institué et fonctionnel	NOMBRE	1	1	1
			312-2-1 - DEVELOPPER DE CENTRES DE JEUNES PUBLICS, PRIVÉS ET COMMUNAUTAIRES POUR LA SANTE, LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	312-2-1-1 - Centres de jeunes dotés d'un plan de développement quadriennal axé vers l'urgence	312-2-1-1-R1 - Nombre de centres de jeunes dotés d'un plan de développement quadriennal axé vers l'urgence	NOMBRE	265	735
		312-2-2 - ASSURER LA PROMOTION DE L'ENTREPREUNARIAT ET DES EMPLOIS-JEUNES VIA CENTRES DE JEUNES	312-2-2-1 - Concours de meilleurs Projets d'entrepreneuriat des jeunes organisés	312-2-2-1-R1 - Événements promouvant les emplois-jeunes de type "salon des emplois" organisés	NOMBRE	6	6	6
				312-2-2-1-R2 - Sites de reforestation économique pour emplois-jeunes installés (agroforesterie, unité de transformation, circuits de commercialisation)	NOMBRE	22	44	66
312-2-2-1-R3 - Meilleurs projets d'entrepreneuriat urbain et rural appuyés	NOMBRE		88	88	88			
312-2-2-2 - Jeunes en entrepreneuriat des centres formés et encadrés	312-2-2-2-R1 - Nombre de centres de jeunes en entrepreneuriat formés et accompagnés	NOMBRE	10	200	250			

Projets d'Investissement Public concernés

077 - APPUI AU PROGRAMME DE PROTECTION DE LA JEUNESSE
078 - CONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT DES CENTRES DES JEUNES
079 - ADOLESCENTS ET JEUNES
086 - EX-068 PROGRAMME DE PROMOTION EN ENTREPREUNARIAT DES JEUNES

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
045 - Administration et Coordination	13 066	3 028	0	1 140	17 234	14 307	3 237	0	1 697	19 241	15 566	3 462	0	76	19 104
301 - Sports	0	8 106	1 049	34 992	44 148	0	8 849	0	40 513	49 362	0	9 738	0	49 310	59 047
302 - Jeunesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
312 - Jeunesse et Loisirs	0	1 587	2 795	5 890	10 272	0	1 595	0	5 630	7 225	0	1 604	0	5 630	7 234
TOTAL	13 066	12 722	3 844	42 022	71 654	14 307	13 681	0	47 840	75 829	15 566	14 803	0	55 016	85 385

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

37 - MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

1. INTRODUCTION

***** PROGRAMME 831-CULTURE *****

CONTEXTE :

Dans la prise de conscience de l'importance de la culture pour identifier le pays d'une part et pour renforcer l'identité nationale d'autre part, la Direction Générale de la Culture du Ministère de la Communication et de la Culture ambitionne de rassembler la population Malagasy par la promotion de la culture et de distinguer le pays par son identité propre.

DEFIS :

Mise en valeur des talents de nos jeunes par une approche plus pragmatique et réaliste. Ceci, dans l'objectif d'encourager la créativité et les talents mais également de faire valoir les savoir-faire Malagasy sur la scène internationale.

ALLIGNEMENT A LA PGE :

AXE n°1 (IEM) Innovation éducative, capital humain, sport et culture

***** PROGRAMME 213-DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RADIO ET TÉLÉVISION *****

CONTEXTE :

Le Ministère de la communication et de la culture s'engage sur les études convergeant vers l'assainissement des stations radiophoniques et télévisuelles publiques à Madagascar tant sur le plan structurel et technologique.

DEFIS :

L'audiovisuel public (TVM/RNM) est préparé à la migration numérique, des infrastructures techniques de communication développées et des matériels, des stations modernes appropriées à la NTIC audio visuels redéployés rationnellement

ALLIGNEMENT A LA PGE :

AXE n°2 (IEM) innovation numérique et bonne gouvernance

***** PROGRAMME 212-MÉDIA *****

CONTEXTE :

En prenant en ligne de compte l'IEM, en son article 105 sur le « Recadrage du code de la communication médiatisée » et en son article 106 concernant le « Recadrage de la structure de régulation de l'audiovisuel », et du plan d'actions sectorielles prioritaires du Ministère de la Communication et de la Culture.

DEFIS :

La sensibilisation sur l'éducation civique des citoyens, la réforme du code de la communication médiatisée, la régulation des médias et des activités des journalistes ainsi que l'assainissement de l'e-communication (réseaux sociaux, web...)

ALIGNEMENT A LA PGE :
AXE n°2 (IEM) innovation numérique et bonne gouvernance

*** PROGRAMME 030-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

L'année 2019 sera, pour notre département ministériel, une année de défi dans la poursuite des efforts déployés en matière d'administration de proximité. C'est-à-dire, l'efficacité et l'efficience en matière d'administration et de coordination

DEFIS :

Procéder à la coordination et à l'évaluation de la performance à tous les niveaux de l'organisation, telles que la gestion des patrimoines du ministère, le déploiement de manière efficiente des ressources humaines du ministère ainsi que la coordination et l'appui des actions sur la mise en œuvre des projets et l'utilisation optimale et efficace du budget de fonctionnement.

ALIGNEMENT A LA PGE :
AXE n°2 (IEM) innovation numérique et bonne gouvernance

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 030-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Utilisation optimale et efficace du budget de fonctionnement

MISSION :

Gestion de Budget de fonctionnement

STRATEGIE :

Redéploiement avec efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles
Programmation, suivi et évaluation des travaux effectués

*** PROGRAMME 055-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 064-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 212-MÉDIA ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Réglementation des médias et mise en application à travers un processus inclusif, révision du code de la communication

MISSION :

Réglementations et régulations des Médias

STRATEGIE :

Redéploiement avec efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles
Programmation, suivi et évaluation des travaux effectués

*** PROGRAMME 213-DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RADIO ET TÉLÉVISION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Développement des Infrastructures Audio-visuelles

MISSION :

Réglementations et régulations des Médias

STRATEGIE :

Redéploiement avec efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles
Programmation, suivi et évaluation des travaux effectués

*** PROGRAMME 821-COORDINATION DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ***

*** PROGRAMME 822-PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE ***

*** PROGRAMME 831-CULTURE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Réhabilitation des sites culturels et création des maisons de la communication et de la culture

MISSION :

Valorisation des patrimoines culturels

STRATEGIE :

Redéploiement avec efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles
Programmation, suivi et évaluation des travaux effectués

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
030 - Administration et Coordination	030-1 - PROCÉDER À LA COORDINATION ET À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION	030-1-1 - COORDONNER ET APPUYER LES ACTIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE LA NTIC DU MCRI	030-1-1-1 - LES ACTIONS PROGRAMMÉES DU MINISTÈRE APPROPRIÉES AUX MOYENS ALLOUÉS (RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES) ET MISES EN SYNERGIE	030-1-1-1-R1 - NOMBRE DES ACTIONS PRIORITAIRES DU MINISTÈRE	NOMBRE	46	39	41
		030-1-2 - ASSURER L'UTILISATION RATIONNELLE ET RENTABLE DES RESSOURCES ALLOUÉES EN FAISANT DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE LA PLANIFICATION ET DU SUIVI-EVALUATION.	030-1-2-1 - UTILISATION OPTIMALE ET EFFICACE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	030-1-2-1-R1 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGETAIRE	POURCENT AGE	77	88	79
		030-1-3 - GÉRER ET DÉPLOYER D'UNE MANIÈRE EFFICIENTE LES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE	030-1-3-1 - AGENTS RECRUTÉS EN EFA ET ECD RÉGULARISÉS	030-1-3-1-R1 - NOMBRE DE RAPPORTS D'ACTIVITÉS DISPONIBLES 030-1-3-1-R2 - TAUX D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	NOMBRE POURCENT AGE	15 100	20 84	20 69
		030-1-4 - GÉRER EFFICACEMENT LES PATRIMOINES DU MINISTÈRE	030-1-4-1 - LA LISTE ET LA SITUATION DE PATRIMOINE DU MINISTÈRE RÉPERTORIÉES AU NIVEAU CENTRAL, RÉGIONAL ET LA PROCÉDURE DE MIS À JOUR ENTAMÉE;	030-1-4-1-R1 - NOMBRE DE TERRAIN, IMMEUBLES, INFRASTRUCTURES RECENSES	NOMBRE	30	40	40
Projets d'Investissement Public concernés								
212 - Média	212-1 - CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS ET LA LIBRE CIRCULATION DES INFORMATIONS AUPRÈS DE LA POPULATION.	212-1-1 - ELABORER UNE POLITIQUE STRATÉGIQUE DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT	212-1-1-1 - DES INFORMATIONS, DE BASE DE DONNÉES, DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT SONT COLLECTÉES, CAPITALISÉS, VULGARISÉS ET DIFFUSÉS EN VUE D'UNE MEILLEURE PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.	212-1-1-1-R1 - NOMBRE DE DISPOSITIFS D'AUTORÉGULATION ET DE RÉGULATION DE MÉDIAS OPÉRATIONNELS	NOMBRE	30	60	20

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		212-1-2 - AMÉLIORER L'ACCÈS DES CITOYENS À L'INFORMATION ET AUX PROGRAMMES DE QUALITÉ (METTRE LES TECHNOLOGIES.../CNV)	212-1-2-1 - DES CENTRES D'INFORMATIONS DE RÉFÉRENCE REDYNAMISÉS (ANTA...)	212-1-2-1-R1 - NOMBRE DE DOCUMENTS DE PROJETS ÉLABORÉS	NOMBRE	5	10	11
			212-1-2-2 - DES CENTRES ET DES CORPS D'ANIMATION RURALE REDYNAMISÉS	212-1-2-2-R1 - NOMBRE DES ÉMISSIONS TVM DIFFUSÉES	NOMBRE	150	200	200
			212-1-2-3 - EDUCATION RELATIVE AU BON USAGE DES MOYENS DE COMMUNICATION	212-1-2-3-R1 - DEGRE DES SATISFACTIONS	%	20	30	40
			212-1-2-4 - LES ACTEURS DE MÉDIA CAPABLE D'EXERCER LE MÉTIER DANS LA RÈGLE DE L'ART (ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE)	212-1-2-4-R1 - TAUX D'INFORMATIONS ACCESSIBLES AU CITOYENS	POURCENT AGE	50	75	75
			212-1-2-5 - LES CITOYENS SONT ÉDUQUÉS AU CIVISME, À LA CITOYENNETÉ, À LA PAIX SOCIALE ET AU DÉVELOPPEMENT	212-1-2-5-R1 - NOMBRE DES INFORMATIONS, DE BASE DE DONNÉES, DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT COLLECTÉES, CAPITALISÉS, VULGARISÉS ET DIFFUSÉS	NOMBRE	10	28	27
			212-1-2-6 - QUALITÉ DE PROGRAMME ET DE PRODUCTION RÉPONDANT AUX ATTENTES DES AUDITEURS ET DES TÉLÉSPECTATEURS	212-1-2-6-R1 - NOMBRE DE SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉPONDANT AU "POURQUOI" ET AU "COMMENT FAIRE" CONÇUS	NOMBRE	60	60	65
		212-1-3 - LA COMMUNICATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT	212-1-3-1 - PROMOTION DU PLURALISME DES OPINIONS ET DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS LES CONTENUS MÉDIATIQUES	212-1-3-1-R1 - TAUX D'AVANCEMENT	%	45	55	60
			212-1-3-2 - REMETTRE À NIVEAU LES RESPONSABLES DE PUBLICATION ET LES FORCES DE L'ORDRE EN MATIÈRE DE DROIT ET DE PRATIQUE DÉMOCRATIQUE	212-1-3-2-R1 - NOMBRE DES FORMATIONS DISPENSES	NOMBRE	5	7	7
		212-1-4 - RECADRAGE DU CODE DE LA COMMUNICATION MÉDIATISÉE ET DE LA STRUCTURE DE RÉGULATION DE L'AUDIOVISUEL	212-1-4-1 - RECADRAGE DE LA STRUCTURE DE RÉGULATION DE L'AUDIOVISUEL	212-1-4-1-R1 - TAUX D'AVANCEMENT	%	50	65	75
			212-1-4-2 - RÉVISION DU CODE DE LA COMMUNICATION	212-1-4-2-R1 - TAUX D'AVANCEMENT	%	75	80	90
		212-1-5 - RÉGULER LES MÉDIAS PROFESSIONNELS	212-1-5-1 - LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE RÉGISSANT LES MÉDIAS EST MIS EN APPLICATION À TRAVERS UN PROCESSUS INCLUSIF	212-1-5-1-R1 - NOMBRE DES AGENTS DONT LA SITUATION ADMINISTRATIVE EST RÉGULARISÉE	NOMBRE	90	90	90
			212-1-5-2 - LES DISPOSITIFS D'AUTORÉGULATION (ORDRE DE JOURNALISTES) ET DE RÉGULATION (ANRCM, OBSERVATOIRE DE LA PRESSE...) DES MÉDIAS SONT RÉFORMÉS ET OPÉRATIONNELS	212-1-5-2-R1 - TAUX D'IMPLANTATION	POURCENT AGE	75	80	90
			212-1-5-3 - LES TEXTES RÉGISSANT LES MÉTIERS DANS LE SECTEUR COMMUNICATION SONT DISPONIBLES ET RESPECTÉS PAR TOUS LES ACTEURS (PATRONS DE PRESSE, JOURNALISTES, MAISONS DE PRODUCTION, AGENCES DE PUBLICITÉS, ETC.)	212-1-5-3-R1 - TAUX DE PERSONNES TOUCHÉES PAR LES MÉDIAS	POURCENT AGE	65	70	75

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
Projets d'Investissement Public concernés								
159 - FOURNITURE MATERIELS AUDIO-VISUEL POUR LA TVM								
213 - Développement des infrastructures Radio et Télévision	213-1 - DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AUDIO-VISUELLES	213-1-1 - CONSTRUIRE DE NOUVEAUX SITES TECHNIQUES	213-1-1-1 - DES STATIONS MODERNES APPROPRIÉES À LA NTIC	213-1-1-1-R1 - NOMBRE DES NOUVEAUX SITES TECHNIQUES CONSTRUITS	NOMBRE	20	30	25
		213-1-2 - PROCÉDER AU LANCEMENT DE PROCÉDURE DE LA NUMÉRISATION DES STUDIOS.	213-1-2-1 - DES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES DE COMMUNICATION DÉVELOPPÉES ET DES MATÉRIELS AUDIO-VISUELS REDÉPLOYÉS RATIONNELLEMENT	213-1-2-1-R1 - NOMBRE DES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES, MATÉRIELS ET DES LOCAUX DE L'ORTM RÉHABILITÉS	NOMBRE	120	130	150
			213-1-2-2 - L'AUDIOVISUEL PUBLIC (TVM/RNM) EST PRÉPARÉ À LA MIGRATION NUMÉRIQUE	213-1-2-2-R1 - TAUX D'AVANCEMENT DU BASCULEMENT VERS LA NUMÉRIQUE	POURCENT AGE	25	30	35
Projets d'Investissement Public concernés								
052 - DEVELOPPEMENT STATIONS COMPLEXES AUDIO-VISUELLES FARITANY								
068 - PROGRAMME DE MIGRATION VERS LA DIFFUSION NUMERIQUE								
831 - Culture	831-1 - LE SECTEUR DE LA CULTURE JOUE PLEINEMENT SON RÔLE DE CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT ET EST ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	831-1-1 - LA CULTURE JOUE PLEINEMENT LE RÔLE DE CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT	831-1-1-1 - LE PATRIMOINE CULTUREL - MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL - EST CONSERVÉ ET VALORISÉ	831-1-1-1-R1 - Nombre de biens culturels classés en patrimoine national	NOMBRE	493	543	543
				831-1-1-1-R2 - Nombre de biens culturels classés en patrimoine mondial	NOMBRE	4	6	6
				831-1-1-1-R3 - Nombre de personnes prenant part aux actions de conservation, de valorisation et de capitalisation de biens culturels	NOMBRE	800000	1600000	1600000
			831-1-1-2 - LES ACTIONS CULTURELLES SONT PLUS ÉTENDUES ET PLUS VISIBLES	831-1-1-2-R1 - Nombre et variétés d'actions culturelles répertoriées	NOMBRE	150	250	250
				831-1-1-2-R2 - Nombre de secteurs intégrant la culture dans leurs stratégies	NOMBRE	10	15	15
			831-1-2-1 - LE SECTEUR DE LA CULTURE EST DAVANTAGE PLUS STRUCTURÉ ET L'INDUSTRIE CULTURELLE SE DÉVELOPPE	831-1-2-1-R1 - Valeur ajoutée moyenne des entreprises culturelles	Ar	7000000	10000000	10000000
		831-1-2 - LE SECTEUR DE LA CULTURE EST ÉCONOMIQUEMENT DYNAMIQUE	831-1-2-2 - LES BIENS CULTURELS (ŒUVRES ARTISTIQUES, BIENS CULTURELS PATRIMONIAUX, ...) ET LES DROITS Y AFFÉRENTS SONT PROTÉGÉS	831-1-2-2-R1 - Nombre de plaintes concernant l'utilisation abusives et le trafic de biens culturels enregistrées	NOMBRE	100	50	50
	831-1-2-3 - LES MÉTIERS DE LA CULTURE SE PROFESSIONNALISENT		831-1-2-3-R1 - Nombre d'entreprises culturelles actives	NOMBRE	250	500	500	
	831-2-1-1 - PATRIMOINE, TRADITIONS ET CULTURE MALAGASY VALORISE		831-2-1-1-R1 - TAUX D'AVANCEMENT	%	15	35	60	
	831-2 - RENFORCER L'IDENTITE NATIONALE	831-2-1 - VALORISATION DU PATRIMOINE, DES TRADITIONS ET DE LA CULTURE MALAGASY		831-2-1-1-R2 - TAUX D'AVANCEMENT REHABILITATION DES 4 SITES A SAINTE MARIE	%	25	50	75
				831-2-1-1-R3 - TAUX D'AVANCEMENT REHABILITATION DU ROVANANTANANARIVO	%	40	60	100
	831-3 - PROMOTION DE LA CULTURE	831-2-2 - CREATION DE STRUCTURES DE RENFORCEMENT DE L'IDENTITE NATIONALE	831-2-2-1 - STRUCTURES DE RENFORCEMENT DE L'IDENTITE NATIONALE MISE EN PLACE	831-2-2-1-R1 - TAUX D'AVANCEMENT CENTRE INTERNATIONAL CULTUREL	%	25	50	75
				831-2-2-1-R2 - TAUX D'AVANCEMENT ANAC	%	25	50	75
831-3-1 - CREATION DE STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CULTURE		831-3-1-1 - STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CULTURE CREE	831-3-1-1-R1 - NOMBRE DES CENTRES CULTURELS CONSTRUITS	NOMBRE	5	6	6	
			831-3-1-1-R2 - NOMBRE D'EVENEMENTS METTANT EN EXERGUE LA PARTICULARITE CULTURELLE DE MADAGASCAR	NOMBRE	10	12	13	
		831-3-2 - REDYNAMISATION DES ACTIVITES CULTURELLES	831-3-2-1 - UNE JOURNEE CITOYENNE DE NETTOYAGE MENSUELLE	831-3-2-1-R1 - NOMBRE DES ACTIVITES CULTURELS	NOMBRE	30	30	30

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
Projets d'Investissement Public concernés								
134 - CONSERVATION ET GESTIONS DES COLLECTIONS DES MUSEES								
148 - REHABILITATION, AMENAGEMENT, SAUVEGARDE ET CAPITALISATION DU PATRIMOINE CULTUREL								
155 - CONSTRUCTION/REHABILITATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT CULTURE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
030 - Administration et Coordination	7 787	10 531	0	0	18 318	8 527	11 385	0	0	19 911	9 277	12 333	0	0	21 610
064 - Administration et Coordination	4 284	0	0	0	4 284	4 691	0	0	4 691	5 104	0	0	0	0	5 104
212 - Média	0	54	1 075	0	1 129	0	54	1 113	0	1 167	0	54	1 146	0	1 200
213 - Développement des infrastructures Radio et Télévision	0	0	0	4 773	4 773	0	0	0	6 093	6 093	0	0	0	6 093	6 093
821 - Coordination des relations avec les Institutions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
822 - Promotion de la bonne gouvernance et participation citoyenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
831 - Culture	0	514	0	22 538	23 052	0	514	0	23 941	24 455	0	514	0	26 937	27 451
TOTAL	12 071	11 099	1 075	27 311	51 557	13 218	11 953	1 113	30 034	56 318	14 381	12 901	1 146	33 030	61 458

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

13 - SECRÉTARIAT D'ETAT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE CHARGÉ DE LA GENDARMERIE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 009-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

La paix et sécurité ont été définies comme l'une des axes prioritaires de la politique générale de l'Etat en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar. Le pouvoir actuel manifeste sa grande volonté d'instaurer une sécurité fiable, favorable au développement pour renforcer l'Etat de droit et la bonne gouvernance et afin de bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy.

Sur le plan sécuritaire, ces dernières années ont été surtout marquées par la prolifération des actes de banditisme, les attaques à mains armées sur les axes routiers, les vols massifs de bovidés perpétrés par des dahalo. A tout cela s'ajoutent les actes de kidnapping qui commencent à toucher la population rurale ainsi que les vindictes populaires. Malgré l'insuffisance des moyens, des efforts ont été entrepris par les forces de sécurité, particulièrement par la gendarmerie nationale pour maîtriser ces phénomènes d'insécurité. Des résultats probants sont perçus au niveau de la sécurité en général et particulièrement dans le cadre de la lutte contre les actes de kidnapping et ont besoin d'être consolidés voire améliorés pour les années à venir.

Sur le plan social, de par les résultats obtenus, des mesures prises au niveau des différents responsables, force est de constater un regain de la confiance de la population envers l'Etat en général et envers la gendarmerie nationale en particulier.

DEFIS :

Pour la gendarmerie nationale, les défis majeurs consistent à :

- ¿ Assurer la crédibilité du régime actuel
- ¿ Mettre en place une sécurité pérenne, gage du développement
- ¿ Sécuriser les richesses naturelles, ressources importantes pour le développement du pays
- ¿ Promouvoir la redevabilité de la Gendarmerie vis-à-vis de la population, des instances dirigeantes et de la communauté internationale

ALIGNEMENT A LA PGE :

Les documents ci-dessous retracent la politique de la gendarmerie nationale conforme à la politique générale de l'Etat (PGE) et inscrit dans le Plan Emergence Madagascar (PEM).

- ¿ Politique et programme d'actions de la gendarmerie n° 036 -SEG/4-CAB du 15 février 2019
- ¿ Contribution du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense nationale chargé de la Gendarmerie à l'élaboration du Plan Emergence Madagascar 2020-2023 établi sous numéro 091-SEG/4-CAB en date du 26 avril 2019

*** PROGRAMME 108-INTERVENTION SPÉCIALE ET/OU MIXTE ***

CONTEXTE :

La paix et sécurité ont été définies comme l'une des axes prioritaires de la politique générale de l'Etat en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de

l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar. Le pouvoir actuel manifeste sa grande volonté d'instaurer une sécurité fiable, favorable au développement pour renforcer l'Etat de droit et la bonne gouvernance et afin de bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy.

Sur le plan sécuritaire, ces dernières années ont été surtout marquées par la prolifération des actes de banditisme, les attaques à mains armées sur les axes routiers, les vols massifs de bovidés perpétrés par des dahalo. A tout cela s'ajoutent les actes de kidnapping qui commencent à toucher la population rurale ainsi que les vindictes populaires. Malgré l'insuffisance des moyens, des efforts ont été entrepris par les forces de sécurité, particulièrement par la gendarmerie nationale pour maîtriser ces phénomènes d'insécurité. Des résultats probants sont perçus au niveau de la sécurité en général et particulièrement dans le cadre de la lutte contre les actes de kidnapping et ont besoin d'être consolidés voire améliorés pour les années à venir.

Sur le plan social, de par les résultats obtenus, des mesures prises au niveau des différents responsables, force est de constaté un regain de la confiance de la population envers l'Etat en général et envers la gendarmerie nationale en particulier.

DEFIS :

Pour la gendarmerie nationale, les défis majeurs consistent à :

- ¿ Assurer la crédibilité du régime actuel
- ¿ Mettre en place une sécurité pérenne, gage du développement
- ¿ Sécuriser les richesses naturelles, ressources importantes pour le développement du pays
- ¿ Promouvoir la redevabilité de la Gendarmerie vis-à-vis de la population, des instances dirigeantes et de la communauté internationale

ALIGNEMENT A LA PGE :

Les documents ci-dessous retracent la politique de la gendarmerie nationale conforme à la politique générale de l'Etat (PGE) et inscrit dans le Plan Emergence Madagascar (PEM).

- ¿ Politique et programme d'actions de la gendarmerie n° 036 -SEG/4-CAB du 15 février 2019
- ¿ Contribution du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense nationale chargé de la Gendarmerie à l'élaboration du Plan Emergence Madagascar 2020-2023 établi sous numéro 091-SEG/4-CAB en date du 26 avril 2019

*** PROGRAMME 121-SECURITE ET ORDRE PUBLICS ***

CONTEXTE :

La paix et sécurité ont été définies comme l'une des axes prioritaires de la politique générale de l'Etat en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar. Le pouvoir actuel manifeste sa grande volonté d'instaurer une sécurité fiable, favorable au développement pour renforcer l'Etat de droit et la bonne gouvernance et afin de bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy.

Sur le plan sécuritaire, ces dernières années ont été surtout marquées par la prolifération des actes de banditisme, les attaques à mains armées sur les axes routiers, les vols massifs de bovidés perpétrés par des dahalo. A tout cela s'ajoutent les actes de kidnapping qui commencent à toucher la population rurale ainsi que les vindictes populaires. Malgré l'insuffisance des moyens, des efforts ont été entrepris par les forces de sécurité, particulièrement par la gendarmerie nationale pour maîtriser ces phénomènes d'insécurité. Des résultats probants sont perçus au niveau de la sécurité en général et particulièrement dans le cadre de la lutte contre les actes de kidnapping et ont besoin d'être consolidés voire améliorés pour les années à venir.

Sur le plan social, de par les résultats obtenus, des mesures prises au niveau des différents responsables, force est de constaté un regain de la confiance de

la population envers l'Etat en général et envers la gendarmerie nationale en particulier.

DEFIS :

Pour la gendarmerie nationale, les défis majeurs consistent à :

- ¿ Assurer la crédibilité du régime actuel
- ¿ Mettre en place une sécurité pérenne, gage du développement
- ¿ Sécuriser les richesses naturelles, ressources importantes pour le développement du pays
- ¿ Promouvoir la redevabilité de la Gendarmerie vis-à-vis de la population, des instances dirigeantes et de la communauté internationale

ALIGNEMENT A LA PGE :

Les documents ci-dessous retracent la politique de la gendarmerie nationale conforme à la politique générale de l'Etat (PGE) et inscrit dans le Plan Emergence Madagascar (PEM).

- ¿ Politique et programme d'actions de la gendarmerie n° 036 -SEG/4-CAB du 15 février 2019
- ¿ Contribution du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense nationale chargé de la Gendarmerie à l'élaboration du Plan Emergence Madagascar 2020-2023 établi sous numéro 091-SEG/4-CAB en date du 26 avril 2019

*** PROGRAMME 125-FORMATION ***

CONTEXTE :

La paix et sécurité ont été définies comme l'une des axes prioritaires de la politique générale de l'Etat en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar. Le pouvoir actuel manifeste sa grande volonté d'instaurer une sécurité fiable, favorable au développement pour renforcer l'Etat de droit et la bonne gouvernance et afin de bâtir une nation forte, prospère et solidaire pour la fierté et le bien-être des Malagasy.

Sur le plan sécuritaire, ces dernières années ont été surtout marquées par la prolifération des actes de banditisme, les attaques à mains armées sur les axes routiers, les vols massifs de bovidés perpétrés par des dahalo. A tout cela s'ajoutent les actes de kidnapping qui commencent à toucher la population rurale ainsi que les vindictes populaires. Malgré l'insuffisance des moyens, des efforts ont été entrepris par les forces de sécurité, particulièrement par la gendarmerie nationale pour maîtriser ces phénomènes d'insécurité. Des résultats probants sont perçus au niveau de la sécurité en général et particulièrement dans le cadre de la lutte contre les actes de kidnapping et ont besoin d'être consolidés voire améliorés pour les années à venir.

Sur le plan social, de par les résultats obtenus, des mesures prises au niveau des différents responsables, force est de constaté un regain de la confiance de la population envers l'Etat en général et envers la gendarmerie nationale en particulier.

DEFIS :

Pour la gendarmerie nationale, les défis majeurs consistent à :

- ¿ Assurer la crédibilité du régime actuel
- ¿ Mettre en place une sécurité pérenne, gage du développement
- ¿ Sécuriser les richesses naturelles, ressources importantes pour le développement du pays
- ¿ Promouvoir la redevabilité de la Gendarmerie vis-à-vis de la population, des instances dirigeantes et de la communauté internationale

ALIGNEMENT A LA PGE :

Les documents ci-dessous retracent la politique de la gendarmerie nationale conforme à la politique générale de l'Etat (PGE) et inscrit dans le Plan Emergence Madagascar (PEM).

¿ Politique et programme d'actions de la gendarmerie n° 036 -SEG/4-CAB du 15 février 2019

¿ Contribution du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Défense nationale chargé de la Gendarmerie à l'élaboration du Plan Emergence Madagascar 2020-2023 établi sous numéro 091-SEG/4-CAB en date du 26 avril 2019

*** PROGRAMME 124-NORMALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES ***

*** PROGRAMME 107-SURVEILLANCES NAUTIQUE ET TERRITORIALE ***

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 009-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Maitriser le phénomène de vols de bœufs (VB) et des actes de banditisme (AB) ;
- Sécuriser la circulation des personnes et des biens sur les axes routiers ;
- Démanteler les réseaux de kidnapping.
- Utiliser rationnellement les moyens (personnels, matériels, financiers) pour orienter l'emploi du personnel et des moyens aux besoins du service ;
- Renforcer la collaboration et la coordination des actions avec les acteurs de sécurité, notamment l'autorité judiciaire, l'autorité administrative, la Police nationale, l'Armée Malagasy et la population ;
- Lutter contre la corruption aussi bien en interne qu'en externe de la Gendarmerie nationale ;
- Valoriser le professionnalisme et la culture de la méritocratie ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail du personnel.

MISSION :

Sécurité intérieure:

- Police administrative
- Police judiciaire
- Police militaire
- Concours aux différents ministères et grandes administrations sur application de la réglementation, exécution d'enquête, recherche et diffusion des renseignements (Douanes, Bianco, Pêches, Mines, Eaux et Forêts)
- Action éducative et préventive des personnes (SIDA, Exploitation des enfants, environnement...)

STRATEGIE :

La stratégie adoptée par la gendarmerie nationale est une stratégie de concentration, au niveau des différents segments identifiés lors de la définition des grandes orientations afin d'atteindre la vision : « Une Gendarmerie professionnelle et efficace, capable d'assurer la sécurité intérieure du pays, gage du développement de Madagascar ».

*** PROGRAMME 107-SURVEILLANCES NAUTIQUE ET TERRITORIALE ***

*** PROGRAMME 108-INTERVENTION SPÉCIALE ET/OU MIXTE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Maîtriser le phénomène de vols de bœufs (VB) et des actes de banditisme (AB) ;
- Sécuriser la circulation des personnes et des biens sur les axes routiers ;
- Démanteler les réseaux de kidnapping.
- Utiliser rationnellement les moyens (personnels, matériels, financiers) pour orienter l'emploi du personnel et des moyens aux besoins du service ;
- Renforcer la collaboration et la coordination des actions avec les acteurs de sécurité, notamment l'autorité judiciaire, l'autorité administrative, la Police nationale, l'Armée Malagasy et la population ;
- Lutter contre la corruption aussi bien en interne qu'en externe de la Gendarmerie nationale ;
- Valoriser le professionnalisme et la culture de la méritocratie ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail du personnel.

MISSION :

Sécurité intérieure:

- Police administrative
- Police judiciaire
- Police militaire
- Concours aux différents ministères et grandes administrations sur application de la réglementation, exécution d'enquête, recherche et diffusion des renseignements (Douanes, Bianco, Pêches, Mines, Eaux et Forêts)
- Action éducative et préventive des personnes (SIDA, Exploitation des enfants, environnement...)

STRATEGIE :

La stratégie adoptée par la gendarmerie nationale est une stratégie de concentration, au niveau des différents segments identifiés lors de la définition des grandes orientations afin d'atteindre la vision : « Une Gendarmerie professionnelle et efficiente, capable d'assurer la sécurité intérieure du pays, gage du développement de Madagascar ».

*** PROGRAMME 121-SECURITE ET ORDRE PUBLICS ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Maîtriser le phénomène de vols de bœufs (VB) et des actes de banditisme (AB) ;
- Sécuriser la circulation des personnes et des biens sur les axes routiers ;
- Démanteler les réseaux de kidnapping.
- Utiliser rationnellement les moyens (personnels, matériels, financiers) pour orienter l'emploi du personnel et des moyens aux besoins du service ;
- Renforcer la collaboration et la coordination des actions avec les acteurs de sécurité, notamment l'autorité judiciaire, l'autorité administrative, la Police nationale, l'Armée Malagasy et la population ;
- Lutter contre la corruption aussi bien en interne qu'en externe de la Gendarmerie nationale ;
- Valoriser le professionnalisme et la culture de la méritocratie ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail du personnel.

MISSION :

Sécurité intérieure:

- Police administrative
- Police judiciaire
- Police militaire
- Concours aux différents ministères et grandes administrations sur application de la réglementation, exécution d'enquête, recherche et diffusion des renseignements (Douanes, Bianco, Pêches, Mines, Eaux et Forêts)
- Action éducative et préventive des personnes (SIDA, Exploitation des enfants, environnement...)

STRATEGIE :

La stratégie adoptée par la gendarmerie nationale est une stratégie de concentration, au niveau des différents segments identifiés lors de la définition des grandes orientations afin d'atteindre la vision : « Une Gendarmerie professionnelle et efficace, capable d'assurer la sécurité intérieure du pays, gage du développement de Madagascar ».

*** PROGRAMME 124-NORMALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES ***

*** PROGRAMME 125-FORMATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Maîtriser le phénomène de vols de bœufs (VB) et des actes de banditisme (AB) ;
- Sécuriser la circulation des personnes et des biens sur les axes routiers ;
- Démanteler les réseaux de kidnapping.
- Utiliser rationnellement les moyens (personnels, matériels, financiers) pour orienter l'emploi du personnel et des moyens aux besoins du service ;
- Renforcer la collaboration et la coordination des actions avec les acteurs de sécurité, notamment l'autorité judiciaire, l'autorité administrative, la Police nationale, l'Armée Malagasy et la population ;
- Lutter contre la corruption aussi bien en interne qu'en externe de la Gendarmerie nationale ;
- Valoriser le professionnalisme et la culture de la méritocratie ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail du personnel.

MISSION :

Sécurité intérieure:

- Police administrative
- Police judiciaire
- Police militaire
- Concours aux différents ministères et grandes administrations sur application de la réglementation, exécution d'enquête, recherche et diffusion des renseignements (Douanes, Bianco, Pêches, Mines, Eaux et Forêts)
- Action éducative et préventive des personnes (SIDA, Exploitation des enfants, environnement...)

STRATEGIE :

La stratégie adoptée par la gendarmerie nationale est une stratégie de concentration, au niveau des différents segments identifiés lors de la définition des grandes orientations afin d'atteindre la vision : « Une Gendarmerie professionnelle et efficace, capable d'assurer la sécurité intérieure du pays, gage du développement de Madagascar ».

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
009 - Administration et Coordination	009-1 - PROMOUVOIR/INSTAURER UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE	009-1-1 - ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	009-1-1-1 - STRATEGIES ET DIRECTIVES PERIODIQUES DE L'ÉCHELON STRATÉGIQUE ÉLABORÉES	009-1-1-1-R1 - Nombre Stratégies et Directives élaborées	Unité	2	2	2
				009-1-1-1-R2 - Nombre de plan stratégique et directives opérationnelles conçus	NOMBRE	45	36	27
		009-1-2 - REGAGNER LA CONFIANCE DE LA POPULATION	009-1-1-2 - SYSTEME DE GESTION DES RESSOURCES DE LA GENDARMERIE AMÉLIORÉ (MODERNISÉ)	009-1-1-2-R1 - Nombre des systèmes d'informations opérationnels (bases des données et applications en hausse)	Unité	7	10	11
			009-1-2-1 - STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU SEIN DE LA GENDARMERIE ÉLARGIE	009-1-2-1-R1 - Nombre de textes de création et de mise en place des différentes structures	Unité	2	1	1
			009-1-2-2 - TRAITEMENT DES PLAINTRE CONTRE LE PERSONNEL EN HAUSSE	009-1-2-2-R1 - Taux de traitement des plaintes contre personnels	%	75	85	100
			009-2-1 - ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	009-2-1-1 - COORDINATION DES ACTIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES EFFICACES	009-2-1-1-R1 - Nombre de plan stratégique et directives opérationnelles conçus	NOMBRE	45	36
		009-2-1-1-R2 - Nombre des activités mixtes réalisées		NOMBRE	50	52	52	
	009-2 - PROMOUVOIR/INSTAURER UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE AU SEIN DE LA GENDARMERIE	009-2-1 - ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	009-2-1-1-R3 - Nombre de rapport ou compte rendu de suivi et d'évaluation effectués	NOMBRE	4	4	4	
			009-2-1-2 - MOYENS UTILISES RATIONNELLEMENT	009-2-1-2-R1 - Ratio effectif de la GN au niveau central	%	7	6	6
			009-2-1-2-R2 - Taux d'absorption du budget	%	95	95	95	
		009-2-2 - LUTTER CONTRE LA CORRUPTION	009-2-2-1 - PLAINTES ET DOLEANCES CONTRE LE PERSONNEL DE L'ARME TRAITÉES	009-2-2-1-R1 - Taux de traitement des doléances traitées	%	85	90	90
				009-2-2-1-R2 - Taux de traitement des plaintes contre le personnel de l'Arme	%	65	70	70
009-2-2-2 - PHENOMENE DE CORRUPTION ENDIGUEE			009-2-2-2-R1 - Nombre de contrôles des officiers effectués	NOMBRE	1485	1540	1540	
	009-2-2-2-R2 - Nombre de séances de sensibilisation en matière LCC effectuée		NOMBRE	1023	1023	1023		
	009-2-2-2-R3 - Taux d'application du standard de service	%	80	85	85			

Projets d'Investissement Public concernés

074 - RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE NAUTIQUE ET COTIERE
 077 - AMELIORATION DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE
 078 - RENFORCEMENT DES MATERIELS STRATEGIQUES ET SPECIFIQUES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LF1 2020	Prév 2021	Prév 2022
080 - DIGITALISATION ET INTEGRATION DU NUMERIQUE DANS LA GENDARMERIE NATIONALE								
108 - Intervention spéciale et/ou mixte	108-1 - RETABLIR ET MAINTENIR L'ORDRE ET LA SECURITE PUBLICS	108-1-1 - RENFORCER LA CAPACITE OPERATIONNELLE DES UNITES DANS LES ZONES D'INSECURITE	108-1-1-1 - SECURITE AMELIOREE	108-1-1-1-R1 - Nombre d'opérations de sécurisation effectuée	NOMBRE	15	18	18
				108-1-1-1-R2 - Nombre d'interventions de l'USAD	NOMBRE	36	40	40
	108-2 - RÉTABLIR ET MAINTENIR L'ORDRE PUBLIC ET LA SÉCURITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT	108-1-2 - MAITRISER L'ORDRE PUBLIC EN MILIEU RURAL ET URBAIN	108-1-2-1 - ORDRE PUBLIC MAITRISE	108-1-2-1-R1 - Nombre de pré-positionnements effectués	NOMBRE	552	552	552
				108-1-2-1-R2 - Nombre d'interventions dans le cadre du M.O	NOMBRE	276	276	276
		108-2-1 - MAITRISÉS L'ORDRE PUBLIC EN MILIEUX RURAL ET URBAIN	108-2-1-1 - FOYERS DE TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC MAITRISÉS	108-2-1-1-R1 - Pourcentage des interventions réussies	%	70	80	100
		108-2-2 - RENFORCER LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL DES UNITÉS DANS LES ZONES D'INSÉCURITÉ ACCRUE	108-2-2-1 - SÉCURITÉ RETROUVÉE	108-2-2-1-R1 - Pourcentage des opérations réussies	%	75	80	100
Projets d'Investissement Public concernés								
067 - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES MATERIELS FIGN								
068 - RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES MATERIELS FORCES SPECIALISEES								
121 - SECURITE ET ORDRE PUBLICS	121-1 - FAIRE SENTIR UNE NETTE AMELIORATION DE LA SITUATION SECURITAIRE	121-1-1 - MAITRISER LE PHENOMENE DE VOLS DE BOEUFS ET DES ACTES DE BANDITISME	121-1-1-1 - CAS DE VOLS DE BOEUFS REDUITS	121-1-1-1-R1 - Nombre des opérations ponctuelles effectuées	NOMBRE	72	84	84
				121-1-1-1-R2 - Nombre des boeufs de commerce contrôlés	NOMBRE	4000	4500	4500
				121-1-1-1-R3 - Nombre des patrouilles de surveillance effectuée	NOMBRE	14000	18000	18000
				121-1-1-1-R4 - Taux de recuperation des boeufs volés	%	06	10	10
			121-1-1-1-R5 - Nombre des quartiers mobiles formés	NOMBRE	32000	40000	40000	
			121-1-1-2 - CAS D'ACTES DE BANDITISME REDUITS	121-1-1-2-R1 - Nombre d'armes contrôlées	NOMBRE	900	1000	1000
				121-1-1-2-R2 - Nombre de trafiquants arrêtés	NOMBRE	180	200	200
				121-1-1-2-R3 - Nombre de controles armement effectués	NOMBRE	625	650	650
			121-1-1-2-R4 - Nombre auteurs AB arrêtés	NOMBRE	600	600	600	
	121-2 - INSTAURER UN CLIMAT DE SÉCURITÉ PÉRENNE FAVORABLE AUX DÉVELOPPEMENTS	121-1-2 - SECURISER LA CIRCULATION DES PERSONNES, DES BIENS ET SERVICES SUR LES ROUTES	121-1-2-1 - ATTAQUES SUR LES AXES RN REDUITES	121-1-2-1-R1 - Nombre de surveillances des axes routiers effectuées	NOMBRE	10220	10220	10220
			121-1-2-1-R2 - Nombre d'interventions ponctuelles sur les axes routiers	NOMBRE	2400	2400	2400	
			121-1-3-1 - CAS DE KIDNAPPING REDUITS	121-1-3-1-R1 - Nombre de personnes fichées dans la base de données	NOMBRE	405	675	675
			121-1-3-1-R2 - Nombre d'auteurs de kidnapping arrêtés	NOMBRE	225	270	270	
		121-2-1 - LUTTER CONTRE LE TERRORISME ET LES CRIMINALITÉS TRANSNATIONALES ORGANISÉES	121-2-1-3 - RESSOURCES NATURELLES NATIONALES PROTÉGÉES	121-2-1-3-R1 - Nombre de trafiquants arrêtés	NOMBRE	60	70	80
		121-2-2 - RENDRE EFFÉCTIVE ET PERMANENTE LA POLICE DE PROXIMITÉ	121-2-2-1 - SURVEILLANCE PRÉVENTIVE ASSURÉE	121-2-2-1-R1 - Taux de couverture spatiale	%	25	30	30
			121-2-2-2 - SURVEILLANCE RÉPRESSIVE EFFICACE	121-2-2-2-R1 - Nombre d'individus arrêtés	NOMBRE	50000	60000	60000
Projets d'Investissement Public concernés								
076 - RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERIEURE								
124 - Normalisation des équipements et infrastructures	124-1 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL FACE AUX EXIGENCES DE SES MISSIONS	124-1-1 - NORMALISER ET RENDRE SUFFISANTS LES INFRASTRUCTURES ET MOYENS MATÉRIELS MIS À LA DISPOSITION DU PERSONNEL	124-1-1-1 - CAPACITÉ D'ACCUEIL, ÉQUIPEMENTS ET MOBILITÉ DES ÉLÉMENTS DE LA GENDARMERIE AMÉLIORÉE	124-1-1-1-R1 - TAUX D'INFRASTRUCTURE ET D'ÉQUIPEMENT AMÉLIORÉS	%	50	75	100
		124-1-2 - ÉQUIPER LE PERSONNEL DE MOYENS MATÉRIELS STRATÉGIQUES ET SPÉCIFIQUES	124-1-2-1 - DIMINUTION DES PERTES EN VIE HUMAINE ET BLESSURES EN SERVICE COMMANDÉ	124-1-2-1-R1 - NOMBRE DE GENDARMES TUÉS OU BLESSÉS EN OPÉRATION	NOMBRE	5	3	0
Projets d'Investissement Public concernés								

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
125 - Formation	125-1 - AMELIORER LA COUVERTURE ET LE PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL DE LA GN	125-1-1 - AUGMENTER LE RATIO GENDARMERIE/POPULATION	125-1-1-1 - CAPACITE OPERATIONNELLE DES ELEVES GENDARMES RECRUTES ACTUELLEMENT SATISFAISANTES A LA SORTIE	125-1-1-1-R1 - Taux de réalisation du programme de formation 125-1-1-1-R2 - NOMBRE DE CADRES ET DES INSTRUCTEURS RECYCLES	% NOMBRE	90 150	90 200	90 200
		125-1-2 - AMELIORER LE PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL AU SEIN DE LA GN	125-1-2-1 - FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ASSUREE	125-1-2-1-R1 - Taux de réalisation des activités des stages de formation 125-1-2-1-R2 - Nombre de stages de formations planifiés	% NOMBRE	90 24	90 24	90 24
			125-1-2-2 - CULTURE DU MERITOCRATIE PROMUE	125-1-2-2-R1 - Nombre de concours organisés 125-1-2-2-R2 - Nombre de lettres de félicitation allouées à l'occasion des stages de formation	NOMBRE NOMBRE	40 72	40 72	40 72
	125-2 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA GENDARMERIE NATIONALE	125-2-1 - AMÉLIORER LE PROFESSIONNALISME DU PERSONNEL	125-2-1-1 - PERSONNEL DE LA GENDARMERIE FORMÉ CONTINUUELLEMENT	125-2-1-1-R1 - TAUX DE PARTICIPATION DU PERSONNEL DE LA GENDARMERIE À LA FORMATION SUR TERRAIN	%	60	70	80
			125-2-1-2 - STAGES ET FORMATIONS ORGANISÉS RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA GENDARMERIE	125-2-1-2-R1 - NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX DIFFÉRENTS STAGES	UNITAIRE	2280	2347	2419
		125-2-2 - AUGMENTER LE RATIO GENDARMERIE / POPULATION	125-2-2-1 - ELEVES GENDARMES RECRUTÉS ANNUELLEMENT RECEVANT LA FORMATION REQUISE	125-2-2-1-R1 - NOMBRE ÉLÈVES-GENDARMES SORTIES/NOMBRE RECRUTÉS	UNITAIRE	1150/1200	1200/1200	1200/1200
Projets d'Investissement Public concernés								
079 - RENFORCEMENT DES CAPACITES MATERIELS ET HUMAINES DES ECOLES DE FORMATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
009 - Administration et Coordination	278 783	9 912	0	39 386	328 080	305 267	10 656	0	43 470	359 393	332 131	11 419	0	46 504	390 054
108 - Intervention spéciale et/ou mixte	0	7 656	0	759	8 415	0	7 665	0	759	8 424	0	7 615	0	1 218	8 833
121 - SECURITE ET ORDRE PUBLICS	0	9 691	0	600	10 291	0	11 084	0	600	11 684	0	12 648	0	1 400	14 048
124 - Normalisation des équipements et infrastructures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
125 - Formation	0	1 691	0	100	1 791	0	1 802	0	100	1 902	0	1 964	0	300	2 264
TOTAL	278 783	28 950	0	40 845	348 578	305 267	31 206	0	44 930	381 403	332 131	33 647	0	49 422	415 200

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

91 - HAUT CONSEIL POUR LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 832-DÉMOCRATIE ***

CONTEXTE :

Le HCDDDED est un organe constitutionnel nouvellement mis en place (avril 2018), de vocation institutionnelle, indépendant des autres institutions de l'État.

Suivant l'article 43 de la Constitution « Le Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'État de droit est chargé :

- d'observer le respect de l'éthique du pouvoir, de la démocratie et du respect de l'État de droit,
- de contrôler la promotion et la protection des droits de l'homme ».

L'article 4 de la loi n° 2015-001 relative au Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'État de Droit précise que « Dans ce cadre, le HCDDDED veille notamment :

- au respect effectif des valeurs démocratiques et de l'éthique;
- à la promotion et à la protection des droits fondamentaux;
- au respect de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance;
- [et] à formuler toute recommandation utile à toute Institution, tout organisme ou toute entité publique ou privée dans le cadre de ses domaines d'attributions.

Dans le cadre de l'établissement du document sur le CDMT, le Haut Conseil estime qu'il ne suffit pas présenter un document budgétaire cohérent. Mais il faut prévoir un outil permettant l'évaluation de la performance de l'entité. Ainsi, l'articulation des prévisions et des réalisations financières avec des prévisions et des réalisations physiques permettrait de mesurer l'efficacité, l'efficience et l'économie d'un programme. Le problème d'agrégation des données peut être résolu par l'attribution d'une pondération pour chaque objectif des programmes.

DEFIS :

Être l'ombudsman le plus efficace en Afrique.

ALIGNEMENT A LA PGE :

- La Bonne gouvernance,
 - La démocratie.
-

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 068-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

*** PROGRAMME 832-DÉMOCRATIE ***

GRANDES ORIENTATIONS :

- Défendre des processus démocratiques pour passer du statut de régime hybride à celui de démocratie incomplète.
- Défendre les droits, les libertés et les intérêts légitimes des individus contre les actes ou omissions illégaux et inexacts des organes de l'administration publique.
- Défendre la population contre la violation des droits de l'homme.
- Promouvoir la bonne gouvernance dans la conduite de toutes les affaires de l'État.
- Développer les moyens et les capacités en protection et en sécurité.

MISSION :

Renforcer le pouvoir des citoyens ainsi que la légitimité démocratique des institutions.

STRATEGIE :

- Renforcement de la citoyenneté et des garanties juridiques.
- Promotion de la Gouvernance représentative et responsable.
- Renforcement de la Société civile et de la participation populaire.
- Consolidation d'une démocratie typiquement malgache.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
832 - Démocratie	832-1 - CONSOLIDER UNE DEMOCRATIE TYPIQUEMENT MALGACHE	832-1-1 - CONTRIBUER A LA SENSIBILISATION DES INFLUENCES EXTERIEURES POSITIVES SUR LA DEMOCRATIE DU PAYS	832-1-1-1 - Les impacts positifs des influences extérieures sur la démocratie du pays sont renforcés	832-1-1-1-R1 - Nombre de publications - développement normatif 832-1-1-1-R2 - Nombre de participations -mouvement mondial	Nombre	20	20	20
		832-1-2 - PROTEGER LES VALEURS ET L'IDENTITE MALGACHE DANS LE RESPECT DES VALEURS DEMOCRATIQUES	832-1-2-1 - L'intégration des valeurs et de l'identité malgache dans la démocratie est priorisée	832-1-2-1-R1 - Nombre de réflexions publiées	Nombre	6	6	6
	832-2 - PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE REPRESENTATIVE ET RESPONSABLE	832-2-1 - PARTICIPER ACTIVEMENT A L'ORGANISATION DES ELECTIONS LIBRES ET TRANSPARENTES	832-2-1-1 - La promotion des élections libres et transparentes est renforcée	832-2-1-1-R1 - Nombre de sensibilisations -participer à l'élection 832-2-1-1-R2 - Nombre des dossiers traités -infractions électorales 832-2-1-1-R3 - Nombre d'assistance électorale	Nombre % Nombre	50 1000 40	10 100 20	10 100 20

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
	832-3 - RENFORCER LA SOCIETE CIVILE ET LA PARTICIPATION POPULAIRE	832-2-2 - PROMOUVOIR LE GOUVERNEMENT EFFICACE ET REACTIF	832-2-2-1 - La gestion des affaires publiques est améliorée	832-2-2-1-R1 - Nombre d'audits réalisés	Nombre	40	40	40
			832-2-2-2 - Le renforcement des contrôles des services publics est priorisé	832-2-2-2-R1 - Nombre d'interpellations ou d'interventions, ou de contrôles	NOMBRE	10	10	10
		832-3-1 - PARTICIPER A L'INSTAURATION DE LA DECENTRALISATION EFFECTIVE	832-3-1-1 - L'instauration de la décentralisation effective est priorisée	832-3-1-1-R1 - Nombre de renforcements -capacité des responsables régionaux	Nombre	11	11	6
		832-3-2 - RENFORCER LES MEDIAS DANS UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE	832-3-2-1 - La promotion de la liberté de la presse est effective	832-3-2-1-R1 - Pourcentage d'interventions contre les intimidations ou obstructions	%	100%	100%	100%
				832-3-2-1-R2 - Nombre de sensibilisations -fonctionnement des médias	Nombre	5	5	5
		832-4-1 - ACCOMPAGNER LES INSTITUTIONS DANS LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	832-4-1-1 - La protection effective de la population est renforcée	832-4-1-1-R1 - Nombre des mesures de prévention	Nombre	100	100	100
832-4 - RENFORCER LA CITOYENNETE ET LES GARANTIES JURIDIQUES	832-4-2 - PARTICIPER ACTIVEMENT AU DEVELOPPEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT ET DE L'ACCES A LA JUSTICE	832-4-2-1 - La promotion de l'indépendance de la justice est renforcée	832-4-2-1-R1 - Nombre d'interventions	Nombre	100	100	100	
		832-4-2-2 - L'instauration de l'État de droit est renforcée	832-4-2-2-R1 - Nombre d'interpellations	Nombre	100	100	100	
			832-4-2-2-R2 - Nombre d'interventions positives sur les responsables publics	Nombre	40	40	40	
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
832 - Démocratie	0	1 805	0	0	1 805	0	1 943	0	0	1 943	0	2 107	0	0	2 107
TOTAL	0	1 805	0	0	1 805	0	1 943	0	0	1 943	0	2 107	0	0	2 107

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

92 - COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME

1. INTRODUCTION

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
069 - Administration et Coordination	069-1 - Rehausser le niveau de Madagascar en matière de défense des droits de l'Homme à travers la CNIDH	069-1-1 - Renforcer la capacité institutionnelle en matière de défense des droits de l'Homme	069-1-1-1 - La défense des droits de l'Homme se développe dans le Pays	069-1-1-1-R1 - Nombre des outils et instruments pour la défense des droits de l'Homme conçus	Nombre	5	6	7
				069-1-1-1-R2 - Nombre de participation aux manifestations, réunions et conférences régionales honorées	Nombre	10	12	15
				069-1-1-1-R3 - Nombre de textes vérifiés	Nombre	20	25	30
		069-1-1-1-R5 - Nombre de Conventions internationales ratifiées	Nombre	2	3	4		
		069-1-1-2 - Les antennes régionales sont mises en place	069-1-1-2-R1 - Nombre d'antennes régionales installées	Nombre	0	11	22	
	069-1-2 - Renforcer la capacité institutionnelle en matière de prévention de la torture	069-1-2-1 - Le mécanisme de prévention à la torture est mise en œuvre	069-1-2-1-R1 - Nombre d'atelier de concertation sur la prévention à la torture organisé	Nombre	5	4	2	
	069-2 - Promouvoir et protéger les droits de l'Homme et prévenir la torture à Madagascar, à travers une approche transversale pour la mise en oeuvre du Plan pour l'Emergence de Madagascar (PEM)	069-2-1 - Renforcer la capacité institutionnelle en matière de prévention de la torture	069-2-1-1 - Le mécanisme de prévention de la torture est mis en oeuvre	069-2-1-1-R1 - Nombre d'ateliers de sensibilisation sur la prévision de la torture	NOMBRE	10	12	14

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
		069-2-2 - Renforcer la capacité institutionnelle en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme	069-2-2-1 - En matière d'administration: la connaissance et l'appropriation des droits de l'Homme sont améliorées dans les zones cibles	069-2-2-1-R1 - Nombre de descentes effectuées dans les zones cibles	NOMBRE	10	12	15
		069-2-3 - Contribuer à la consolidation de la paix et sécurité à travers la promotion et la protection des droits de l'Homme	069-2-3-1 - La participation de la CNIDH dans le processus d'homologations des Dina est effective	069-2-3-1-R1 - Nombre de participations dans le processus d'homologation des Dina	NOMBRE	2	3	4
		069-2-4 - Contribuer à la lutte contre la corruption à travers la promotion et la protection des droits de l'Homme	069-2-4-1 - Les interpellations sur des cas de corruption aboutissent à des effets positifs	069-2-4-1-R1 - Nombre d'interpellations émises sur les cas de corruption	NOMBRE	20	25	30

Projets d'Investissement Public concernés

834 - Promotion et protection des Droits de l'Homme	834-1 - Réduire la violation des droits de l'Homme à Madagascar, dans tous ses aspects	834-1-1 - Sensibiliser et assurer le respect des droits de l'Homme à Madagascar	834-1-1-1 - La connaissance en matière de droits de l'Homme par la population Malagasy est améliorée	834-1-1-1-R1 - Nombre d'acteurs publics oeuvrant dans les droits de l'Homme ayant reçu un renforcement de capacité	NOMBRE	200	300	500
				834-1-1-1-R2 - Nombre d'émissions audio et audio-visuelles diffusées	NOMBRE	6	8	10
				834-1-1-1-R3 - Nombre de séances de sensibilisation effectuées	NOMBRE	5	5	5
			834-1-2 - Accompagner les victimes de la torture	834-1-2-1 - Les cas de torture sont réduits	834-1-2-1-R1 - Nombre de lieux de détention, de mise en garde à vue et d'établissements pénitentiaires visités	NOMBRE	30	35
		834-1-3 - Identifier, collecter et traiter les cas de violation des droits de l'Homme dans le pays	834-1-3-1 - Les victimes de violation des droits de l'Homme obtiennent des conseils et sont dirigés et accompagnés durant le processus à suivre pour défendre leur droit	834-1-3-1-R1 - Nombre de dossiers traités et résolus	Nombre	120	130	150
		834-1-4 - Conseiller et orienter les victimes vers la conciliation	834-1-4-1 - Les victimes sont conciliées en vue de la réparation de leurs droits, y compris en matière de torture	834-1-4-1-R1 - Nombre d'ateliers de concertation sur la prévention de la torture organisés	NOMBRE	2	3	4

Projets d'Investissement Public concernés

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020				Prév 2021				Prév 2022						
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
069 - Administration et Coordination	0	1 041	0	0	1 041	0	1 124	0	0	1 124	0	1 228	0	0	1 228
834 - Promotion et protection des Droits de l'Homme	0	600	0	0	600	0	642	0	0	642	0	687	0	0	687
TOTAL	0	1 641	0	0	1 641	0	1 766	0	0	1 766	0	1 915	0	0	1 915

CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME

93 - HAUTE COUR DE JUSTICE

1. INTRODUCTION

*** PROGRAMME 070-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

CONTEXTE :

La Haute de Cour de Justice est un organe prévu par la Constitution en ses articles 131 et suivant . La loi organique 2014-043 relative à la Haute Cour de Justice a organisé tant sa composition que son fonctionnement.

Elle a un rôle juridictionnel sans pour autant qu'elle ne soit rattachée aux juridictions de droit commun. Son originalité vient de sa composition juridico-politique, impliquant son indépendance vis-à-vis du Ministère de la Justice.

La loi organique précitée a prévu, en son article 11, que les crédits nécessaires à son fonctionnement font l'objet de propositions budgétaires arrêtées conjointement par le Président de la Haute Cour de Justice et le Ministre chargé du Budget et des Finances et la dotation globale correspondante est incorporée au projet de Loi de Finances.

DEFIS :

- Intolérance zéro à la corruption
- Mettre tous les acteurs de la vie publique sur le même pied d'égalité devant la loi

ALLIGNEMENT A LA PGE :

- Assurer la sécurité
- Lutte contre la corruption et l'impunité
- Garantir la paix sociale
- Avoir la confiance du public en la Justice

*** PROGRAMME 835-POUVOIR JURIDICTIONNEL À L'ENDROIT DES HAUTES PERSONNALITÉS/GOUVERNANTS ***

CONTEXTE :

La Haute de Cour de Justice est un organe prévu par la Constitution en ses articles 131 et suivant . La loi organique 2014-043 relative à la Haute Cour de Justice a organisé tant sa composition que son fonctionnement.

Elle a un rôle juridictionnel sans pour autant qu'elle ne soit rattachée aux juridictions de droit commun. Son originalité vient de sa composition juridico-politique, impliquant son indépendance vis-à-vis du Ministère de la Justice.

La loi organique précitée a prévu, en son article 11, que les crédits nécessaires à son fonctionnement font l'objet de propositions budgétaires arrêtées conjointement par le Président de la Haute Cour de Justice et le Ministre chargé du Budget et des Finances et la dotation globale correspondante est incorporée au projet de Loi de Finances.

DEFIS :

- Intolérance zéro à la corruption
- Mettre tous les acteurs de la vie publique sur le même pied d'égalité devant la loi

ALIGNEMENT A LA PGE :

- Assurer la sécurité
 - Lutte contre la corruption et l'impunité
-

2. OBJECTIFS ET STRATEGIES

*** PROGRAMME 070-ADMINISTRATION ET COORDINATION ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Assurer la gestion optimale des Ressources de la Haute Cour de Justice dans le souci de préserver son indépendance.

MISSION :

La Haute Cour de Justice ne peut assurer sa fonction que si un service administratif est mis en place.

Ce service aura pour mission d'exécuter les priorités de son budget. Il a également la responsabilité de mettre à disposition le personnel nécessaire et compétent.

STRATEGIE :

Mettre à disposition des structures les ressources adéquates pour permettre à la Cour d'assurer sa mission principale.

*** PROGRAMME 835-POUVOIR JURIDICTIONNEL À L'ENDROIT DES HAUTES PERSONNALITÉS/GOUVERNANTS ***

GRANDES ORIENTATIONS :

Contribuer au renforcement de la bonne Gouvernance et de l'État de droit par la sanction des actes délictueux des hauts responsables étatiques dans l'exercice de leur fonction.

MISSION :

La Haute Cour de Justice est la juridiction chargée de juger les hautes personnalités protégées par une immunité. Elle est la garantie que plus personne ne peut se soustraire à la loi. De ce fait, elle est, dans la mesure de sa fonction, un garant de l'État de droit et de la Bonne Gouvernance en sanctionnant des faits et agissements déviants des hautes personnalités.

STRATEGIE :

Mettre en place une justice indépendante, juste et sévère à la fois dans le jugement des hautes personnalités pour être un modèle de Justice.

Mettre fin au sentiment d'impunité face aux agissements des hautes personnalités

Créer un environnement de confiance aux yeux des citoyens et des autres partenaires sur la gestion des affaires de l'État.

3. DESCRIPTION STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

Dans le cadre des objectifs et stratégies sus-mentionnés, le tableau ci-après présente les principales orientations et stratégies définies à mener :

TABLEAU 1 : CADRES D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS	CIBLES				
				INDICATEURS DE RESULTAT	UNITE	LFI 2020	Prév 2021	Prév 2022
070 - Administration et Coordination	070-1 - ASSURER LA GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE DANS LE SOUCI DE PRESERVER SON INDEPENDANCE 070-2 - Promouvoir une justice indépendante et souveraine	070-1-1 - ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE	070-1-1-1 - BUDGET DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE EXECUTE CONFORMEMENT AUX PRIORITES ET AU TAUX DE REGULATION DES DEPENSES	070-1-1-1-R1 - Taux d'exécution du budget de la Haute Cour de Justice	Taux	98	100	100
			070-1-1-2 - CAPACITES HUMAINES ET MATERIELLES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE RENFORCEES	070-1-1-2-R1 - Niveau de respect de la norme minimale en matière de mise à disposition de ressources humaines et matérielles de la Haute Cour de Justice	Pourcentage	70	80	98
		070-2-1 - Assurer le fonctionnement optimal de l'Institution et préserver son indépendance	070-2-1-1 - Capacités humaines et matérielles de la Haute Cour de Justice renforcées	070-2-1-1-R1 - Taux d'exécution du budget de la Haute Cour de Justice	Taux	98	100	100
			070-2-1-2 - Bon fonctionnement de la Haute Cour de Justice	070-2-1-2-R1 - Niveau de respect de la norme minimale en matière de mise à disposition de ressources humaines et matérielles de la Haute Cour de Justice	Pourcentage	70	80	90
Projets d'Investissement Public concernés								
835 - Pouvoir Juridictionnel à l'endroit des Hautes Personnalités/Gouvernants	835-1 - CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE L'ETAT DE DROIT	835-1-2 - ACCÉLÉRER ET SIMPLIFIER LES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES DOSSIERS AU NIVEAU DES COURS ET TRIBUNAUX	835-1-2-1 - EFFECTIVITE DU JUGEMENT DES REQUETES SUR LES ACTES COMMIS PAR LES HAUTES PERSONNALITES/ GOUVERNANTS LIES A L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS	835-1-2-1-R1 - Taux des requêtes jugées au niveau de la Haute Cour de Justice	Taux	50	70	80
Projets d'Investissement Public concernés								

4. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

Par Programme, les principales dépenses par grandes natures d'opération correspondant aux Objectifs à atteindre sont présentées comme suit :

TABLEAU 2 : PROGRAMMATION SUR LA PERIODE 2020-2022 - En millions d'Ariary

PROGRAMMES	LFI 2020					Prév 2021					Prév 2022				
	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL	SOLDES	FONCT	INVEST		TOTAL
			EXT	INT				EXT	INT				EXT	INT	
070 - Administration et Coordination	260	462	0	0	723	285	671	0	0	956	310	922	0	0	1 232
835 - Pouvoir Juridictionnel à l'endroit des Hautes Personnalités/Gouvernants	0	2 981	0	0	2 981	0	3 017	0	0	3 017	0	3 028	0	0	3 028
TOTAL	260	3 443	0	0	3 704	285	3 688	0	0	3 973	310	3 950	0	0	4 260